



HAL
open science

Étude sémantique et syntaxique des compléments adnominaux en "à" et en "de" dénotant des parties

Vassil Mostrov

► **To cite this version:**

Vassil Mostrov. Étude sémantique et syntaxique des compléments adnominaux en "à" et en "de" dénotant des parties. Linguistique. Lille 3, 2010. Français. NNT : . tel-03455089

HAL Id: tel-03455089

<https://hal.science/tel-03455089>

Submitted on 29 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Lille III – Charles-de-Gaulle
UMR 8163 CNRS - Savoirs, Textes, Langage

Étude sémantique et syntaxique des compléments adnominaux en *à* et en *de* dénotant des parties

THÈSE

Pour obtenir le grade de docteur de l'Université de Lille III

Discipline : *Linguistique*

présentée et soutenue publiquement par

Vassil Mostrov

Le 12 novembre 2010

Sous la direction de

Danièle Van de Velde (Université de Lille III)

JURY :

Nelly Flaux (Université d'Artois)

Jacqueline Guéron (Université de Paris III)

Georges Kleiber (Université de Strasbourg II)

Marleen Van Peteghem (Université de Gand)

REMERCIEMENTS

En premier lieu, je tiens à remercier ma directrice de thèse, Danièle Van de Velde, à qui je dois ce sujet de recherche et qui, tout au long de ces six ans, a dirigé avec rigueur mon travail en m'encourageant à donner le mieux dont j'étais capable. Je lui suis surtout reconnaissant d'avoir contribué à mon développement intellectuel. Sans sa confiance et son soutien moral, cette thèse n'aurait jamais vu le jour.

Je suis très reconnaissant à Marleen Van Peteghem et à Jacqueline Guéron de m'avoir apporté leur aide décisive dans la préparation de mes communications et de mes publications sur la possession inaliénable, à Nelly Flaux et à Georges Kleiber pour leur disponibilité, leurs conseils et leur soutien. Je remercie surtout ces quatre linguistes éminents d'avoir accepté d'examiner mon travail. Leur présence dans ce jury est pour moi un grand honneur.

Mes remerciements s'adressent également à Nathalie Gasiglia et à Pierre Corbin, à qui je dois sans aucun doute mon orientation de chercheur-linguiste. Ce sont eux qui ont tracé mon destin professionnel il y a déjà sept ans en me confiant à Madame Van de Velde. L'aide de Nathalie Gasiglia, qui a toujours été disponible pour moi dans des moments difficiles, a été particulièrement déterminante. En outre, je dois à Nathalie ma toute première communication et la publication consécutive.

Merci à Christian Berner (directeur de l'UMR STL) et à l'Ecole Doctorale SHS d'avoir donné leur accord pour le financement de mes communications scientifiques en France et à l'étranger. Je remercie également Fabienne Blaise (ancienne directrice de STL) pour son soutien, ses suggestions stimulantes et l'intérêt qu'elle a toujours porté à l'avancement de ma recherche.

Que soit infiniment remerciée Georgiana Butoi de m'avoir assuré les conditions de travail nécessaires et d'avoir supporté au quotidien mon humeur instable. En outre, le professeur de français qu'elle est m'a souvent aidé à tenter de résoudre les problèmes linguistiques que je me posais. Ma gratitude s'adresse également à mes parents, Maria Mostrova et Gueorgui Mostrov, pour qui l'éducation et les études de leurs enfants ont toujours été une priorité.

Je sais gré à Katia Paykin de son amitié et de sa disponibilité infaillible tout au long de ces six ans de travail. J'exprime ma gratitude à Céline Corteel, à Kathleen O'Connor et à Anne Jugnet pour l'aide précieuse qu'elles m'ont apportée lors de la finalisation de ce travail.

Enfin, un grand merci à mes amis Stanimir Takov et Radoslav Daskalov qui m'ont soutenu et encouragé au cours de la réalisation de cette thèse.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
--------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

La relation partie-tout : généralités

CHAPITRE 1 / La méronymie	13
---------------------------------	----

1. Deux types de noms	13
2. Définition de la relation partie-tout	15
3. Définition de la méronymie par Cruse (1986)	18
3.1. La restriction de la partie obligatoire	19
3.2. La restriction du statut lexical « partie de »	21
3.3. La restriction du méronyme strict	25
3.4. La restriction de la partie physique	31
3.5. Que nous a apporté le double test de la méronymie de Cruse ?	35

CHAPITRE 2 / La possession inaliénable : une relation partie-tout élargie.	36
--	----

1. Origines et définition de la possession inaliénable	36
2. La possession inaliénable en français	38
2.1. La contrainte sur le tout : tout humain/tout physique.....	40
2.2. Les contraintes lexicales sur la partie.....	43
2.2.1. Quand le tout est un tout physique	43
2.2.2. Quand le tout est humain.....	45
2.2.2.1. Parties de l'âme (facultés), qualités.....	45
2.2.2.2. Objets possédés	51
3. L'anaphore associative	56
4. Conclusion.....	61

CHAPITRE 3 / Types de parties en fonction de leur relation avec le tout	62
--	----

1. La conception large de la notion de partie selon Husserl	62
2. Parties dépendantes et indépendantes.....	63

3. L'abstraction.....	67
3.1. La distinction entre parties dépendantes et indépendantes.....	67
3.2. L'accès aux parties dépendantes	68
4. Typologie des parties dépendantes	70
4.1. Qualités essentielles et accidentelles.....	71
4.2. Moments sur lesquels se greffent les qualités (ou dimensions)	74
4.3. Conclusion.....	80
5. Retour à l'abstraction : l'accès aux différents types de parties dépendantes.....	81
5.1. Premier type d'abstraction.....	81
5.2. Deuxième type d'abstraction : l'accès aux dimensions	83
5.3. L'accès aux qualités en général.....	85
6. Conclusion.....	85

DEUXIÈME PARTIE

Les compléments de parties dans le groupe nominal

CHAPITRE 1 / Préliminaires.....	91
1. Les deux types syntaxiques de compléments de parties.....	91
2. La possibilité de renverser la relation partie-tout.....	95
3. Esquisse de la syntaxe des compléments de parties	99
3.1. La partie sélectionne le tout	99
3.2. Les compléments de parties sont-ils des compléments circonstanciels ?	102
3.3. La position syntaxique des compléments de parties	105
3.3.1. Compléments de parties en <i>de</i>	109
3.3.2. Compléments de parties en <i>à</i>	111
CHAPITRE 2 / Les parties indépendantes en tant que composantes de compléments de parties.....	115
1. <i>N</i> à <i>N</i> (<i>modification</i>) et les parties indépendantes.....	115
1.1. Les <i>N</i> à <i>N</i> de relation partie-tout parmi les autres types de <i>N</i> à <i>N</i>	116
1.2. Les suites <i>N</i> à <i>N</i> et la composition nominale	119
1.3. Application de quelques tests syntaxiques aux <i>N</i> à <i>N</i>	122
1.3.1. Test de prédicativité (verbe <i>être</i>)	122
1.3.2. Test de la paraphrase à l'aide des composants.....	122
1.3.3. Test de groupe endocentrique	123
1.3.4. Test d'insertion de modification de N1	123

1.3.5. Test d'insertion de modification de N2.....	124
1.3.6. Test d'apposition de à N2 à des modifications qualifiantes.....	124
1.3.7. Test de surcomposition des deux types de compléments à/POUR et à/AVEC ...	124
1.3.8. Test de l'anaphore de N2	125
1.4. Commentaire des tests.....	126
1.4.1. Test de prédicativité et la relation partie-tout.....	126
1.4.2. Tests de paraphrase et de groupe endocentrique	131
1.4.3. Tests d'insertion de modification de N1 et d'apposition de à N2 à des modifications qualifiantes	133
1.4.4. Test d'insertion de modification de N2	142
1.4.5. Tests de surcomposition des compléments à/POUR et à/AVEC	146
1.4.6. Test de l'anaphore de N2	148
1.5. Conclusion des tests : le statut de à N dans le cadre des N à N à/AVEC.....	150
1.6. Propriétés objectives vs subjectives	155
2. N à LE N modification et les parties indépendantes	161
2.1. Petite introduction	161
2.2. L'article défini anaphorique et les parties facultatives.....	163
2.3. Absence vs présence d'article défini dans le complément des SN de parties en à (Cadiot 1991, 1992, 1997 et Borillo 1996)	171
2.3.1. Limites des analyses de Cadiot et de Borillo : l'importance du contexte	174
2.4. L'article défini de la possession inaliénable : l'hypothèse du liage anaphorique (Guéron 1983, 1985, 2005)	179
2.4.1. La dépendance référentielle de l'article défini lié.....	182
2.4.2. La position syntaxique du modifieur du N2 dans le SN inaliénable	188
2.5. L'alternance \emptyset / <i>article défini</i> dans les SN de relation partie-tout en à où le modifieur du N2 est typifiant	190
2.6. Conclusion.....	202
3. Conclusion.....	204

CHAPITRE 3 / Les parties dépendantes en tant que composantes de compléments de parties..... 209

1. Introduction	209
2. Les noms de qualités	209
2.1. Considérations générales.....	209
2.2. L'attribution d'une qualité à un sujet dans le groupe nominal.....	215
2.2.1. Le génitif de qualité.....	216
2.2.2. Le SN inaliénable et les noms de qualités.....	219
2.3. La question de la modification non intensifiante des qualités : quelques pistes	221

2.3.1. La modification qualificante « interne »	221
2.3.2. La modification qualificante « externe »	226
2.4. Conclusion.....	228
3. Les noms de dimensions.....	231
3.1. Les noms de dimension relatives à la qualification.....	234
3.1.1. Conclusion.....	243
3.2. Les noms de dimensions relatives à la quantification	245
3.2.1. <i>Deux mètres</i> dans <i>une table de deux mètres de longueur</i> est un spécifieur nominal.....	249
3.2.2. Les rapports objet/dimension de quantité, objet/noms de mesure et dimension de quantité/noms de mesure.....	255
3.2.3. L'expression de la mesure dans le cadre du syntagme nominal	261
3.2.3.1. Le rapport dimension de mesure – complément de mesure à noms d'unités de mesure	261
3.2.3.2. Le rapport dimension de mesure – modifieurs adjectivaux	265
3.2.3.3. Les parties homogènes fonctionnant comme noms de mesure	270
3.2.4. Conclusion.....	276
4. Les noms de matières	278
4.1. Le caractère dépendant de la matière en tant que propriété du composé.....	280
4.2. L'indépendance de la matière par rapport au composé.....	282
4.2.1. La structure en <i>en</i>	282
4.2.2. L'anaphore associative et les N de matières	284
4.3. L'alternance <i>de / d'un</i> (+ modifieur) dans le cas des compléments de matières	286
4.4. Conclusion : le caractère « insaisissable » de la matière.....	288
 CONCLUSION	 291
 BIBLIOGRAPHIE	 299

INTRODUCTION

Ce travail a comme objectif principal l'étude des SN de relation partie-tout, où le N dénotant la partie se trouve dans un complément adnominal descriptif. Les deux grands types de compléments de parties étudiés seront (i) celui qui fait figurer la préposition *à* et (ii) celui qui fait figurer la préposition *de*.

Nous commencerons par quelques généralités concernant la relation partie-tout elle-même, surtout à travers les notions de méronymie et de possession inaliénable. Nous établirons ensuite une classification des différents types de parties, en nous servant de la distinction husserlienne "parties indépendantes vs parties dépendantes", qui est une distinction ontologique. Seront ainsi dégagées, en tant qu'appartenant au statut de parties dépendantes, les qualités, les dimensions (ou moments sur lesquels se greffent les qualités), les facultés et les matières, et, en tant qu'appartenant au statut de parties indépendantes, les parties physiques des objets physiques et les parties du corps humain. Seront également pris en considération la facultativité ou le caractère obligatoire de la présence de la partie dans le tout, qui déterminent respectivement le caractère obligatoire ou la facultativité du modifieur du N dénotant la partie dans le cadre du complément adnominal.

Généralement, les N dénotant des parties dépendantes, qu'ils soient dérivés ou pas (*gentillesse* est, par exemple, dérivé de *gentil*, mais *couleur* n'est pas un N dérivé), sont introduits dans le SN par la préposition *de*, alors que les N dénotant des parties indépendantes le sont par la préposition *à*. Ainsi, on a *un garçon d'une grande gentillesse* mais *un verre à pied doré*. Les compléments en *de*, qu'ils comportent ou pas un déterminant indéfini, sont des constituants à valeur adjectivale, et peuvent de ce fait être appelés compléments de qualités (ou de propriétés), d'autant plus qu'ils acceptent la position attributive après *être* (*ce garçon est d'une grande générosité*). En revanche, les compléments en *à* ne peuvent pas être introduits par *être*, mais sont proches d'une prédication en *avoir*, et on sait que toutes les relations "tout-partie indépendante" sont exprimables en *avoir*, si bien qu'on ne doit pas s'étonner que les N dénotant des parties indépendantes soient les bienvenus dans ces compléments. On a donc d'un côté des compléments susceptibles d'apparaître après *être*, et de l'autre, des compléments comportant une prédication de type *avoir*, et quoique *être* et *avoir* soient tous les deux des copules grâce auxquelles on attribue une partie (au sens large du terme) à un tout, *être* semble réservé à l'introduction de propriétés (qu'elle soient

permanentes ou pas), alors que *avoir* servirait à l'introduction de parties au sens banal et intuitif du terme.

Mais nous verrons que la distinction "parties indépendantes vs parties dépendantes" n'est pas tranchée, et qu'on doit plutôt reconnaître l'existence d'un continuum entre ce qui est indépendant et ce qui est dépendant, autrement dit, différents degrés de d'indépendance et de dépendance, au moins du point de vue des dispositifs dont la langue dispose pour exprimer la relation partie-tout. Ainsi, les parties du corps humain, traitées par Husserl comme indépendantes, le sont-elles moins que les parties physiques (des objets physiques), ce qui est montré par l'utilisation de l'anaphore associative qui aliène le référent de la partie (comme il est montré dans les travaux de Kleiber, (1999) entre autres) : une partie du corps humain ne peut pas être aliénée de son tout qu'est l'être humain, alors qu'une partie physique d'un objet physique se prête sans problème à une telle opération. De plus, une partie dépendante, comme une qualité, peut soit garder son statut de grandeur intensive (qui lui est définitionnel), soit acquérir un statut d'individu spécifique et de ce fait « s'éloigner » de la dépendance en « se rapprochant » des parties inaliénables, ce qui est la preuve que la langue peut exprimer un seul et même rapport ontologique en le présentant sous deux (ou plusieurs) angles différents. Ainsi, un N de qualité qui entre dans le génitif de qualité est vu comme dénotant une propriété de son sujet et garde les propriétés de l'adjectif dont il dérive (on pense notamment à l'intensité) : c'est ainsi qu'on peut dire *une actrice d'une grande beauté*, alors que quand ce même N intègre un complément adnominal inaliénable, complément caractéristique des parties indépendantes, il dénote une partie inaliénable et perd de ce fait la propriété de l'intensité, ce qui est montré par l'impossibilité de dire des choses comme **j'ai vu à la télé une actrice à la grande beauté*, mais seulement *j'ai vu une actrice à la beauté froide*, où l'usage de l'adjectif permet d'isoler un type de la qualité en question : *beauté froide*, à la différence de *grande beauté*, est un individu spécifique.

Sera ainsi établi un « spectre » de la dépendance vers l'indépendance, qui va des matières et des qualités aux parties physiques, en passant par les dimensions, les facultés et les parties du corps humain, « spectre » dont la justification se trouve dans la langue.

En dehors du caractère spectral de la relation partie-tout (ou plutôt des relations partie-tout), nous essaierons de donner quelques indices de la position syntaxique des compléments de parties dans le cadre du syntagme nominal (où le substantif tête dénote le tout), en argumentant qu'il s'agit en effet d'une position prédicative, ce qui est, nous semble-t-il, en conformité avec le statut descriptif de ces compléments, statut que ceux-ci partagent avec les adjectifs qualificatifs. En outre, sera étudiée la possibilité de modifier le N de partie dans le

cadre du complément adnominal, le type de cette modification étant conditionné syntaxiquement. Si les compléments de parties occupent une position prédicative, nous allons essayer de montrer que les modifieurs du N de partie à l'intérieur de ces compléments peuvent, eux, occuper soit une position prédicative, soit une position épithétique, en fonction de la présence ou de l'absence de déterminant. On essaiera alors de comprendre, d'un côté, pourquoi on dit *une table de forme triangulaire* mais pas **une table d'une forme triangulaire*, et *une table d'une forme bizarre* mais pas **une table de forme bizarre*, et de l'autre, pourquoi on peut utiliser le même modifieur dans des configurations faisant figurer ou pas un déterminant, comme dans le couple *une maison à toit pointu / une maison au toit pointu*.

Il existe, certes, une abondante littérature de la relation partie-tout et de la possession inaliénable, mais il nous semble qu'une étude qui englobe les diverses relations partie-tout et leur expression dans le syntagme nominal (et au-delà), et qui se base sur des considérations aussi bien philosophiques que sémantiques et syntaxiques, fait défaut.

Notre travail, qui est loin d'être complet, n'a pas la prétention de combler cette lacune (à condition d'admettre qu'une telle lacune existe), mais de donner quelques éclaircissements des différentes relations partie-tout et de leur expression surtout dans le cadre du syntagme nominal. Notre but est finalement de donner quelques pistes, que nous espérons stimulantes, pour des études ultérieures traitant de ce sujet.

PREMIÈRE PARTIE

La relation partie-tout : généralités

CHAPITRE 1 / La méronymie

1. Deux types de noms

Dans la tradition linguistique, on fait la distinction entre deux types de substantifs, selon la façon dont ils construisent leurs référents. Comme le note Kleiber (1999 : 86), les premiers, appelés *catégorématiques*, sont intrinsèquement autonomes : leur sens, pour être appréhendé, n'appelle pas le sens d'une autre entité (ou d'autres entités). Les entités dénotées par ces substantifs ont donc une existence autonome. Tels sont par exemple *chien*, *voiture*, *neige*. En termes syntaxiques, ces noms ne projettent aucune variable : ils n'ont pas de structure argumentale¹. Ce sont des substantifs prototypiques. En revanche, les entités que les substantifs appelés *syncatégorématiques* dénotent ne sont pas autonomes ce qui veut dire qu'elles impliquent l'existence d'autres entités. Leur sens, pour être appréhendé, fait appel à d'autres notions. Cette situation rappelle celle des prédicats : verbes et adjectifs. Il n'est donc pas surprenant de constater qu'une partie des noms syncatégorématiques sont précisément ceux qui sont dérivés de ces deux catégories de mots. À la façon des verbes et des adjectifs correspondants, ils gardent, en règle générale, leur structure argumentale : sujet et éventuellement compléments pour les noms dérivés de verbes (*le bombardement d'une ville par l'aviation ennemie*), support pour ceux dérivés d'adjectifs (*la beauté de Marie/de ce paysage*). Même s'il est vrai que le processus de l'abstraction, qui est à l'origine des nominalisations verbales et adjectivales, permet de penser une propriété ou un acte dans l'absolu (ou plutôt de se concentrer sur un acte ou sur une propriété en faisant abstraction des participants qu'ils impliquent), ce qui se manifeste surtout dans les énoncés génériques de type *Le culte du beau*, *Le sentiment de la beauté*, *Je ne veux plus entendre parler de bombardements*, on ne peut pas concevoir leur existence sans celle des entités qui leur sont rattachées : *le culte du beau* est en effet le culte de ce qui est beau, le pronom démonstratif renvoyant à toutes les entités du monde réel ou imaginaire où l'on peut remarquer ladite propriété.

Les noms dérivés d'adjectifs et de verbes n'épuisent pas la catégorie des noms syncatégorématiques. Il y en a encore deux types au moins qui doivent être distingués : les

¹ La possibilité pour ces noms de prendre des arguments au génitif par exemple n'invalide pas l'analyse. Des occurrences peuvent très bien appartenir à un individu (individu n'est pas pris ici dans le sens qu'il a en logique), comme dans *le chien de Marie*, mais d'un point de vue sémantique, le sens de *chien*, pour être appréhendé, n'appelle en soi aucun participant : *Un chien court dans la rue*.

noms relationnels et les noms dénotant des parties d'un tout. Parmi les premiers, on range traditionnellement les termes de parenté comme *père, fils...* mais également des noms comme *auteur* et *habitants* dont la définition implique obligatoirement d'autres entités : « on n'est auteur (de livres) que si l'on a écrit un ou des livres et habitant que parce que l'on habite un lieu » (Kleiber 1999 : 86). Quant aux noms dénotant des parties d'un tout, les analyses linguistiques de la méronymie (Cruse 1986, Tamba 1994 entre autres) privilégient des relations du genre *volant-voiture, tronc-arbre, toit-maison, bras-corps*, etc, c'est-à-dire sont analysées comme ayant le statut de parties des entités physiques entrant dans la composition d'autres entités physiques, plus vastes et structurées d'une certaine façon, et qui ne peuvent pas être définies sans la mention du tout auquel elles appartiennent². L'établissement de ce statut de « partie » est la suite de l'application du relateur « être une partie de » qui ne convient qu'au type illustré par les couples ci-dessus. De cette façon, puisqu'on dit (d'une façon générique) *le bras est une partie du corps* et non **le bras est une partie de l'homme*, le mot *bras* est considéré comme une partie du corps (de l'homme) et non de l'homme lui-même. Seule donc la relation *bras-corps* est analysée comme une relation partie-tout, alors que celle entre *bras* et *homme* est repoussée à l'étude des phénomènes relatifs à la possession inaliénable (Villar 2006), avec ses particularités syntaxiques, dont une simple illustration est la phrase prédicative *l'homme lève la main* (cette structure est amplement étudiée par Guéron 1983, 1985, 2005). La possession inaliénable, dont relève ce type de phrase, sera abordée dans le deuxième point de cette partie. Nous nous contenterons pour le moment de signaler que beaucoup de linguistes (Riegel 1984, Hanon 1988 et 1989, Herslund 1996), parmi lesquels les générativistes (on pense surtout à Guéron 1983, 1985 et 2005), ont tendance à l'assimiler à la relation partie-tout en en faisant une variante, ce qui n'est pas, comme on va le voir, infondé. D'autres, comme Villar (2006), mettent clairement une frontière entre relation partie-tout et possession inaliénable, celle-ci devant être étudiée dans le cadre des relations de possession en général.

Pour les besoins de notre étude, nous n'allons pas nous limiter à la relation entre partie et tout, qui passe obligatoirement par le relateur « être une partie de ». Parmi les noms syncatégorématiques, nous allons également prendre en considération les noms dénotant différents types de propriétés des objets ou des animés. Si ces derniers semblent, linguistiquement parlant, ne pas être compatibles avec la notion de « partie » (on pense

² Lyons (1997:314) dit à ce propos « Most of the discussion of part-whole lexical relations by linguists has been restricted to cases when the lexemes in question are nouns denoting discrete physical objects ». Kleiber (1999:89) parle de « véritables parties ».

surtout au test « être une partie de »), il ne paraît pas y avoir d'obstacle ontologique à les considérer comme ayant ce statut. D'ailleurs Husserl (1913), dans une perspective philosophique, considère les propriétés, qu'il appelle *parties dépendantes*, comme les seules à avoir véritablement le statut de « partie » puisqu'elles ne peuvent ni exister ni être représentées séparément du tout auquel elles appartiennent (par exemple, l'intensité d'un son n'existe pas en dehors de celui-ci).

Nous allons donc analyser les différents types de noms dénotant des parties ou des propriétés qui sont susceptibles d'entrer dans des compléments adnominaux en *à* et en *de* dans les structures nominales retenues dans notre travail [N *à* (le) N (Adj)] et [N *de* (un) N (Adj)], où le substantif-tête dénote le tout (relativement à la partie) ou le support (relativement à la propriété). Seront également prises en considération les relations de possession inaliénable, comme celle entre un « tout » humain (ou animé) et les parties de son corps, puisqu'elles peuvent être exprimées dans la structure nominale en *à* aussi bien dans sa variante sans déterminant que dans celle à article défini (ex. *j'ai rencontré une femme à/aux cheveux gris*). Avant de passer en revue les différents types de parties qui entrent dans nos structures, en gardant à l'esprit une conception large la notion de « partie », nous allons tout d'abord essayer de définir la relation partie-tout d'une façon globale, pour présenter ensuite la méronymie telle que l'entend Cruse (1986).

2. Définition de la relation partie-tout

D'une façon très sommaire et intuitive, nous pouvons définir la relation partie-tout comme une relation lexicale qui s'établit entre une partie et le tout dont elle est partie. Plusieurs auteurs, dont Lyons (1977), donnent directement des exemples au lieu de définition, tellement cette relation semble intuitivement claire : « The part-whole relation (...) is exemplified by 'arm' : 'body', 'wheel' : 'bicycle', etc » (311). À la suite des analyses en logique formelle de Lesniewski et de la mise au point de la méréologie, les différents auteurs s'accordent à reconnaître qu'il s'agit d'une relation hiérarchique et qui exprime, comme le notent Winston *et al.* (1987) « strict partial ordering relations » (418). Cette dernière affirmation revient à dire que les parties ne sont pas intégrées dans leurs tous d'une façon aléatoire, mais occupent une place bien précise³, et pour certaines, ont une fonction bien déterminée dans le tout (comme l'a noté Kleiber (1996), cité par Tyvaert (1997 : 367) les freins, le moteur, le volant

³ Cf. la remarque de Cruse (1986 : 158) « Parts (...) have a determinate topological relationship with their wholes, and with their sister parts ».

contribuent au fonctionnement de la voiture, alors que les propriétés comme poids, couleur sont descriptives et ne possèdent aucune pertinence en termes de fonctionnement [nous ajoutons - dans la plupart des cas]). Les tous ne sont donc pas réductibles à la simple addition d'un certain nombre de parties, mais représentent des structures complexes⁴ où l'ordonnement des parties est fonction de relations particulières qui s'établissent entre parties et tout. La relation méronymique est en effet un type parmi d'autres relations sémantiques. Winston *et al.* (1987 : 436) formalisent une relation sémantique entre deux concepts de la façon suivante :

$$xRy \rightarrow (Ea...En)^5$$

où la relation sémantique *R* entre les concepts *x* et *y* se décompose en plusieurs éléments relationnels primitifs *Ea...En*. La relation méronymique, selon cette formule, doit être décomposée en un élément primitif central, appelée « indépendant » (qui indique qu'il s'agit précisément d'une relation partie-tout) et d'autres éléments qui en dépendent et qui indiquent la façon dont la relation s'établit :

$$xRy \rightarrow (E1(E2, E3...))$$

E1 indique la nature de la relation, et nous appelons les éléments *E2, E3...* les attributs⁶ de la relation (qui en sont dépendants). Winston *et al.* proposent de nommer (dans le cadre de la relation méronymique) *E1* « connection » (même si ce terme reste assez vague), et les autres éléments recevront des valeurs en fonction du type particulier de la « connection » (grâce à eux, on distingue plusieurs types de relations méronymiques). Voici un exemple de la formalisation de la relation méronymique qui existe entre *handle* et *cup*, donné par ces auteurs (437) :

$$xRy \text{ (Connection (Functional, Nonhomeomeric, Separable))}$$

où les éléments *functional, nonhomeomeric* et *separable* (qui correspondent, dans la formule générale, à *E2, E3...*) indiquent la façon dont la relation partie-tout est établie entre les entités

⁴ Cf. la définition de tout de Riegel (1984 : 6) « Le tout est logiquement et référentiellement équivalent à un certain arrangement de ses parties ».

⁵ Cette formalisation s'inscrit dans « Relation Element Theory », que Winston *et al.* présentent dans leur article.

⁶ Winston *et al.* parlent tout simplement d'éléments dépendants.

handle et *cup* autrement dit le rapport entre cette partie et ce tout. Concernant une autre relation méronymique, comme celle entre la matière d'un objet et l'objet lui-même, les trois éléments recevront une valeur négative, puisque la matière par rapport au composé n'est ni fonctionnelle, ni homéomère, ni séparable. Ainsi, on peut formaliser la relation entre le bois d'une table et la table elle-même de la façon suivante :

xRy (Connection (Nonfunctional, Nonhomeomeric, Nonseparable))

Nous n'allons pas aborder ici la question compliquée du rapport matière-composé, qui pose surtout le problème du caractère séparable ou pas de la matière vis-à-vis du composé. Ce rapport, même s'il est souvent analysable en tant que relation méronymique, tend parfois vers l'identité, comme l'a montré Van de Velde (1995 : 117) à travers l'exemple suivant :

C'est quoi, cette timbale ? – C'est de l'argent

Ce ne sont pas les étiquettes données aux éléments et leur nombre qui sont importants pour nous, ni le fait qu'il s'agit d'éléments binaires comme les traits distinctifs en phonologie ou les sèmes en sémantique ; ce que nous trouvons utile et éclairant, c'est le principe même de ce formalisme, issu de la « Relation Element Theory », qui se propose de décrire les relations méronymiques en les décomposant, dans le but d'identifier, dans chaque cas, le rapport exact entre tout et partie.

Ainsi, nous comprenons que la distinction entre les différents types de parties est fonction de la relation qui s'établit entre ces parties et un tout donné. Un tout est en effet constitué de parties de type différent, parce qu'elles entretiennent avec ce tout des rapports différents. Par exemple, la « connection » entre d'un côté le moteur et la voiture et de l'autre la hauteur et la voiture n'est pas de même type, puisque le premier est, selon la terminologie de Husserl (1913), une « partie indépendante », alors que la deuxième – une « partie dépendante »⁷ (cf. l'opposition « séparable » / « non séparable » de Winston *et al.*). Notons cependant que pour Winston *et al.*, la relation entre *hauteur* et *voiture* (ou *tour*) n'est pas méronymique mais attributive : « While towers have height as one of their attributes, height is not a part of a tower » (p. 429). De toute évidence, ces auteurs se servent de l'expression « to

⁷ L'opposition husserlienne *parties dépendantes/indépendantes* sera discutée ultérieurement.

be part of » pour dégager les N dénotant de « vraies » parties, à la suite de Cruse (1986). Plus tard, Tamba (1994) adopte la même analyse pour le français.

3. Définition de la méronymie par Cruse (1986)

D. A. Cruse (1986), tout en reconnaissant l'existence de plusieurs types de relations méronymiques, définit ce qu'il appelle « central (or ideal) meronymic relationship » de la façon suivante :

X est un méronyme de Y si et seulement si des phrases de la forme *Un Y a des Xs / un X et Un X est une partie d'un Y* sont normales quand les SN *un X* et *un Y* sont interprétés génériquement⁸

Voici quelques exemples :

- (1) Une bouche a des lèvres / Les lèvres sont une partie de la bouche (Tamba 1994 : 64)
- (2) Une main a des doigts / Les doigts sont une partie de la main
- (3) Une automobile a une boîte de vitesses / La boîte de vitesses est une partie d'une automobile

Ce double test impose un certain nombre de restrictions :

- (a) il faut que la partie soit présente dans la définition du tout (c'est la phrase générique en *avoir* qui impose cette condition), ce qui exclut les parties facultatives ;
- (b) il faut que le nom de partie ait clairement le statut lexical de « partie de » (condition imposée par la phrase générique en *être une partie de*) ;
- (c) il faut que la partie soit un méronyme strict du tout, et non un « super-meronym » selon l'appellation de Cruse (1986 : 163) ;
- (d) il faut que le tout et la partie soient de même type ontologique et pas n'importe lequel : les entités qu'ils dénotent doivent être pourvues du trait [inanimé] ; c'est le relateur « être une partie de » de la deuxième phrase du double test qui impose cette condition, puisque, comme

⁸ Cette traduction française de la règle de Cruse (1986 : 160) est tirée de Tamba (1994 : 67).

l'a fait remarquer Tamba (1994 : 81) « *être une partie de* ne peut s'appliquer qu'à des termes nominaux pourvus du trait *inanimé* ».

Les restrictions ci-dessus nécessitent quelques commentaires. Faisons tout de suite remarquer que Cruse lui-même a été conscient du fait que son double test était trop restrictif, en admettant que « it excludes some intuitively clear examples of the part-whole relation » (p. 160).

Au lieu de chercher les insuffisances du test à travers les très fortes restrictions qu'il impose à la relation méronymique, nous allons essayer de voir ce qu'il peut nous apprendre de celle-ci.

3.1. La restriction de la partie obligatoire

La restriction (a) est très importante dans la mesure où elle permet de faire la distinction entre parties « canoniques » (qui entrent dans la définition du tout) et parties « facultatives » (qui n'entrent pas dans la définition du tout mais peuvent appartenir à des occurrences du tout), ou plus exactement entre relation nécessaire et relation optionnelle entre partie et tout. Les deux relations peuvent être illustrées respectivement par les couples *doigts/main* et *poignée/porte*, et on les distinguera par le fait que dans le cas d'une relation nécessaire, les deux phrases du double test marchent, comme en (2) ci-dessus, alors que dans le cas d'une relation optionnelle, seule la phrase comportant « être une partie de » est valide :

(4) *Une porte a une poignée / ^{ok}une poignée est une partie d'une porte⁹

D'autres exemples de la relation optionnelle entre partie et tout ont été donnés par différents auteurs, dans le but de montrer que dans ces cas il existe bien une relation conventionnelle de partie-tout unissant deux concepts, mais avec la particularité que la relation est unilatérale, c'est-à-dire que la partie a bien le statut de partie du tout d'un point de vue définitionnel, alors que le tout ne comprend pas dans sa définition, comme il a déjà été noté, la partie. M. Salles (1995 : 48) en cite deux : *traîne/robe* et *boite de vitesses automatique/voiture* (exemple de J. Hawkins 1978). Par exemple une *traîne*, dans l'acception pertinente pour notre discussion,

⁹ Nous allons voir tout à l'heure que cette phrase est problématique à cause de la restriction (c), puisqu'une poignée n'est pas exclusivement une partie d'une porte. Mais ici nous nous limitons à l'illustration de la distinction *parties obligatoires/facultatives*.

comporte bien le trait « être une partie de », et on peut formaliser ce sens de la façon suivante :

(5) Traîne (*partie de x*)

où x est une variable sous-catégorisée sémantiquement par le nom *traîne*, comme étant de type « robe ».

Pour les parties facultatives, comme il a été dit, la phrase générique en *avoir* ne marche pas et pour qu'une phrase en *avoir* soit valide, Salles (1995) à la suite de Riegel (1984) et de Bierwisch (1965), affirme qu'il faut soit introduire « un marqueur de contingence comme l'auxiliaire modal *pouvoir*, l'adverbe *parfois* ou la tournure impersonnelle *il arrive que* » (p. 48-49) :

- (6) a. Une robe peut avoir / a parfois une traîne
- b. Il arrive qu'une robe ait une traîne

soit utiliser des SN sujets spécifiques, qui renvoient à des occurrences :

(7) Cette robe a une traîne

Nous introduirons un test supplémentaire pour la distinction *parties canoniques (obligatoires)* / *parties facultatives*. Il s'agit de la structure binominale [N1 à N2] dans sa variante à/AVEC, discutée par Cadiot (1992) et (1997). Comme nous allons le montrer plus tard, la préposition *à* sert à introduire un nom dénotant une partie (N2) laquelle ne peut pas être comprise préalablement dans la définition du tout (N1) car sinon la structure ne serait pas informative. Puisque le N2 n'est pas actualisé par un déterminant, nous considérons comme première approximation que le nom de partie N2 est introduit au niveau du sens, en tant que sème supplémentaire qu'on rajoute au N1 selon des procédés syntaxiques. Le résultat est un tout hétérogène [N1 à N2], qui peut être vu, selon certains critères, comme un nom composé, où la partie dénotée par N2 devient en effet partie de ce que l'expression dénote dans son ensemble. Le test suggéré par la structure binominale [N1 à N2] donne les résultats souhaités. Les expressions de (8), qui comportent dans la position N2 des noms dénotant des parties obligatoires de N1 ne sont pas acceptables puisque non informatives ; en revanche, ceux de (9) sont bien formés car le N2 n'entre pas *a priori* dans la définition du N1 et en même

temps dénote une partie compatible avec le sens du N1 (cette deuxième exigence est due à la sous-catégorisation sémantique du nom de partie, cf. (5)).

(8) a. *une bouche à lèvres

b. *une main à doigts

c. *une automobile à boîte de vitesses

(9) a. une robe (de mariée) à traîne (exemple tiré du Petit Robert)

b. Il y a une légère trace d'usure sur le haut de *la porte à poignée* due au frottement lors de son utilisation (Google)

Les énoncés de (8) peuvent devenir acceptables, ou pour mieux dire informatifs, si le N2 reçoit une modification, mais le but de l'énonciation sera alors de décrire le tout en typifiant une de ses parties obligatoires. Ainsi, face à l'inacceptable (8) *b* on a le bien formé (10) parce que si chaque main, en tant que telle, a par définition des doigts, elle n'a pas par définition des doigts d'un certain type (en l'occurrence *doigts courts/longs*), distinction qui peut être pertinente dans le domaine du piano par exemple :

(10) Nous voudrions tenter la différenciation des études d'approche de la technique, suivant la nature des mains, que nous ramènerons à deux types essentiels, *la main à doigts longs* et *la main à doigts courts* (Google)

Il a été dit plus haut que les parties facultatives ne pouvaient pas entrer dans une phrase générique en *avoir*, à moins d'introduire un élément modal comme en (6) ou d'utiliser un sujet spécifique comme en (7). En revanche, dans le cadre à la structure binominale [N1 à N2] les contraintes de la modalité et du sujet spécifique n'existent pas (le N1 équivalant au sujet de la phrase en *avoir*). C'est que la partie facultative (N2) est rattachée au tout (N1) au niveau du sens, de manière à former un tout complexe qui dans son ensemble peut être ou ne pas être spécifique.

3.2. La restriction du statut lexical « partie de »

Passons maintenant à la restriction (b). Elle refuse de donner le statut de *méronyme* à des noms qui ne comportent pas dans leur définition le trait « être une partie de » même s'ils

peuvent, pour certains, avoir ce statut par rapport à un tout qui les comprend obligatoirement. Il s'agit donc de noms catégorématiques, c'est-à-dire autonomes référentiellement, qui ne peuvent pas être méronymes par définition, même s'il existe des tous qui les comprennent obligatoirement. Dans la plupart des cas, ces tous sont dénotés par ce qu'il est convenu d'appeler les noms collectifs (ou de groupe) comme *bouquet*, *forêt*, *régiment*, *orchestre*. Comme l'a remarqué Villar (2006 : 374-375), de tels cas montrent « que la notion d'holonymie ne doit pas être effacée des études linguistiques » puisque (dans ces cas) « le seul sens possible de relation est celui qui mène du tout à la partie ». S'il est vrai, donc, qu'une *forêt* est obligatoirement définie comme un ensemble d'arbres et un *orchestre* comme un ensemble d'instrumentistes, les notions d'arbre et d'instrumentiste n'ont besoin d'aucune collectivité pour être appréhendées « mais elles sont catégorisées par l'être humain dans leur singularité » (idem, 375). De cette façon, ces exemples sont exclus du double test de la méronymie de Cruse, à cause de la non validité de la phrase générique en « être une partie de ». « Avoir » ne convient pas non plus pour des raisons discutées par Tamba (1994) et doit être remplacé par « se composer de » ou « comprendre ».

- (11) a. Une forêt *a/se compose d'arbres
 b. *Un arbre est une partie d'une forêt

Comme le fait remarquer Salles (1995), Cruse (1986) souligne les ressemblances entre la relation partie-de proprement dite et les relations membre-collection/groupe, mais les analyse séparément dans la section intitulée « Close relatives of the part-whole relation » (p. 172). Quant à Winston *et al.* (1987), ils incluent explicitement ces relations parmi les relations méronymiques.

Quoi qu'il en soit, il est clair que la relation membre-collection n'est pas du même type que la relation partie-tout illustrée par *bras/corps* et autres semblables. On pourrait donc soutenir que la contrainte de (b) ne concerne pas à proprement parler la relation partie-tout, si on ne trouvait pas des exemples comme *pages/livre* qui, au moins intuitivement, sont à rattacher sans hésitation à la relation partie-tout. C'est ce que fait Cruse lui-même, en rangeant l'exemple *A book has pages* à côté de *A hand has fingers*, *A piano has a keyboard*, *A car has wheels*, *A saw has teeth* (1986 :160), où les phrases en « is part of », même si elles ne sont pas systématiquement données sont sous-entendues comme acceptables. Mais si le clavier, les roues et les dents ont, par définition le statut de parties, il n'en va pas de même

concernant les pages. Ainsi, la phrase en (12) *b* n'est pas acceptable dans la lecture générique, exigée par le test de Cruse :

- (12) a. Un livre a des pages
- b. *Les pages sont des parties d'un livre

C'est qu'une *page* n'est pas définie à travers un tout auquel elle doit appartenir (si ce n'est la feuille). On peut par exemple imprimer des pages sans que celles-ci aient le moindre lien avec un tout.

Doit-on alors considérer la relation *pages/livre* comme une relation membre-collection et pas strictement partitive ? On ne peut pas donner rapidement une réponse à cette question mais une chose est sûre : la relation *page/livres*, où le tout est constitué de parties homogènes, partage beaucoup de propriétés avec celle illustrée par *forêt/arbres, bouquet/fleurs...* En même temps, elle s'en différencie par le fait qu'elle accepte la phrase générique en *avoir* (12) *a*, ce qui n'est pas le cas des relations membre-collection/groupe. Ceci est illustré par les exemples (11) *a*, (13) et (14), les deux derniers étant de Salles (1995 : 50) :

- (13) ?Une flotte a des bateaux *mais* Une flotte se compose/comprend de bateaux
- (14) ?Un régiment a des soldats *mais* Un régiment se compose de soldats

Tout semble indiquer que la relation entre *pages* et *livre* occupe une place intermédiaire entre relation méronymique « stricte » (en tout cas en ce qui concerne la phrase en *avoir*) et relation membre-collection. Nous allons poursuivre cette discussion ch. 3, 3.2.3.3, deuxième partie. Ce que nous avons voulu montrer ici, c'est l'existence de couples de relation partie-tout, où la partie n'a le statut de partie que par rapport au tout qui la comprend obligatoirement. Ces cas partagent beaucoup de propriétés avec les relations membre-collection/groupe (homogénéité des membres ou des parties).

Avant de passer à la contrainte (c), nous allons discuter un exemple de partie facultative, donnée par Winston *et al.* (1987 : 421), dont nous devons la traduction française à Vénérin (2006 : 163) :

- (15) Le réfrigérateur est une partie de la cuisine

Winston *et al.* intègrent la relation entre *cuisine* et *réfrigérateur* dans ce qu'ils appellent « component-integral object relation », à côté de *handle/cup*, *wheels/car* et *chapter/book*, en faisant toutefois l'observation que le réfrigérateur est une partie facultative de la cuisine, à la différence des autres couples donnés où la partie est canonique (ou nécessaire). C'est ce qui interdit de dire génériquement **Un réfrigérateur est une partie d'une cuisine*, mais seulement (15) où le SN sujet est spécifique (cf. (7) ci-dessus), alors que cette phrase générique est valide pour les autres couples cités. Selon cette analyse, nous aurions dû discuter cet exemple en illustrant la contrainte (a), portant sur les parties facultatives. Pourtant, comme on l'a vu, une partie facultative a clairement le statut de « partie de » mais le tout dont elle peut faire partie ne la comprend pas dans sa définition (voir par exemple l'analyse ci-dessus du couple *traîne-robe*). Il s'ensuit que *réfrigérateur* n'est pas une partie facultative puisqu'il s'agit d'un nom catégorématique qui a donc une existence autonome. Dans ce point, nous avons vu que de tels noms pouvaient avoir le statut de parties mais uniquement par rapport à un tout qui les comprend obligatoirement, comme dans le cadre des relations membre-collection/groupe ou de la relation partitive particulière illustrée par *pages-livre*. Mais si une forêt est composée obligatoirement d'arbres et si un livre n'est aucunement concevable sans pages, une cuisine ne comporte en aucune manière dans sa définition la composante *réfrigérateur*, même si elle peut connoter cet objet, comme un tigre connote la férocité sans qu'il la dénote : de la même façon qu'on peut avoir un tigre peureux qui se cache dans les buissons au moindre bruit, on peut très bien avoir une cuisine sans réfrigérateur.

Même si Winston *et al.* reconnaissent qu'une cuisine est un holonyme facultatif de réfrigérateur, ils affirment que des exemples comme (15) « clearly express a meronymic relation » et les rangent, comme il a été dit, à côté de couples de type *handle/cup*. Pourtant, il nous semble que la relation entre réfrigérateur et cuisine n'est pas du tout méronymique (en tout cas pas du même type que *anse/tasse*, *bras/corps*, *pages/livre...*) mais strictement locative¹⁰. Ceci est d'ailleurs suggéré par l'acceptabilité assez douteuse de la phrase (15), au moins en français, et il nous semble qu'on dirait plus naturellement des choses comme *Le*

¹⁰ Nous avons rédigé ce paragraphe avant d'avoir pris connaissance de l'article de Kleiber (1997) *Des anaphores associatives méronymiques aux anaphores associatives locatives*, où l'auteur avance plusieurs arguments pour distinguer les relations méronymiques des relations locatives. Quant à la relation entre *cuisine* et *réfrigérateur*, Kleiber montre, contrairement à l'affirmation de Winston *et al.* (1987), qu'elle n'est pas une méronymie, mais une « localisation stéréotypique fonctionnelle ». Nous citerons Kleiber pour plus de clarté, avec de très légères modifications : « l'idée est qu'un réfrigérateur (...) détermine par avance un "espace" privilégié (qui est de toute évidence la cuisine) où s'exercera sa fonctionnalité » (42-43). Qu'elle soit définie comme stéréotypique et fonctionnelle, le point central pour notre propos est que la relation entre *réfrigérateur* et *cuisine* est de localisation.

réfrigérateur se trouve dans la cuisine, Dans la cuisine il y a un réfrigérateur, où on a explicitement des termes servant à localiser.

Si, malgré tout, on tient à soutenir que la relation entre réfrigérateur et cuisine est méronymique, il faudrait la rattacher à ce que Cruse (1986 : 163) appelle « bilaterally facultative relation » qui est qualifiée par lui comme « the weakest variant of meronymic relations » :

X is a facultative meronym of Y ; Y is a facultative holonym of X (162)

Un des exemples donnés pour illustrer cette relation est : *The museum is part of the university / The university has a museum (163).*

Cruse reconnaît pourtant que cette relation « only marginally deserves to be considered a lexical relation at all » puisqu'elle se base sur « expectation rather than necessity » (163), ce qui rejoint notre analyse ci-dessus sur la différence entre connotation et dénotation.

3.3. La restriction du méronyme strict

Passons maintenant à la contrainte (c). Grâce à elle sont distinguées les parties qui ne conviennent qu'à un seul tout de celles qui peuvent être rapportées à plusieurs tous. Dans le premier cas entrent des parties canoniques qui de ce fait satisfont le double test de Cruse (l'exemple (1) repris comme (16) ici) et des parties facultatives pour lesquelles seulement la phrase en « être une partie de » est valide (17) :

(16) Une bouche a des lèvres / Les lèvres sont une partie de la bouche

(17) *Un livre a une préface / Une préface est une partie d'un livre

C'est la généralité de la phrase en « être une partie de » qui est pertinente pour cette contrainte puisqu'elle exige que la partie ne convienne qu'au tout dénoté par le SN générique objet. Selon elle, des lèvres et une préface ne peuvent faire partie respectivement que d'une bouche et d'un livre. Ceci est corroboré par les définitions¹¹ de ces lexèmes dans un dictionnaire de langue comme le Petit Robert :

¹¹ Nous avons donné comme pertinentes les définitions des sens premiers et courants de ces deux mots, en écartant les acceptions spécialisées ou métaphoriques comme *préface d'un canon* (dans la liturgie) et *lèvres*

Lèvre : Chacune des deux parties charnues, glabres, ordinairement roses, qui bordent extérieurement *la bouche* et s'amincissent pour se joindre aux commissures.

Préface : Texte placé en tête d'*un livre* qui est de l'auteur ou d'une autre personne, et qui sert à le présenter au lecteur.

Pourtant, cette situation est loin d'être la plus fréquente puisque, comme l'a montré Cruse, il existe beaucoup de cas où le méronyme est plus général que l'holonyme ce qui veut dire, comme nous l'avons noté plus haut, qu'un nom de partie peut se rapporter à plusieurs tous¹². Dans de tels cas, seule la phrase en « avoir » est valide mais pas celle en « être une partie de ». Cruse illustre cette situation en donnant l'exemple de *ongle* qui peut être indifféremment méronyme de *doigt* et de *orteil* :

- (18) a. Un doigt a un ongle
b. *Un ongle est une partie d'un doigt

- (19) a. Un orteil a un ongle
b. *Un ongle est une partie d'un orteil¹³

Cruse appelle *ongle* un super-méronyme respectivement de *doigt* et de *orteil*, ceux-ci étant des hypo-holonymes de *ongle*. *Ongle* est aussi un méronyme canonique de *doigt* et de *orteil* puisqu'il entre dans la définition de ceux-ci.

Tamba (1994), quant à elle, propose de rendre compte de l'existence de super-méronymes en gardant les phrases de (b) mais en signalant le caractère non exclusif par l'introduction d'une modalisation, comme en (20) :

- (20) Un ongle est une partie, *entre autres / non exclusivement*, de l'orteil

d'une plaie (trope par ressemblance de la forme et de la position). Ces acceptions dérivées n'ont qu'un lien indirect avec les acceptions premières puisqu'elles sont le résultat d'un calcul sémantique complexe.

¹² Par souci de précision, nous citerons directement Cruse : « The meronym may be more general than the holonym, in that without ambiguity it stands in the same relation to at least one another holonym » (1986 : 163)

¹³ Tamba (1994 : 68) refuse de considérer les phrases de (b) comme inacceptables à cause de leur non-généricité. Selon elle, ces phrases ont bien une interprétation générique puisque d'une part on ne peut pas les nier (**un ongle n'est pas une partie de l'orteil*) et d'autre part elles ne peuvent pas recevoir une forme spécifique (**cet ongle est une partie de l'orteil*). Ce n'est donc pas la généralité de ces phrases qui est affectée à cause de la possibilité pour *ongle* d'être rapporté à deux tous différents, mais simplement leur domaine de validité.

ou bien en énumérant l'ensemble des relations méronymiques auxquelles se prête un super-méronyme :

- (21) Un ongle peut être une partie de l'orteil, du doigt, de la patte

Nous introduirons un test supplémentaire qui, à notre avis, rend bien compte de la distinction entre méronymes stricts (qui ne conviennent qu'à un seul tout) et super-méronymes. Il s'agit de la structure binominale [N1 de N2] où le nom de partie occupe la position du substantif-tête (N1) et le nom dénotant le tout - la position du complément adnominal (N2), obligatoirement précédé de l'article zéro, comme dans *une roue de camion*.

Afin de mener à bien notre analyse, nous nous baserons sur la différence qu'établit Guillaume (1919, chapitre VIII) entre ce qu'il appelle « rapport d'appartenance (réelle) » et « dégradation de l'appartenance réelle en appartenance virtuelle ». Le premier rapport, illustré par des groupes du type *le chien du berger, le livre de l'enfant*, est établi entre deux individus, dont le deuxième est le possesseur effectif du premier. Le complément adnominal est déterminatif pour le substantif-tête qui, par conséquent, prend obligatoirement l'article défini. Comme le note Van de Velde (1995 : 102), « l'objet dénoté par le complément est premier dans l'élaboration de l'objet visé par le groupe nominal entier », ce qui correspondrait, pour le SN *le chien du berger* par exemple, à l'ordre logique suivant : *Le berger, son chien*. Ce rapport peut se dégrader et devenir un rapport d'appartenance virtuelle « lorsqu'on passe de l'idée qu'une chose appartient à celle qu'elle peut appartenir » (Guillaume 1919 : 125), comme dans le passage *le chien du berger – un chien de berger*. Dans *un chien de berger*, poursuit Guillaume, « ce n'est pas d'un berger possesseur d'un chien qu'il est question, mais uniquement d'un chien qui, par sa race, sa nature, semble destiné à servir un berger. Ainsi, *berger*, dans l'esprit, se réduit en hypothèse de destination. Comme tel, il ne fait plus partie du plan des réalités, mais du plan des possibilités » (123-124).

Guillaume ne prend pas en considération des exemples de la relation partie-tout mais il nous semble que de tels exemples peuvent très bien être intégrés dans son schéma :

- (22) *Les roues de ce camion* doivent être changées.

- (23) Auriez-vous *une roue de camion* à me vendre ? (Van de Velde 1995 : 101)

En (22), les roues appartiennent effectivement à un camion donné (appartenance réelle), alors qu'en (23), « camion » est une virtualité et sert à typifier le nom « roue » (appartenance virtuelle). La différence majeure entre (22) et (23) est que dans le premier cas le complément adnominal est déterminatif (la relation s'établit entre deux individus) alors que dans le second il est descriptif. En fait, *camion* dans (23) ne peut pas dénoter un individu déterminé et peut même ne pas avoir de dénotation – *une roue de camion* peut ne jamais avoir appartenu à aucun individu de type camion.

Mais peut-on, au moins dans le cadre de la relation partie-tout, dériver toujours les SN où s'établit un rapport d'appartenance virtuelle de SN correspondants où le rapport d'appartenance est réel ? Autrement dit : est-ce que tous les couples de relation partie-tout peuvent suivre le schéma illustré par le couple *roue-camion* ci-dessus, illustré par le passage de (22) à (23) ? Finalement, l'appartenance réelle peut-elle toujours se dégrader en appartenance virtuelle ?

Nous pensons que la réponse à cette question doit être négative puisque, pour que N2 puisse typifier (ou décrire) N1, il ne faut pas qu'il soit présent au préalable dans la définition de N1. L'expression *une roue de camion* est donc possible parce qu'une roue n'est pas exclusivement une partie d'un camion, mais peut également être rapportée à d'autres tous parmi lesquels voiture et vélo. En revanche, dans les cas où une partie ne peut être intégrée que dans un seul tout, une telle expression ne sera pas possible (ou en tout cas elle sera peu naturelle) bien qu'on puisse avoir une expression déterminative (d'appartenance réelle). Ainsi, le passage de (24) à (25) ne peut-il pas se réaliser :

(24) J'ai remarqué une tache sur *les lèvres de ta belle bouche*.

(25) *Je veux embrasser *des lèvres de bouche* charnues.

En (24), il s'agit d'un individu particulier *bouche* et il est question des lèvres spécifiques de cet individu. En revanche, en (25) *bouche*, suite à l'emploi de l'article zéro, a pour rôle de typifier *lèvres* mais cette typification échoue car il n'est pas pertinent de décrire une chose par la mention d'un élément que cette chose contient déjà dans sa définition (problème de non informativité). Par contre, si on modifie cet élément obligatoire, la description devient pertinente mais alors l'élément ainsi modifié n'entre plus dans la définition de l'élément décrit. Pour illustrer ceci, on prendra l'exemple du couple *préface-livre* : face au

problématique (26), on a le bien formé (27) où *livre de cuisine* forme un amalgame sémantique :

(26) ?J'ai lu cela dans une préface de livre

(27) J'ai lu cela dans une préface de livre de cuisine

La phrase en (26) pourrait être acceptable si on admettait que d'autres touts, et pas seulement les livres, pouvaient avoir des préfaces.

Pour résumer : il n'est pas pertinent de décrire une chose par le fait qu'elle est destinée à faire partie d'un tout donné si cette destination est déjà présente dans le sens même de cette chose.

Nous voudrions établir, au passage, un parallélisme entre les cas qu'illustrent les exemples (25) et (26) et les cas discutées dans le cadre de la contrainte (a) où l'on a fait la distinction entre parties obligatoires et parties facultatives. Pour des raisons d'informativité, on ne peut ni décrire un tout par une partie obligatoire, ni décrire une partie par l'unique tout dont elle peut faire partie. (28) et (29) illustrent respectivement ces deux cas :

(28) *un arbre à feuilles

(29) ?une préface de livre

Puisque les feuilles font partie de la définition d'un arbre et qu'une préface est par définition destinée à faire partie d'un livre (en admettant que *livre* est le seul tout possible pour *préface*), on ne peut pas décrire *arbre* et *préface* par la mention de *feuilles* et de *livre* respectivement. Et de la même façon qu'on rend acceptable (29) en sous-catégorisant *livre* comme en (27), on supprime l'inacceptabilité de (28) en sous-catégorisant *feuilles* :

(30) un arbre à feuilles caduques/persistantes

Nous pensons donc que le test du syntagme binominal [N de N] où une partie est décrite par la mention d'un tout virtuel est pertinent pour la distinction que Cruse établit entre méronymes stricts et super-méronymes. Nous constatons ainsi que face à *roue de camion*, *roue de voiture*, *roue de vélo*, nous n'avons pas *?roue de véhicule* parce qu'une roue, par

définition, est destinée à faire partie d'un véhicule mais pas d'un type de véhicule précis. Ainsi, *roue* est un méronyme strict de *véhicule* mais un super-méronyme de *camion*, *voiture* et *vélo*. Cette analyse est conforme avec les deux exemples suivants, donnés par Cruse (1986 :166) :

(31) ?hand-finger

(32) door-handle

Tout semble indiquer que la structure anglaise N1-N2 avec le nom de tout en première position et le nom de partie en seconde est parallèle à la structure française [N1 de N2] où l'ordre partie-tout est inversé, quant au statut typifiant du tout (dénoté respectivement par N1 et N2). Cruse (1986 :166) explique l'impossibilité (ou plutôt le caractère redondant) de (31) par le fait que « many parts have their functional domains¹⁴ encapsulated within their meaning », alors que d'autres parties, comme *handle* en (32) « have a multitude of different possible functional domains », un autre domaine fonctionnel pour *handle* étant par exemple *drawer* illustré par *drawer-handle*.

Il est vrai qu'il est difficile de trouver beaucoup d'exemples de méronymes stricts. Certains accidents¹⁵, quoique n'étant pas à proprement parler des parties dans le sens de la méronymie, mais des propriétés, peuvent être donnés comme exemples supplémentaires. C'est le cas de la propriété *prudence*. Comme le font remarquer Arnaud et Nicole, « on peut bien concevoir un homme sans le concevoir prudent ; mais on ne peut concevoir la prudence sans concevoir ou un homme, ou une autre nature intelligente qui soit prudente » (93). C'est la deuxième partie de cette phrase qui est importante pour notre propos : puisqu'il n'y a que l'homme à qui la prudence puisse être attribuée (l'existence de l'autre nature intelligente étant seulement théoriquement possible), il serait redondant, comme le dirait Cruse, de typifier la prudence par la mention de l'homme. Du coup, il serait très difficile de trouver un contexte où l'expression *une prudence d'homme* soit naturelle. C'est probablement ce qui explique que dans toutes les occurrences de *prudence d'homme* trouvées moyennant Google, *homme* est obligatoirement sous-classifié. En voici quelques exemples :

¹⁴ La notion de « functional domain » est utilisée par Cruse dans sa discussion sur la transitivité de la relation partie-tout. Ce qui est important pour nous ici, c'est que « functional domain » équivaut au tout qui englobe la partie.

¹⁵ Un accident est une propriété qui n'est pas essentielle à la chose à laquelle on l'attribue (Arnaud et Nicole, « La logique ou l'art de penser »).

- (33) Groulx s'affranchit de *sa prudence d'homme d'Église* le temps de voter aux élections de 1962.
- (34) En choisissant pour métier la médecine, avec *cette prudence d'homme pratique* qui ne l'a jamais abandonné (...)
- (35) Mettre de l'ordre dans cette province n'était pas seulement souhait d'administrateur, mais aussi et surtout *prudence d'homme de guerre*.

Il n'y a rien d'étrange à la sous-classification. Comme nous l'avons vu, si on modifie un élément obligatoire, la description devient pertinente mais alors l'élément ainsi modifié n'entre plus dans la définition de l'élément décrit. C'est ce qu'on constate en ce qui concerne les amalgames sémantiques *homme d'Église*, *homme pratique* et *homme de guerre*. En fait, ces expressions se comportent comme des hyponymes par rapport à *homme*, de façon similaire que *voiture*, *vélo* et *camion* par rapport à *véhicule*. Or, nous avons montré que *roue* est un super-méronyme de *voiture* et de *vélo* et on peut dire de même de la *prudence*, qui est un super-méronyme de *homme d'Église*, *homme pratique* et *homme de guerre*.

3.4. La restriction de la partie physique

Passons maintenant à la dernière contrainte imposée par le double test de Cruse, à savoir (d). Il n'est pas difficile de constater, comme l'a fait Lyons (1977), que la majorité des études linguistiques de la relation partie-tout ne prennent en considération que les parties physiques des tous physiques, comme dans les couples *volant-voiture*, *manche-chemise*, *bras-corps*, etc. Même si le texte de Lyons est vieux, son affirmation ne semble pas avoir été démentie par la suite. Selon Cruse (1986 : 157) par exemple, la division du corps humain en parties a servi comme prototype pour toutes les hiérarchies partie-tout. Ainsi, affirme-t-il, « There is no doubt of the central importance of fully integrated and cohesive physical objects, with well-differentiated parts, in the concepts of *part* and *whole* ». Comme exemple prototypique d'un tel objet physique, Cruse donne *voiture* qui est en effet un « complex artefact ». Les trois propriétés définitionnelles de la notion de « partie », énoncées par cet auteur p. 158-159 (autonomy, non-arbitrary boundaries et definite function relative to the whole), exemplifiées abondamment, ne s'appliquent en effet qu'aux parties physiques.

Que ce soit Riegel (1984), Winston *et al.* (1987), Tamba (1994), Salles (1995), Borillo (1996), Villar (2006), pour n'en citer que quelques-uns, tous suivent cette tradition.

Villar (2006 : 368) par exemple, se sert de ce qu'il appelle le critère lexicographique pour « décrire correctement la notion de partie ». Ce critère est énoncé de la façon suivante :

- (36) « Un élément lexical doit être considéré comme méronyme d'un autre élément lexical si la définition, intuitive ou lexicographique, du premier, nécessite la mention explicite du second. » (p. 369)

Pour exemplifier son critère, cet auteur prend le mot *bras* dont la définition comporte obligatoirement le tout *corps* :

BRAS : Partie (membre) du corps... (p. 368)

Ainsi, pour vérifier si un lien méronymique existe entre deux lexèmes, Villar applique ce schéma définitionnel. Il démontre de cette façon que le lien entre une partie du corps d'une personne et la personne elle-même n'est pas méronymique :

*BRAS : Partie de Carlos... (p. 372)

Il est à remarquer que dans la définition de Villar est présent le terme « partie » (ou « membre ») et cette présence semble obligatoire pour la définition d'un méronyme énoncée par cet auteur, même si elle n'est pas mentionnée dans le critère (36). C'est surtout la présence de ce terme qui limite le champ de ce qu'on considère comme ayant le statut de « partie », puisque, intuitivement, la quasi-totalité des éléments qui s'y conforment dénotent des parties physiques. Le locuteur moyen par exemple, dira-t-il d'une propriété comme *la beauté* que c'est *une partie* de l'entité où il remarque cette propriété ?

Mais il ne s'agit pas seulement d'intuition. Tamba (1994 : 81) montre que le relateur « être une partie de », qui est intégré dans la définition d'un méronyme, « ne peut s'appliquer qu'à des termes nominaux pourvus du trait inanimé ». Elle énonce cette règle surtout pour expliquer pourquoi les parties du corps humain ne peuvent pas être considérées également comme des parties de la personne elle-même, ce qui rejoint les propos de Villar¹⁶. Même si

¹⁶ A la différence de Villar, Tamba (1994 : 82) donne un exemple inacceptable où le tout est « homme » et pas un nom propre (d'une personne) : **la bouche est une partie de l'homme*. Nous pensons que la démarche de

« termes nominaux pourvus du trait inanimé » ne signifie pas forcément « parties physiques d'un tout physique », les exemples que Tamba donne ne concernent que ce dernier rapport.

Une chose semble être claire : le relateur « être une partie de », qui est la composante centrale de la deuxième phrase du double test de la méronymie de Cruse, ne peut relier que des termes inanimés entre lesquels il y a une équivalence (ou congruence) ontologique. Ainsi, nous avons les couples méronymiques « traditionnels » comme *bras-corps*, *volant-voiture*, mais également des couples comme *adagio-sonate* (*l'adagio est une partie d'une sonate*) où il ne s'agit pas d'éléments physiques mais seulement d'entités inanimés.

Il semble que cette restriction soit liée au sens même du mot *partie* dans l'expression *être une partie de*. En dehors des tests, très souvent, le linguiste utilise son intuition de locuteur moyen pour décider si une entité a ou n'a pas le statut de partie. Or l'intuition du locuteur moyen semble réserver ce statut aux parties physiques des tous physiques.

Kleiber (1999), qui n'exclut pas *a priori* les propriétés du domaine des parties, fait néanmoins l'observation que dans l'anaphore associative basée sur la relation partie-tout, quand le SN antécédent dénote un tout physique, seuls des N dénotant des parties physiques de ce tout peuvent intégrer le SN anaphorique. Il pose alors une règle qu'il appelle le « principe de congruence ontologique » qui est respectée dans (37) mais pas dans (38) où le SN anaphorique dénote une propriété :

(37) Paul a lavé et nettoyé la voiture, mais a oublié le capot / le toit / les roues / les sièges (Kleiber 1999 : 73)

(38) ?? Ils habitent un quartier central. J'apprécie beaucoup le calme¹⁷ (idem, 77)

Kleiber (1999 : 77) dit qu'« on peut expliquer le caractère bizarre des séquences (comme (38)¹⁸) en mettant précisément en avant le statut de propriété du référent des expressions anaphoriques et en faisant donc porter à *l'absence de relation partie-tout* (nous soulignons) la responsabilité de l'échec de tels enchaînements ». Mais comme le dit cet auteur, cette explication n'est en effet qu'un constat, puisqu'on voit mal en quoi une propriété n'est pas une partie de l'entité qui la possède, « alors même qu'il ne semble pas y avoir d'obstacle

Tamba est plus appropriée parce qu'on reste au niveau du sens et pas au niveau des occurrences particulières (cf. l'exemple de Villar : *BRAS : partie de Carlos). En effet, le caractère définitionnel de l'exemple de Villar est supprimé par l'emploi du nom propre, puisque la généralité n'est pas respectée.

¹⁷ Kleiber reprend cet exemple de Fradin (1984).

¹⁸ D'autres exemples qu'il donne impliquent des noms comme *beauté*, *élégance*, *minceur*, *douceur*, *intelligence*.

cognitif, c'est-à-dire d'obstacle de compréhension, à une association anaphorique entre une entité antécédent et une de ses propriétés » (idem, 78). C'est alors là que le principe de congruence ontologique intervient, puisqu'une propriété ne partage pas le statut ontologique d'une entité matérielle qui « a » cette propriété. L'anaphore associative, quand le SN antécédent est un tout physique, n'est donc compatible qu'avec des N dénotant des parties physiques, celles-ci étant « les entités classiquement reconnues comme des parties » (idem, 80).

L'anaphore associative et le relateur « être une partie de » sont incontestablement la preuve que la langue réserve une place particulière à la relation partie-tout où le tout et la partie sont des entités physiques. Pourtant, la tradition philosophique est libérée des restrictions imposées par telle ou telle expression linguistique. C'est ainsi que Husserl (1913) élargit la notion de partie à des éléments que certains linguistes ne considèrent pas normalement comme ayant ce statut. Sont notamment concernées les propriétés des choses, qu'elles soient essentielles (comme la forme, le poids, la couleur...) ou accidentelles (comme la beauté, la patience...). Van de Velde (1995 : 97) reprend cette tradition philosophique en traitant comme variantes de la relation partie-tout les relations suivantes¹⁹ : (i) tout-partie et partie-tout²⁰ (ii) sujet-accident et accident-sujet (iii) composé-matière et matière-composé (iv) possesseur-chose possédée et chose possédée-possesseur. En montrant et en exemplifiant des similitudes dans l'expression de la relation partie-tout canonique et de celle entre un sujet et un accident de ce sujet (comme entre une rose et son odeur), Van de Velde (1995 : 105) arrive finalement à la conclusion que « les accidents, ou, pour prendre un terme plus neutre, les propriétés des choses sont des parties de ces choses (...) » .

Nous allons reprendre plus tard ses arguments. Pour l'instant, nous nous bornerons à signaler que la notion de *partie* peut être conçue autrement qu'à travers le test « être une partie de » qui lui confère indubitablement un sens très restreint. Dans le cadre de notre travail, nous allons prendre cette notion dans le sens élargi par des considérations à la fois logiques et linguistiques.

¹⁹ Van de Velde montre que chacune de ces relations peut être inversée. C'est pour cela que chaque relation se dédouble, avec inversion des noms dénotant respectivement la partie et le tout.

²⁰ C'est la relation méronymique par excellence, celle de Cruse, Tamba, Villar, etc.

3.5. Que nous a apporté le double test de la méronymie de Cruse ?

Les contraintes qui sont imposées à la relation méronymique par le double test de Cruse nous ont permis de dégager des distinctions importantes au sein de celle-ci. Ce test est en effet très stimulant puisqu'il nous a invité, à travers sa très grande rigidité, à envisager des cas qui dépassaient son cadre définitionnel. Chacune des quatre contraintes étudiées nous a permis de trouver d'apparents contre-exemples de la relation méronymique, en découvrant que les exemples se conformant strictement à ces contraintes n'étaient finalement que des variantes de cette relation. Ainsi, la contrainte du caractère obligatoire de la partie nous a-t-elle incité à trouver des parties non obligatoires mais néanmoins ayant le statut de parties ; la contrainte du statut obligatoire « partie de » nous a fait découvrir l'existence d'entités autonomes mais qui entraient obligatoirement dans la définition de certains tous, la contrainte du méronyme strict nous a révélé des cas où la partie pouvait appartenir à plusieurs tous et, finalement, la contrainte imposée par le relateur « être une partie de » nous a poussé à nous poser des questions sur la notion même de partie, en envisageant son élargissement à des éléments comme les propriétés des choses.

CHAPITRE 2 / La possession inaliénable : une relation partie-tout élargie

Le concept de possession inaliénable va nous permettre d'élargir le champ de la relation partie-tout, notamment à travers la notion d'*inhérence*. Dans cette nouvelle conception de la relation partie-tout, la relation méronymique telle qu'elle est définie par Cruse et Tamba n'est qu'un cas particulier.

1. Origines et définition de la possession inaliénable

Au début du XX^e siècle, l'anthropologue Lévy-Bruhl (1914) avait remarqué une différence grammaticale dans le marquage de la possession sur les substantifs en mélanésien, qui permettait de diviser ceux-ci en deux classes distinctes. La première classe, illustrée par des substantifs qui prennent un suffixe particulier en cas de relation possessive, est composée de noms qui désignent les membres du corps, les parties d'une chose, les objets en relation étroite avec l'homme (ses armes, son filet de pêche, etc.), les relations de parenté, et certaines relations spatiales. La deuxième classe englobe tous les autres substantifs. Dans leur cas, la possession est exprimée par un morphème libre.

Ainsi est née la conception de la possession inaliénable, qu'on oppose à la possession aliénable. La première sert à exprimer une relation interne (ou inhérente) entre une entité et d'autres entités qui lui sont étroitement liées (il s'agit d'un lien nécessaire). En revanche, la deuxième exprime une relation externe, où l'objet possédé n'est pas nécessaire à l'intégrité du possesseur.

Comme le fait remarquer Hanon (1989), Charles Bally (1926) a appliqué l'idée de Lévy-Bruhl aux langues indo-européennes, à travers la notion de « sphère personnelle », qui englobe « les choses et les êtres associés à une personne d'une façon habituelle, intime, organique (p. ex. le corps et ses parties, les vêtements, la famille, etc. [...] quelquefois ses dimensions ; l'âme de l'individu) » (Bally cité par Hanon 1989 : 127-128). Bally a argumenté l'existence de cette « sphère personnelle » par son codage grammatical, à travers les constructions impliquant ce qu'il a appelé « le datif de participation » - on n'est donc plus au niveau morphologique, comme pour ce qui concerne les langues mélanésiennes, mais au niveau de la phrase. Il est à noter que la notion de « sphère personnelle » est limitée à l'homme en tant que possesseur, les tous physiques et leurs parties étant exclus.

Plusieurs chercheurs, travaillant sur une très grande panoplie de langues, ont découvert que le concept de la possession inaliénable était codé grammaticalement dans un très grand nombre de langues. Il s'agit donc d'un phénomène sémantique qui est rendu visible par la grammaire (ou dont la grammaire particulière est un indice). Comme les langues diffèrent, il n'est pas surprenant de constater que ce qui est codé comme inaliénable dans une langue peut ne pas être codé comme tel dans une autre langue et inversement. Dans un article récent, Van Peteghem (2006 a) montre que l'inaliénabilité varie également au sein d'une même langue, en fonction de la sémantique des différentes structures reconnues comme inaliénables.

Hanon (1989) essaie de décrire exhaustivement les propriétés définitives de la possession inaliénable en tant que phénomène sémantique, en utilisant surtout les termes d'inhérence, d'inclusion et d'évidence. Elle assimile en effet ce phénomène à la relation plus générale entre une partie et un tout (bien évidemment, celle-ci ne doit pas être prise dans le sens de la méronymie de Cruse et de Tamba). Nous la citerons :

« il existe une classe de "possesseurs" et une classe de "possédés" (étiquettes prises au sens large) » (p. 137)

« l'inaliénabilité réside dans le rapport d'*inclusion* du "possédé" au "possesseur" » (p. 127)

« la classe des possesseurs doit être orientée vers la notion d'*entier* ou de *tout*, et celle des possédés vers celle des *parties constitutives au sens large* » (p. 131)

« l'inaliénabilité est un cas particulier du domaine de l'*inclusion*, ou de la relation partonomique "tout-parties" » (p. 137)

« l'inaliénabilité réside dans le rapport d'*inhérence* ou d'*évidence* du "possédé" au "possesseur" » (p. 138)

L'assimilation de la possession inaliénable à une relation partie-tout ne peut pas se faire sans concevoir celle-ci au sens large, à travers les notions énumérées ci-dessus d'inhérence, d'inclusion et d'évidence. Cette conception est très différente de celle de la relation méronymique de Cruse (ou relation lexicale partie-tout), qui se base sur le relateur « être une partie de » lequel ne convient qu'à des parties physiques de tous physiques, comme nous l'avons vu. Il est donc important de ne pas confondre la relation partie-tout au sens large et la relation lexicale partie-tout.

Dans le cadre de notre travail, nous allons nous baser sur cette conception large de la relation partie-tout, suggérée par la sémantique de la possession inaliénable, qui est également

compatible dans une grande mesure avec la théorie des tous et des parties de Husserl (1913), dont nous nous servirons pour classer les différents types de parties. Quand cet auteur parle de parties dépendantes par exemple, il considère les propriétés comme ayant le statut de parties (à la différence de Cruse 1986, de Tamba 1994 et de Winston *et al.* 1987), ce que fait également la possession inaliénable, au moins en français, à travers le syntagme nominal [N à LE N] puisqu'on peut dire des choses comme *Il choisit toujours [des actrices à la beauté froide]* (Van de Velde 1995 : 161).

2. La possession inaliénable en français

Traditionnellement, en français on associe la possession inaliénable avec un certain nombre de structures syntaxiques, dites « inaliénables », qui comportent toutes « un SN défini à valeur possessive » (Van Peteghem 2006 a : 442). Les plus étudiées de ces structures sont au nombre de six et sont rassemblées et analysées par Van Peteghem (2006 a). Les voici illustrées :

- a. Paul lève *la* main
- b. Paul lui prend *la* main
- c. Paul prend Marie par *la* main
- d. Il a *les* yeux bleus
- e. Elle est ronde *des* hanches
- f. Il conduit *les* yeux fermés

Toutes ces structures phrastiques présentent une propriété syntaxique commune : il s'agit de la présence de l'article défini à valeur possessive contenu dans le SN dénotant l'objet possédé. Van Peteghem (2006 a : 442-443) résume la syntaxe de ces structures de la façon suivante : « Comme l'ont montré plusieurs linguistes, tels que Guéron (1983, 1985), Vergnaud – Zubizaretta (1992), Herschensohn (1992), l'article défini contenu dans le SN dénotant l'objet possédé est dans une relation anaphorique liée, au sens génératif du terme, par le SN ou pronom dénotant le possesseur. Ce dernier fonctionne donc comme un antécédent qui c-commande l'anaphore ». L'article est par ailleurs assimilé à un pronom (Guéron 1983, 1985, 2005) qui n'a pas de référence indépendante – la référence du SN comportant la partie est donc solidaire de celle de l'antécédent. Le SN antécédent et le SN comportant la partie constituent ainsi une chaîne lexicale où les référents des deux « links » ne sont pas distincts.

En effet, l'interprétation de la partie dépend de la mention du tout, puisqu'une partie, par définition, n'a pas d'autonomie référentielle.

Nous allons donner la définition de la possession inaliénable telle qu'elle est formulée par Guéron (1985 : 45), en conformité avec ses analyses syntaxiques :

“The IA construal is the only imaginable interpretation of a chain which links an NP denoting a person or object with an NP denoting a part of a person or object”

L'hypothèse du liage rencontre certaines difficultés dans le cas des structures *c* et *e* (fait révélé par Guéron 1985, 2005), difficulté que nous n'allons pas discuter ici. Brièvement, il s'agit du fait que ces structures sont tout à fait normales en anglais, alors que l'article défini de cette langue ne connaît pas de phi-features, ceux-ci étant nécessaires, selon Guéron, à l'identification de l'article comme pronom soumis à la théorie du liage. Il est pourtant clair qu'en *c* et *e* le SN comportant la partie n'est pas référentiellement autonome (ou pour reprendre un terme technique – n'est pas une expression-R) puisqu'on ne peut pas y insérer des adjectifs descriptifs mais seulement restrictifs. Voici l'illustration de cette contrainte pour la structure *c* :

- (39) a. *Il a saisi Paul par le cou sale
 b. Il a pris Marie par la main droite

L'apparition de l'article défini dans les structures de possession inaliénable peut également être décrite en d'autres termes. Comme l'a noté Berthonneau (1999), il est analogue à celui de l'anaphore associative (il va en être question tout à l'heure), dans la mesure où les conditions générales imposées par son sens sont satisfaites par la mention préalable du tout. En effet, l'anaphore par le défini est possible même sans la mention préalable de la partie, puisqu'en posant l'existence du tout, on pose en même temps toutes ses parties par le simple fait qu'il les comprend dans sa définition. Herslund (1996 : 41) ajoute que pour qu'une telle anaphore soit possible, il faut qu'il y ait un rapport d'inclusion dénotative entre les deux termes – le tout et la partie, ce qui montre que le trait définitoire de la possession inaliénable, à savoir l'article défini lié, est la réalisation syntaxique (ou l'indice syntaxique) de la relation sémantique d'inclusion et d'inhérence, qui sous-tend la possession inaliénable.

Si les six structures inaliénables françaises *a-f* ci-dessus comportent toutes bien le trait définitoire de la possession inaliénable, ce qui est déjà un indice du rapport d'inhérence entre « possesseur » et « possédé » (ou « tout » et « partie » au sens large), elles se différencient par leur sémantique et leur syntaxe propres, ce qui explique qu'elles ne partagent pas les mêmes contraintes lexicales qui pèsent sur le tout et sur la partie. Cette donnée a amené Van Peteghem (2006 a : 444 et 453) à la conclusion que le domaine de l'inaliénabilité varie au sein de la même langue, en fonction de la sémantique de chaque structure inaliénable.

Nous allons dans un premier temps nous intéresser aux contraintes qui pèsent sur le tout. Une idée reçue stipule que la possession inaliénable ne concerne que des touts humains, autrement dit des relations entre une personne et des entités intimement liées à celle-ci, comme les parties de son corps. Pourtant, s'il est vrai que toutes les structures inaliénables présentées ci-dessus acceptent des touts humains, il est également vrai qu'une partie d'entre elles acceptent des touts inanimés. Nous allons avancer l'idée que la possibilité d'introduire des touts physiques dans une structure inaliénable dépend de la sémantique de la structure, autrement dit du rôle thématique du « possesseur » selon qu'il est ou n'est pas compatible avec un tout physique. Le trait définitoire de la possession inaliénable, à savoir la présence de l'article défini lié, est indifférent en soi à la distinction touts physiques/touts humains.

Dans un deuxième temps, nous allons nous intéresser aux contraintes lexicales qui pèsent sur la partie dans les différentes structures.

2.1. La contrainte sur le tout : tout humain/tout physique

Parmi les structures inaliénables ci-dessus, *a*, *b* et *f* sont effectivement réservées à des touts humains, alors que ce n'est pas le cas de *c*, *d* et *e* où l'on peut introduire sans problème des touts physiques. Ceci est illustré par les couples *couteau-manche* (*c'*), *jupe-ourlet* (*d'*) et *avion-nez* (*e'*) :

- c'*. Il a pris le couteau par le manche (Berthonneau 1999)
- d'*. Sa jupe a l'ourlet décousu (Riegel 1988)
- e'*. L'avion est pointu du nez (Riegel 1992)²¹

²¹ Tous ces exemples sont tirés de Van Peteghem (2006 a).

La prédilection de *a*, *b* et *f* pour un tout humain s'explique tout simplement par le fait que dans ces trois structures, le tout occupe une position syntaxique réservée à un être humain. Dans *a* et *f*²², on est en présence de verbes de mouvement, et le tout occupe la position de sujet de ces verbes. Or, des verbes comme *lever*, *bouger*, *conduire* assignent le rôle thématique d'agent à leur sujet, en tout cas quand ils sont pris dans leur sens premier, ce qui restreint naturellement le type de SN auxquels on peut assigner ce rôle (les agents étant principalement des humains). C'est ce qui explique que des tous pourvus du trait *inanimé* ne peuvent pas entrer dans ces deux structures. Quant à la structure *b*, où le tout est dénoté par le datif possessif, Guéron (1985, 2005) a montré que ce datif est en effet un bénéfactif – puisque dans cette structure on a toujours un verbe d'action et un COD, condition nécessaire pour l'assignation de ce rôle thématique (et c'est l'hypothèse du liage qui explique pourquoi le COD ne peut désigner qu'une partie du corps humain ou une propriété de l'homme). D'ailleurs, comme l'a fait remarquer Lamiroy (2003) à la suite de différents auteurs parmi lesquels Herslund (1988), le datif possessif s'aligne avec le sens de base du datif en général en ce que le possesseur doit être affecté par le processus. Il s'ensuit que « le processus affecte concrètement aussi bien le tout que la partie » et que donc « le tout doit nécessairement être humain, seuls les humains pouvant ressentir l'effet d'un processus sur leur corps », comme l'a noté Van Peteghem (2006 a : 447)²³. Un verbe autre qu'un verbe d'action ne peut pas être utilisé puisque dans ce cas l'assignation du bénéfactif échouerait (40) et un tout pourvu du trait *inanimé* ne peut pas occuper la position du datif possessif (41) puisque seulement un être humain peut être bénéficiaire (c'est-à-dire, dans ce cas, ressentir) :

(40) *Je lui aime les mains (Guéron 2005 : 600)

(41) *Elle lui (=voiture) a lavé le toit / le capot (Van Peteghem 2006 a : 447)

²² La structure *f* est plus compliquée. Premièrement, dans de rares cas, comme l'a montré Van Peteghem (2006 a) à la suite de Hanon (1989), le tout peut ne pas être humain, comme dans l'exemple suivant de Sarraute : *Je saisis brusquement les ciseaux (...) je les tends la pointe en l'air vers le dossier du canapé* (Hanon 1989 : 159) – mais il faut noter que dans ce cas le tout (*les*, reprise de *les ciseaux*) est dans une position de COD du verbe *tendre* – position normalement occupée par un objet inanimé. Deuxièmement, le SN2 peut ne pas seulement dénoter une partie du corps humain ou une autre propriété de l'homme, mais « il peut même s'agir d'un élément important dans le processus, comme la fenêtre pour quelqu'un qui dort ou les vitres pour quelqu'un qui conduit une voiture » : *Il dort la fenêtre ouverte / Il roule les vitres baisées*. (Van Peteghem 2006 a : 453).

²³ Nous limitons notre analyse au français et renvoyons le lecteur à Van Peteghem (2000) et (2006 b) pour les caractéristiques du datif possessif roumain qui a un comportement bien différent notamment concernant le degré d'affectation qui est beaucoup plus faible.

Quant aux structures *c*, *d* et *e*, comme on l'a vu, elles acceptent des tous pourvus du trait inanimé puisqu'aux positions syntaxiques qui sont réservées à ces derniers n'est pas assigné un rôle thématique uniquement compatible avec un tout humain. Dans *c*, « le tout est encodé comme objet direct et reçoit le rôle thématique de patient » (Van Peteghem 2006 a : 447). Il est à noter que ce sont les verbes de préhension, comme *prendre* et *tenir*, qui se combinent avec la préposition *par*, qui peuvent avoir comme COD aussi bien des tous animés qu'inanimés. D'autres verbes, comme *blessier*, qui se combinent avec d'autres prépositions, ne peuvent avoir comme objets directs que des animés. Il est évident que le rôle des verbes est crucial pour le choix du type de complément (pour plus de détails sur la sémantique de cette structure, voir Berthonneau 1999). Dans *d* et *e*, que ce soit moyennant le verbe *avoir* (*d*) ou *être* (*e*), on attribue une propriété à un sujet à travers une partie. *Avoir* et *être* sont donc des copules dans ces constructions, fait que nous n'allons pas discuter ici (voir entre autres Guéron 1985, Tremblay 1992, Tellier 1992, Kupferman 2000). Ce qui est important pour notre propos, c'est que ces verbes copules servent à attribuer une propriété à un tout et que le caractère animé ou inanimé du tout n'est pas pertinent pour cette attribution. Ce caractère dépend en effet des traits sélectionnels de la partie utilisée pour décrire le tout – s'il s'agit d'une partie d'un tout physique, le sujet de *avoir* ou de *être* respectivement sera forcément marqué du trait inanimé (42) ; en revanche, si la partie est une partie du corps humain (43) *a* et *c* ou une caractéristique spirituelle qui ne convient qu'aux humains (43) *b* et *d*, le tout décrit sera forcément humain :

- (42) a. Ce livre a la couverture déchirée (Riegel 1988)
 b. L'avion est pointu du nez (Riegel 1992)
- (43) a. Elle a les cheveux bruns (Guéron 1985)
 b. Il a l'esprit tranquille (Van Peteghem 2006 a)
 c. Sylvie est forte des hanches (Van Peteghem 2006 a)
 d. Il est vif de tempérament²⁴ (Van Peteghem 2006 a)

Les six structures inaliénables examinées n'épuisent pas toutes les structures inaliénables, mais elles épuisent probablement les structures phrastiques inaliénables. Cependant, l'inaliénabilité peut être également exprimée au niveau du syntagme, fait signalé par Hanon (1989), à la suite d'un article de H. Gettrup paru en 1988. Il s'agit de la structure binominale

²⁴ Cette structure étant partiellement idiomatique, la « partie » est tantôt accompagnée de l'article défini, tantôt n'est pas déterminée (Van Peteghem 2006 a : 451).

N à *LE N modification*, qui comporte bien le trait définitoire de la possession inaliénable à travers l'emploi de l'article défini devant la partie, emploi fondé sur la mention préalable du tout. En voici trois exemples :

- (44) a. Je veux épouser *une fille aux yeux bleus*
b. Il choisit toujours *des actrices à la beauté froide* (Van de Velde 1995 :161)
c. Je travaille sur *une table aux pieds rongés par les vers* (Van de Velde 1995 : 159)

Cette structure présente beaucoup de points communs avec la structure phrastique (d) en *avoir* (*Il a les yeux bleus*). Elle sera amplement discutée dans notre travail. Pour le moment, nous nous contenterons de constater que tout comme les structures *d* et *e*, elle n'est pas limitée à des touts humains (voir (44) *c*), et que le choix du tout est conditionné par le type de la partie figurant dans le complément adnominal²⁵.

2.2. Les contraintes lexicales sur la partie

Nous allons tout d'abord présenter les contraintes lexicales qui pèsent sur la partie quand le tout est un tout physique. Bien évidemment, sont concernées uniquement les structures qui peuvent accepter des touts physiques, à savoir *c*, *d*, *e* et le SN en (44). Ensuite, nous allons nous concentrer sur les cas où le tout est humain, qui concerne toutes les structures inaliénables examinées jusqu'à présent.

2.2.1. Quand le tout est un tout physique

Dans la plupart des cas, quand le tout est physique, le SN anaphorique dénote une véritable partie physique du tout :

- (45) Il a pris le couteau par le manche (structure *c*)

²⁵ Il est à noter que Hanon (1988) et (1989) inclut parmi les structures inaliénables des SN du type *un crayon à mine dure*, *des arbres à feuillage caduc* (le type « à/AVEC » de Pierre Cadiot 1992) ce qui est certes intéressant, puisque ces groupes comportent dans leur complément une partie essentielle du tout exprimé par le substantif-tête, mais si on décidait de considérer ces cas comme des cas relevant de la possession inaliénable, il faudrait le faire au prix du trait définitionnel de celle-ci, à savoir l'article défini à valeur possessive, assurant l'anaphore entre la partie et le tout-antécédent. Nous préférons garder ce trait définitionnel dans le but de ne pas rendre la notion dépourvue de toute cohérence.

- (46) Ce livre a la couverture déchirée (structure d)
- (47) L'avion est pointu du nez (structure e)
- (48) J'aime [les maisons au toit pointu] (structure nominale inaliénable en à)

Il arrive également que la partie dénote une zone du tout ou d'une partie du tout (il s'agit de noms localisateurs), ce qui n'a rien d'étonnant puisque les zones constituent en effet des parties, quoique leur autonomie référentielle soit nulle (comme le note Berthonneau [1999 : 16], une zone n'est pas détachable d'un tout), alors que celle des noms méronymiques est relativement faible²⁶. Les « zones » peuvent avoir une fonction localisatrice tant dans l'espace que dans le temps (49) :

- (49) a. Les deux voitures se sont heurtées par l'avant (Berthonneau 1999 : 16)
- b. On a commencé le repas par la fin (Berthonneau 1999 : 16)
- (50) L'œuf a la pointe tournée vers le haut (Hanon 1999 : 94)

Enfin, il arrive que la partie dénote une propriété du tout, ce qui est surtout restreint à la structure nominale inaliénable en à (53) et (54) :

- (51) J'ai astiqué la table sur toute la surface (Van Peteghem 2006 a : 448)
- (52) Les voitures d'aujourd'hui ont la ligne harmonieuse (Hanon 1989 : 94)
- (53) (...) [l'écharpe aux couleurs vives] qui semblait un arc-en-ciel flottant (Frantext)
- (54) Depuis les fenêtres du petit train, vous admirerez [un paysage à la beauté rude], composé d'énormes canyons (Google)

Pourtant, (52) ne semble pas tout à fait naturel, même s'il s'agit d'un exemple attesté (Hanon en donne la source – L'Hôte, communale 88). En ce qui concerne (51), on a l'impression que *surface* est pris dans son sens de partie, ou plus exactement qu'il s'agit d'un nom localisateur – il est question de cette partie de (la planche de) la table qui est vers le haut et qu'on utilise pour mettre des objets dessus. Par ailleurs, on voit mal comment le prédicat *astiquer* peut être appliqué à un nom abstrait. À ce stade de l'analyse, on peut constater que les propriétés des choses ne sont pas « bien accueillies » dans les structures inaliénables, sauf dans la structure

²⁶ Sur les différences sémantiques et syntaxiques entre les noms localisateurs et les noms méronymiques voir Flaux et Van de Velde (2000 : 42).

nominale inaliénable en à (on peut notamment penser au contraste **Cette maison a le charme discret* vs ^{ok}*C'est une maison au charme discret*).

2.2.2. Quand le tout est humain

Dans ce qui suit, nous allons nous concentrer sur les tous humains et leurs parties. En effet, les humains font partie des animés, dont les animaux font également partie, mais à la différence de ceux-ci, ils ont un plus grand nombre de « composantes » : si les humains et les animaux partagent les parties du corps et, bien évidemment, le caractère animé, seuls les humains sont considérés comme ayant une âme et des facultés qui y sont rattachées (comme *la pensée, la parole, la raison*, etc). En outre, les qualités dites morales comme *la gentillesse, la bonté, la générosité* et autres semblables ne se trouvent par définition que chez l'homme, à travers ses actes réfléchis. En somme, il n'y a rien qui soit présent dans la définition d'un animal et qui ne se retrouve pas chez l'homme, alors que l'inverse n'est pas vrai. C'est que l'homme peut se définir comme un animal qui pense. C'est pour cette raison que nous avons choisi de prendre des tous humains comme point de départ et de voir quelles composantes de ceux-ci peuvent occuper la position de la partie inaliénable dans les structures inaliénables.

2.2.2.1. Parties de l'âme (facultés), qualités

Comme nous l'avons vu, toutes les structures inaliénables acceptent des tous humains et des parties du corps. Les parties du corps sont les parties par excellence des structures inaliénables. Qu'en est-il des autres « parties » de l'homme, à savoir les facultés et les qualités (sensibles et morales) ?

Tout d'abord considérons les exemples suivants, provenant de différents auteurs (parmi lesquels Kleiber 1999, Van Peteghem 2006 *a* et Hanon 1989), où des parties autres que les parties du corps humain sont exprimées dans les différentes structures inaliénables :

Structure a :

(55) Il a perdu/retrouvé *la raison, le moral, la mémoire, le courage*

Structure b :

(56) Elle lui a remonté *le moral*

Structure d :

- (57)
- a. Il a *l'esprit* tranquille / *la conscience* en paix
 - b. J'ai *la mémoire* qui flanche
 - c. Léa avait *le réveil* grincheux
 - d. Elle a *l'esprit* clair et *le jugement* droit
 - e. J'ai *le moral* à zéro
 - f. Comme tout candidat en campagne, l'homme a *la parole* facile (Google)
 - g. Il avait (...) *l'âme* forte, *le caractère* plus opiniâtre qu'intrépide, *l'esprit* vif (Mignet, Mém. Hist. I, cité par Guillaume 1919)

Structure e :

- (58)
- a. Il est vif de *tempérament*
 - b. Être jeune de *caractère* (Petit Robert)
 - c. Il est faible d'*esprit* (Hanon 1989 : 123)

Structure f :

- (59) Ces pauvres hommes, que, vivants, ils n'avaient par toujours aimés, parce qu'ils étaient parfois grossiers, *le geste* et *l'esprit* lourds (Van Peteghem 2006 a)

Structure nominale inaliénable en à :

- (60)
- a. J'ai fait la connaissance d'une jeune fille à *la démarche* légère, *au regard* triste, *aux gestes* vifs (Van de Velde 1995 : 160)
 - b. Mais où rencontrer cet homme à *la conscience* vierge ? (Frantext)
 - c. (...) Cette petite femme à *l'esprit* simple et droit (Pierre et Jean)
 - d. Marie a un enfant au *caractère* difficile
 - e. Il choisit toujours des actrices à *la beauté* froide (Van de Velde 1995 : 161)
 - f. C'est un homme à *la méchanceté* diabolique

À la différence des tous physiques (et en grande partie des animaux), les humains ont des parties qui proviennent du trait « intentionnalité », et qui sont liées *grosso modo* à des aptitudes à accomplir des actes spécifiques, rendues possibles par la présence de l'âme. Ces aptitudes, appelées *facultés* par Flaux et Van de Velde (2000 : 85), sont présentes *a priori* dans la définition de l'être humain, au même titre que les parties de son corps. Ceci n'a rien

d'étonnant, si on considère que l'homme a deux composantes majeures, à savoir un corps et une âme. S'il est aisé d'identifier et d'énumérer les parties du corps, puisqu'elles se présentent immédiatement à la vue (en ce qui concerne les organes, on ne les voit pas mais on peut facilement en prouver l'existence), il est moins aisé de faire la même chose en ce qui concerne les parties de l'âme : cela nécessite une réflexion approfondie. Flaux et Van de Velde (2000 : 85) proposent un inventaire de ce qu'elles appellent les facultés. Il s'agit de noms qui sont pour la plupart dérivés de verbes, ou en tout cas qui présentent une idée verbale dans leur sens, et qui signifient, comme on vient de le dire, « une aptitude (...) à accomplir un certain type d'acte ». Selon ces auteurs, il s'agit d'une catégorie mixte de noms, entre qualités et actions. Flaux et Van de Velde donnent comme appartenant à cette catégorie *la raison, la pensée, la parole, l'odorat, la vue, l'ouïe, le toucher, le goût, le jugement, la mémoire, la volonté*.

Il est frappant de constater que dans les exemples des structures inaliénables (55) - (60), on n'a quasiment que des noms de facultés ou similaires. D'ailleurs Hanon (1989) avait déjà remarqué, en ce qui concerne la structure prédicative en *avoir* (57), que le nombre de substantifs exprimant une idée verbale était assez important. Pourtant, il ne semble pas obligatoire pour un nom de faculté d'être dérivé d'un verbe. *Conscience* et *moral* par exemple ne sont pas morphologiquement liés à des verbes, mais expriment tout de même des aptitudes à « porter des jugements sur ses actes » et à « supporter ou affronter des difficultés » respectivement.

Si la présence de noms de qualités est très marginale dans les structures phrastiques inaliénables (*courage* dans (55), *tempérament* et *caractère* dans (58)²⁷ et *caractère* dans (57) g), ce qui nous permettrait d'exclure presque entièrement celles-ci du domaine de l'inaliénabilité, le SN inaliénable en *à* les accepte sans aucun problème, et ceci tant en ce qui concerne les qualités sensibles des objets physiques ((53) et (54)) que les qualités sensibles (60) *e* ou morales (60) *f* des humains. Pour l'instant, nous ne sommes pas en mesure de

²⁷ Il est à noter que *tempérament* et *caractère* ne sont pas à proprement parler des noms de qualités, mais des moments présents dans la définition de l'homme sur lesquels s'appuient les qualités (plus tard on va les appeler *dimensions*). A la différence des qualités, ils dénotent des individus, ce qui ressort de leur impossibilité de se combiner avec l'article partitif. Si néanmoins le partitif est utilisé, c'est au prix d'un changement de sens, ce qui est montré par le contraste entre *avoir du caractère* et *avoir un certain caractère* (remarque de Van de Velde 1995 : 164, note 150). Dans l'exemple où figure le partitif, *caractère* est visé comme un accident, et équivaut à peu près à *courage* (ou *détermination*). Quant au nom *courage*, il dénote bien une qualité mais vraisemblablement le fait qu'il ne dérive pas morphologiquement d'un adjectif (mais d'un nom – le cœur), à la différence de la presque totalité des noms de qualités, en fait un candidat « plausible » pour la possession inaliénable. *Courage* peut donc être visé comme un individu plus facilement que par exemple *beauté* et *méchanceté*, le caractère dépendant de ces deux derniers noms étant ancré dans la catégorie dont ils dérivent – à savoir l'adjectif.

donner une explication à ce fait : il est possible que la position épithétique du complément prépositionnel où figure la partie y soit pour quelque chose, puisqu'on sait que les noms de qualités sont en relation sémantique et souvent morphologique avec des adjectifs qualificatifs, et que la position épithétique est par excellence occupée par ceux-ci. Il y a donc une cohésion très forte entre tout et partie dans cette structure, ce qui est compatible avec le statut des qualités en tant que parties dépendantes. Néanmoins, le fait que des noms de qualités apparaissent sans problème ne serait ce que dans une seule structure inaliénable, nous obligerait à les aligner aux parties correspondant aux deux grandes composantes de l'homme, à savoir le corps (*bras, jambe...*) et l'âme (*raison, mémoire...*). Or, nous cherchons précisément à montrer que parce que les parties du corps et les parties de l'âme « épuisent » le tout « homme », elles ont le même comportement syntaxique, à travers les structures de la possession inaliénable. La possibilité pour les noms de qualités, surtout pour les accidents comme *beauté, méchanceté*, d'avoir la même syntaxe que les parties du corps et de l'âme infirmerait donc cette hypothèse.

Pourtant, un fait signalé par Van de Velde (1995 : 161), à propos de la possibilité pour les noms de qualités d'apparaître dans la structure en *à* mérite notre attention. Cet auteur oppose la grammaticalité de (61) à l'agrammaticalité de (62) :

- (61) Il choisit toujours *des actrices à la beauté froide*
 (62) *Il choisit toujours *des actrices à la grande beauté*

Les qualités, par définition, sont des grandeurs intensives – à la différence des noms de matières et des noms d'activités, elles « s'accroissent ou diminuent sans pour autant occuper plus ou moins d'espace ou de temps » (Van de Velde 1995 : 129). Comme l'a montré Van de Velde, après Kant (*Critique de la raison pure*), leur intensité correspond au « degré d'influence » que les objets de la perception ont « sur les sens ». Ainsi, l'adjectif *grand* appliqué à un nom de qualité n'a pas son interprétation extensive, puisqu'on ne peut pas lui faire correspondre son antonyme *petit*. Il n'est pas typifiant, mais indique simplement un degré élevé de la qualité relativement à elle-même. En somme, une grande beauté est une beauté qui produit un plus grand effet esthétique sur l'observateur. Ce qui est important pour notre propos, c'est que quand l'adjectif *grand* est appliqué à un nom de qualité, celui-ci garde son statut de grandeur intensive, statut qui lui est définitionnel. Or, l'impossibilité de qualifier *la beauté* par l'adjectif *grand* en (62) montre que celle-ci n'est pas vue comme grandeur intensive dans la structure nominale inaliénable en *à*. L'exemple grammatical (61) montre que

cette structure « force » l'interprétation du nom de qualité en tant qu'individu spécifique, à travers la typification assurée par l'adjectif *froide*. Comme le note Van de Velde (1995 : 161), ce dont il est question en (61) est un type, un genre, un style de beauté, alors qu'en (62), le choix est entre divers degrés de beauté – et c'est précisément cela que la structure inaliénable interdit. La structure syntaxique où les noms de qualités gardent leur statut définitionnel de grandeurs intensives est le génitif de qualité, illustré en (63) :

(63) Il choisit toujours des actrices d'une grande beauté (Van de Velde 1995 : 161)

Mais le génitif de qualité n'est pas une structure inaliénable. Il est très proche d'une construction adjectivale qualificative, puisqu'il peut occuper tant une position épithétique qu'une position attributive (*je choisis des actrices d'une grande beauté / les actrices que je choisis sont d'une grande beauté*).

Nous pouvons donc conclure, en nous appuyant sur l'analyse proposée par Van de Velde, que lorsqu'un nom de qualité est utilisé dans la structure nominale inaliénable en *à*, la qualité qu'il dénote est traitée comme partie inaliénable de son sujet, c'est-à-dire comme individu spécifique (=espèce traitée comme individu, selon Husserl) et pas comme grandeur intensive. Les qualités « à l'état pur » ne sont donc pas compatibles avec les structures de la possession inaliénable. Cette donnée appuierait notre hypothèse, à savoir que les parties du corps humain et les parties de l'âme ont la même syntaxe (à travers les structures de la possession inaliénable), qui n'est partagée par les noms de qualités que dans une seule structure et encore à la condition que les qualités ne soient pas visées comme des grandeurs intensives.

Pourtant, une question apparaît à ce stade de l'analyse : pourquoi les qualités peuvent-elles être visées comme parties inaliénables de leur sujet dans la structure nominale inaliénable en *à* mais pas dans la structure inaliénable prédicative en *avoir* ? S'il y a parallélisme, comme l'affirme Van de Velde, entre complément adnominal en *à* (64) et structure prédicative en *avoir* (65) quand il s'agit de parties du corps,

(64) C'était un jeune homme aux cheveux bouclés

(65) Il avait les cheveux bouclés

pourquoi ne peut-on pas « transformer » (66), où figure une qualité, en (67) ? :

- (66) C'était une femme à la beauté froide
 (67) *Elle avait la beauté froide

Tout d'abord essayons de donner une piste d'explication à la possibilité d'intégrer des noms de qualités dans le syntagme nominal inaliénable en *à*. En effet, si nous regardons de près, cette structure semble cumuler deux traits – le caractère inaliénable et le caractère adjectival. D'un côté, elle présente le trait définitoire de la possession inaliénable – à savoir l'article défini à valeur possessive ; de l'autre, la partie inaliénable se trouve dans un groupe prépositionnel dominé par le nom désignant le tout, et ce complément ne peut pas être d'un autre type qu'adjectival, entre autres parce qu'il ne peut pas être déplacé – ce qui est une propriété de l'adjectif épithète. Le caractère adjectival du complément adnominal est compatible avec les noms de qualités – ceux-ci dérivant d'adjectifs, et l'on peut supposer que ceci explique l'apparition des noms de qualités dans cette structure nominale. En revanche, le caractère inaliénable de la structure empêche l'interprétation des noms de qualités en tant que grandeurs intensives, mais seulement en tant que types (individus spécifiques). C'est le caractère inaliénable, d'un autre côté, qui rend l'utilisation des noms de parties du corps et des noms de facultés tout à fait légitime. Pourrait-on alors supposer que la structure, vu son caractère hybride, « individualise », d'un côté, les propriétés, et confère, de l'autre, quelque chose d'un statut de propriété aux parties du corps et aux parties de l'âme ?

Le statut adjectival du complément n'est pas complet, si on peut le dire ainsi, puisque celui-ci ne peut occuper qu'une position épithétique²⁸. **Cette fille est aux yeux bleus* ou **Cette fille est à la beauté froide* ne sont pas des énoncés grammaticaux. D'ailleurs, s'il s'agissait d'une « vraie » adjonction adjectivale qualificative, on s'attendrait à ce que l'emploi des parties du corps²⁹ et de l'âme ne soit pas possible. C'est ce qui est bien le cas dans le génitif de qualité, qui est un vrai complément adjectival puisqu'il peut, comme les adjectifs qualificatifs, occuper tant une position épithétique qu'attributive. Et en effet, des phrases comme (68) sont impossibles, en tout cas en français moderne, le génitif de qualité étant réservé aux noms de qualités et similaires (69) :

²⁸ De par cette propriété, comme le note Van de Velde (1995 : 162), il est similaire à l'adjectif de relation.

²⁹ En effet, certaines parties du corps peuvent être utilisées pour décrire une personne, à la façon des propriétés. C'est ce qui arrive en français, quand on adjectivise certains noms comme dans *moustache-moustachu*, *barbe-barbu* et *imberbe*, et massivement en anglais dans une structure spéciale illustrée par *blue-eyed*. Mais dans ces cas, c'est le procédé morphologique qui assure le passage partie-propriété, ce passage ne pouvant pas se réaliser par l'emploi d'un complément pleinement adjectival (c'est-à-dire qui peut être indifféremment attribut ou épithète) comme le génitif de qualité, dans lequel la partie garde sa catégorie nominale.

(68) *Il choisit toujours des actrices d'un nez pointu / d'un front large / d'yeux bleus³⁰

- (69) a. Marie est d'une générosité discrète
b. Marie est une personne d'un naturel placide

Si nous avons essayé de donner une explication concernant la possibilité pour le SN inaliénable en à d'accepter tant les parties du corps et de l'âme que les qualités sensibles et morales, nous n'avons pas discuté l'impossibilité pour la structure inaliénable prédicative en avoir d'accepter les noms de qualités (67). Plusieurs analyses ont été proposées pour cette structure (Moignet 1975, Riegel 1988, Furukawa 1996, Kupferman 2000), parmi lesquelles nous retenons celle de Guéron (1985). Selon elle, le verbe *avoir* gouverne une *small clause*, qui est composée du N de partie et de son prédicat. Le nom de partie est le sujet de la *small clause* et reçoit également le cas accusatif du verbe *avoir*. Nous partons de l'idée que, puisqu'une *small clause* est une phrase, elle ne peut pas avoir le statut d'une adjonction adjectivale par rapport au sujet du verbe principal. Du coup, l'emploi d'un nom de qualité, qui a un caractère purement adjectival, serait mal venu. De plus, le sujet de la *small clause* a une autonomie syntaxique, puisqu'on peut l'extraire, comme dans (70) :

- (70) a. Elle a [les yeux bruns]_{sc}
b. Elle les_i a [t_i bruns]

Il est possible qu'un nom de qualité ne puisse pas occuper la position du sujet de la *small clause*, puisque celui-ci a une certaine autonomie syntaxique qui ne semble pas être compatible avec le caractère entièrement dépendant des noms de qualités.

2.2.2.2. Objets possédés

Jusqu'à présent, nous n'avons pas discuté la possibilité pour les structures inaliénables d'intégrer, en tant que parties inaliénables, les vêtements et autres objets intimement associés au corps. En effet, les vêtements ou les objets possédés ne semblent être vus comme parties inaliénables que quand ils « adhèrent » au corps de la personne. Quand Simenon dit par

³⁰ Dans ce dernier exemple, où le nom de partie est au pluriel, nous supposons que la règle de cacophonie efface l'article indéfini pluriel *des*. En structure profonde, on devrait avoir *une fille de des yeux bleus*.

exemple *Le Pommeret avait la chemise arrachée*, il n'est pas question d'un simple rapport de possession entre le héros et la chemise, autrement dit cette phrase ne peut pas recevoir l'interprétation que le héros possède une chemise arrachée, et que cette chemise se trouve dans une armoire. Donnons quelques exemples de structures inaliénables intégrant des vêtements (ou des parties de vêtements) ou des objets possédés :

- (71) Il a attrapé Paul par la manche / par le col (Van Peteghem 2006 a : 448, ex. de Berthonneau 1999 : 17)
- (72) Il avait le chapeau de travers et la veste déboutonnée (Van de Velde 1995 : 109)
- (73) Elle (...) reparut tous les jours, les poches pleines de friandises et de sous (Van Peteghem 2006 a : 453, ex. de Choi 1991 : 297)
- (74) Quand l'homme à la redingote jaune eut dépisté l'argent, il doubla le pas (Frantext)

Pourtant, à la différence des parties du corps et des parties de l'âme, les noms dénotant des vêtements, même portés, ne peuvent pas être intégrés dans toutes les structures inaliénables :

- (75) a. ?Il a perdu le chapeau
b. ?Il a levé le chapeau
- (76) a. *Il est blanc de la chemise
b. *Il est arraché de la chemise
- (77) *Je lui ai déchiré le manteau

En (75), *le chapeau* reçoit un rôle thématique différent de celui du sujet, l'article défini ne pouvant pas être lié par le sujet (à la différence de ce qui se passe dans *Il a levé le bras*). Ceci semble être dû au fait que *chapeau* est un nom catégorématique et que des verbes comme *perdre* et *lever* assignent normalement des rôles thématiques différents à leur sujet et à leur complément, à moins que le nom dans le complément ne soit référentiellement dépendant du nom dans la position du sujet (ce qui est le cas des parties du corps et de l'âme de l'être humain, comme l'illustre l'interprétation des phrases *Il_i a levé le_i bras* et *Il_i a perdu le_i moral*). L'agrammaticalité de (76) semble résider dans le fait que dans cette structure, qui est plutôt réservée à l'oral, « l'adjectif doit pouvoir caractériser de façon directe le tout, sans nécessairement passer par le biais de la partie » (Van Peteghem 2006 a : 451), et on voit mal

comment la qualification d'un vêtement peut également s'appliquer au possesseur. Quant à l'exemple (77), il est plus difficile d'en expliquer l'agrammaticalité, puisqu'en apparence rien ne bloque l'interprétation possessive du groupe *le manteau*, et l'on peut considérer que le fait de déchirer le manteau à quelqu'un affecte d'une certaine façon son possesseur, quoique pas de la même manière que si on caressait ses cheveux. D'ailleurs Van de Velde (1995 : 109) signale que cette structure est possible avec les objets possédés dans le parler du Midi de la France :

(78) Il s'est perdu le parapluie (Van de Velde reprend cet exemple à Grevisse 1986)

Tout semble indiquer que les vêtements et les objets possédés peuvent intégrer certaines structures inaliénables, en fonction de la sémantique des structures, à condition qu'ils « adhèrent » au corps du possesseur, comme nous l'avons déjà signalé. En effet, un objet possédé, comme une maison, ne peut pas être vu comme inaliénable par rapport à son possesseur :

(79) *Elle avait la maison confortable (Van de Velde 1995 : 108)

Il y a en outre une restriction qui pèse sur l'emploi de vêtements ou objets similaires dans la structure prédicative en *avoir*, illustrée par (79). Cette restriction concerne le type de prédicat utilisé pour décrire la « partie ». Si, quand la partie est une partie du corps ou de l'âme, on peut employer indifféremment des prédicats transitoires (80) *b* et *d* et permanents (80) *a* et *c*, dans le cas des vêtements seuls les prédicats transitoires exprimant clairement une idée verbale sont possibles (72) ci-dessus et (81) :

- (80)
- a. Elle a les yeux bleus
 - b. Elle a les yeux rouges (pour avoir pleuré)
 - c. Il a l'esprit vagabond
 - d. Il a l'esprit ailleurs

- (81)
- a. Le Pommeret avait la chemise arrachée / salie par le sang
 - b. ? Le Pommeret avait la chemise blanche
 - c. ? Le Pommeret avait la chemise propre / sale (Hanon 1988)

Quant au SN inaliénable en *à*, il accepte les vêtements et les objets possédés modifiés par des épithètes dénotant indifféremment des qualités permanentes (82) ou transitoires (83) :

- (82) Quand l'homme *à* la redingote jaune eut dépisté l'argent, il doubla le pas
(Frantext)
- (83) L'homme *à* la chemise arrachée doubla le pas

L'objet possédé peut également ne pas être modifié du tout (84) et ne pas adhérer au corps du possesseur (85) (dans ce dernier cas, il s'agit d'un vrai rapport de possession aliénable) :

- (84) a. L'homme au bonnet
b. L'homme *à* la cigarette
c. La jeune fille *à* la rose
- (85) L'homme aux trois maisons

Comme le note Van de Velde (1995 : 109), « cette construction semble être possible seulement à la condition que les deux déterminants soient définis et que l'expression entière ait une valeur anaphorique ». Les référents des deux constituants du groupe doivent donc être connus préalablement, ce qui revient à dire que leur existence doit être posée dans le contexte antérieur (ou bien, si ce contexte manque, il est à restituer par le récepteur). Ainsi, (85) n'est-il possible que dans un contexte où on a posé au préalable l'existence d'un homme qui a trois maisons. L'article défini devant *trois maisons* ne semble donc pas s'appuyer sur la mention de l'homme dans le cadre du SN (à la différence de ce qui se passe dans *un homme aux yeux bleus*), il n'est donc pas lié, au sens génératif du terme, par le possesseur, mais s'appuie sur un élément extérieur du syntagme, et a donc sa valeur anaphorique définitionnelle, comme quand il s'appuie sur un article indéfini. Pour illustrer cela, nous allons essayer d'imaginer le contexte antérieur de (85) :

- (86) Dans le village X, il y avait un homme qui avait trois maisons. Les autres habitants n'en avaient qu'une. L'homme aux trois maisons s'est présenté aux élections municipales.

Il semble clair que les deux déterminants définis du SN *l'homme aux trois maisons* renvoient indépendamment à deux entités distinctes dans le contexte antérieur (*un homme* et *trois maisons* respectivement). La structure dans cette forme n'est donc pas inaliénable puisque pour interpréter le « possédé » on ne passe pas par le « possesseur », celui-ci ne pouvant pas être interprété comme l'antécédent de l'anaphore.

Il reste que dans les exemples (82) – (84), le SN2 ne semble pas pouvoir s'interpréter comme non adhérent au corps du possesseur. En effet, les seules images possibles auxquelles renvoient les groupes *la jeune fille à la rose* et *l'homme à la cigarette* sont celles où les objets *rose* et *cigarette* respectivement se trouvent, par exemple, dans la main du sujet (la rose peut également se trouver dans les cheveux de la fille, et la cigarette dans la bouche de l'homme). Pourquoi cette contrainte ? Il nous semble que le fait que le N dénotant l'objet possédé se trouve dans un constituant syntaxiquement dépendant par rapport au N dénotant le possesseur confère un rôle de description au SN2. Ce rôle de description n'est atteint dans le cas des vêtements et objets similaires que quand ceux-ci adhèrent au corps. Il semble que le caractère dépendant du complément où se trouve l'objet possédé vise à « rapprocher » le plus possible celui-ci du possesseur – le point le plus haut du rapprochement pour un vêtement ou pour un objet comme une cigarette ou une fleur étant leur adhésion au corps. Et puisque, dans le cas de la maison, une adhésion au corps du possesseur n'est pas envisageable, la description ne peut servir qu'à identifier (ou repérer) l'homme, à travers la « caractéristique » qu'il a de posséder une/des maison(s).

Jusqu'à maintenant, nous avons vu que la relation entre l'homme et les parties de son corps (ex : *homme-bras*) et celle entre l'homme et les parties de son âme (ex : *homme-raison*) partageaient certaines structures inaliénables avec la relation méronymique au sens de Cruse et de Tamba (*volant-voiture, pieds-table, etc.*). Quant aux qualités des objets et des humains, nous avons constaté qu'elles sont massivement refusées dans les structures inaliénables, sauf dans le SN inaliénable en *à*, mais là elles sont traitées comme individus spécifiques. À ce stade de l'analyse, nous n'avons donc pas de preuve syntaxique de la spécificité de la relation qui existe entre l'homme et les parties de ses deux grandes composantes, à savoir son corps et son âme (et, en partie, les objets possédés, comme les vêtements, qui adhèrent au corps). S'il est vrai qu'une structure inaliénable comme celle illustrée par *elle a les yeux bleus* nous permet de distinguer la relation complexe entre l'homme et les parties de ses deux grandes composantes (corps et âme) de celle entre l'homme ou un objet et leurs qualités (**cette actrice avait la beauté froide*), il est également vrai qu'elle ne permet pas distinguer cette

première relation de la relation méronymique, à savoir celle entre un objet physique et ses parties physiques (puisqu'on peut dire *cet avion a le nez pointu*). Or, nous voulons précisément montrer la spécificité de la relation homme/parties du corps-parties de l'âme, relation ontologique unique qui aurait sa propre syntaxe. Pour faire ceci, nous allons nous tourner maintenant vers une autre structure, qui pourrait également être considérée comme inaliénable dans la mesure où elle comporte l'article défini à valeur possessive quoique pas dans la même configuration que les structures phrastiques inaliénables. Il s'agit de la structure textuelle appelée *anaphore associative*.

3. L'anaphore associative

Tout comme les structures inaliénables phrastiques, l'anaphore associative en deux phrases, illustrée par (87) se base sur l'identification du SN anaphorique par le biais d'un antécédent avec lequel il n'est pas co-référentiel.

- (87) Il s'abrita sous un vieux tilleul. Le tronc était tout craquelé (Kleiber 1999 : 70)³¹

Cette anaphore est rendue possible par l'emploi de l'article défini à valeur possessive. Mais à la différence des structures phrastiques inaliénables, l'anaphore ne se trouve pas dans la même phrase que l'antécédent. Comme l'a montré Kleiber (1999), ceci a comme conséquence d'aliéner le référent du SN anaphorique. Dans le cadre de l'anaphore associative, « l'article défini assure une anaphore libre, qui confère au référent une certaine autonomie » (Van Peteghem 2006 a : 443). Cette aliénation ne peut avoir lieu que « si l'élément subordonné est du même type ontologique que le référent de l'antécédent » (Kleiber 1999 : 89).

La relative autonomie du groupe *le N* dans le cadre de l'anaphore associative classique s'oppose à la plus grande dépendance de ce même groupe au sein des phrases inaliénables. Cette différence semble être due à une syntaxe différente : si dans les deux cas le référent du SN anaphorique est interprété via un antécédent (et le plus souvent il s'agit d'une relation partie-tout entre les deux termes), c'est seulement dans le cas des phrases inaliénables que l'article défini assurant l'anaphore est syntaxiquement lié – puisque le liage ne peut être opérationnel qu'au sein d'un domaine phrastique, dans une configuration de c-commande.

³¹ Kleiber reprend cet exemple de Fradin (1984).

Seules donc des parties indépendantes, qui se prêtent facilement à un emploi autonome, peuvent occuper la place du SN anaphorique dans l'anaphore associative discursive. Et en effet, Kleiber a montré que seuls les noms méronymiques, au sens de Cruse, et dans une moindre mesure les noms de parenté sont acceptés. Sont donc exclus les parties du corps et les parties de l'âme en tant qu'appartenant à une personne vivante, les vêtements portés, ainsi que les propriétés des choses ou des humains :

(88) Paul a lavé la voiture, mais a oublié le capot. (d'après Kleiber 1999 : 73)

(89) a. ?Une femme rêvait. Les yeux étaient fermés. (Kleiber 1999 : 73)

b. ?Paul entra. Le chapeau flottait sur la tête. (Kleiber 1999 : 74)

c. ?Ils habitent un quartier central. J'apprécie beaucoup le calme. (Kleiber 1999 : 77, ex. de Fradin 1984)

Il est à noter que dans le cas où des parties du corps peuvent néanmoins être utilisées, la personne est réduite à son corps, comme dans le contexte médical de (90) :

(90) Le malade est livide. Les yeux sont hors de leurs orbites (Kleiber 1999 : 95, ex. de Julien 1983)

Il est intéressant de constater au passage que la même opération ne peut pas être effectuée quand il s'agit d'une partie intentionnelle (partie de l'âme ou faculté), même quand le contexte favorise l'interprétation de l'homme sous l'angle de son côté vivant :

(91) a. *Marie rêvait. L'esprit était ailleurs.

b. *Marie dormait. Le sommeil était agité.

Quoiqu'il en soit, il est important pour notre propos que ni les parties du corps, ni les parties de l'âme ne peuvent apparaître en site anaphorique associatif, quand elles sont « rattachées » à l'homme en tant qu'unité à double face, où l'âme et le corps sont dans une symbiose parfaite. Même si les parties du corps sont analysées par Husserl (1913) en tant qu'indépendantes, c'est-à-dire représentables séparément ou en elles-mêmes, leur impossibilité d'intégrer l'anaphore associative montre que leur statut de parties indépendantes n'est pas complet (ou du moins, refusé par la langue), puisqu'elles sont incompatibles avec la condition d'aliénation

qui opère dans cette structure. In en va de même pour ce qui concerne les parties de l'âme. Or, on voit bien que les parties physiques des tous physiques sont tout à fait compatibles avec la relative autonomie qu'instaure le défini anaphorique – il s'agit de vraies parties indépendantes. L'anaphore associative permet donc de distinguer le double rapport homme/parties du corps et parties de l'âme du rapport partie-tout au sens de Cruse, distinction que les structures phrastiques de la possession inaliénable ne sont pas capables d'opérer (il s'agit bien évidemment de ces structures inaliénables où le rôle thématique assigné au tout est indifférent au trait *humain/animé*). Les deux types d'anaphore – que nous allons maintenant appeler respectivement anaphore intra-phrastique (structures phrastiques inaliénables) et anaphore inter-phrastique (anaphore associative classique ou discursive)³² permettent en outre de ranger les propriétés, parties à caractère entièrement dépendant, dans une troisième catégorie, puisqu'elles ne peuvent pas intégrer l'anaphore associative, et que leur présence dans les structures inaliénables phrastiques est très marginale (on peut citer comme exemple *il a perdu le courage*). Si toutefois les noms de propriétés intègrent sans problème le SN inaliénable en à, c'est que le constituant où ils se trouvent a un caractère adjectival ; mais comme nous l'avons vu, l'article défini³³ force leur interprétation en tant qu'individus spécifiques, et ils cessent de dénoter des grandeurs intensives (il est à noter que des noms comme *caractère, tempérament, forme, couleur* dénotent des individus à la base, ce qui pourrait expliquer leur apparition dans quelques structures phrastiques inaliénables, à la différence de noms comme *beauté et méchanceté*, qui sont intensifs par définition et qui ne cessent de l'être que dans le SN inaliénable).

À travers la syntaxe de la possession inaliénable et de l'anaphore associative se dégagent donc trois rapports distincts, sur l'échelle de la dépendance entre partie et tout. Les parties les plus indépendantes sont les parties physiques des tous physiques, puisqu'elles peuvent être aliénées dans le cadre de l'anaphore associative, où elles constituent le sujet d'une phrase différente de celle où figure le tout. Les parties les plus dépendantes sont illustrées par les propriétés, qui ne peuvent pas être aliénées (impossibilité d'apparaître dans une anaphore associative) et n'entrent massivement que dans une seule structure inaliénable dont la spécificité est la présence d'un constituant à caractère adjectival. Enfin, les parties du

³² Ces dénominations sont proposées par Van Peteghem (2006 a) et (2006 b).

³³ Si les structures phrastiques inaliénables et le SN inaliénable, à la différence de l'anaphore associative, présentent le référent de la partie comme plus dépendant du tout (à cause de la présence, dans le premier cas, de liage, et de son absence dans le second cas), la partie est toujours vue comme un individu – ce qui est imposé par l'emploi de l'article défini.

corps humain et les parties de l'âme occupent une position intermédiaire entre parties dépendantes (les propriétés) et parties indépendantes (les parties physiques) puisqu'elles partagent massivement les structures phrastiques inaliénables (+ le SN inaliénable) – comme les noms de parties physiques, et refusent en bloc le site anaphorique associatif – comme les noms de propriétés.

Leur statut intermédiaire est tout à fait cohérent avec ce que les structures inaliénables intra-phrastiques expriment, à savoir une dépendance référentielle vis-à-vis de l'antécédent (qui est plus grande que celle à l'œuvre dans l'anaphore associative) qui se matérialise syntaxiquement par l'article défini lié, et le fait que l'article défini exige que la partie soit un individu. Les parties du corps et de l'âme pourraient donc être définies comme des individus dépendants.

L'idée de l'unité de l'homme à travers ses deux types de parties – corporelles et spirituelles - ni dépendantes, ni indépendantes, se trouve renforcée par le fait que non seulement elles ne sont pas possibles dans une structure aliénante, comme l'anaphore associative, mais elles ne peuvent pas non plus être utilisées dans le génitif de qualité, (**je connais un homme d'une parole facile / d'une grosse tête*) structure adjectivale par excellence, réservée aux noms de qualités, entièrement dépendants.

Le caractère intermédiaire des parties du corps et de l'âme apparaît dans le tableau suivant (92) qui résume les différents rapports partie-tout et les structures syntaxiques examinées :

rapports		Tout physique/ partie physique (méronymie)	Homme/ parties du corps	Homme/ parties de l'âme	Homme/objets possédés adhérent au corps (vêtements)	Homme ou objet/propriété
structures						
Anaphore associative textuelle		+	-	-	-	-
Possession inaliénable intra- phrastique	a (<i>Paul lève la main</i>)	-	+	+	-	?-
	b (<i>Luc lui prend la main</i>)	-	+	+	?- (parlers régionaux)	-
	c (<i>Luc prend Léa par la main</i>)	+	+	-	+	-
	d (<i>Il a les yeux bleus</i>)	+	+	+	+	?- (prédicat verbal)
	e (<i>Elle est ronde des hanches</i>)	+	+	+	-	?-
	f (<i>Il conduit les yeux fermés</i>)	-	+	+	+	-
	SN en à LE (<i>une fille aux yeux bleus</i>)	+	+	+	+	+
Génitif de qualité		-	-	-	-	+

Ce tableau montre également que les noms dénotant des objets intimement liés au corps, comme les vêtements portés, partagent en grande partie la syntaxe des noms de parties du corps et de l'âme. Ces noms, sans cesser d'être autonomes par définition, acquièrent le statut de parties inaliénables de la personne précisément parce qu'ils dénotent des entités qui adhèrent au corps – on peut donc les considérer comme un prolongement artificiel du corps, un ajout indispensable en tout cas dans les sociétés où nous vivons.

4. Conclusion

Le concept de la possession inaliénable, surtout à travers la notion d'inhérence, nous a permis d'élargir la relation partie-tout bien au-delà de la méronymie de Cruse. Il est évident que la langue a des moyens spécifiques de coder différents rapports partonomiques, qui ne se réduisent pas au simple relateur « être une partie de », où le nom « partie » est pris dans son sens commun. S'il n'est pas possible de dire, par exemple, que la main est une partie de Jean, une expression comme *Jean lève la main* montre bien que la main est incluse dans la définition de la personne (ici, en l'occurrence Jean). Elle en fait donc partie, quoique le sens commun du mot « partie » interdise de le dire. Une remarque de Kleiber (1999 : 93, note 34) nous semble très pertinente à cet égard : « Il faudrait entreprendre une étude sur les référents potentiels du terme *partie* et sur les conditions d'établissement d'une partie ».

Dans le point suivant, nous allons essayer de présenter aussi exhaustivement que possible les différents types de parties (au sens large), en nous servant surtout de la division husserlienne entre parties indépendantes et parties dépendantes. Car, quoique nous nous soyons déjà servi de notions comme partie physique, qualité, faculté, nous n'avons pas encore élaboré de système rigoureux de classification des parties.

CHAPITRE 3 / Types de parties en fonction de leur relation avec le tout

Dans ce point, nous allons présenter la division husserlienne des parties en indépendantes et dépendantes qui est basée sur la façon dont les parties sont intégrées dans leur tout. Nous allons nous servir de l'opération mentale appelée *abstraction* pour identifier les parties dépendantes. Enfin, nous allons classer les différents types de parties. Ce travail va préparer le terrain pour la description des noms de parties en tant que composantes de compléments adnominaux dans le cadre de groupes nominaux où est exprimée une relation partie-tout. Nous allons essayer ultérieurement de mettre en évidence la (non-) congruité entre les différents rapports partie-tout et la sémantique et la syntaxe des structures nominales. Mais avant de nous lancer dans les analyses, insistons encore une fois sur la pertinence de la conception large de la notion de partie, telle que l'entend Husserl (1913), et que nous adoptons.

1. La conception large de la notion de partie selon Husserl

Husserl (1913 : 9) donne le nom de *partie* « à tout ce qui est discernable dans un objet ou, pour parler objectivement, à tout ce qui est donné en lui » (9). Autrement dit, tout ce qui constitue effectivement un objet reçoit le statut de partie. C'est ainsi que, par exemple, les prédicats *rouge* ou *rond*, qui se rapportent à deux aspects différents d'un objet, sont considérés comme des parties de cet objet, dans le sens où les propriétés qu'ils dénotent « appartiennent » à l'objet. Il en est de même pour ce qui concerne les parties au sens de la méronymie (*volant*, *tête*, etc.), qui sont les seules auxquelles l'usage courant attribue le statut de parties (cf. le test de Cruse « être une partie de³⁴ »). Mais si *rouge*, *rond*, *volant* et *tête* sont tous des parties dans le sens où ils « appartiennent » tous à un tout, il ne s'agit pas de parties de même type, puisque leur rapport avec le tout n'est pas le même : on peut se donner factuellement une tête ou un volant, séparés respectivement d'un homme (plus précisément : de n'importe quel type d'être vivant censé avoir une tête) et d'un véhicule, alors qu'une propriété comme *rond* ou *rouge* a besoin d'un support avec lequel elle est fusionnée, dont elle ne peut être séparée qu'en recourant à l'abstraction. Cette différence fondamentale, qui

³⁴ Avec la précision que pour la méronymie, *tête* est une partie du corps humain et pas de la personne.

concerne le rapport entre partie et tout, est à la base de la répartition des parties en indépendantes et dépendantes, dont il va être question dans la subdivision suivante.

2. Parties dépendantes et indépendantes

Comme première approximation, d'après Husserl (1913), on peut définir une partie indépendante comme « séparable » du tout auquel elle appartient et qui peut donc exister réellement sans lui. En d'autres termes, on peut se représenter séparément (ou en elle-même) une partie indépendante (nous rajoutons : et même se la donner factuellement), alors que ceci n'est pas possible pour ce qui concerne les parties dépendantes. À ce stade, les parties dépendantes sont définies négativement, comme étant des parties non indépendantes.

Comme exemple de partie indépendante, Husserl donne la tête d'un cheval. Celle-ci peut être représentée séparément ou en elle-même, ce qui veut dire que « nous pouvons la retenir dans notre imagination, pendant que nous laissons se modifier librement et disparaître les autres parties du cheval et tout l'environnement intuitif » (12). Se la représenter en elle-même signifie qu'elle peut être conçue comme existant pour elle-même (son « être-partie » pouvant être supprimé), « et qu'en dehors d'elle il n'y a rien » (20). En outre, notre champ visuel pourrait se limiter à elle seule (on peut penser ici à la remarque de Kleiber 1999 : 85 concernant l'aliénation des parties dans le site anaphorique associatif, où celle-ci est comparée à l'effectuation d'un zoom sur une partie par une caméra), ce qui peut arriver, par exemple, quand une tête apparaît seule dans un trou fait dans un mur. Il s'ensuit que les parties indépendantes sont des individus, seuls les individus, en vertu du fait qu'ils ont intrinsèquement des limites, pouvant être réellement séparés du « reste ». Pourtant, comme on va le voir, tous les individus ayant le statut de parties ne sont pas indépendants.

Selon la définition husserlienne des parties indépendantes, sont indépendantes toutes les parties ayant le statut d'individus concrets, c'est-à-dire les parties au sens de la méronymie, comme *volant*, *roue*, *poignée*... ainsi que les parties du corps humain ou du corps des animaux. On remarque qu'il s'agit uniquement de référents de substantifs non dérivés d'une autre catégorie grammaticale : on a donc affaire à des « noms véritables », et l'on sait que ceux-ci « sont porteurs d'un concept de substance ou d'objet » (Flaux et Van de Velde 2000 : 29), lequel concept est celui d'une entité autonome. Cette autonomie, liée à leur catégorie nominale de base, n'est pas indifférente à leur statut de parties indépendantes, c'est-à-dire pouvant être représentées ou pensées en elles-mêmes et pour elles-mêmes, quoique leur statut de parties (qui leur confère quelque chose d'une nature prédicative) fasse en sorte que le tout

auquel elles appartiennent existe toujours sous la forme d'un « arrière-plan objectif », comme le dit Husserl (1913 : 17). Nous allons y revenir.

Le point central sur lequel parties indépendantes et parties dépendantes diffèrent consiste dans la notion de séparabilité. Les parties dépendantes ne peuvent pas être représentées en elles-mêmes, puisqu'on les remarque toujours dans un objet auquel elles appartiennent et dont on ne peut pas les isoler (à moins de recourir à l'abstraction). Autrement dit, elles ont toujours besoin d'un support pour exister : un contenu dépendant « ne peut pas être si d'autres contenus ne sont pas conjointement avec lui » (Husserl 1913 : 18). Notre champ visuel (en ce qui concerne les qualités sensibles par la vue) ne peut pas se limiter à elles seules : par exemple, je ne peux pas regarder la couleur rouge d'une table si je ne regarde pas la table, puisque la couleur se réalise *dans* la table, ou plus précisément elle est fusionnée à celle-ci : « une coloration (...) ne peut exister que comme moment dans une chose colorée » (Husserl 1913 : 23). Il en va de même de la forme et des autres dimensions (appelées encore modes ou moments par les philosophes) des objets. Pour résumer, nous citerons Husserl (1913 : 24) : « (les parties dépendantes) ont besoin d'un substrat, dans lequel on les remarque sans doute exclusivement mais dont elles ne pourront être séparées ». Si on peut les isoler néanmoins, ce n'est qu'en recourant à l'abstraction. Elles deviennent alors des contenus abstraits.

De cette définition de partie dépendante, il ressort qu'il s'agit d'éléments (ou, pour reprendre le terme de Husserl, de contenus) sans aucune autonomie. Ce type de contenus sont dénotés dans la langue par les prédicats, lesquels ont précisément besoin d'un (ou de plusieurs) argument(s) pour exister. Mais si dans le sens même d'un prédicat est ancrée l'idée d'une dépendance référentielle par rapport à un argument (ou, pour employer un terme plus neutre, à un support), tous les prédicats ne semblent pas être des candidats parfaits pour avoir le statut de partie dépendante. Des prédicats verbaux, dénotant des procès, comme *manger* ou des prédicats adjectivaux dénotant des états comme *triste*, tout en étant « dépendants » ne vérifient pas la condition d'être une partie³⁵, en tout cas telle qu'elle est définie par Husserl ci-dessus, à savoir « (est partie) tout ce qui est donné dans un objet », autrement dit « tout ce qui constitue effectivement un objet ». Il est clair qu'une action effectuée ne peut pas être considérée comme étant une partie de l'agent, quoiqu'on ne puisse pas la remarquer séparément de celui-ci, puisqu'elle ne le caractérise pas intérieurement (et n'est pas

³⁵ On doit en effet faire la distinction entre *contenus* dépendants et *parties* dépendantes. Si celles-ci sont toujours des contenus dépendants, l'inverse n'est pas vrai. Il en va de même de la distinction entre contenus abstraits et parties abstraites, puisqu'on sait, avec Husserl et Stumpf, que seuls les contenus dépendants, qu'ils soient parties ou pas, peuvent être abstraits.

permanente). En ce qui concerne les états, Flaux et Van de Velde ont montré que le rapport entre le sujet et son état est un rapport extérieur, puisque les états sont souvent assimilés métaphoriquement « à des milieux liquides où le sujet entre (*sombre, tombe, est englouti*), où il se trouve (*baigne, nage*) et d'où il ne sort que pour passer dans un autre » (Flaux et Van de Velde 2000 : 94). Les états ne sont donc pas des parties constitutives de leur sujet, puisque celui-ci y est localisé, ce qui est montré par les structures de type *j'étais dans la peine*, à moins que ce ne soit l'inverse comme dans *j'étais envahi par une grande tristesse*. D'autres exemples, comme *sa tristesse a duré plusieurs jours*, montrent également que les états ont un rapport direct avec le temps, autrement dit que la localisation d'un sujet dans un état est temporaire, tout comme peut être temporaire le séjour de quelqu'un dans une ville ou pays par exemple.

Les seuls prédicats qui restent, en écartant ceux qui expriment des actions et des états, sont ceux qui dénotent des propriétés qu'on peut appeler permanentes (nous allons les nommer qualités, en conformité avec la terminologie de Van de Velde 1995)³⁶. Ce sont précisément eux que Husserl donne comme exemples dénotant des parties dépendantes : *rouge, rond*, etc : ils constituent effectivement le sujet (ce sont donc des parties) et ne sont pas séparables du reste (ce sont donc des contenus dépendants). La point crucial sur lequel qualités et états diffèrent consiste dans le fait que les qualités sont exclusivement localisées dans le sujet³⁷ (par l'intermédiaire d'un prédicat prépositionnel, comme dans *il y a chez/en cet homme une grande générosité*), alors que le sujet peut être localisé dans ses états mais aussi inversement, comme nous venons de l'illustrer. En outre, comme l'ont montré Van de Velde (1995) et Flaux et Van de Velde (2000), les qualités n'ont aucun rapport direct avec le temps (à la différence des états et des actions), mais leur durée dépend étroitement de celle des choses où elles se trouvent, les choses elles-mêmes étant sujettes au changement.

³⁶ La distinction qu'établit Van de Velde entre qualités et états, ou entre propriétés permanentes et propriétés transitoires est à rapprocher de la distinction que fait Carson (1978) entre prédicats d'individus (individual level predicates) et prédicats épisodiques (stage level predicates). Carlier (2005 : 13-14) présente d'une façon très succincte l'idée générale de Carlson, selon laquelle les « IL predicates » se rapportent à l'individu en tant que tel, alors que les « SL predicates » concernent des tranches spatio-temporellement délimitées de l'individu si bien que « les prédicats épisodiques engendreraient une lecture existentielle de leur sujet indéfini (comme dans *Un enfant était en train de pleurer*), alors que les prédicats de niveau individuel n'auraient pas cet effet et feraient ainsi apparaître diverses lectures non existentielles du sujet indéfini, dont la lecture générique (comme dans *Un enfant est émotif*) ».

³⁷ En effet, comme le signalent Flaux et Van de Velde (2000 : 85), seuls les qualités morales peuvent être localisées de cette façon dans le sujet. En ce qui concerne les qualités sensibles, l'impossibilité de constructions du type **il y a dans sa peau une grande douceur* montrent bien qu'elles ne peuvent pas être localisées dans le sujet, mais leur compatibilité avec une autre construction qu'est le génitif de qualité est la preuve de la relation d'inhérence qui existe entre qualité et sujet : *Sa peau est d'une grande douceur* vs **Marie est d'une grande tristesse*.

Mais est-ce que les qualités des choses sont les seules à avoir le statut de parties dépendantes ? Il nous semble qu'il existe au moins deux autres catégories de « composantes » qui doivent avoir ce statut : il s'agit d'une part des moments sur lesquels se greffent les qualités des choses (comme le moment générique *couleur* qui reçoit comme valeur des espèces de couleurs : *bleu, jaune, vert...*), et de l'autre de ce que Arnaud et Nicole appellent les facultés de l'âme ou du corps (les « puissances naturelles » de la deuxième des dix catégories d'Aristote), comme « l'entendement, la volonté, la mémoire, les cinq sens, la puissance de marcher » (Arnauld et Nicole 1662 : 77). Il arrive également que la matière soit conçue comme partie dépendante de l'objet qui en est composé, notamment dans les cas où elle qualifie l'objet, comme dans *une table de bois*.

Les facultés, qui comportent dans leur sens une idée verbale, sont néanmoins proches des qualités en ce qu'elles ne signifient pas directement l'accomplissement d'un acte, mais « une aptitude à accomplir un certain type d'acte » (Flaux et Van de Velde 2000 : 85). C'est précisément cette idée d'aptitude, ou de potentialité si l'on veut, qui les rend définitionnelles de l'être animé (le plus souvent humain) qui les « a », « l'aptitude étant elle-même une sorte de qualité » (idem, 86).

Une remarque importante s'impose ici : dans le point précédent qui portait sur la possession inaliénable, nous avons soutenu que les parties du corps humain et les facultés entretenaient un rapport semblable avec la personne qui les « possédait » puisqu'elles partageaient la même syntaxe, à savoir celle des structures phrastiques inaliénables. Ici, nous affirmons, avec Husserl, que les premières sont des parties indépendantes, alors que les secondes – des parties dépendantes. D'un point de vue philosophique, comme nous l'avons vu, une tête peut non seulement être représentée séparément, mais également séparée matériellement de son tout, qui est le corps humain. En revanche, il n'est pas possible d'effectuer une telle opération en ce qui concerne une faculté : on ne peut isoler une aptitude de son support que par abstraction. Il est vrai que les noms de facultés dénotent des individus, ce qui est montré surtout par le fait qu'en tant que telles, elles ne se combinent pas avec l'article partitif. Leur statut d'individus leur confère déjà une espèce d'autonomie, mais ne semble pas néanmoins être suffisant pour leur conférer également le statut de partie indépendante. D'ailleurs, les moments génériques (comme *couleur, forme, caractère*) qui servent de support aux qualités sensibles et morales dénotent également des individus, sans qu'on puisse pour autant les séparer de leur tout, à moins de recourir à l'abstraction.

Il semble donc que la langue, à travers certains traits grammaticaux, puisse traiter de la même façon deux rapports ontologiquement différents, en « masquant » leur différence. Mais

ceci semble arriver quand la différence ontologique n'est pas très « frappante », si l'on peut dire, ou en tout cas quand elle ne repose pas uniquement sur des traits qui s'excluent mutuellement. Dans le cas des parties du corps et des facultés par exemple, le point commun est dans le fait qu'elles dénotent toutes les deux des individus et en outre elles épuisent le même tout : l'homme (ou l'animal, si l'on exclut les facultés liées à l'esprit). Il n'en est pas ainsi en ce qui concerne les qualités, en comparaison avec les parties du corps et les facultés, puisqu'elles ne dénotent pas d'individus (les noms qui les dénotent sont indénombrables). Ceci explique que la langue ne les traite pas de la même façon que les Npc et les facultés.

Revenons aux parties dépendantes. Jusqu'à maintenant, nous en avons dégagé trois grands types, auxquels peut être rattaché un quatrième (la matière), sous certaines conditions. Les voici illustrés :

- a. Qualités (*rouge, rond, lourd...*)
- b. Moments sur lesquels se greffent les qualités (*couleur, forme, poids...*)
- c. Facultés (*mémoire, volonté, démarche...*)
- d. Matières (*du bois, du fer, de la soie...*)

Nous allons décrire les propriétés de chacune de ces quatre catégories, mais avant nous allons nous concentrer sur l'opération mentale appelée abstraction, qui sous-tend la distinction entre contenus indépendants et dépendants, et par conséquent celle entre parties indépendantes et dépendantes. L'abstraction donne surtout accès aux différentes parties dépendantes.

3. L'abstraction

3.1. La distinction entre parties dépendantes et indépendantes

Selon les philosophes, nous ne pouvons réellement connaître les objets qu'en les décomposant en parties. Ceci est lié au fonctionnement de l'esprit humain qui, selon Arnauld et Nicole (1662 : 83) « a peu d'étendue ». Mais si toutes les choses complexes se laissent décomposer en parties, la façon de faire cette décomposition dépend du type de rapport entre les différents types de parties et le tout. Certaines parties, comme les parties du corps humain, sont « réellement distinctes », et il est facile pour notre esprit de les concevoir séparément, c'est-à-dire sans les considérer dans leur connexion avec les autres parties du tout. Leur division, comme le dit Van de Velde (1995 : 5) « est en quelque sorte déjà donnée dans l'objet même ».

Il en va tout autrement d'autres parties, qui dans la réalité ne peuvent pas être séparées de la substance ou, pour employer un terme plus commun, de l'objet où l'on les remarque. On ne peut les séparer ou les isoler de la substance que par l'esprit, c'est-à-dire en effectuant une division *par abstraction*. Dans l'introduction de son livre *Le spectre nominal : Des noms de matières aux noms d'abstractions* (1995), Van de Velde formule une définition de l'abstraction qui est particulièrement claire. Nous la citons avec de très légères modifications : « il s'agit d'une opération de l'esprit qui consiste à mettre en œuvre une attention sélective qui isole dans l'objet ce qui ne se donne pas dès l'abord comme isolé » (1995 : 6).

Il devient clair que ce qu'on peut abstraire, ce sont les parties dépendantes, les parties indépendantes n'ayant pas besoin de l'abstraction pour être isolées, puisqu'elles sont préconstituées. Les notions de dépendant et d'indépendant recoupent donc celles d'abstrait et de concret. Si, pour isoler une partie on a besoin de recourir à l'abstraction, c'est qu'il s'agit forcément d'une partie dépendante. En revanche, si l'on peut accéder à une partie sans recourir à l'abstraction, c'est qu'on a affaire à une partie indépendante, laquelle, de ce fait, a le statut d'un contenu concret. En effet, dans l'introduction des *Recherches logiques 2*, Husserl (1913 : 5) établit un parallélisme entre les notions de dépendant et d'indépendant d'un côté et celles d'abstrait et de concret de l'autre : « La distinction entre contenus *abstrait*s et contenus *concrets* (...) s'avère identique à la distinction que Stumpf établit entre contenus *dépendants* et contenus *indépendants* (...) ».

On peut donc considérer l'abstraction comme un indice de dépendance, son absence étant liée à l'indépendance. Elle permet de distinguer les contenus dépendants des contenus indépendants, et par conséquent les parties dépendantes des parties indépendantes.

3.2. L'accès aux parties dépendantes

Si, comme nous venons de le voir, on ne peut abstraire que les parties dépendantes, nous devons expliquer de quelle façon cette abstraction est effectuée. Arnauld et Nicole (1662) exposent la méthode de « la connaissance par abstraction » dans le chapitre V de la première partie de « La logique ou l'art de penser », où ils présentent les deux grands types de ce procédé. Le premier est « quand on considère un mode³⁸ sans faire attention à la substance, ou

³⁸ La définition de *mode* qu'Arnauld et Nicole donnent dans le chapitre II est la suivante : « J'appelle manière de chose, ou mode, ou attribut, ou qualité, ce qui étant conçu dans la chose, & comme ne pouvant subsister sans elle, la détermine à être d'une certaine façon, & la fait nommer telle » (p. 73). Plus bas, ils donnent comme exemple de *mode* la rondeur d'un corps, dans la mesure où elle ne peut subsister naturellement sans le corps où on la remarque. Selon cette définition, il y a équivalence entre *mode* et *partie dépendante*. Husserl (1913) utilise

deux modes qui sont joints ensemble dans une même substance, en les regardant chacun à part » (p. 84). De cette façon, on dirige « la lumière de l'esprit sur un mode d'une chose, en laissant les autres dans l'ombre » (Van de Velde 1995 : 6). Les exemples qu'Arnauld et Nicole donnent sont empruntés à la géométrie : pour mieux connaître un corps étendu, on est obligé de considérer séparément ses dimensions : longueur, largeur, profondeur, qui sont solidaires dans la réalité.

Le deuxième type d'abstraction est celui où l'on passe d'un individu particulier à un concept. Il s'agit cette fois d'une opération mentale, qui consiste à « séparer (toujours par un simple détournement de l'attention) les accidents liés aux circonstances particulières qui déterminent un objet, de ses autres attributs » (Van de Velde 1995 : 6). De cette façon, on passe par exemple d'un triangle particulier « figuré sur un papier », comme disent Arnauld et Nicole (1662 : 85), au triangle en général, en le dépouillant de toutes les caractéristiques liées à sa particularité et en ne gardant que le minimum de traits sans lesquels il ne pourra plus être nommé *triangle*. Il en va de même d'un homme particulier (Paul ou Marie), à qui l'on retire son âge, son sexe, sa taille, et ainsi de suite, pour arriver à l'homme en général (ou à l'espèce homme), telle qu'il est défini dans les dictionnaires (ou tel qu'il doit être défini dans les dictionnaires, dans l'idéal) et qui n'existe pas dans la réalité.

Les deux types d'abstraction, présentées ci-dessus, sont appelés respectivement *abstraction par sélection* et *abstraction par généralisation* (nécessaire à la conceptualisation) par Alain Delaunay (article *abstraction* du *Dictionnaire de la Philosophie*, Encyclopaedia Universalis 2000).

Dans la langue, comme l'a montré Van de Velde (1995), le premier type se manifeste (nous rajoutons : le plus souvent) par le passage d'une catégorie lexicale à une autre. Ainsi, lorsqu'un mode est abstrait, c'est-à-dire vu comme autonome, il est signifié par un nom, appelé *nom abstrait*. C'est ainsi que l'abstraction des contenus dépendants que dénotent les verbes et les adjectifs s'effectue par le passage à la catégorie nominale. Ce passage est le plus souvent marqué morphologiquement : *beau-beauté, triste-tristesse, bombarder-bombardement*. Abstraction et passage à la catégorie nominale vont de pair : celle-ci confère aux prédicats une autonomie qu'ils n'ont pas. Mais lorsque les contenus dépendants ne sont pas abstraits, mais se trouvent « à leur place », qui est dans l'objet où on les remarque (comme ce l'est dans la réalité), ils sont sous leur forme lexicale de base, à savoir le verbe ou

également le terme de *moment* pour signifier les parties dépendantes. Il est intéressant de remarquer qu'Arnauld et Nicole ne donnent comme exemples d'abstraction que des modes, c'est-à-dire des parties dépendantes, alors qu'on sait que l'abstraction n'est pas limitée à celles-ci, mais concerne tous les contenus dépendants, qu'ils aient ou n'aient pas le statut de parties (on peut penser aux noms d'états et aux noms d'actions).

l'adjectif³⁹. Les contenus dépendants ne sont donc abstraits que quand ils sont signifiés par des noms.

Le deuxième type d'abstraction, celui qui va d'un individu particulier à l'individu en général, est marqué dans la langue par la détermination générique (par exemple, le GN *l'homme* peut dénoter une abstraction par rapport à *l'homme aux cheveux bruns que j'ai connu en Belgique*). Comme le notent Van de Velde et Flaux (1999 : 30), ce type d'abstraction est grammatical et ne caractérise pas intrinsèquement les N concernés.

Afin d'isoler les parties dépendantes, il semble, à première vue, qu'on ne doive se servir que du premier type d'abstraction. Pourtant, comme le rapport entre les différents types de parties dépendantes et le tout où on les remarque n'est pas toujours le même, nous allons nous servir des deux « abstractions ». Mais avant de voir comment on peut accéder aux différentes parties dépendantes en nous servant de l'abstraction, nous allons proposer un classement de celles-ci.

4. Typologie des parties dépendantes

Nous avons déjà fait une esquisse de classement des parties dépendantes, en les répartissant entre qualités, moments sur lesquels se greffent les qualités, facultés et matières. Les matières méritent certainement d'être traitées séparément, mais nous les inclurons ici dans la catégorie générale des qualités, puisqu'en tant que parties dépendantes elles servent à qualifier (elles ont le statut de parties dépendantes quand elles se trouvent dans ce qu'on appelle le complément de matière). La catégorie des qualités, quant à elle, sera scindée en deux, en conformité avec la tradition philosophique. On distinguera donc les qualités accidentelles des qualités essentielles (que Arnauld et Nicole (1662, chapitre VII) appellent respectivement « propre » et « accident »), seules les deuxièmes étant définitionnelles pour un objet. Ainsi, on obtient le classement suivant :

A. Qualités (a. essentielles, b. accidentelles)

B. Moments sur lesquels se greffent les qualités (que celles-ci soient essentielles ou accidentelles)

C. Facultés

³⁹ Il semble donc y avoir une correspondance entre la dépendance syntaxique qui caractérise les adjectifs et les verbes et le fait qu'ils dénotent des contenus dépendants d'un point de vue ontologique.

4.1. Qualités essentielles et accidentelles

Comme nous venons de le dire, les qualités essentielles sont définitionnelles et font donc partie intégrante du concept d'une chose. Comme elles n'apportent rien qui ne soit déjà présent dans la définition d'une chose, elles ne peuvent être intégrées que dans ce que Kant (*Critique de la Raison Pure*) appelle des jugements analytiques, c'est-à-dire dans des énoncés génériques qui permettent de rendre intelligible un concept, en le décomposant (on peut penser ici aux définitions des mots dans les dictionnaires, quoiqu'elles ne présentent pas toujours exhaustivement les concepts). Ainsi, l'idée de la rondeur est-elle une propriété essentielle pour tout objet qui est rond par définition, comme une balle ou une planète. De même, la couleur blanche et la température basse sont définitionnelles pour la neige. En revanche, les propriétés accidentelles s'appliquent à des individus afin de les caractériser. Par exemple, *Marie*, en tant qu'être humain de sexe féminin, ne comprend pas les propriétés de la beauté ou de la prudence. Celles-ci sont pourtant compatibles avec ce qu'elle est, à savoir un être humain, et on peut donc les lui attribuer en recourant à un jugement synthétique. Je peux donc affirmer que *Marie est belle* et que *Marie est prudente*, mais pas que *Marie est un être intelligent* (problème de non informativité) puisque l'intelligence est définitionnelle pour tout être humain. De la même façon, je peux attribuer une espèce de couleur à une table, comme dans *Cette table est jaune*, puisque la couleur jaune n'est pas une propriété essentielle pour un objet de type « table ». Mais l'attribution d'un accident à un objet est soumise à une condition fondamentale : il faut que l'accident attribué soit compatible avec un ou plusieurs aspects de l'objet en question, ce qui exclut, par exemple, qu'on affirme des choses comme **Cette table est prudente*, puisque le prédicat *prudent* est intimement lié à la présence de l'esprit lequel fait défaut à la table, ne serait-ce que parce qu'elle est pourvue du trait *inanime*⁴⁰. Cette condition de compatibilité montre que les qualités, qu'elles soient essentielles ou accidentelles, sont attribuées aux objets par l'intermédiaire de ce que Van de Velde appelle « les parties essentielles constitutives du sujet » (1995 : 165) ou « les dimensions » comme *forme, taille,*

⁴⁰ Cette idée se retrouve déjà dans la *Grammaire Générale et Raisonnée de Port-Royal* (1660 : 49) où les auteurs (Arnauld & Lancelot) affirment qu'un adjectif, qui est un nom « qui ne peut subsister par soi-même » a, « outre sa signification distincte (...) encore une confuse, qu'on peut appeler connotation d'une chose à laquelle convient ce qui est marqué par la signification distincte ». Autrement dit, un adjectif signifie déjà, quoique d'une façon imprécise (ou *confuse* selon les termes des auteurs), son sujet. Arnauld et Lancelot ont en effet déjà dit ce que beaucoup plus tard la syntaxe a formalisé à travers la règle de la sous-catégorisation (ou sélection) sémantique. Quand on dit, par exemple, que le verbe *trucider* sélectionne un complément qui doit avoir le trait *animé* ou que le complément de *verser* doit dénoter un liquide, on pense immédiatement à l'affirmation d'Arnauld & Lancelot : les traits 'animé' et 'liquide' correspondent en effet à la « connotation » ou à la « signification confuse » (d'Arnauld & Lancelot) que comporte le prédicat (qu'il soit adjectival, verbal ou adverbial).

couleur, poids, matière, etc. et qui apparaissent sous l'étiquette « Moments sur lesquels se greffent les qualités » dans notre classement des parties dépendantes. Il va en être question tout à l'heure.

Les matières, en tant que parties dépendantes, peuvent également se répartir en essentielles et accidentelles par rapport à l'objet qui en est constitué. Une chaise peut être faite en bois, en fer, en plastic, et ainsi de suite, ce qui montre que la matière concrète utilisée représente un accident. Pourtant, on ne peut pas utiliser n'importe quel type de matière pour fabriquer une chaise, puisque celle-ci doit être solide pour pouvoir supporter le poids d'une personne. Du coup, la solidité de la matière s'avère être une propriété essentielle pour la définition d'une chaise. Mais « une matière solide » n'est pas un type précis de matière. Il englobe toutes les espèces qui partagent la propriété de la solidité. Il nous semble que pour donner des exemples d'espèces de matières qui soient essentielles par rapport à des objets, il faut que ceux-ci soient naturels. On peut par exemple penser à la chlorophylle qui est essentielle pour une feuille d'arbre, si on admet que celle-ci est de couleur verte par définition.

Il est à noter que *propriété accidentelle* et *propriété essentielle* dans la plupart des cas ne sont pas des caractéristiques internes des adjectifs qui dénotent des propriétés. En effet, une propriété comme la rondeur (ou le fait d'être rond) peut être essentielle pour un objet et accidentelle pour un autre – une balle est forcément ronde, alors qu'une table peut avoir différentes formes, parmi lesquelles la forme ronde. La température basse caractérise la neige et la glace d'une façon définitionnelle, alors qu'elle n'est qu'un accident pour ce qui concerne l'eau (avec la précision que quand l'accident *température basse* est appliqué à l'eau, celle-ci peut se transformer en glace (=eau congelée) pour laquelle *température basse* devient une propriété essentielle). Autre exemple : la piété est un trait définitoire pour une dévote, mais un accident pour tout autre individu. Ceci ressort des deux exemples ci-dessous, empruntés à Van de Velde (1995 : 161) :

(93) Je connais une dévote à la piété discrète.

(94) *J'ai une tante à la piété discrète.

La structure inaliénable de (93) et (94) n'est possible que si une propriété est vue comme définitionnelle pour le sujet.

La plupart des prédicats peuvent donc dénoter des propriétés essentielles ou accidentelles selon le type d'objet auquel elles s'appliquent. Mais s'il est difficile de trouver

des prédicats qui ne dénotent que des propriétés essentielles, il semble que certains prédicats ne puissent dénoter que des accidents. Ainsi, *la gentillesse, la prudence, la patience* ne semblent caractériser d'un point de vue définitionnel aucun « type » d'être humain, à la différence de la piété par exemple, qui est définitionnelle pour une dévote mais accidentelle pour tout autre individu, comme nous venons de le voir. En effet, il y a des métiers où se comporter gentiment avec les clients est une condition que les employeurs exigent des candidats voulant exercer un poste donné, comme celui d'une hôtesse par exemple, mais on ne peut pas dire pour autant que la gentillesse est une propriété essentielle pour le métier d'hôtesse, comme la piété l'est pour une dévote. Est définitionnel pour une hôtesse d'accueillir les clients et la façon gentille de le faire n'est que connotée par l'activité « accueillir les clients ».

Il arrive pourtant que la langue traite une propriété accidentelle comme si elle était essentielle pour son sujet, comme dans (95) de Van de Velde (1995 : 161) :

(95) Il choisit toujours *des actrices à la beauté froide*.

Normalement, l'emploi de l'article défini dans une structure inaliénable n'est possible que quand la partie est présupposée, ce qui ne peut arriver que quand elle se trouve dans la définition du tout. Or, la *beauté* n'est pas un trait définitionnel pour une *actrice*, à la différence de la *piété* qui se trouve nécessairement dans la définition même d'une *dévote*. Dans (95), c'est la structure qui force l'interprétation selon laquelle la *beauté*, qui n'est qu'un accident, soit vue comme une caractéristique définitionnelle du support *des actrices*. Mais cette opération relève du discours et ne concerne pas les propriétés lexicales des mots en question. Elle est soumise en outre à la condition que l'accident soit compatible avec le sens du support, ce qui explique l'impossibilité de dire des choses comme **j'ai travaillé sur une table à la patience angélique*.

La répartition des qualités en essentielles et accidentelles rappelle la distinction que Cruse (1986) établit entre parties obligatoires et facultatives. La facultativité et le caractère obligatoire sont donc deux propriétés qui concernent également les parties dépendantes et les parties indépendantes. De même qu'une main a obligatoirement des doigts, une balle ne peut être que ronde, ce qui explique que (96) et (97) sont tous les deux des SN non-informatifs :

(96) ??une main à doigts

(97) ??une balle ronde

Et de même qu'un accident peut être vu comme propriété essentielle dans le SN inaliénable en à, une partie indépendante facultative peut être vue comme obligatoire sous les mêmes conditions :

(98) Mon oncle a *un bateau aux voiles rapiécées*.

Le point commun entre (95) et (98) est que ni la beauté, ni les voiles n'entrent dans les définitions d'*actrice* et de *bateau* respectivement. L'emploi de l'article défini à valeur possessive force l'interprétation selon laquelle l'accident et la partie facultative deviennent, en discours, essentiels pour le support, si bien que ce que les substantifs têtes du groupe dénotent se trouve « enrichi ». (95) et (98) semblent donc impliquer respectivement (95') et (98'), où le défini fait en sorte qu'on interprète *actrices* comme *belles actrices*, et *bateau* comme *bateau à voiles* :

(95') Il choisit toujours de [belles actrices] à la beauté froide.

(98') Mon oncle a un [bateau à voiles] aux voiles rapiécées.

4.2. Moments sur lesquels se greffent les qualités (ou dimensions)

Revenons aux parties dépendantes. Nous avons vu que les qualités pouvaient être essentielles ou accidentelles par rapport à l'objet où on les remarque. Mais qu'elles soient essentielles ou accidentelles, elles semblent s'appuyer sur différents aspects que les objets « ont » d'une façon analytique. Ainsi, si l'on peut dire d'un objet qu'il pèse dix kilos ou tout simplement qu'il est lourd ou léger, c'est parce qu'il comporte dans sa définition la notion de poids. En effet, un prédicat comme *lourd* ne peut pas s'appliquer directement à un objet, mais seulement par l'intermédiaire d'une dimension donnée, sur laquelle il se greffe. Autrement dit, si une entité ne comporte pas dans sa définition l'idée du poids, elle ne pourra pas recevoir des prédicats relatifs au poids. Et s'il est vrai qu'on peut appliquer un prédicat comme *lourd* à une entité non matérielle comme le silence (dans *un silence lourd*), ce n'est pas pour autant qu'on puisse déduire que le silence comporte la dimension *poids* à la façon d'un objet extensif dans l'espace. C'est que *lourd* peut prendre le sens métaphorique de 'difficile à supporter', ce qui semble impossible quant aux prédicats de mesure exacte, qui exigent nécessairement que l'objet ait la dimension *poids* dans un sens non métaphorique. Et puisqu'on ne peut pas dire

**un silence de dix kilos*, il est évident que le silence ne peut pas être qualifié (ou dans ce cas mesuré) à travers la dimension *poids* puisqu'il ne la comprend pas dans sa définition.

Une preuve de l'existence de ces moments ou dimensions dans les objets nous est donnée par la possibilité de les expliciter, même quand la qualité n'est pas ambiguë quant au choix de la dimension. On peut dire indifféremment *une voiture rouge* et *une voiture de couleur rouge*. Inversement, l'impossibilité d'expliquer une dimension donnée quand on est en présence d'un adjectif dont le sens de base est clairement lié à ce moment est un indice clair que celui-ci n'existe pas dans l'objet⁴¹. Si on peut dire, métaphoriquement bien sûr, qu'on a *des idées noires*, on ne peut pas « expliciter » la phrase en disant qu'on a **des idées de couleur noire*, ou parler de la couleur des idées. Le nom *idée* ne comporte donc pas la notion de couleur dans sa définition, et si on peut lui appliquer l'adjectif *noir*, c'est parce que celui-ci cesse d'être un adjectif de couleur, mais désigne par métonymie le sentiment que la couleur noire peut susciter.

Dans notre classification des parties dépendantes, nous avons appelé les aspects qui servent de « passerelle » entre les qualités et le sujet « Moments sur lesquels se greffent les qualités ». Cette dénomination traduit l'idée de Van de Velde (1995 : 165) selon laquelle « les qualités sont presque toujours, implicitement ou explicitement, attribuées à un sujet sous un certain rapport, c'est-à-dire attribuées à l'une des parties essentielles constitutives du sujet ». Quant au terme *dimension*, dont nous nous servons dorénavant⁴², il est emprunté à Kennedy (2001). Van de Velde (2009 : 19) résume les propos de cet auteur de la façon suivante : « l'attribution d'une propriété à une chose équivaut à lui attribuer une valeur (...) eu égard à une dimension déterminée ». Pour une nappe rouge par exemple, cela revient à dire que la dimension *couleur* reçoit la valeur *rouge*. En revanche, pour une nappe en général, la valeur de la dimension *couleur* n'est pas instanciée, mais cette dimension n'est pas pour autant inexistante. C'est elle qui permettrait l'attribution d'une espèce de couleur donnée à une occurrence d'objet de type nappe. Dans la définition d'une nappe on a donc la composante

⁴¹ Il est pourtant curieux de constater que certains adjectifs comme *cher* qui s'appliquent sans ambiguïté à un moment donné d'une chose ne tolèrent pas qu'on explicite ce moment. Ainsi, face à *une voiture de couleur rouge* on n'a pas **une voiture d'(un) prix cher*. Malgré cela, on peut toujours parler du prix d'un objet qui est cher, ce qui est impossible en ce qui concerne la couleur d'une entité qui est dite « noire » mais où l'adjectif de couleur est employé par figure. On peut donc avoir le dialogue suivant : *Quel est le prix de cette maison ? – Il vaut mieux ne pas demander, elle est très chère* mais pas **Quelle est la couleur de ces idées ? – Il vaut mieux ne pas demander, elles sont noires*.

⁴² L'acception de *dimension* qui est pertinente pour notre propos est bien enregistrée dans le *TLF*, quoique sous une forme un peu plus vague : « Composante spécifique et relativement importante, quoique parfois mal perçue, de la pensée ou du réel ». La même acception est également présente dans le *Grand Robert* : « Aspect significatif (d'une chose) ».

couleur (x), où x est une variable pouvant recevoir une valeur précise qui est celle d'une couleur donnée (rouge, blanc, etc).

Puisque les différents types de qualités sélectionnent uniquement des dimensions qui leur conviennent pour s'y greffer (par exemple, la qualité *rouge* ne peut s'appliquer à un objet qu'à travers la dimension *couleur*), Van de Velde (1995 : 163-164) ramène le rapport qualité-dimension à un rapport d'espèce à genre : « on peut dire qu'avoir du flegme ou de l'énergie c'est avoir un tempérament d'un certain type, comme être un chat ou un puma c'est être un félin d'un certain type ». Le rapport genre-espèce permet en outre d'omettre la mention de la dimension à la condition que la qualité n'ait qu'un seul genre possible, comme dans les exemples suivants de Van de Velde (1995 : 164), où la placidité ne peut s'appliquer qu'au naturel d'une personne :

(99) Marie est une personne d'un naturel placide

(100) Marie est une personne placide

En revanche, si le prédicat dénotant la qualité n'a pas dans son pouvoir de sélectionner une dimension donnée, la présence de celle-ci est obligatoire, comme dans (101) :

(101) J'ai acheté une robe d'une couleur indéfinissable/étrange

Si dans (101) on supprime la dimension *couleur*, les adjectifs *étrange* et *indéfinissable* pourront s'appliquer indifféremment à plusieurs aspects de la robe, à savoir sa couleur, sa forme, ou même, si le contexte le permet, à la façon dont elle va à la personne qui l'a achetée. Il semble que ce genre de prédicats ne puissent être essentiels pour aucun objet, ce qui est probablement lié à leur forte charge appréciative. C'est vraisemblablement l'existence d'une charge appréciative qui est également la cause pour certaines qualités, même limitées à une dimension donnée, de ne jamais pouvoir être essentielles. C'est le cas par exemple de la beauté, de la prudence, de la gentillesse. Si l'on peut dire par exemple *je trouve cette fille belle*, on ne peut pas utiliser dans la même tournure à caractère appréciatif un prédicat qui peut dénoter une propriété essentielle même quand il dénote un accident : **je trouve cette table ronde*.

Il est difficilement envisageable d'énumérer toutes les dimensions de tous les types d'entités possibles. Certaines d'entre elles sont facilement identifiables (puisque déjà données dans le sens des prédicats qui s'y rapportent), ce qui n'est pas le cas pour d'autres ; si un

prédicat comme *lourd* ne peut sélectionner autre chose que le poids d'une chose, de même que *rouge* sa couleur, *rond* sa forme, et ainsi de suite, peut-on déterminer et surtout nommer avec la même aisance le moment précis moyennant lequel on attribue la gentillesse ou la patience à une personne ?

Nous allons maintenant donner une liste de dimensions, sans prétention à l'exhaustivité, toutes sortes d'entités confondues. À la catégorie des dimensions appartiennent *le poids, la longueur, la largeur, la profondeur, la surface, le volume, la taille, la température, la consistance, la durée, le prix, l'intensité, la forme, la couleur, l'odeur, l'aspect, le naturel, la nature, le caractère, le tempérament, la nationalité*⁴³...

La plupart de ces dimensions sont partagées par « toutes les choses sensibles d'ordre spatial » (Van de Velde 2009). D'ailleurs le fait que les mêmes dimensions se retrouvent dans différents types d'objets permet de comparer ceux-ci sur la base d'une dimension commune, comme dans (102) de Van de Velde (2009) :

(102) La terre gelée était dure comme la pierre.

En effet, comme le dit Van de Velde, on ne peut comparer la terre à la pierre que parce qu'on peut isoler en elle la dimension de la consistance, qui est également présente dans la pierre. Dans cet exemple concret, la dureté de la pierre est une propriété essentielle, ce qui veut dire qu'en ce qui concerne la pierre, la valeur de la consistance est instanciée dès le départ par le prédicat *dur*. Cette valeur n'est pas instanciée dès le départ en ce qui concerne la terre, mais c'est le prédicat *gelé*, qui la lui confère. Du coup, la terre et la pierre sont comparées ici sur la base d'une valeur donnée (la dureté) d'un seul et même rapport (la consistance) qui se retrouve dans les deux « objets ».

D'autres dimensions, comme *le naturel, le caractère, le tempérament* ne se retrouvent que chez l'homme et sont instanciées généralement par des qualités dites « morales » comme *la gentillesse, la bonté, la méchanceté, la placidité* et ainsi de suite.

Les dimensions de notre liste se laissent subdiviser en deux grandes classes. La première comprend celles qui sont sujettes à la mesure (il s'agit de grandeurs), la deuxième – celles moyennant lesquelles on attribue des qualités aux « objets ».

Les dimensions comme *poids, longueur, taille, etc.* peuvent être instanciées de deux façons différentes, mais il s'agit toujours d'une quantification (et jamais d'une qualification

⁴³ Pour constituer cette liste, nous avons principalement utilisé Van de Velde (1995) et (2009).

au sens propre du mot). La première façon est illustrée par l'emploi de noms de mesure exacte comme *kilo*, *litre*, *mètre* et ainsi de suite, lesquels sont des individus d'un type particulier ne pouvant « recevoir comme déterminants que des quantificateurs soit numériques, soit quasi-numériques, tels que *plusieurs* ou *quelques* » (Van de Velde 1995 : 73). Ils présentent en outre une caractéristique remarquable : c'est leur absolue identité les uns avec les autres. En effet, dans une expression comme *un poulet de deux kilos*, il serait absurde de chercher une différence entre chacun des deux kilos qui servent à quantifier le poulet, puisque celui-ci n'est pas constitué de deux parties distinctes correspondant à un kilo chacune, mais représente un tout dont la dimension (ou, plus précisément la grandeur) *poids* « vaut » deux fois l'étalon⁴⁴ « kilo ». La deuxième façon d'instancier une grandeur est d'utiliser des adjectifs dont le sens suggère une comparaison implicite ou explicite entre la grandeur d'un objet et celle d'autres objets. Certains de ces adjectifs ne sont compatibles qu'avec une seule dimension. Tel est le cas de *lourd*, *léger* (poids), *brûlant*, *chaud*, *tiède*, *froid*, *glacial* (température), *cher* (prix). D'autres, comme *long* et *court* peuvent instancier des dimensions différentes, en fonction de la sémantique du nom « mesuré ». S'il s'agit d'un objet d'ordre spatial, ils sélectionneront sa longueur (*une chemise à manches longues/courtes*) ; s'il s'agit d'un nom qui a une étendue temporelle, ils s'appliqueront à sa durée (*une longue/courte promenade*). Enfin, un fait assez surprenant réside dans la non possibilité d'explicitement la dimension dans le cas de certains adjectifs qui ne peuvent se rapporter qu'à celle-ci. Par exemple, des énoncés tels que *?température chaude* ou *?prix cher* (*? des produits d'un prix cher*) sont très peu naturels et il faut utiliser un adjectif non restreint à la dimension pour rendre les énoncés parfaits : *une température élevée*, *un prix élevé*. Ce qui est cher en effet, c'est le produit lui-même et pas son prix. Ce fait peut ne pas être vu comme surprenant puisque comme l'adjectif comprend dans son sens la dimension, l'explicitation de celle-ci serait redondante. Mais pourquoi alors la langue tolère-t-elle cette redondance quand il s'agit d'un rapport entre dimension et qualité (qui est, comme nous l'avons vu, un rapport de genre à espèce), comme dans *j'ai acheté une voiture de couleur rouge* ou *c'est une fille d'un naturel placide* ?

Comme nous l'avons dit, des adjectifs comme *long*, *court*, etc. s'appliquent à une dimension sujette à la mesure mais sans la déterminer d'une façon précise, à la différence des noms de mesure exacte comme *kilo*, *mètre*, etc. Il est vrai que dans les deux cas il s'agit de comparaison : quand on dit de Paul qu'il est petit ou qu'il est plus petit que Jean, on compare

⁴⁴ Les étalons sont des objets très particuliers, appelées *unités de mesure*, et les grandeurs des différents objets sont mesurées par comparaison avec eux. Comme le signale Le Pesant (1996), « la définition conventionnelle et la mise en application des étalons on fait en général l'objet d'une décision politique ».

la taille de Paul (i) avec la taille moyenne des garçons et (ii) avec celle de Jean ; quand on dit de Paul qu'il mesure 1,75 m., on compare sa taille avec le mètre étalon (ou plus précisément Paul est décrit comme « valant » sous le rapport de la taille un tout formé de 1,75 fois l'étalon « mètre »). Mais, comme le montre Van de Velde (1995 : 75), le fait pour un objet de peser tant de kilos ou de mesurer tant de mètres n'est pas vu par la langue comme une relation entre choses distinctes, mais comme une véritable propriété, inhérente aux choses. Il est vrai que quand on dit *Paul est petit*, l'adjectif *petit* confère à Paul une propriété mais celle-ci n'est interprétable qu'en vertu de l'existence d'autres garçons avec la taille desquels celle de Paul est comparée. D'ailleurs on peut toujours rendre explicite la comparaison, en disant que Paul est plus petit que la plupart des garçons. En revanche, quand on dit que *Paul mesure 1,75 m.*, la comparaison de la taille de Paul avec le mètre étalon est très indirecte (d'ailleurs, il ne s'agit pas à proprement parler d'une comparaison mais d'une commensuration) et on a l'impression que le nombre de mètres est une caractéristique interne de sa taille⁴⁵, grâce à laquelle Paul peut être comparé à d'autres individus sous le même rapport. Nous allons discuter en détail les compléments de mesure dans la deuxième partie, ch. 3, point 3.

Qu'ils soient dénotés par des noms de mesure exacte ou par des adjectifs du type *long*, *large*, *froid*, etc., les éléments instanciateurs des dimensions mesurables ne peuvent pas avoir le statut d'espèces par rapport à ces dimensions qui seraient leurs genres. Il serait absurde d'affirmer que *cinq kilos* est une espèce de poids distincte d'une autre espèce illustré par *six kilos* et ainsi de suite. Ou bien que la température d'un thé chaud soit d'une autre espèce que la température d'un café tiède. Cette situation fait penser aux noms abstraits intensifs, qualités⁴⁶ et états, qui ne deviennent pas d'un autre type quand l'impression qu'ils produisent sur le sujet s'accroît ou diminue. Quand on passe de *Pierre a de la patience* à *Pierre est d'une grande patience*, la différence n'est pas entre deux types (ou deux espèces) de patience, mais entre deux degrés différents de la qualité en question. D'ailleurs Van de Velde (1995 : 133, note 131) affirme que des noms comme *épaisseur*, *longueur*, etc. dénotent « en tant que qualités des choses, des grandeurs intensives, et ceci en dépit du lien qu'elles entretiennent avec l'espace, car ce sont les choses mêmes et non leurs dimensions qui sont étendues ». Mais

⁴⁵ En effet, la taille n'est pas vraiment comparée au mètre-étalon, mais est évaluée comme équivalant à tant de fois le mètre-étalon.

⁴⁶ Toutes les qualités ne sont pas des grandeurs intensives : les adjectifs de couleur et surtout ceux de forme ne semblent pas avoir de degrés (pour les conditions particulières de gradation des adjectifs de couleur voir surtout Kleiber 2007 et les auteurs dont il soumet à l'épreuve les hypothèses). Des énoncés comme **ma balle est plus ronde que la tienne* ou bien **sa table est très ronde* n'ont aucun sens. La propriété de l'*immortalité* constitue un autre exemple d'absence d'intensité : elle peut être soit présente (*les dieux sont immortels*) soit absente (*l'homme n'est pas immortel*) sans possibilité de situation intermédiaire et par conséquent de comparaison (**les dieux sont plus immortels que l'homme*).

à la différence des grandeurs intensives que sont les qualités et les états, les dimensions donnant lieu à la mesure peuvent subsumer des individus que sont les noms d'unités de mesure – *kilo, litre, mètre*, etc.⁴⁷. C'est là leur spécificité qui les distingue crucialement des autres dimensions comme *la couleur, la forme*, etc (qui sont la deuxième grande catégorie de dimensions). Si celles-ci sont des genres qui subsument des espèces, les dimensions mesurables subsument directement des individus qui servent purement à quantifier et jamais à typifier. Quand on applique l'adjectif interrogatif *quel* à une dimension subsumant des espèces, la réponse ne pourra être pertinente que si elle comporte une espèce de la dimension ; si en revanche on applique le même adjectif à une dimension sujette à la mesure, le choix sera entre différents degrés d'intensité, si on peut dire, de la dimension (ou plus précisément de la grandeur), exprimables par la cumulation d'individus absolument égaux entre eux que sont les unités de mesure :

(103) Quelle couleur a cette robe ? - Elle est blanche.

(104) Quelle longueur a cette table ? – Un mètre.

Le rapport entre *poids* et *deux kilos* d'un côté et celui entre *couleur* et *rouge* de l'autre n'est donc pas le même. S'il est vrai que dans les deux cas *deux kilos* et *rouge* instancient respectivement les dimensions *poids* et *couleur* d'un objet étendu dans l'espace, dans le premier il s'agit d'un rapport entre grandeur et individus servant directement à quantifier, alors que dans le deuxième le rapport établi est celui de genre à espèce⁴⁸.

4.3. Conclusion

Jusqu'ici nous avons discuté les parties dépendantes illustrées par les qualités et par les dimensions. Nous avons vu que les qualités se subdivisaient en deux grandes classes, selon qu'elles étaient définitionnelles (qualités essentielles) ou pas (qualités accidentelles) pour les objets où on les remarque. Nous avons montré en outre que les qualités ne s'appliquaient aux

⁴⁷ Une autre différence réside dans le fait que si les qualités peuvent être typifiées (comme dans *une beauté froide* qui est un type ou une espèce de beauté) les dimensions « de mesure » ne peuvent être que quantifiées.

⁴⁸ Les dimensions mesurables peuvent être conçues comme se rapportant à une échelle de valeurs qui s'incrémentent (ce qui est proposé par Kennedy 2001), ce qui n'est pas possible pour ce qui concerne les dimensions instanciées par des qualités. Les différentes espèces d'une qualité ne peuvent pas être vues comme le résultat de leur addition. Si 2 est plus grand que 1 et de ce fait comprend celui-ci, le rouge n'est pas plus grand que le bleu et ne le comprend pas. Dans le cas des dimensions comme *couleur* on ne peut donc pas parler d'une échelle de valeurs ordonnées, mais, comme le propose Van de Velde (2009), d'un échantillonnage d'objets-étalons.

objets qu'à travers une catégorie spéciale d'individus que sont les dimensions. Celles-ci se subdivisent à leur tour en dimensions relatives à la mesure et dimensions relatives aux qualités. Parmi ces dernières, une petite partie est réservée à l'homme et c'est elle qui reçoit les qualités dites « morales » comme la gentillesse ou la prudence. Toutes les autres dimensions sont des ingrédients obligatoires de la définition des choses sensibles d'ordre spatial (ou parfois temporel, on pense ici notamment à la durée), choses qu'on peut mesurer et qualifier (les qualités des choses sensibles ne peuvent être que des qualités « sensibles », qui s'opposent aux qualités « morales » réservées à l'homme en vertu de son esprit et de sa capacité d'agir).

Dans notre classification de départ, figure un troisième type de partie dépendante : il s'agit des facultés. Celles-ci, comme il a été dit, sont proches des noms de qualités dans la mesure où elles signifient des aptitudes. Nous ne les développerons pas ici puisque nous en avons déjà donné les caractéristiques principales (voir ce chapitre, point 2). Nous voulons signaler ici qu'elles sont définitionnelles de l'homme (chaque homme marche, regarde, pense par définition), propriété qu'elles partagent avec les qualités essentielles. Pourtant, à la différence de celles-ci, elles ne semblent pas s'appuyer sur différentes dimensions à moins de considérer qu'elles partagent toutes la même dimension qui est en effet leur hyperonyme : le nom même de faculté (on dit *la faculté de parole*, *la faculté de mémoire* qui sont des expressions dénominatives).

5. Retour à l'abstraction : l'accès aux différents types de parties dépendantes

Dans ce qui suit, nous allons revenir aux deux types d'abstraction qui nous permettent d'isoler les parties dépendantes qu'on vient de décrire. Plus précisément, nous allons essayer de répondre à la question suivante : comment, en se servant de l'abstraction, peut-on isoler les différents types de parties dépendantes ?

5.1. Premier type d'abstraction

Il est clair que le premier type d'abstraction, qui consiste à isoler certains modes d'un objet et de les considérer séparément des autres modes et de la substance, nous permet d'isoler les qualités essentielles, les qualités accidentelles et les facultés. Comme nous l'avons déjà noté, l'abstraction se matérialise dans la langue en règle générale par le passage d'une catégorie à l'autre, plus précisément d'une catégorie grammaticale non autonome (un prédicat – verbe ou

adjectif) à une catégorie grammaticale autonome (le nom). Ainsi, dans l'expression *une table ronde*, où le caractère dépendant de *ronde* se manifeste dans la catégorie adjectivale, on peut abstraire cette propriété en lui conférant une autonomie (qui n'est bien évidemment pas complète) par le passage à la catégorie nominale. On obtient alors le nom abstrait *rondeur*. Le procédé est le même en ce qui concerne les noms de facultés, qui sont dérivés dans la plupart des cas de verbes (ou comportent une idée verbale). Pour ce qui concerne les matières, la situation est plus compliquée à cause de leur statut ontologique spécial. En effet, les matières désignent des entités concrètes à la base, indépendantes, mais elles peuvent se soumettre à la forme et avec celle-ci former conjointement des individus (des objets matériels). Quand elles « font partie » d'un individu, dans beaucoup de langues, comme par exemple le bulgare, elles sont exprimées par des adjectifs dérivés des noms de matières. Le caractère dépendant des matières n'est donc pas leur « statut de base », à la différence des qualités par exemple qui sont exprimées à l'origine par des adjectifs. C'est la catégorie adjectivale qui leur confère le statut dépendant et ce uniquement quand elles sont « soumises » à la forme. Dans une langue comme le français, il n'y a pas « d'adjectifs dérivés de noms servant à spécifier de quelle matière les choses sont faites » (Van de Velde 1995 : 90). *Doré* par exemple, qui dérive d'*or* ne signifie pas « fait en or » mais « qui est recouvert d'une mince couche d'or » (Petit Robert). De là la différence sémantique notable entre *une bague d'or* et *une bague dorée*. Quoique le français n'ait pas d'adjectifs dérivés de noms de matières avec la signification « fait en telle matière », on peut exprimer le statut dépendant qu'ont les matières quand elles « font partie » des objets par des groupes prépositionnels lesquels ont le même statut que les adjectifs dérivés de noms de matières dans les langues comme le bulgare. On peut donc dire que le caractère dépendant des matières est secondaire, à la différence du caractère dépendant des qualités. Autrement dit, la matière peut devenir une partie dépendante (quand elle est soumise à la forme d'une chose), alors qu'une qualité est une partie dépendante par définition. En tant que partie dépendante, la matière est soumise à l'abstraction (presque) de la même façon qu'une qualité. En bulgare, comme nous l'avons dit, le statut dépendant de la matière est exprimé par la catégorie adjectivale qui lui confère par ce fait le statut d'une propriété. En tant que propriété, elle est soumise à l'abstraction et pour l'isoler de l'objet dont elle est matière, nous ne pouvons que revenir à sa catégorie de base, c'est-à-dire à la catégorie nominale. Afin qu'une matière puisse être abstraite, elle doit donc tout d'abord être « propriétéisée ». Une telle étape n'existe pas en ce qui concerne les qualités qui dénotent des propriétés par définition. Mais à partir du moment où la matière est traitée par la langue comme une propriété, elle est soumise à l'abstraction (en tout cas linguistique) de la même

façon qu'une qualité. Il est vrai qu'une qualité, même abstraite, n'est jamais autonome, alors que rien n'empêche la matière en soi d'être autonome. Ainsi, si l'on détruit un objet qui a la propriété d'être beau, celle-ci disparaît en même temps que la disparition de l'objet. En revanche, si l'on détruit une table qui est faite de bois, on ne supprime pas forcément le bois. Mais le bois devient alors une entité autonome qui n'est plus soumise à la forme de la table et même s'il n'a pas disparu factuellement, il ne représente plus une propriété de l'objet *table* puisque celui-ci n'existe plus. C'est ce qui explique que devant des débris de bois en masse on peut s'exclamer « c'était la table de mon oncle » mais peut-être pas « c'est la table de mon oncle » à moins de chercher un effet de style en voulant manifester un attachement particulier à l'objet qui n'existe plus. Pour résumer, nous pensons donc que la matière, quand elle est soumise à la forme d'un objet (ce qui se traduit linguistiquement en français par ce qu'on appelle le complément de matière), a le statut de partie dépendante de cet objet, mais ce statut n'est pas définitionnel pour elle à la différence des qualités. En tant que partie, elle ne peut être que dépendante. Elle peut par ailleurs avoir le statut de contenu indépendant, quand elle n'est soumise à aucune forme (les noms de matières prennent alors l'article partitif) ou quand la forme qu'on lui donne n'est pas celle d'une chose (comme dans *un morceau de beurre*, où *morceau* est dans un spécifieur nominal comme le prouve le test *j'en ai un morceau, de beurre*).

5.2. Deuxième type d'abstraction : l'accès aux dimensions

Si le premier type d'abstraction permet d'isoler les qualités essentielles, les accidents, les facultés et les matières en tant que propriétés des choses, le deuxième type, celui qui va d'un individu spécifique à l'individu en général, nous permettra de mieux saisir d'un côté la différence entre « propres » et « accidents » et de l'autre d'isoler les dimensions. Une fois arrivé au concept, il ne reste plus que ce qui est essentiel – c'est-à-dire les composantes sans lesquelles le concept ne sera plus ce qu'il est. Pour un individu de type *homme* par exemple, après avoir retiré tous les accidents, il ne reste plus que la substance (ou l'idée de substance), les propriétés essentielles, les facultés et les dimensions. Ces trois catégories de parties sont donc définitionnelles, à la différence des accidents. Mais si les propriétés essentielles et les facultés sont « accessibles » directement lors du premier type d'abstraction, en ce qui concerne les dimensions ceci ne semble pas être aussi évident. Car pour arriver à celles-ci, il semble qu'il faille d'abord « retirer la couche qui les recouvre », à savoir les qualités qui s'y greffent. Soit un individu *la table ovale*. Lors du premier type d'abstraction, on peut isoler la

propriété *ovale* qui instancie la forme de la table. Mais on peut difficilement isoler séparément le moment même *forme* puisqu'il est « rempli » par l'accident *ovale*. Afin de nous concentrer sur les dimensions en tant que telles, il est plus facile de retirer tout d'abord ce qui les instancie, en appliquant le 2^e type d'abstraction, qui nous donne le concept. Quand nous sommes au niveau du concept, nous pouvons appliquer sur celui-ci le 1^{er} type d'abstraction et abstraire ainsi les dimensions à l'état pur, comme le poids, la couleur, etc. Toute chaise ne pèse pas trois kilos ; mais toute chaise a un poids. Même chose en ce qui concerne la couleur, la forme, etc. On pourrait imaginer que lors de l'abstraction d'un accident, on abstrait du même coup la dimension qu'il instancie, ce qui veut dire que quand on abstrait tous les accidents d'un individu, les dimensions s'en vont avec eux. Mais si les concepts des choses se trouvaient appauvris de cette façon, on serait capable de leur appliquer n'importe quel accident en même temps que la dimension qu'il instancie. Or, ceci n'est pas possible : si on ne peut pas dire **une table placide*, c'est précisément parce que la dimension nécessaire à la placidité, à savoir le naturel, ne se retrouve pas dans la définition d'une table. On peut alors supposer que c'est l'existence des dimensions dans les concepts des choses qui régule l'attribution de certaines qualités et pas d'autres. La compatibilité entre une qualité et une chose serait due à l'existence dans la chose d'une dimension susceptible de recevoir la qualité.

La situation des dimensions par rapport à l'abstraction est paradoxale. Les dimensions sont peut-être les seules parties dépendantes qui sont exprimées, dans la plupart des cas, par des substantifs à la base. Quand on les abstrait, il n'y a donc pas de changement de catégorie. Leur abstraction n'est donc pas morphologiquement marquée, à la différence de ce qui se passe en ce qui concerne les qualités. En effet, les N de dimensions dénotent des individus (ils refusent le partitif) et la catégorie nominale leur confère une certaine autonomie. On peut supposer que les dimensions sont autonomes et dépendantes en même temps. Leur dépendance se manifeste dans leur rapport avec l'objet qui les comprend et dont on ne peut pas les séparer. Mais d'un autre côté les qualités sont appliquées directement à elles, autrement dit ce sont elles les vrais supports des qualités. C'est probablement leur statut de supports qui explique leur autonomie en tant qu'individus, autonomie suggérée par leur catégorie nominale de base. Pourtant, elles ne sont pas des supports à la façon des individus autonomes que sont les tables et les chaises. Leur rapport avec les qualités est plutôt un rapport d'identité, comme le signale Van de Velde (1995), ce qui rapproche les séquences *dimension-qualité* (comme *naturel placide, couleur rouge, forme ronde...*) des structures dénominatives du type *la ville de Paris*. En revanche, le rapport entre qualité et objet est

prédicatif, ce qui explique qu'on peut dire d'une pomme rouge qu'elle EST rouge, mais pas que *sa couleur EST rouge.

5.3. L'accès aux qualités en général

Nous voulons faire une dernière remarque concernant l'abstraction des parties dépendantes. Lors des deux types d'abstraction, on part d'individus particuliers. Mais alors ce qu'on abstrait, ce sont les propriétés de cet individu. Si Marie est belle par exemple, ce qu'on peut isoler ce n'est pas la beauté en général, mais la beauté telle qu'elle se manifeste « chez » Marie. Autrement dit, ce qu'on peut isoler de l'individu *Marie*, ce sont toutes les propriétés qui la caractérisent. Afin d'arriver à la beauté en général, ce qui ne peut se faire qu'en retirant le support *Marie*, il nous semble qu'il faut appliquer le deuxième type d'abstraction, après avoir appliqué le premier qui nous a donné la beauté particulière de Marie (illustré par *La beauté de Marie me fascine* par exemple). Le deuxième type va en effet « libérer » la beauté de Marie de son support lequel peut en effet être considéré comme un accident. On obtient alors la qualité à l'état pur, qui n'a pas de support spécifique. Le support continue néanmoins d'exister mais sous une forme générique, comme une variable non instanciée. La beauté signifie alors tout ce qui est beau, comme dans des expressions telles que *le culte du beau*. Quelqu'un qui aime la beauté en général aime en effet toute « chose » dans laquelle cette qualité peut être remarquée, que ce soit les belles filles, les beaux paysages, et ainsi de suite.

6. Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons établi une typologie des parties en nous basant sur la théorie des tous et des parties de Husserl (1913), selon laquelle les parties se répartissent ontologiquement en indépendantes et dépendantes. Si les premières peuvent être « représentées séparément » parce qu'elles sont préconstituées, il en va tout autrement des secondes qui sont fusionnées avec leur support et dont on ne peut les isoler qu'en recourant à l'abstraction. Abstraction et dépendance, d'un côté, et absence d'abstraction et indépendance, de l'autre, vont de pair. Nous avons pourtant signalé que si l'abstraction était un fort indice de dépendance, elle ne concernait pas exclusivement les parties dépendantes (appelées *modes* par Arnauld et Nicole 1662), mais tous les contenus dépendants, dont elles ne sont qu'un sous-type.

Nous avons ensuite réparti les parties dépendantes en trois grandes classes, que sont les qualités des choses, les dimensions que les qualités instancient et les facultés. Nous avons introduit la distinction essentiel/accidentel qui est surtout pertinente pour la classe des qualités, les dimensions et les facultés étant toujours des parties définitionnelles de leur sujet. Nous avons prêté une attention particulière aux dimensions en tant qu'individus qui « reçoivent » les qualités des choses, que celles-ci soient essentielles ou accidentelles. Les dimensions se répartissent en deux grandes classes qui correspondent aux deux façons de décrire les choses : la quantification et la qualification. Les dimensions de la première classe, comme le poids, la taille, la longueur, etc., peuvent être instanciées de deux façons différentes, mais qui vont toujours dans le sens de la quantification : soit en se servant d'individus d'un type très particulier que sont les unités de mesure, soit en utilisant des adjectifs qui ont (ou peuvent avoir) une interprétation extensive comme *grand*, *petit*, *chaud*, *froid*, etc., qui ne servent pas à proprement parler à mesurer, mais indiquent de manière approximative et implicitement comparative une « quantité donnée » ou un degré de la présence de la dimension. En revanche, les dimensions de la deuxième classe servent à qualifier les choses au sens propre du terme. Les adjectifs qui les instancient peuvent être analysées comme dénotant des espèces des genres que sont ces dimensions. Ainsi, *rouge* est un type (ou une espèce) de couleur, *bleu* en est un autre, et ne représentent pas de valeurs sur une échelle de valeurs qui s'incrémentent, comme c'est le cas pour ce qui concerne l'instanciation des dimensions relatives à la mesure.

Nous allons maintenant donner sous forme de tableau (105) la répartition des différents types de parties que nous avons dégagés dans ce point. Ce tableau sert à donner une vision globale de notre classification, sans prétention ni possibilité d'exhaustivité.

(105) Tableau récapitulatif des différents types de parties

Parties	Essentielles				Accidentelles
Indépendantes	<i>Les doigts pour la main</i>				<i>La préface pour le livre</i>
Dépendantes	Qualités essentielles (<i>rond pour une balle</i>)				Qualités accidentelles (<i>prudent, beau, gentil... pour un homme ; de bois pour une chaise de bois</i>)
	Dimensions				
	Quantification : <i>poids, longueur, durée...</i>		Qualification		
	Par les unités de mesure (<i>kilo, litre, mètre...</i>)	Par des adjectifs extensifs (<i>lourd, long, chaud...</i>)	Relative aux qualités sensibles : <i>Forme, couleur, aspect, goût, matière</i>	Relative aux qualités morales : <i>Caractère, naturel, nature, tempérament, comportement</i>	
Facultés (<i>la mémoire, la volonté, le jugement, la démarche...</i>)					

Dans ce qui suit, nous décrirons la sémantique et la syntaxe des noms de parties, en tant qu'éléments entrant dans la composition de groupes prépositionnels qui servent à décrire des individus. Nous limiterons notre étude aux compléments adnominaux en *à* et en *de*. Il s'ensuit que les parties dépendantes seront traitées dans leur forme « abstraite », c'est-à-dire après nominalisation (on pense ici notamment aux qualités).

DEUXIÈME PARTIE

Les compléments de parties dans le groupe nominal

CHAPITRE 1 / Préliminaires

1. Les deux types syntaxiques de compléments de parties

Dans cette partie, nous allons étudier les syntagmes nominaux exprimant une relation partie-tout, dans lesquels le N dénotant le tout occupe la position du substantif-tête tandis que le N dénotant la partie est intégré dans le complément adnominal. Dans cette configuration, le N de la partie (modifié ou pas) sert à décrire le tout, et le complément adnominal où il se trouve a une valeur descriptive par rapport au substantif-tête. Nous limiterons notre étude aux compléments de parties introduits par les deux prépositions *à* et *de*, et nous verrons que généralement la préposition *à* introduit des N de parties indépendantes (1), alors que *de* semble plutôt réservé aux N de parties dépendantes (2) :

- (1) a. un verre à *pied*
- b. une fille aux *yeux* bleus
- c. une chanteuse à *lunettes*
- (2) a. une femme d'une grande *bonté*
- b. un enfant d'un *caractère* difficile
- c. une pomme de *couleur* rouge
- d. une table de *bois*

Mais cette répartition est loin d'être parfaite. Sous certaines conditions, les choses peuvent s'inverser. En ce qui concerne les parties indépendantes, leur apparition après *de* semble être assez prévisible : sont concernés uniquement les cas où « le tout est homogène eu égard aux parties » (Van de Velde 1995 : 103), autrement dit où l'ensemble des parties, lesquelles sont de même nature, épuise le tout. Les parties sont alors interprétées comme des unités de mesure, à la façon des mètres et des kilos, et leur mention n'est possible qu'après un déterminant d'interprétation quantitative. Il y a donc parallélisme entre (3) et (4) où figure un complément de mesure :

- (3) Il a lu sur ce sujet un livre de cinq cents pages (Van de Velde 1995 : 103)
- (4) Il a acheté un poulet de deux kilos

Dans tous les autres cas, où il s'agit de tous constitués de parties hétérogènes et dont la somme n'épuise donc pas le tout, c'est la préposition *à* qui s'impose, comme dans (1) et (5) :

(5) L'histoire se déroule dans une maison à sept pignons (Van de Velde 1995 : 103)

L'ensemble des pignons n'épuise pas le tout *maison*, puisque celle-ci comporte d'autres parties comme un toit, une porte, etc.

Pour ce qui est des parties dépendantes, la situation est plus compliquée. Les noms de qualités par exemple, en tant que grandeurs intensives, ne peuvent être introduits que par *de* dans une construction spéciale, à savoir le génitif de qualité :

(6) J'ai vu une fille d'une grande beauté (d'une beauté incroyable, étonnante, stupéfiante...)

L'emploi intensif des adjectifs *grand*, *incroyable*, *étonnant* et *stupéfiant* est la preuve que le nom de qualité *beauté* garde son interprétation de grandeur intensive tout comme l'adjectif *beau* dont il dérive.

Mais les qualités, comme nous l'avons vu, peuvent être vues comme parties inaliénables de leur sujet ce qui arrive seulement quand elles ne sont pas interprétées comme grandeurs intensives. Les noms qui les dénotent peuvent alors être introduits par la préposition *à*. Dans ce cas, les qualités sont typifiées et on peut considérer qu'elles ont le statut d'espèces :

(7) a. Il choisit toujours des actrices à la beauté froide/classique/sévère

b. Cyrille et Isabelle vous accueillent dans leur vaste maison au charme discret (Google)

La différence cruciale entre (6) et (7) a réside dans le fait que dans le premier cas *grande beauté* n'est pas d'un autre type que *beauté* mais seulement d'un autre degré, alors que dans le second cas, l'adjectif *froid* ne signifie pas un degré de la qualité mais sert à en créer un type (en discours), à côté de *beauté classique* et de *beauté sévère*.

La structure en *à* semble donc incompatible avec l'intensité (8) ou plus généralement avec la quantification, à la différence de la structure en *de* qui accepte indifféremment qualités « quantifiées » et typifiées (9) a et b :

(8) *J'ai vu une fille à la grande beauté (à la beauté incroyable, étonnante, stupéfiante...)

(9) a. J'ai vu une fille d'une grande beauté

b. J'ai vu une fille d'une beauté froide

Ces contraintes se retrouvent également dans le cas des dimensions⁴⁹. Nous avons vu que celles-ci se répartissaient en deux grandes classes : celles moyennant lesquelles on quantifiait les choses (poids, longueur) et celles grâce auxquelles on attribuait des qualités aux choses (couleur, forme, caractère). Les dimensions de la première classe ne peuvent pas se retrouver dans un complément en *à* puisqu'elles ne peuvent jamais être typifiées :

(10) *J'ai acheté un poulet au poids de cinq kilos

Et si les noms de qualités peuvent se retrouver dans des compléments en *de* et en *à*, c'est que les qualités ont « deux faces » - celle de grandeur intensive (compatible avec *de*) et celle de type (compatible avec *de* et *à*). Or, les dimensions « de mesure » n'ont qu'une seule face : celle de grandeur intensive. Du coup, leur apparition dans la structure en *à*, réservée exclusivement à la qualification, n'est pas possible. Il n'est pas surprenant de constater d'un autre côté que les dimensions relatives à la qualification peuvent entrer dans les deux structures, puisque toutes les deux sont compatibles avec la qualification :

(11) Le fils de Paul est un enfant d'un caractère difficile / au caractère difficile

(12) Le fils de Paul est un enfant d'un naturel placide / au naturel placide

Mais l'apparition des dimensions de qualités dans la structure en *à* n'est pas automatique, ce qui montre qu'il faut qu'il y ait des contraintes supplémentaires qui pèsent sur cette structure. Ainsi, il semble que quand on a un rapport strict genre-espèce, qui est par définition non prédicatif (comme entre *couleur* et *rouge* ou entre *forme* et *triangulaire*), la structure en *à* ne soit pas possible :

(13) *J'ai acheté une robe à la couleur rouge

(14) *J'ai acheté une table à la forme triangulaire

⁴⁹ Les dimensions sont les moments sur lesquels se greffent les qualités.

Quand le même rapport est exprimé dans une structure en *de*, il est à remarquer que l'article indéfini n'est pas utilisé :

(15) J'ai acheté une robe de couleur rouge

(16) J'ai acheté une table de forme triangulaire

Nous allons soutenir plus tard que ces contraintes sont liées à la position syntaxique du modifieur adjectival du N de partie (ou en l'occurrence du N de propriété). Dans la structure en *à* à déterminant défini et dans le génitif de qualité, le modifieur est un prédicat, alors que dans les structures correspondantes sans déterminant (*N à N [mod]* et *N de N [mod]*), le modifieur est "base generated" en tant qu'épithète dans le NP. Puisque *rouge* ne peut jamais être prédiqué de *couleur* (**cette couleur est rouge*), son apparition dans (13) échoue ; en revanche, si on remplace *rouge* par *indéfinissable*, adjectif essentiellement prédicatif, la phrase devient grammaticale : *J'ai acheté une robe à la couleur indéfinissable*. Inversement, *indéfinissable* serait mal accueilli dans (15) (*??une robe de couleur indéfinissable*) puisque dans cette structure le modifieur est directement généré en tant qu'épithète et du coup le complexe *N + modifieur* est un bloc typifiant ; or, *indéfinissable* ne peut pas être typifiant (son sens ne le permet pas) ce qui est en conformité avec son statut d'adjectif essentiellement prédicatif (*la couleur est indéfinissable* vs **la couleur est rouge*).

Quant aux noms de facultés, leur apparition n'est possible que dans la structure en *à*, quoiqu'il s'agisse de parties dépendantes d'un point de vue ontologique :

(17) J'ai fait la connaissance d'une jeune fille à la démarche légère / au regard triste
(Van de Velde 1995 : 160)

Comme le notent Flaux et Van de Velde (2000), il est possible que leur incompatibilité avec le génitif de qualité (**une jeune fille d'une démarche légère*) s'explique par le fait qu'ils sont massivement dérivés de verbes, alors que le génitif de qualité est une structure adjectivale. Les noms de facultés occupent une place particulière parmi les parties dépendantes parce que, comme nous l'avons vu, ils partagent la même syntaxe avec les parties du corps humain, qui sont indépendantes. Nous avons suggéré dans la partie précédente que ce comportement syntaxique commun était probablement dû au fait que les parties du corps et les parties de l'âme, dénotant toutes les deux des individus, épuisaient le même tout, à savoir l'homme.

2. La possibilité de renverser la relation partie-tout

La relation partie-tout dans ses différentes manifestations présente une propriété remarquable, à savoir la possibilité d'inverser le rapport. Ainsi, dans le cadre du groupe nominal, le tout et la partie peuvent se retrouver dans les deux positions : celle de substantif-tête et celle de complément adnominal comme illustré en (18) :

- (18) a. J'ai acheté un verre à pied
 b. Le pied du verre (à pied) est cassé

Mais les deux compléments à *pied* et *du verre* ont un comportement syntaxique et une interprétation sémantique très différents. En effet, quand la partie se trouve dans le complément, celui-ci ne peut être que descriptif, alors que quand le tout occupe cette position, le complément est dans la plupart des cas déterminatif. Ce dernier type de complément n'est pas réservé à la relation partie-tout mais est définitoire de toute relation d'appartenance, comme illustré par les SN en (19) :

- (19) le sac de Paul, le chien du berger, l'appartement de mon oncle, etc.

Le point crucial selon lequel les compléments de (18) b et de (19) diffèrent de celui de (18) a réside dans ce que Van de Velde appelle l'ordre de l'élaboration de l'objet du référent du GN. Cet ordre est progressif dans (18) a, ce qui veut dire que ce que le substantif-tête dénote est premier dans l'élaboration de l'objet visé par le GN entier, ce qui arrive quand le complément est purement descriptif (à la façon d'un adjectif qualificatif). En revanche, cet ordre est régressif ((18) b et (19)) quand le substantif-tête est identifié par le contenu du complément, autrement dit quand c'est le nom figurant dans le complément qui est premier dans l'élaboration de l'objet visé par le GN entier. Dans ce deuxième cas, le complément impose l'article défini au GN, lequel article est anaphorique (ou mieux cataphorique), ce qui apparaît quand on rétablit linéairement l'ordre de l'élaboration de l'objet qui, pour *le chien du berger*, correspond à la structure logique sous-jacente *Soit un berger. Son chien* (exemples de Guillaume 1919 : 123).

Les deux types de compléments ont donc une syntaxe très différente. Quand on exprime la relation au moyen du verbe *avoir*, dans le cas des compléments descriptifs (20) c'est le

substantif-tête qui est sujet, à la différence de ce qui se passe quand le complément est déterminatif (21) où le sujet est le nom dans le complément, ce qui nous amène à une même implication pour (20) et (21), à savoir (22) :

- (20) Un verre à pied
- (21) Le pied du verre
- (22) Ce verre a un pied

Il s'ensuit que le tout est toujours le sujet, indépendamment de l'orientation de la relation dans le groupe nominal. Ce fait ne doit pas être sans rapport avec le fait qu'une partie ne peut jamais être autre chose qu'un élément descriptif pour le tout.

Jusqu'à maintenant nous n'avons donné qu'un seul exemple de SN à complément de partie (il s'agit de *verre à pied*). En effet, si tous les SN à complément déterminatif ont la même structure, c'est-à-dire présence de complément en *de* et d'article défini dominant le SN entier, les SN à complément de partie, comme nous l'avons vu dans le point précédent, se présentent sous deux formes en fonction de la nature de la relation entre tout et partie(s) : *N à N* et *N de N*. C'est ainsi que le renversement des relations de (23) et de (24) donne le même type de syntagme (23' et 24') :

- (23) Mon rêve est d'avoir une maison à terrasse / Nous avons dîné dans la maison à terrasse
- (24) La table de bois est cassée / J'ai acheté une table de bois
- (23') La terrasse de la maison...
- (24') Le bois de la table...

Godard (1986), à la suite de Milner (1982), établit une nette distinction entre les deux types de structures en *de*, illustrées respectivement par (24') et (24). Dans le premier cas, le complément est analysé comme étant un vrai génitif, alors que dans le second le complément représente un groupe prépositionnel. Cette distinction est établie sur la base du comportement syntaxique. Seuls les génitifs rendent obligatoire l'article défini devant le substantif-tête (**une terrasse de la maison*), ce qui est lié à la possibilité de pronominaliser le complément par le possessif *son*. Les génitifs peuvent également être pronominalisés par *en* et *dont*. Aucune de ces propriétés ne se retrouve dans le cas des GP en *de* comme (24), qui ne peuvent ni monter en position de sujet (dans la théorie générativiste, on s'accorde à considérer le possessif

comme sujet dans le GN), ni, en général, être déplacés. Ces faits sont illustrés par les exemples suivants :

- (25) Le bois de la table – Son_i bois t_i – La table dont_i le bois t_i est pourri – De quelle table_i le bois t_i est-il pourri ?
- (26) La table de bois – *Sa_i table_i – *Le bois dont_i la table t_i est abîmée – *De quelle matière a-t-il jeté la table ?

Quant au SP à *terrasse* de (23), il ne peut pas être directement mis en contraste avec (23') puisque dans son cas l'inversement de la relation entraîne un changement de préposition. Il n'est donc pas pertinent d'essayer de pronominaliser le complément à *terrasse* par *son*, *en* et *dont*, car de toute façon ces pronoms sont normalement liés à des groupes en *de*. Pourtant, ce complément peut être aligné sur les compléments descriptifs en *de* (ou GP selon les analyses de Godard) par le fait qu'on ne peut pas l'extraire du GN, ce qui est montré par l'impossibilité de formuler une question en le déplaçant en tête de phrase :

- (27) J'ai acheté une maison à terrasse – *À quoi_i as-tu acheté une maison t_i?

Les compléments descriptifs en *de* et en *à* ont donc la caractéristique commune suivante : ils ne peuvent pas être extraits de leur place, à la différence des compléments déterminatifs. Cette caractéristique n'est pas exclusivement réservée aux compléments de parties, mais concerne toute adjonction descriptive dans le cadre du GN, qu'elle soit exprimée par un adjectif épithète ou par un GP qui ne comporte pas forcément une partie du tout. Les compléments de parties semblent donc se présenter comme un sous-type à l'intérieur de la catégorie générale de ce qu'on peut appeler 'adjonctions descriptives', dont nous donnons quelques exemples sans prétendre à l'exhaustivité :

- (28) a. une fille méchante (propriété) ; un garçon triste (état)
b. une brosse à dents (idée de destination)
c. une gravure sur bois (idée de procédé)
d. un moulin à vent (idée de fonctionnement)
e. une montre de dame (idée d'appartenance virtuelle⁵⁰)

⁵⁰ Terme emprunté à Guillaume (1919 : 125).

f. En ce moment, une attaque de partisans serait fatale (agent non-référentiel - Kolliakou 1999)

La spécificité des compléments de parties, à la différence d'autres adjonctions descriptives (comme celles de (28) *b, d, e, f*) est que la partie n'est jamais virtuelle, même si le nom qui la dénote est dépourvu de déterminant. Comme le dit Van de Velde, « un verre à pied, à condition qu'il soit lui-même réel, a réellement un pied, de même qu'une maison à terrasse a réellement une terrasse » (1995 : 104). Ce fait semble s'expliquer par la nature même de la relation partie-tout, puisque l'actualisation d'un objet entraîne l'actualisation de toutes ses parties constitutives. Du coup, l'actualisation de la partie sous article zéro dépend de celle du substantif-tête, ce qui se fait indépendamment de (et en même temps que) la description (ou la typification) du tout par la partie, celle-ci étant assurée par l'article zéro sous préposition.

Enfin, il peut arriver qu'une relation déterminative se transforme en une relation descriptive, ce qui est analysé par Guillaume (1919) comme une dégradation de l'appartenance réelle en appartenance virtuelle. Ainsi, de (29) on peut passer à (30) :

- (29) Le chien du berger a mordu Jean.
(30) a. Un chien de berger se promène dans la rue.
b. Le chien de berger que j'ai vu hier...

Dans (29), la relation entre le chien et le berger est réelle, ce qui veut dire qu'on est en présence d'un individu particulier dénoté par *le berger* qui possède effectivement un chien. En revanche, dans (30), en vertu du fait que *berger* n'est pas actualisé, celui-ci ne renvoie pas à un individu mais représente « une hypothèse de destination » selon les termes de Guillaume. Du coup, le complément *de berger* ne peut pas être déterminatif pour *chien*, et par conséquent n'impose pas l'article défini au GN entier ((30) *a*). L'utilisation de l'article défini est alors conditionnée par un complément déterminatif (en (30) *b*, ce rôle est assuré par la relative déterminative), extérieur au bloc sémantique *chien de berger*.

De la même façon qu'un possesseur peut se transformer en hypothèse de destination, une partie peut être décrite par la seule mention du tout, quand celui-ci n'est pas actualisé. Le passage de (31) à (32) est donc analogue à celui de (29) à (30) :

- (31) Le volant du camion garé devant la banque a été volé hier soir.

- (32) a. Je veux acheter un volant de camion.
b. Le volant de camion que mon père a acheté ne convient pas à son camion.

Le tout donc, à la différence de la partie, peut être (i) déterminatif pour celle-ci quand il dénote un individu particulier et (ii) typifiant quand il n'est pas actualisé. La partie en revanche ne peut que décrire le tout, mais la différence entre un tout qui décrit une partie et une partie qui décrit un tout réside dans le caractère de la relation, laquelle n'est réelle que dans le deuxième cas.

3. Esquisse de la syntaxe des compléments de parties

3.1. La partie sélectionne le tout

Les compléments de parties, qu'ils soient en *à* ou en *de*, sont descriptifs, propriété qu'ils partagent avec les adjectifs qualificatifs. À la différence de ceux-ci, qui peuvent aussi bien précéder le nom que le suivre (en fonction de leur sens et de leur type), ils ne peuvent qu'apparaître dans une position post-nominale (ce qui est une propriété des GP dans le cadre du GN). On peut donc les considérer en première approximation comme des adjonctions post-nominales, servant en gros à décrire le tout. Ils ne sont pas sélectionnés par le substantif-tête et par conséquent ne peuvent pas être sous-catégorisés par celui-ci, car un tout par définition n'est pas un prédicat et n'a donc pas d'arguments. Il est vrai qu'il arrive qu'une partie occupe la position du tout dans un syntagme, mais alors, en tant que tout, elle ne sous-catégorise pas ses parties et peut être employée sans la mention de celles-ci. Ainsi, dans (33) le complément *à doigts courts* n'est-il pas obligatoire ni implicitement ni explicitement pour la construction du référent de *main* :

- (33) Paul a des mains à doigts courts

Il est vrai que la phrase devient non informative si on supprime le complément *à doigts courts*, mais une main, en tant que partie, sous-catégorise un tout, comme un verbe sous-catégorise ses arguments ou un adjectif qualificatif son support, et ses parties ne peuvent servir qu'à la décrire. Si le sens de *main* est incomplet, il ne pourra pas être saturé par la mention de ses parties, même modifiées. Son sens va certainement être enrichi (comme dans (33)), mais pas saturé. C'est qu'une partie, pour être appréhendée, a toujours besoin de

prendre un tout comme argument, et si celui-ci n'est pas présent dans l'énoncé, il recevra une interprétation arbitraire, comme dans les exemples suivants de Guéron⁵¹ (2005 : 597) :

(34) Avec ces gants, les doigts ne gèlent jamais.

(35) Un peu de natation muscle souvent le dos.

Il en va de même pour ce qui est de *mains à doigts courts* dans un énoncé comme *il n'est pas souhaitable d'avoir des mains à doigts courts quand on veut faire du piano*, où l'argument de l'expression est présent (on peut dire ici qu'il est contrôlé par le sujet arbitraire du verbe *avoir*), quoiqu'il ne le soit pas explicitement. On peut donc énoncer la règle qu'une partie, en tant qu'entité prédicative, prend obligatoirement comme argument un tout qu'elle sous-catégorise, celui-ci pouvant être explicite ou implicite, contrôlé ou arbitraire. Le tout peut également se présenter comme une potentialité ce qui arrive dans des expressions du type *une roue de camion* et *une tête d'homme*. Des expressions de ce genre confirment d'ailleurs les propos de Husserl (1913) concernant les parties indépendantes : quoiqu'une partie indépendante puisse être représentée séparément, le tout auquel elle est censée appartenir se présente toujours comme « un arrière plan objectif » ; celui-ci, nous semble-t-il, peut être linguistiquement exprimé par un complément descriptif, où le tout n'est pas actualisé. C'est ce qui apparaît clairement quand on veut distinguer une tête d'homme d'une tête de cheval. Les deux têtes ne peuvent être identifiées que par leur appartenance virtuelle à un type de tout donné.

Nous revenons à notre idée initiale, à savoir que les compléments de parties sont descriptifs : ils servent à décrire le tout sans que celui-ci les sous-catégorise. En revanche, chaque partie, en tant qu'unité prédicative, projette une variable qui doit être remplie par un tout qui lui convient. Dans le cadre des syntagmes à complément de partie, on peut donc dire que c'est la partie dans le complément qui sélectionne le tout dans la position du substantif-tête. En réalité, les choses semblent plus compliquées. Soit un nom de partie dans un complément adnominal et un nom de tout dans la position de substantif-tête. La partie, en tant que telle, sélectionne un type de tout, mais celui-ci n'est pas réalisé syntaxiquement. Il se présente comme une variable qui n'est pas instanciée. On peut supposer que cette variable

⁵¹ Guéron met en parallèle l'interprétation arbitraire de l'argument des noms de parties en l'absence de contrôleur et cette même interprétation dans le cas des verbes à l'infinitif dont le sujet « vide » n'est pas contrôlé, comme dans l'exemple suivant : *Vivre seul est désagréable*.

cherche à être remplie, autrement dit, la partie cherche son tout. C'est alors le substantif-tête qui va contrôler la catégorie vide projetée par la partie, en la « remplissant ». Mais ce contrôle ne pourra se réaliser que si le tout dans le syntagme est compatible avec les restrictions de sous-catégorisation de la partie par rapport au tout. Autrement, la partie recevra un tout arbitraire. Illustrons ces deux cas :

(36) un verre à pied (x)

(37) une brosse à dents (x)

Dans ces deux cas, on est en présence de noms de parties dans le complément – *pied* dans (36) et *dents* dans (37), qui projettent d'office une variable (x) qui doit être instanciée par un tout qu'elles sous-catégorisent. Comme le tout n'est pas syntaxiquement présent dans le domaine syntaxique de la partie, celle-ci cherche un contrôleur potentiel pour lui au niveau du SN entier, en dépassant le cadre du GP où elle se trouve. Si le substantif-tête est compatible avec les propriétés de *x* imposées par la partie, c'est lui qui assurera le rôle de contrôleur, comme en (36) ; sinon, la variable *x* ne pourra pas être contrôlée par le substantif-tête à cause des restrictions de sélection, même s'il s'agit d'un tout comme en (37), et recevra une interprétation arbitraire. Ainsi, les dents dans (37) seront interprétées comme les dents de quiconque⁵², et pas comme les dents de la brosse – interprétation pourtant virtuellement possible, si les brosses avaient des dents (comme c'est le cas d'*un couteau à dents* où il s'agit d'une relation partie-tout).

Nous pensons donc que dans le SN à complément de partie, la partie recourt à un tout arbitraire seulement si elle ne trouve pas dans le SN un contrôleur pour la variable (qui doit être au génitif) qu'elle projette (il va de soi que ce contrôleur doit être un tout). Selon cette hypothèse, dans tous les cas où il y a compatibilité entre la partie dans le complément et le tout dans la position du substantif-tête, la partie sera forcément interprétée comme appartenant à ce tout, et l'expression entière exprimera donc une relation partie-tout.

Il est à noter cependant que les contraintes de sélection de la partie semblent se limiter au SN. Une partie, « enfouie » dans un GP, ne pourra donc pas chercher un contrôleur au-delà du SN où elle se trouve. C'est ainsi qu'en (38), même si le nom au pluriel *dents* peut

⁵² Il est à noter cependant que le substantif au pluriel *dents* dans ce cas ne peut sélectionner qu'un tout arbitraire humain et pas n'importe quel tout arbitraire (on sait que le mot *dent* a un sens métaphorique d'élément pointu d'un objet, comme dans *les dents d'une fourche*, *d'une scie*, etc.). Cette restriction est probablement le résultat de facteurs pragmatiques et ne doit pas être sans rapport avec le fait que *brosse à dents* peut être analysé comme un nom composé, qui dénote un objet précis ayant une fonction précise.

virtuellement sélectionner comme argument le tout *Paul*, celui-ci ne pourra pas contrôler la variable *x* laquelle de ce fait va recevoir une interprétation arbitraire.

(38) Paul a perdu sa brosse à dents (*x*)

Dents reste alors une virtualité, une partie non actualisée non seulement parce qu'elle est précédée d'une préposition sous l'article zéro, mais aussi et surtout parce qu'elle n'appartient effectivement à aucun tout actualisé.

3.2. Les compléments de parties sont-ils des compléments circonstanciels ?

Pour l'instant, nous admettons, avec Laenzlinger (2003), que les compléments de parties occupent la position d'adjoints et pas de compléments dans le groupe nominal, puisqu'ils ne sont pas sous-catégorisés thématiquement par le substantif-tête. Il s'ensuit qu'ils n'ont pas le statut d'arguments du substantif-tête, dénotant le tout.

Pourtant, selon nous, les compléments de parties semblent occuper une place particulière parmi les constituants qui peuvent être analysés comme adjoints. Laenzlinger (2003) met dans la catégorie des adjoints tous les compléments qui n'ont pas de lien thématique avec le substantif-tête, en les analysant comme des ajouts à fonction circonstancielle ou modale. Parmi les exemples qu'il donne, on retrouve :

- (39)
- a. Le journal de ce matin
 - b. Les vacances de l'année dernière
 - c. Un homme sans gêne
 - d. Un homme de grande taille
 - e. Une blessure avec un couteau
 - f. Une boîte en fer

Selon Laenzlinger (2003 : 47-48), tous les compléments de (39) ont donc une fonction circonstancielle laquelle peut être « de lieu, de temps, de manière, de qualification, d'instrument, de matière, de mesure, etc. ». Il s'ensuit que les compléments de parties ((39) *c*, *d* et *f*) ont une fonction circonstancielle. On retrouve également cette idée chez Bartning

(1987 : 3) qui analyse les compléments de mesure dans (40) et (41) comme des compléments circonstanciels⁵³ :

- (40) Une peine de deux ou trois ans (quantification de duration)
- (41) Un voyage de huit kilomètres (quantification de distance)

De son côté, Godard (1992) met en parallèle (42) et (43) sur la base du fait que ces compléments-modificateurs « show no dependency on the lexical head N », puisque « neither their form (the choice of P) nor the interpretation is constrained within the NP » (259).

- (42) La table [d'un bois clair]
- (43) Le café [près de l'église]

Leur « indépendance » par rapport au substantif-tête se manifeste, selon Godard, par leur possibilité d'apparaître en tant qu'attributs avec la même interprétation :

- (42') Ma table *est* d'un bois clair
- (43') Le café *est* près de l'église

Comme autre exemple de complément non sous-catégorisé, parallèle à (42) et à (43), Godard donne (44), où figure un nom de qualité :

- (44) Un savant d'une grande gentillesse (1986 : 108)

Nous ne mettons pas du tout en doute l'analyse de Godard, ni celle de Laenzlinger concernant le statut d'adjoints⁵⁴ de tous ces compléments (Godard parle de groupes prépositionnels

⁵³ On retrouve la même analyse chez Le Pesant (1996) pour qui les compléments de mesure sont des « compléments circonstanciels de grandeur » (13) puisqu'ils répondent à la question en *combien ?* (*combien de temps ?* après les prédicats de durée).

⁵⁴ *Adjoint* s'oppose ici à *complément sous-catégorisé*, et c'est dans ce sens là que nous l'acceptons. Laenzlinger (2005) abandonne plus tard l'analyse des adjectifs et par conséquent des compléments descriptifs en tant qu'adjoints puisque l'adjonction est « an intrinsically unordered operation » (idem, 652), alors que l'ordre d'apparition de ces constituants dans le DP n'est pas libre. Les adjectifs et les GP descriptifs sont donc analysés par cet auteur comme générés en tant que spécificateurs de projections fonctionnelles (FP) où le spécifieur entre dans une relation de « checking » avec la tête porteuse de la sémantique de la projection (il existe des FP_{form}, FP_{color}, FP_{size} et ainsi de suite). On est en présence d'une relation de checking « spec-head » qui assure le bon ordre des adjectifs ou des GP descriptifs dans le cadre du DP. Notons tout de suite que l'opposition "adjectif

qu'elle oppose aux génitifs). Seulement, la position d'adjectif s'avère trop large, puisqu'elle englobe des constituants de nature très diverse, dont le rapport avec le substantif-tête ne semble pas pouvoir être réductible à un seul type sémantique. Nous sommes d'accord avec le fait que tous les adjectifs, n'étant pas sous-catégorisés par le substantif-tête, ont syntaxiquement le même comportement (en particulier ils n'ont pas la possibilité d'être extraits du GN⁵⁵). Mais il nous semble que les ramener tous, de ce fait, à des compléments à fonction circonstancielle pose problème, à moins d'élargir démesurément la notion de circonstance.

Traditionnellement, la notion de circonstance est liée surtout aux catégories du temps et de l'espace, auxquelles s'ajoutent celle du but, de la cause, de l'instrument, etc. Dans les grammaires, les compléments circonstanciels sont présentés comme troisième constituant immédiat de la phrase. Ils sont facultatifs et servent à « introduire une circonstance du procès décrit par le reste de la phrase » (Riegel *et al.* 1994). Les procès peuvent donc être localisés dans le temps et dans l'espace moyennant des compléments circonstanciels. Mais cette localisation semble être extérieure aux procès eux-mêmes, ce qui est surtout visible en ce qui concerne les compléments de lieu. Si dans une phrase comme *Pierre a mangé le gâteau* le temps verbal de *manger* indique déjà une localisation dans le temps qui peut être précisée en indiquant le moment précis où le procès a eu lieu (*hier, ce matin, à 10 heures*, etc.), il n'y a pas d'élément qui suggère une localisation dans l'espace. Autrement dit, pour appréhender le procès en tant que tel, on n'a pas besoin de faire référence à un lieu donné. Le lieu se présente donc comme un élément externe au procès (*Pierre a mangé le gâteau dans la cuisine*), qui ne le caractérise pas intérieurement.

Les compléments circonstanciels ne sont pas uniquement réservés à la phrase. Ils peuvent également apparaître dans le cadre du SN. Ainsi, dans (43) le groupe *près de l'église* sert à localiser le café dans l'espace ; dans ((39) *a* et *b*), le journal et les vacances sont localisés dans le temps. Mais ces localisations sont extérieures par rapport aux substantifs-têtes, et les rapports qui s'établissent entre eux et ceux-ci ne semblent pas du tout être les mêmes que celles à l'oeuvre dans les différentes relations partie-tout. En effet, dans les syntagmes de relation partie-tout, qu'on soit en présence de compléments de mesure, de

prédicatif vs épithétique", que nous allons utiliser dans nos analyses, n'est pas représentée dans les schémas syntaxiques proposés par Laenzlinger.

⁵⁵ Godard (1992) montre que cette propriété est partagée par les compléments adnominaux – tous adjectifs – indiquant le temps, le lieu, la cause, la manière, la mesure, la matière, la qualité, ainsi que par les adjectifs qualificatifs. Cet auteur n'évoque pas les compléments de parties en *à*, puisqu'elle se concentre sur les compléments en *de*. Pourtant, *à pied* dans *un verre à pied* est soumis aux mêmes restrictions de non extraction que les GP en *de* non sous-catégorisés et que les adjectifs qualificatifs.

qualité ou de parties indépendantes, il s'agit de relations internes, c'est-à-dire entre le sujet et lui-même. Les compléments de parties, quoique présentant des traits syntaxiques communs avec les compléments circonstanciels dans le cadre du groupe nominal (notamment la non possibilité d'extraction), s'en différencient sémantiquement sur la base du type de la relation : si la localisation du café ne dénote pas une propriété interne de celui-ci, il en va tout autrement pour ce qui concerne par exemple la durée d'une peine (40), le nombre de pièces d'une maison (45) ou le poids d'un poulet (46) qui sont, comme le dit Van de Velde, des déterminations internes (1995 : 71, note 68).

(45) Il lui faudrait une maison de dix pièces (Van de Velde 1995 : 71)

(46) Il me faudrait un poulet de deux kilos (idem)

Il nous semble donc que la notion de circonstance s'adapte mal aux compléments de parties. Même s'il ne s'agit pas à proprement parler de compléments appelés par le sens du substantif-tête, ils caractérisent celui-ci d'une façon interne, puisque les parties entrent dans la composition du tout. Le lien étroit entre partie et tout dans le cadre du SN à complément de partie est d'ailleurs établi par l'analyse de ces SN que nous avons proposée. S'il est vrai que le tout ne sélectionne pas la partie, c'est la partie qui sélectionne le tout, ce qui restreint le type de tout dénoté par le substantif-tête. En revanche, à la différence d'un complément de partie, un complément circonstanciel a des contraintes de sélection beaucoup plus lâches. Un complément de lieu, par exemple, peut être utilisé pour localiser n'importe quelle entité pourvu qu'elle soit d'ordre spatial⁵⁶. De plus, la sélection de la préposition est moins contrainte dans le cas des compléments circonstanciels : on peut avoir *le café près de / à côté de / devant / derrière... l'église*, alors que pour ce qui est de la relation partie-tout, on a uniquement les prépositions *à, de*, et à la rigueur *avec*.

3.3. La position syntaxique des compléments de parties

Nous avons vu que tous les compléments de parties, qu'ils soient en *à* ou en *de*, apparaissent en tant qu'épithètes dans le groupe nominal, position qu'ils partagent avec les adjectifs

⁵⁶ Cette affirmation doit certainement être atténuée. Pour des raisons pragmatiques, on ne peut pas localiser par exemple une église dans une cuisine. Mais le complément circonstanciel *dans la cuisine* ne sélectionne pas pour autant un type d'objet précis. Il suffit que n'importe quel objet physique soit d'une de taille inférieure à celle de la cuisine pour y être localisé. Il n'en va pas du tout ainsi en ce qui concerne les compléments de parties où celles-ci ont le pouvoir de sélectionner leur tout en vertu de leur nature prédicative.

qualificatifs post-posés. Pourtant, le propre de l'adjectif qualificatif (surtout quand il est postposé) est de pouvoir occuper deux positions : celle d'épithète et celle d'attribut, comme en (47) :

(47) Une maison *confortable* (épithète) – Cette maison est *confortable* (attribut)

Sur ce point, les compléments en *à* et en *de* diffèrent, seuls les derniers pouvant être attributs. On opposera ainsi les exemples des deux séries (48) et (49) :

(48) a. Je connais une fille d'une grande générosité – Cette fille *est* d'une grande générosité
b. J'ai vu une tour de cent mètres – Cette tour *est* de cent mètres
c. J'ai acheté une voiture de couleur rouge – Cette voiture *est* de couleur rouge
d. Je travaille sur une table d'un bois rare – Ma table *est* d'un bois rare

(49) a. J'ai acheté un verre à pied – ??Ce verre *est* à pied⁵⁷
b. Je connais une fille aux yeux bleus – *Cette fille *est* aux yeux bleus
c. Je n'embauche pas des personnes au passé criminel – *Ces personnes *sont* au passé criminel

Afin de rendre compte de la position exacte des compléments de parties dans le DP (et par conséquent de la position des modifieurs du N dénotant la « partie » au sein de ces compléments), nous allons nous servir de la distinction "position épithétique/position prédicative" des adjectifs (il s'agit d'une analyse « mixte » qui s'oppose respectivement à l'analyse réductionniste et à l'analyse séparationniste – pour plus de détails, cf. Alexiadou *et al.* (2007) et les références qu'ils donnent). Selon cette opposition, et en dehors de l'apparition pré ou post nominale d'un adjectif, il existe des adjectifs générés directement dans une position épithétique (à l'intérieur du DP, en tant que spécifieurs d'une projection fonctionnelle) et d'autres qui dérivent d'une relative, autrement dit pour lesquels une

⁵⁷ Il est à noter que pour Anscombe (1990) et pour Cadiot (1992), cette phrase est acceptable, à côté d'autres exemples de compléments en *à* où figurent des parties comme *le fauteuil est à bascule*, *l'arbre est à feuilles caduques*, *le service est à fleurs*, etc. Cadiot distingue ainsi deux types de relations exprimées par les syntagmes en *à* : la relation partie-tout, où l'apparition du complément après la copule est possible et la relation de destination où la paraphrase prédicative n'est pas possible. Sont ainsi opposés *verre à pied* et *sac à dos* (**ce sac est à dos*). Nous pensons que dans les deux cas la position attributive du complément n'est pas permise, quoiqu'elle semble un peu moins mauvaise pour ce qui concerne les *N à N* de relation partie-tout. Nous allons y revenir dans le point suivant.

paraphrase par une relative (qui contient une copule) est toujours possible. On oppose donc les adjectifs épithètes aux adjectifs ayant le statut de relatives réduites (les deux étant adnominaux). Pour bien illustrer cette distinction, on peut donner comme exemples les adjectifs français qui peuvent être anté- et post- posés avec changement de sens comme en (50) et (51) :

- (50) Paul s'est installé pour vivre dans une ancienne église (≠qui est ancienne)
 (51) En Bulgarie on trouve des églises anciennes (=qui sont anciennes)

La paraphrase par une relative est possible seulement dans (51), puisque *ancien* après la copule ne peut signifier que « qui existe depuis longtemps ». Si on imagine une dérivation prédicative de l'adjectif dans (50) ayant comme source une relative réduite déplacée dans une position prénominale, on va aboutir au même sens que dans (51). Or, l'adjectif change de sens précisément en fonction de sa position par rapport au nom : on ne peut pas accéder au sens « ex- » d'*ancien* en passant par une relative. *Ancien* est donc généré directement en tant qu'épithète dans (50). Le même contraste vaut pour le couple *un rude chasseur* et *un chasseur rude*, donné par Riegel *et al.* (1994 : 182). L'explication que donne Riegel de la distinction de sens entre les deux énoncés est compatible, nous semble-t-il, avec la différente position syntaxique de l'adjectif dans les deux cas : quand *rude* est postposé (position prédicative), « il caractérise directement le référent du GN : *un chasseur rude* est quelqu'un d'intrinsèquement *rude* » ; en revanche, quand *rude* est antéposé (position épithétique) « il modifie directement le contenu notionnel du nom auquel il se rapporte pour en faire une propriété complexe (...) : *un rude chasseur* est un chasseur accompli ». La position épithétique est donc celle où nom et adjectif forment une espèce de nom composé, alors que l'adjectif ne fait que décrire le référent du nom quand il s'agit d'une position prédicative, la relation étant dans ce deuxième cas plus « lâche » (l'adjectif étant moins étroitement uni au nom que dans le premier cas). De plus, un intensifieur comme *très* ne peut être utilisé que quand l'adjectif se trouve dans une position prédicative (*c'est un chasseur très rude* vs **c'est un très rude chasseur*). La même contrainte vaut pour les adjectifs relationnels qui, en tant que tels, sont reconnus comme inaptes à la position prédicative (**l'invasion très américaine de la ville*, **une énergie très nucléaire*).

Pourtant, tous les adjectifs antéposés (en français en tout cas) ne sont pas forcément générés dans une position épithétique. *Un gentil garçon* par exemple peut être paraphrasé par *un garçon qui est gentil* (à la différence de *un faux passeport*, *le présent travail...*). Dans des

cas comme celui illustré par *gentil*, on peut adopter, avec les réductionnistes, une dérivation prédicative de l'adjectif accompagnée de « predicate fronting » : la relative réduite est déplacée à la gauche du nom. Selon cette hypothèse, présentée par Alexiadou *et al.* (2007 : 292-394), la dérivation de tels adjectifs se fait en trois étapes : (i) la projection adjectivale est le prédicat dans une proposition relative, (ii) la proposition relative est « réduite » et (iii) l'opération « predicate fronting » place le prédicat adjectival à la gauche du nom :

(52) (i) le garçon qui est gentil → (ii) le garçon gentil → (iii) le gentil garçon

On peut représenter très schématiquement cette dérivation de la façon suivante :

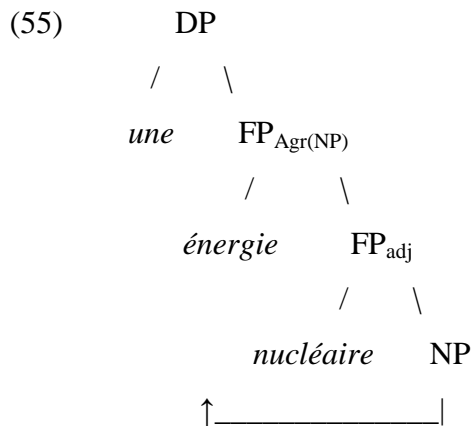
(53) [[AP_i gentil] garçon t_i]
 ←-----

Quant aux cas illustrés par *faux passeport*, où l'adjectif est sans aucun doute épithète (**ce passeport qui est faux*), on peut considérer, avec Laenzlinger (2005), que l'adjectif est généré comme spécifieur d'une projection fonctionnelle (FP) se trouvant entre le NP et le DP :

(54) DP
 / \
 D⁰ FP
 / \
 Adj NP

S'il s'agit d'un adjectif postposé non dérivé d'une relative, comme c'est le cas des adjectifs essentiellement classifiants comme *nucléaire*, *solaire* ou *nerveux*⁵⁸ (dans *une énergie nucléaire*, *le système solaire* et *le système nerveux*), à moins de considérer que ces groupes forment des unités complexes (« compounds ») créées en syntaxe, la position de surface que ces adjectifs ont et qui est à la droite du nom est obtenue par la montée de la projection NP dans une position où cette projection peut vérifier ses traits de nombre et de genre : il s'agit de FP_{Agr(NP)} :

⁵⁸ *Nerveux* peut occuper tant une position prédicative qu'une position épithétique en fonction du sens qu'il a en rapport avec le N modifié : quand il est épithète, il a le sens d'un adjectif relationnel (*système nerveux*, *cellule nerveuse*, *tissu nerveux*...) et forme peut-être des noms composés ; quand il est prédicat, il a un sens qualifiant (*un rire nerveux – je me rends compte que son rire est nerveux*).



Nous allons argumenter plus tard que la position épithétique est partagée par les modifieurs des N de parties dans le cadre des compléments de parties dépourvus de déterminant (*un verre à pied doré*, *une robe de couleur rouge*). C'est la position épithétique de ces modifieurs (syntaxe) qui semble expliquer les contraintes sémantiques auxquelles ils doivent se plier : on n'a ni **un verre à pied cassé*, ni **une robe de couleur indéfinissable* parce que *cassé* (état) et *indéfinissable* (appréciation), adjectifs essentiellement prédicatifs, à la différence de *doré* et de *rouge*, n'arrivent pas à créer des concepts renvoyant à des types.

De ce qui a été dit, il ressort que les positions pré- et post- nominale de l'adjectif, en tout cas en français, peuvent être ou ne pas être dérivées : comme il existe des adjectifs préposés épithètes ou prédicats (*un faux passeport* vs *un gentil garçon*), il existe des adjectifs postposés « base generated » ou dérivés d'une relative (*énergie nucléaire* vs *ballon rouge*). Dans le cas de nos compléments de parties, il s'agit d'éléments postnominiaux. Sont-ils prédicatifs ou épithétiques ?

Nous allons soutenir que les compléments de parties, très similaires aux adjectifs qualificatifs, occupent une position prédicative dans le DP, ce qui est en conformité avec leur statut descriptif.

3.3.1. Compléments de parties en *de*

Ces compléments, qu'ils accueillent des N de qualités (57), de dimensions (58), (59) et (60) ou de matières (61) et (62), qu'ils soient sous la forme de génitif de qualité (57), (58), (60) et (62) ou de structure « nue » en *de* (59) et (61), occupent une position prédicative ce qui est montré par leur possible paraphrase par une relative. Ce sont donc des compléments partageant la syntaxe de l'adjectif qualificatif postposé apte à la position prédicative (56) :

- (56) Une balle ronde → une balle [qui est ronde]
- (57) Une fille d'une grande beauté → une fille [qui est d'une grande beauté]
- (58) Une robe d'une couleur indéfinissable → une robe [qui est d'une couleur indéfinissable]
- (59) Une balle de forme ronde → une balle [qui est de forme ronde]
- (60) Une table d'un poids de dix kilos → une table [qui est d'un poids de dix kilos]
- (61) Une jupe de coton → une jupe [qui est de coton]
- (62) Une jupe d'un coton très fin → une jupe [qui est d'un coton très fin]

Dans le cas spécial des compléments de mesure (ou similaires) qui sont rattachés au substantif tête sans la médiation d'une dimension de mesure, une paraphrase par une relative à copule *être* n'est pas possible (ou du moins paraît mauvaise) :

- (63) J'ai acheté un poulet de deux kilos → ??un poulet [qui est de deux kilos]
- (64) J'ai lu un livre de cinq cents pages → ??un livre [qui est de cinq cents pages]
- (65) J'ai visité une ville de dix mille habitants → ??une ville [qui est de dix mille habitants]

On peut pourtant toujours exprimer le lien entre le N mesuré et le complément de mesure par des verbes de mesure, ayant le statut de copules, verbes apparentés à *avoir* :

- (66) J'ai acheté un poulet [qui pèse deux kilos]
- (67) J'ai lu un livre [qui fait cinq cents pages]
- (68) J'ai visité une ville [qui compte dix mille habitants]

Il y a peut être un seul cas de complément en *de* où la relation n'est pas prédicative quoiqu'il s'agisse d'une relation partie-tout : il s'agit de la structure *N de N* où entrent certains N de qualités non modifiés comme *courage* et *mérite* (*homme de courage*, *homme de mérite*). Tout semble indiquer qu'il s'agit d'une structure figée ; en outre, il est à remarquer que le N modifié est, dans la plupart des cas, un N de sens très général et par conséquent pauvre (ici *homme*), qui sert tout simplement de support à la qualité et l'expression entière est utilisée comme dénotant une qualité prédiquée d'un individu : *mon voisin est [un homme de*

courage]qualité. L'attribut *homme de courage* peut être remplacé ici par le prédicat adjectival *courageux*.

3.3.2. Compléments de parties en à

Les compléments de parties en à, que la préposition soit suivie ou pas de l'article défini de la possession inaliénable, ne peuvent pas apparaître tels quels dans une relative à copule *être*. Les paraphrases suivantes sont en effet très mauvaises ou impossibles :

- (69) Je suis en train de boire dans un verre à pied → ??dans un verre [qui est à pied]
(70) Je suis en train d'admirer un bateau aux voiles rapiécées → *un bateau [qui est aux voiles rapiécées]

De ce point de vue, ils semblent partager la syntaxe des adjectifs relationnels et plus globalement des adjectifs essentiellement épithétiques, parce qu'on n'a ni **cette attaque est américaine*, ni **cette énergie est nucléaire*, ni **ce billet est faux*, ni... ??*ce verre est à pied* pas plus que **ce bateau est aux voiles rapiécées*. Pourtant, le propre de l'adjectif relationnel est de ne pas pouvoir être séparé du N auquel il se rapporte :

- (71) *Une invasion brutale italienne
(72) *Une énergie puissante nucléaire

De plus, il ne peut ni être coordonné (73), ni apposé [(74) et (75)] à des modificateurs qualifiants :

- (73) *J'ai reçu un colis volumineux et postal (Riegel 1985 : 116)
(74) *J'ai reçu un colis volumineux, postal, de forme carrée
(75) *J'ai reçu un colis postal, volumineux, de forme carrée

L'adjectif relationnel doit donc non seulement suivre directement le N (comme c'est le cas de (75)), mais former avec lui une unité complexe qui ne peut être modifiée qualitativement qu'en tant que telle :

- (76) J'ai reçu un colis postal volumineux, de forme carrée

Dans (76), *colis postal* est une unité décrite en bloc par *volumineux* et *de forme carrée*, à la différence de (75), où *postal* participe au même titre que *volumineux* et *de forme carrée* à la description du N *colis* ce qui donne une phrase agrammaticale parce que *postal*, qui est dans une position épithétique, ne modifie pas de la même façon *colis* que les autres modifieurs, qui sont qualifiants et occupent une position prédicative – position en conformité avec leur valeur descriptive.

Si nous revenons maintenant à nos compléments de parties en *à*, nous constatons que quoiqu'ils ne puissent pas être introduits par *être*, ils partagent les propriétés des modifieurs qualifiants prédicatifs (et non des adjectifs relationnels ou essentiellement typifiants), à savoir (i) ils peuvent être séparés du N décrit [(77) et (78)] et (ii) ils peuvent être coordonnés [(79) et (80)] ou apposés [(81) et (82)] à des modifieurs prédicatifs :

(77) J'ai acheté un verre en cristal à pied

(78) C'était une vaste colline rocheuse au sommet aplati

(79) C'était un chapeau rond et à larges bords

(80) C'était une fille blonde et aux yeux bleus

(81) Il (le docteur) était habillé en gris et coiffé d'un chapeau noir, rond, de feutre mou, à larges bords [...] (Maupassant)

(82) Il aperçut une femme très belle, au visage pale et aux bandeaux roux d'un reflet fauve (Maurice Leblanc)

Cette situation n'a rien d'anormal sachant que les compléments en *à* qui nous intéressent comprennent des N de parties et peuvent de ce fait être considérés comme descriptifs, comme le sont les adjectifs qualificatifs dénotant cette fois des propriétés. Or, comme on l'a vu avec Husserl (1913), une propriété est une espèce de partie. Qu'on décrive un verre comme ayant un pied ou comme étant de telle forme, de telle matière ou de telle couleur, on exploite la composition interne de l'objet, autrement dit on met en évidence ce qui est donné en lui. Et si le lien prédicatif entre un N et un adjectif qualificatif dénotant une propriété est exprimé par la copule *être*, ce même lien sera exprimé par *avoir* quand il s'agit d'une partie au sens courant de ce terme. Comme on va le voir à travers le test de la prédicativité, s'il est vrai que *un verre à pied* ne peut par être paraphrasé par *un verre qui est à pied*, le rapport prédicatif entre le

verre et le pied existe bien ce qui est montré par la possibilité d'employer un autre verbe copule, à savoir *avoir* : *un verre qui a un pied*. Pour ce qui est de la structure en *à* à article défini, une paraphrase par une relative à verbe *avoir* est toujours possible, l'article défini étant gardé : *un verre au pied cassé* → *un verre qui a le pied cassé*.

Il n'en reste pas moins vrai qu'un complément en *à* (comme dans *un verre à pied*) ne peut pas être dérivé, en tant que tel, d'une relative, qu'elle soit en *être* ou en *avoir* (à la différence des compléments en *de* qui peuvent tels quels être introduits par *être*). C'est que, selon nous, la prédication est déjà présente d'une façon tout à fait explicite dans le complément : nous émettons l'hypothèse que c'est la préposition *à* qui s'en charge. Mais cette préposition, reconnue d'ailleurs comme aussi vide que *de*, ne peut avoir cette « fonction prédicative » (ou, si on veut, « fonction de copule ») que si l'expression entière met en relation un tout et une partie qui décrit ce tout – autrement dit quand le N dénotant le tout contrôle la variable au génitif du N de partie. Dans ce cas, nous croyons qu'elle (la préposition *à*) est une espèce de verbe *avoir* « réduit » dépouillé de ses propriétés aspectuelles ou autres. Si on a donc une espèce de copule dans le complément, il est normal que celui-ci ne puisse pas être prédiqué tel quel du N dénotant le tout : s'il est donc vrai que [à pied] n'est pas prédicatif, c'est parce qu'il contient lui-même la prédication qui unit tout et partie ; le rapport prédicatif est donc bien entre le N dénotant le tout et le N dénotant a partie (*un verre qui a un pied*) et non entre le N dénotant le tout et le complément dans son ensemble (**un verre qui est/a [à pied]*). Mais apparemment le lien prédicatif entre N de tout et N de partie suffit pour que le complément dans son ensemble, quoique non prédicatif formellement, fonctionne comme un vrai complément qualifiant et descriptif (et non comme un adjectif relationnel), ce qui est montré par les positions qu'il partage avec les adjectifs prédicatifs ou constructions similaires (cf. (77) – (82)). Nous soutenons donc que le complément *à pied* dans *un verre à pied* ne peut pas en tant que tel être dérivé d'une relative (à la différence des compléments en *de*), mais *fonctionne* néanmoins comme un complément prédicatif (comme les compléments en *de* et les adjectifs qualificatifs) grâce au fait qu'il contient lui-même la prédication.

Dans ce qui suit, nous allons étudier (i) les parties indépendantes et (ii) les parties dépendantes en tant que composantes de compléments de parties. Notre but ne sera donc pas de décrire les syntagmes prépositionnels en *à* et en *de* dans le cadre du groupe nominal, c'est-à-dire la diversité de relations qui peuvent être instaurées entre deux noms reliés par *à* et *de*. Nous partirons d'une classification sémantique des noms de parties et présenterons dans chaque cas les types syntaxiques de compléments qu'ils peuvent intégrer. Plus précisément,

pour les deux types majeurs de parties que nous avons dégagés (parties indépendantes et parties dépendantes), nous allons étudier la possibilité de leur apparition tant dans des compléments en *à* qu'en *de*, et les différences dans l'interprétation du rapport entre tout et partie que cette alternance entraîne (quand elle est possible).

Nous commencerons par les parties indépendantes en tant que composantes de compléments de parties et enchaînerons avec les parties dépendantes.

CHAPITRE 2 / Les parties indépendantes en tant que composantes de compléments de parties

Comme nous l'avons mentionné, les noms dénotant des parties indépendantes peuvent être introduits, dans le cadre du syntagme nominal, par les prépositions *à* et *de*. Dans ce point, nous allons étudier la première possibilité⁵⁹ – les compléments en *à* étant les compléments par excellence des parties indépendantes hétérogènes. Nous allons tout d'abord situer ces compléments, qui servent à former des suites *N à N* de relation partie-tout (comme dans *un verre à pied*), parmi les autres compléments instaurant d'autres relations sémantiques entre *N1* et *N2* (comme dans *un sac à dos* ou dans *un moulin à vent*). Puis, nous discuterons le problème de la composition nominale et notamment la question de savoir si les suites *N à N* de relation partie-tout peuvent être vues comme des noms composés, en appliquant un certain nombre de tests syntaxiques. Une autre question qui nous occupera sera celle de la modification des noms de parties dans le cadre des *N à N*. D'une part, en effet, le caractère obligatoire ou facultatif de la modification dépend de la présence ou de l'absence de la partie dans la définition du tout. D'autre part, le type de la modification (selon qu'elle est assurée par des prédicats dénotant des propriétés permanentes ou transitoires) dépend de la présence ou de l'absence de l'article défini dans le cadre du GP. Ce problème nous amènera à distinguer la variante de la structure en *à* sous l'article zéro de celle où la préposition est suivie de l'article défini. Nous allons également aborder la question de l'alternance "article défini/article zéro" devant *N2* dans les cas où elle est possible (*une maison à toit pointu / une maison au toit pointu*) et l'impact qu'elle peut avoir sur l'interprétation des expressions. Cette question nécessitera un examen plus approfondi du contexte linguistique dans lequel se trouvent les différents SN. En parlant de contexte, nous allons essayer de voir sous quelles conditions un prédicat transitoire peut apparaître dans la structure à article défini.

1. *N à N* (modification) et les parties indépendantes

Les syntagmes de type *N à N* exprimant une relation partie-tout n'ont pas fait l'objet d'études linguistiques spécifiques, si on met à part Borillo (1996). Pourtant, les études sur les *N à N* ne

⁵⁹ Pour ce qui est de la seconde possibilité, qui concerne le fonctionnement en tant qu'unités de mesure des parties dont la somme épuise quantitativement un tout homogène (comme dans *j'ai acheté un livre de cinq cents pages*), elle sera traitée dans le chapitre 3, point 3.2.3.3. de la Deuxième partie. Nous avons décidé d'intégrer leur analyse dans le chapitre sur les dimensions de quantité, afin de pouvoir les comparer aux vraies unités de mesure comme les kilos et les mètres.

manquent pas et ont eu un essor considérable au début des années quatre-vingt-dix (Anscombe 1990 et 1991, Cadiot 1991 et 1992, Bosredon & Tamba 1991). Les auteurs qui se sont occupés de la question ont adopté une démarche formelle, orientée de la matérialité syntaxique vers les différentes interprétations sémantiques que les suites de type *N à N* pouvaient recevoir. Du coup, les *N à N* de relation partie-tout ont été « noyés » dans le paysage global des *N à N* et n'ont peut-être pas reçu l'attention qu'ils méritent. De plus, la similitude formelle entre, par exemple *un chapeau à larges bords* et *une brosse à dents*, à savoir la construction du complément en *à* sous l'article zéro, a entraîné une analyse comparative entre les deux types de syntagmes, ce qui n'est pas du tout dépourvu de pertinence comme nous allons le voir, mais a interdit l'établissement de parallèle entre les compléments de parties en *à* et les adjectifs qualificatifs sur la base sémantique d'un rapport unique, à savoir celui de la partie au tout. Un exemple comme (81) montre que les compléments de partie en *à* entretiennent des rapports assez étroits avec les adjectifs qualificatifs objectifs permanents (de forme, de couleur...), puisqu'ils peuvent participer à une énumération de propriétés d'un référent. Et même si, comme on vient de le voir, les compléments en *à*, à la différence des adjectifs qualificatifs, ne peuvent pas occuper une position attributive (après le verbe *être*), les parties indépendantes peuvent être attribuées à leur tout moyennant le verbe *avoir*. *Etre* et *avoir* peuvent également servir de verbes attributifs, le premier étant choisi quand il s'agit de parties dépendantes (*Ce chapeau EST rond*⁶⁰), le deuxième étant la seule stratégie possible en ce qui concerne les parties indépendantes (*Ce chapeau A de larges bords*). En revanche, les autres types sémantiques de syntagmes *N à N*, comme par exemple *une brosse à dents*, ne peuvent pas être paraphrasés par *avoir* puisque, comme nous allons le voir, le rapport entre les deux noms est plus complexe et nécessite la restauration d'un scénario événementiel comportant un verbe pleinement lexical.

1.1. Les *N à N* de relation partie-tout parmi les autres types de *N à N*

Les différents auteurs s'accordent à distinguer, dans le cadre du patron syntaxique *N1 à N2*, deux grands types de rapports sémantiques entre *N1* et *N2*, auxquels s'en ajoute parfois un troisième. Au type appelé *à/AVEC* s'oppose le type *à/POUR* (ces dénominations ont été

⁶⁰ Nous considérons que *rond* dénote une partie dépendante non abstraite. *Rondeur* serait un nom de partie dépendante abstraite.

forgées par Bosredon & Tamba 1991 et repris par Cadiot 1992⁶¹). *Un verre à pied* illustre le premier type (le verre « est avec » un pied) et *une brosse à dents* – le second (la brosse « est pour » les dents). La compositionnalité du sens du syntagme permet d’opposer ces deux types à un troisième, celui de *sac à vin*, qui n’est ni du type à/AVEC ni de celui de à/POUR puisque les deux noms (*sac* et *vin*) ne gardent pas le sens qu’ils ont dans les constructions libres. Ce type est appelé par Cadiot (1992) META, signifiant par là qu’il y a une opération de métaphore. Bien sûr, les deux grands types ainsi identifiés (à/POUR et à/AVEC) n’arrivent pas à embrasser toutes les interprétations sémantiques possibles des syntagmes *N à N*. Ainsi, s’il est clair qu’*un moulin à vent* ne peut pas être rangé parmi les suites ayant l’interprétation à/AVEC (le lecteur aura compris que le type à/AVEC correspond à la relation partie-tout), il n’est pas non plus à proprement parler de type à/POUR : s’il l’était, il aurait peut-être signifié *ventilateur*, c’est-à-dire un appareil destiné à « produire » ou à « fournir » du vent. Pourtant, tout le monde sait qu’un moulin à vent utilise le vent pour fonctionner, le vent étant interprété comme une force de propulsion. Cette hétérogénéité interprétative des suites *N à N* a conduit Anscombe (1990) à considérer que chaque suite a sa propre représentation sémantique (RS) laquelle correspond à un événement sous-jacent qui peut être exprimé par un énoncé : « derrière l’apparente simplicité de la construction *N à N*, se cache une structuration événementielle très complexe⁶² » (114). C’est pourquoi cet auteur adopte pour les *N à N* une approche théorique analogue à celle de Fradin (1984) pour les *N de N*, approche qui vise à déterminer « le type de prédicat intervenant dans la représentation sémantique » (Anscombe 1990 : 118). Ainsi Anscombe (idem) distingue trois types de « représentations sémantiques » associés aux *N à N* :

- a) Le *cadre*, RS du type N1 à N2 : /dans x, il y a N2/ avec la convention qu’il s’agit d’un énoncé intemporel
- b) La *SNA* (suite non actantielle), du type N1 à N2 : /x avoir N2/ ou /x être avec N2/
- c) La *SA* (suite actantielle), du type N1 à N2 /x verbe N2/ ou /N2 verbe x/

⁶¹ Faisons remarquer que le premier qui a fait la distinction entre le rapport de « destination » et de « caractéristique distinctive » (correspondant respectivement aux types à/POUR et à/AVEC) est Emile Benveniste (1974).

⁶² Anscombe s’appuie en effet sur l’analyse proposée par Benveniste (1974) au sujet des noms composés en tant que constituant une « micro-syntaxe ».

Dans *le cadre* on voit que l'auteur range des syntagmes qui expriment un rapport virtuel entre un contenant et un contenu : *un pot à fleurs, une blague à tabac*, etc. Dans ce cas, l'objet dénoté par N1 est défini par le type d'objet, dénoté par N2, qu'il est censé contenir.

La SNA comprend les syntagmes de type partie-tout, instituant une relation exprimable par *avoir* : *un verre à pied, une maison à terrasse, des patins à roulettes, une chemise à manches longues, une bête à cornes, un bateau à voiles, un ventilateur à hélice*, etc. Le N2 dénote une partie constitutive du tout dénoté par N1 : la relation est actuelle et non virtuelle.

Quant à la SA, elle recouvre une grande variété de rapports sémantiques entre N1 et N2, et implique des événements sous-jacents où la présence d'un verbe est obligatoire. Ainsi, pour interpréter la suite *une brosse à dents*, sommes-nous obligés de reconstituer le rapport entre *brosse* et *dents* moyennant le verbe *se laver*. Dans la structure événementielle (ou plutôt argumentale) de ce syntagme, *dents* est un complément dont le rôle est "patient". Si nous prenons un autre exemple, comme *un moulin à vent*, le verbe à restituer sera *fonctionner* et *vent* sera son complément instrumental. Les suites actanciennes peuvent donc clairement être analysées comme des « phrases en réduction ». Elles englobent une partie des syntagmes de type à/POUR (l'autre partie étant classée dans *le cadre*) ainsi que des syntagmes qui sont rebelles à la distinction à/POUR vs à/AVEC (comme l'exemple *un moulin à vent* qu'on vient de discuter).

Ce qui distingue crucialement les syntagmes de type à/AVEC (ou SNA selon Anscombe 1990) des autres (à/POUR, cadre ou SA) est le fait que le N2, en vertu de son statut de partie, ne peut jamais être virtuel, même s'il n'est pas actualisé linguistiquement (ce qui se traduit par l'absence de déterminant après la préposition *à*). Plusieurs tests syntaxiques montrent que les compléments de parties en *à* n'ont pas grand-chose à voir avec les autres compléments en *à* si ce n'est l'identité structurelle.

Il est à noter cependant que les parties dénotées par N2 n'apportent pas toujours le même type de description au N1. Si dans *une jupe à fleurs*, où le N2 désigne un élément décoratif, le complément est purement descriptif, dans *un bateau à voiles*, l'ensemble des voiles représente une partie fonctionnelle, celle qui fait avancer la construction flottante. C'est ainsi que les compléments des SN *bateau à voile* (SNA) et *moulin à vent* (SA) renseignent sur la manière de fonctionner des « appareils » respectifs, quoique par des biais différents – dans le premier cas, le N2 dénote la partie qui fait fonctionner l'objet N1, dans le second cas – le N2 dénote la force de propulsion nécessaire au fonctionnement de l'objet N1. *Bateau à voiles* semble alors participer à deux scénarios : SNA (relation partie-tout) et SA (indication du mode de fonctionnement). La langue peut d'ailleurs exprimer chacun de ces deux scénarios :

par la métonymie *voile*, on exploite la relation partie-tout entre *bateau* et *voile* ; par le suffixe *-ier*, c'est le côté fonctionnel des voiles qui est mis en avant (*voilier*). Nous avons ainsi trois façons de désigner le même type d'objet : *bateau à voiles*, *voile* et *voilier*⁶³.

1.2. Les suites *N à N* et la composition nominale

Comme le signale Gross (1996), la notion de composition nominale implique plusieurs facteurs très hétérogènes si bien qu'il s'avère très difficile de donner une définition unique de *nom composé*. On considère que le premier qui a mené une réflexion approfondie sur ce phénomène est Darmesteter (1874) qui en a donné une définition sémantique : « Le nom composé évoque dans l'esprit non les images distinctes répondant à chacun des mots composants mais une image unique » (Darmesteter 1874 cité par Gross 1986 : 25). Saussure (1913), de son côté, définit la composition (qu'il appelle agglutination) de la façon suivante : « la composition est le fait de deux ou de plusieurs termes originellement distincts, mais qui se rencontrant fréquemment en syntaxe, au sein d'une phrase, se soudent en une unité absolue et difficilement analysable » (Saussure, éd. 1982, cité par Gross 1996). De ces deux définitions, il ressort que le nom composé est une unité nouvelle formée à partir d'unités autonomes qui existent au préalable dans la langue, selon la formule $A+B=C$. Si l'on prend par exemple *pomme de terre*, le sens de cette unité complexe n'est pas le simple résultat de l'addition du sens des deux mots qui la composent. Ceci vaut à plus forte raison pour une suite opaque comme *un cordon bleu*, où l'adjectif ne joue pas le rôle de modifieur comme il le ferait dans le SN « ordinaire » *une voiture bleue*. De plus, selon Gross (1996), au sein d'un nom composé il n'y a pas de possibilité de prédication : ainsi, ne peut-on pas expliciter le rapport entre *cordon* et *bleu* par l'emploi de la copule *être* (**ce cordon est bleu*), ce qui n'est pas le cas pour le rapport entre *voiture* et *bleue* où l'emploi de la copule est tout à fait possible (*cette voiture est bleue*).

L'unité sémantique du nom composé doit être mise en parallèle avec la distribution syntaxique de celui-ci qui est la même que pour les noms simples (c'est-à-dire non construits). En outre, le nom composé est souvent vu comme un atome syntaxique (terme de Cruse 1986, repris par Fradin 2003) présentant une rigidité interne (qu'on peut appeler figement) : il ne tolère pas l'insertion de matériel linguistique et les mots (appelés « formants de NC » par

⁶³ Nous avons eu l'idée de cette analyse en nous inspirant des propos de D. Corbin (1991 : 12) : « ...*voilier*, *bateau à voile* et *voile* ne sont pas sémantiquement équivalents, ils ne le sont que désignativement ; s'ils en arrivent à pouvoir servir à désigner la même classe référentielle, c'est par des cheminements linguistiques tout à fait différents ».

Bosredon & Tamba 1991) qui le composent ne peuvent pas être modifiés séparément. Ainsi, on n'a pas *une pomme pourrie de terre pas plus que *une pomme de terre fertile. Le complexe *pomme de terre* ne peut être modifié qu'en bloc, ce qui ressort de l'énoncé suivant : *Malheureusement, j'ai découvert à la maison que le marchand avait mis des pommes de terre pourries dans mon sac.*

On peut donc définir le mot composé d'un côté par son unité sémantique (on retrouve ici l'idée de l'image unique) et de l'autre par son figement syntaxique. Les suites qui nous intéressent ici, qui correspondent au patron *N à N* sont toutes compositionnelles en ce qui concerne leur sens (sauf le type META dont nous n'allons pas nous occuper). Ce sont des formations à substantif-tête dont le complément sert normalement à créer des hyponymes appartenant à la classe de ce qu'il dénote (Gross 1996 : 35 appelle ce type de composés "endocentriques" ou "locutions nominales" et il les oppose aux exocentriques comme *un panier percé* [=dépensier] où *panier* n'est pas un substantif-tête puisqu'on ne dira pas **un panier percé est un panier*). Mais comme nous le verrons en appliquant un certain nombre de tests syntaxiques, le type à/AVEC (*verre à pied*), à la différence des types à/POUR et/ou SA (*brosse à dents, moulin à vent*), ne présente pas la rigidité syntaxique requise pour le statut de nom composé, si on considère que le figement est définitionnel pour un NC. Le type à/AVEC est en effet très intéressant parce que d'un côté l'absence de déterminant devant N2 fait de la partie un élément de sous-typification, ce qui peut entraîner une création de sous-classes et d'unités de dénomination (nous allons nuancer par la suite cette affirmation), mais de l'autre, comme il s'agit d'une partie dont l'actualisation dépend de celle du tout, elle peut être modifiée, à condition que le prédicat soit typifiant (ce qui est imposé par l'absence de déterminant). Nous allons y revenir.

Comme la notion de composition nominale a surtout été réservée à des formations complexes sans élément subordonnant (comme *tire-bouchon, poisson-lune, portefeuille*), Benveniste (1974) a forgé le terme de synapsie pour désigner les syntagmes nominaux « formant des unités lexicales stabilisées » (Fradin 2003 : 199) dont les plus productives en français utilisent les deux prépositions les plus fréquentes : *à* et *de*. La définition que Benveniste (1974 : 172) donne de la synapsie est la suivante : « groupe entier de lexèmes, reliés par divers procédés, et formant une désignation constante et spécifique ». En voici quelques exemples, venant de Benveniste (idem) : *pomme de terre, robe de chambre, clair de lune, plat à barbe, avion à réaction, valet de chambre*, etc. Le même auteur donne un ensemble de traits définitionnels de la synapsie que nous reproduisons ici :

- a. la nature syntaxique (non morphologique) de la liaison entre les membres ;
- b. l'emploi de joncteurs à cet effet, notamment *à* et *de* ;
- c. l'ordre déterminé + déterminant des membres ;
- d. leur forme lexicale pleine, et le choix libre de tout substantif ou adjectif ;
- e. l'absence d'article devant le déterminant ;
- f. la possibilité d'expansion pour l'un ou l'autre membre ;
- g. le caractère unique et constant du signifié.

Il est clair que les deux types *à/POUR* et *à/AVEC* répondent aux caractéristiques de la synapsie : dans les deux cas, il s'agit de groupes à substantif-tête (c), le N2 est sous l'article zéro (e) ce qui favorise la création de classes (hyponymes de N1) à signifié constant (g). Mais la possibilité d'expansion du N1 et du N2 (f) n'est pas la même pour les deux types : on voit mal comment on pourrait modifier séparément *brosse* et *dents* dans le complexe *brosse à dents* (*à/POUR*), alors que pour ce qui concerne *verre à pied*, ceci semble aller de soi : *un verre en cristal à pied doré* est tout à fait acceptable. De plus, le type *à/AVEC* autorise sous certaines conditions l'apparition du déterminant défini anaphorique devant N2 (*as-tu vu la maison à/au toit pointu ?*), ce qui n'est pas le cas du type *à/POUR*.

Dans ce qui suit, nous allons appliquer aux deux grands types de *N à N* (*à/POUR* et *à/AVEC*) un certain nombre de tests syntaxiques dont la vocation première est de mesurer le figement de ces groupes, et par conséquent leur statut de noms composés, même si le statut *nom composé* en soi nous intéresse moins que les caractéristiques des groupes et le statut du complément en *à* dans chaque cas. Nous allons soutenir que les compléments des *N à N* de relation partie-tout doivent être analysés comme apportant au N1 une sorte de description stable, avec possibilité de création de sous-classes. En tant que tels, ces compléments sont très similaires aux adjectifs qualificatifs objectifs postposés (*rouge, rond, français...*) dont ils partagent la distribution et sont utilisés quand on veut décrire un objet moyennant une partie indépendante (on adjectivise en quelque sorte la partie indépendante). *Rouge, rond, à pied* et *à larges bords* ont la caractéristique commune d'être dans une relation de partie à tout avec un individu qu'ils décrivent. En revanche, les compléments des suites *à/POUR* sont d'un tout autre type. Ils sont clairement typifiants et ne peuvent pas être séparés de leur nom-tête, ce qui semble être le résultat de la relation sémantique complexe entre N1 et N2 (qui dépasse de loin la simple description), ainsi que du fait que le référent du N2 est toujours une virtualité, un rôle (selon les termes de Curat 1999 : 216), ce qui veut dire qu'il ne réfère jamais.

1.3. Application de quelques tests syntaxiques aux *N à N*

Les tests que nous présentons sont presque tous empruntés à Anscombe (1990), Cadiot (1992) et Gross (1996).

1.3.1. Test de prédicativité (verbe *être*) (Anscombe 1990, Cadiot 1992)

à/POUR ou SA

*Une brosse à dents – *Cette brosse est à dents*

*Un sac à dos – *Ce sac est à dos*

*Un moulin à vent – *Ce moulin est à vent*

à/AVEC

Un fauteuil à roulettes – ??Ce fauteuil est à roulettes

Un verre à pied - ??Ce verre est à pied

Un bateau à voiles – ??Ce bateau est à voiles

1.3.2. Test de la paraphrase à l'aide des composants (Anscombe 1990)

à/POUR ou SA

Une brosse à dents est une (petite) brosse qui sert à nettoyer les dents

Un sac à dos est un sac qui est porté sur le dos

Un moulin à vent est un moulin qui fonctionne avec le vent

à/AVEC

Un fauteuil à roulettes est un fauteuil qui a des roulettes

Un verre à pied est un verre qui a un pied

Un bateau à voiles est un bateau (i) qui a des voiles (ii) qui marche avec des voiles

1.3.3. Test de groupe endocentrique (vérification de la présence d'un substantif-tête) (Gross 1996)

à/POUR ou SA

Une brosse à dents est une brosse

Un sac à dos est un sac

Un moulin à vent est un moulin

à/AVEC

Un fauteuil à roulettes est un fauteuil

Un verre à pied est un verre

Un bateau à voiles est un bateau

1.3.4. Test d'insertion de modification de N1 (Cadiot 1992)

à/POUR ou SA

J'ai acheté une brosse **rouge à dents / *une brosse **en plastique** à dents / *un sac **rouge** à dos*

Paul a construit un moulin **solide à vent*

à/AVEC

*J'ai acheté un chapeau **de feutre** à larges bords / un chapeau **plat** à larges bords / un chapeau **gris** à larges bords (Google)*

*J'ai acheté un sac **rouge** à bandoulières*

*C'est un verre **bleu** à pied, avec ornements dorés et émaillés (Google)*

*Ce verre « **tulipe** » à pied est étroit et resserré (Google)*

*Verre **conique** à pied creux en cristal (annonce Google)*

*Nous ne reverrons plus ce bateau **rouge** à voiles noires (Google)*

*Helga est un bateau **traditionnel** à voiles équipé d'un moteur hors bord (Google)*

*Groupe moto-ventilateur **silencieux** à hélice profilée (Google)*

1.3.5. Test d'insertion de modification de N2 (Cadiot 1992)

à/POUR ou SA

J'ai acheté un rouge à lèvres **sensibles (mais Vous allez trouver sur notre site un rouge à lèvres pour lèvres sensibles d'Avène - Google)*

Paul possède un moulin à vent **fort*

à/AVEC

*J'ai acheté un verre à pied **doré***

*J'ai acheté une robe à fleurs **rouges***

*J'ai acheté un fauteuil à roulettes **en plastique***

*Paul a un bateau à voiles **carrées***

1.3.6. Test d'apposition de à N2 à des modifications qualifiantes (proposé par nous)

à/POUR ou SA

**Paul avait une brosse rouge, allongée, en plastique dur, à dents*

à/AVEC

Il (le docteur) était habillé en gris et coiffé d'un chapeau noir, rond, de feutre mou, à larges bords [...] (Maupassant)

1.3.7. Test de surcomposition des deux types de compléments à/POUR et à/AVEC (Anscombe 1990, Cadiot 1992)

- à/POUR suivi de à/AVEC

Un parc à bestiaux à double enceinte

Un verre à dents à pied

Une assiette à dessert à fleurs

Un sac à dos à lanières

- à/AVEC suivi de à/POUR

**Un parc à double enceinte à bestiaux*

**Un verre à pied à dents*

**Une assiette à fleurs à dessert*

**Un sac à lanières à dos*

- à/AVEC suivi de à/AVEC

Un pull à rayures à col roulé / Un pull à col roulé à rayures

Un fusil à canon court à double détente / Un fusil à double détente à canon court

Une assiette à fleurs à bordure dorée

- à/POUR suivi de à/POUR

**Un couteau à viande à fromage*

**Du papier à dessin à lettres*

**Un verre à vin à whisky*

1.3.8. Test de l'anaphore de N2 (Cadiot 1992)

à/POUR ou SA

**Marie porte sans arrêt un sac à dos_i. Il_i risque une scoliose.*

*?*Marie met sans arrêt du rouge à lèvres_i. Elles_i sont pourtant gercées.*

à/AVEC

Paul a un bateau à voiles_i. Elles_i sont carrées.

J'ai un fauteuil à bascule_i. Elle_i prend toutes les positions.

1.4. Commentaire des tests

Avant d'entrer dans le détail de ce que chacun des tests appliqués aux deux grands types interprétatifs de *N à N* fait ressortir, remarquons que globalement les syntagmes du type *à/AVEC* présentent une très grande liberté syntaxique, ce qui n'est pas le cas des groupes du type *à/POUR* ou *SA*. Les données montrent en effet que des suites comme *verre à pied*, *chapeau à larges bords*, etc. ne sont pas conformes à l'un des traits définitionnels des noms composés, à savoir la non possibilité d'insertion de matériel linguistique. Il n'y a donc pas lieu de parler de figement en ce qui les concerne. Mais dans les groupes du type *à/POUR* ou *SA*, les objets dénotés par *N1* sont entièrement définis par leur destination (*une brosse à dents*) ou par leur mode de fonctionnement (*un moulin à vent*) : il ne s'agit donc pas d'une simple description, mais de l'ajout de traits définitionnels favorables à la dénomination et à la création de noms composés, c'est-à-dire d'unités soudées.

1.4.1. Test de prédictivité et la relation partie-tout

Normalement, le verbe *être* sert à attribuer une caractéristique (ou propriété) à son sujet, autrement dit à lui attribuer une partie dépendante qui devient constitutive (*ce garçon est grand/gentil...*). Mais à côté du verbe *être*, on a le verbe *avoir* qui assure la prédication quand on veut attribuer une partie indépendante (sous sa forme nominale) à un tout. Si les *N à N à/AVEC* ne sont pas compatibles avec *être* (*??ce chapeau est à larges bords*, *??ce verre est à pied*⁶⁴), ils sont compatibles avec *avoir*, ce qui est la preuve du rapport prédictif entre le *N* de tout et le *N* de partie : *ce chapeau a de larges bords*, *ce verre a un pied*. En revanche, en ce qui concerne les *N à N à/POUR* et *SA*, ils ne sont ni paraphrasables par *être*, ni par *avoir* (**ce sac est à dos/*ce sac a un dos* ; **ce moulin est à vent/*ce moulin a du vent*). L'interprétation sémantique de la relation entre *N1* et *N2* des suites *à/POUR* et *SA* n'est donc pas réductible à une simple prédication, mais, comme on l'a vu en 2.1.1, fait intervenir la participation d'éléments externes, non explicités, qui sont nécessaires à la restauration de ce que Anscombe (1990) appelle l'événement sous-jacent du composé (ces éléments étant différents verbes pivots autour desquels « gravitent » *N1* et *N2*).

Riegel (1985) établit une analogie entre les constructions attributives en *être* et les constructions partitives en *avoir* en postulant que les deux constructions expriment le même

⁶⁴ Merci à Dominique Le Fur du *Robert* pour avoir confirmé ces acceptabilités.

type de rapport interne, à savoir celui de la partie au tout. Cette « étroite parenté des deux types de prédications » (1985 : 110) est confirmée entre autres par la possibilité de les coordonner dans une phrase réponse à la même question en *comment* qui interroge sur « un certain type de description » (idem) d'une entité :

- (83) - *Comment* est ton nouveau voisin ?
- Il *est* blond et *a* des yeux bleus. (Riegel 1985 : 110)

Riegel montre également qu'on ne peut coordonner que des constituants de même type sémantique, même s'ils n'ont pas la même forme syntaxique (84). Inversement, l'identité formelle de deux ou de plusieurs constituants de type sémantique différent ne peut pas suffire à assurer la grammaticalité d'une coordination (85) et (86).

- (84) Pierre est triste et en colère
- (85) *Pierre est ivre et blond (Riegel 1985 : 111)
- (86) *Jean est à Strasbourg et en colère (Riegel 1985 : 32)

En (84), les deux prédicats – l'un adjectival, l'autre prépositionnel, expriment tous les deux des propriétés transitives, ce qui est une condition suffisante pour leur bonne coordination. En revanche, en (85) les deux prédicats, quoique de même forme, ne décrivent pas de la même façon le sujet – *ivre* dénote un état (rapport transitoire), alors que *blond* une qualité (rapport permanent et essentiel), ce qui bloque la coordination. L'écart interprétatif entre les deux GP de (86) est encore plus grand, puisque *à Strasbourg* ne confère aucune propriété au sujet – ni transitive, ni permanente, ce qui n'est pas le cas de *en colère* qui décrit le sujet à travers un état.

Si on arrive donc à coordonner *être blond* et *avoir des yeux bleus* en (83), c'est bel et bien parce que les deux structures entretiennent le même type de rapport avec le sujet, à savoir celui de la partie au tout (en l'occurrence il s'agit de propriétés permanentes).

Mais la question se pose de savoir pourquoi, pour exprimer le même rapport, on a deux stratégies différentes illustrées respectivement par *être* et *avoir*. Ici, nous retrouvons la distinction husserlienne entre parties dépendantes et parties indépendantes. Même si dans les deux cas il s'agit de relations partie-tout, celles-ci ne sont pas exactement du même type. Ainsi, la prédication en *avoir* va être activée quand la partie est indépendante, alors que celle

en *être* sera choisie dans le cas des parties dépendantes. En effet, les choses sont un peu plus compliquées : comme l'a bien montré Tremblay (1992), il existe une différence syntaxique entre *avoir* et *être*, tous deux copules, le premier sélectionnant un complément nominal auquel il assigne le cas accusatif, le second introduisant un constituant adjectival sans possibilité d'assigner le cas accusatif. Si *avoir* est compatible avec les N de parties indépendantes, c'est précisément parce qu'il s'agit de noms ; en revanche, *être* est compatible avec les parties dépendantes puisque celles-ci sont exprimées normalement par des constituants adjectivaux, d'où la répartition suivante :

- (87) Cette fille a des yeux bleus
- (88) Ce verre a un pied

- (89) Cette fille est blonde
- (90) Cette fille est d'un charme éclatant

Mais il arrive qu'une partie indépendante soit adjectivée, auquel cas l'usage de *être* s'impose (91) – (93) et inversement, qu'une partie dépendante soit nominalisée, auquel cas *avoir* s'impose (94), bien sûr quand le N dénotant la qualité n'entre pas dans la structure adjectivale "génitif de qualité" :

- (91) Ce vieillard est barbu
- (92) Cet arbuste est épineux
- (93) Les fourmis mâles sont ailées

- (94) Cette fille a du charme/du courage

Dans le groupe *verre à pied*, le N de partie *pied* n'a pas de corrélat adjectival. Cet N ne peut donc être introduit que par *avoir*.

Il devient donc clair que le test de la prédicativité sert bien à opposer les *N à N* de type à/AVEC aux *N à N* de type à/POUR, quoique les deux types réagissent à peu près de la même façon quant à l'impossibilité d'introduire N2 par la copule *être* :

- (95) ??Ce verre est à pied
- (96) *Ce sac est à dos

Nous avons soutenu que si (95) était impossible, c'était parce que le verbe *avoir* était l'alternative de *être* quand il s'agissait d'attribuer une partie indépendante (sous sa forme nominale) à un sujet. Mais au fond, *être* et *avoir* servent à exprimer une seule et même relation, celle de la partie au tout.

D'ailleurs Anscombe (1990) et Cadiot (1992) acceptent des phrases comme (95). Nous ne suivons pas leur intuition tout en reconnaissant que l'exemple *??ce verre est à pied* est peut-être meilleur que **ce sac est à dos*. De plus, l'acceptabilité semble être totale dans (97) où il s'agit de l'introduction d'un paradigme :

(97) Ce bateau, est-il à voiles ou à moteur ?

Nous sommes donc arrivé à la conclusion que la prédication est tout à fait possible dans le cadre des groupes *N à N* de relation partie-tout, quoiqu'elle ne passe pas par le verbe *être* pour les raisons évoquées ci-dessus. Il ne peut donc pas s'agir de noms composés, puisque l'absence de prédication entre les deux membres d'un groupe est, selon Gross (1996), un indice de figement. Gross (1996 : 32-33) oppose les groupes *un fait évident* et *un fait divers* précisément sur la base de la présence/absence de prédication (le premier étant, de ce fait, un GN ordinaire, le deuxième un NC) :

- (98) a. Nous avons constaté un fait qui est évident
b. *Nous avons constaté un fait qui est divers (Gross 1996 : 33)

Les compléments à *N* des *N à N* à/AVEC sont similaires à l'adjectif *évident* de (98) a de par la relation qu'ils entretiennent avec le substantif qu'ils modifient. Cette similitude est d'ailleurs corroborée par le fait que *évident*, dans le cadre du SN *un fait évident*, peut être modifié librement, comme les noms de parties dans le cadre des *N à N*. Cela ressort des deux exemples suivants :

(99) Un fait *tout à fait* évident

(100) Un verre à pied *doré*,

où *tout à fait* et *doré* modifient respectivement *évident* et *pied*, ce qui montre que ces deux éléments sont actualisés.

En revanche, les compléments des *N à N* à/POUR ou SA ne tolèrent pas la prédication, ni en *être*, ni en *avoir*, tout comme le NC *un fait divers* (98) *b*. De plus, ni *dents* dans *une brosse à dents*, ni *divers* dans *un fait divers* ne peuvent recevoir de modification. C'est uniquement le groupe entier qui peut être modifié, ce qui est une propriété des NC :

- (101) Une (brosse à dents) noire
 (102) Un (fait divers) intéressant

Les propriétés des compléments en *à* des groupes *N à N* de type à/POUR ou SA les rapprochent des adjectifs relationnels. En effet, ceux-ci sont inaptes à la fonction prédicative, que ce soit moyennant le verbe *être* ou le verbe *avoir* (ce sont donc des compléments générés dans une position épithétique). Cette inaptitude montre qu'ils ne dénotent pas des propriétés attribuées au sujet. Ainsi, la relation qui s'établit entre un adjectif relationnel et un nom tête est externe et dépend de multiples facteurs – « sémantisme du nom tête et du radical nominal de l'adjectif, mais aussi informations contextuelles et connaissances pragmatiques » (Riegel 1985 : 113). Par exemple, dans le groupe *la soupe populaire*, il s'établit un lien de destination entre le N qui dénote un repas et un ensemble d'individus identifié en tant que « peuple ». L'adjectif *populaire* ne confère donc pas une propriété intrinsèque de la soupe, comme le ferait un complément dénotant un ingrédient : *une soupe à l'oignon*.

Le même raisonnement peut être appliqué au complément *à dents* dans le groupe *une brosse à dents*. *À dents* ne décrit pas une propriété quelconque de la brosse, mais sert à indiquer la destination de celle-ci. La brosse à dents doit certes avoir des propriétés spécifiques afin de pouvoir remplir une fonction bien déterminée – celle d'être introduite dans la bouche et de nettoyer les dents, mais ces propriétés (comme la forme de l'objet, la consistance et la matière des poils...) ne sont pas contenues dans le complément *à dents*. Elles sont déduites pragmatiquement à partir de la destination de la brosse, dénotée par le GP *à dents*. La relation entre *brosse* et *dents* dans le groupe *une brosse à dents* est donc externe ce qui est d'ailleurs corroboré par le fait que *dents* ne réfère pas et ne peut pas par conséquent être modifié. Il n'en est pas ainsi dans les cas où est à l'œuvre une relation interne, qui est définitionnelle pour les rapports entre une partie et un tout.

Si les compléments *à N* des suites *N à N* à/AVEC (ou plutôt les N de parties à l'intérieur du complément) peuvent être prédiqués de N1 moyennant le verbe *avoir*, c'est qu'ils attribuent une partie indépendante ou une propriété abstraite (nominalisée) à un tout, ce qui les rapproche des adjectifs qualificatifs, les propriétés que ceux-ci dénotent étant attribuées à

leur support moyennant le verbe *être*. Que les adjectifs qualificatifs et les noms dénotant des parties indépendantes puissent également servir pour décrire un tout, cela est montré par la possibilité d'apposer adjectifs qualificatifs et compléments de parties en *à* dans une énumération de propriétés, comme dans l'exemple de Maupassant *Il était (...) coiffé d'un chapeau noir, rond, (...) à larges bords*. Nous pensons que si une telle apposition est possible, c'est parce que les rapports respectifs *noir, rond/chapeau* et *à larges bords/chapeau* sont des rapports exprimant toujours l'attribution d'une partie à un tout, dépendante dans un cas, indépendante dans l'autre.

Que les compléments de parties en *à* soient des modificateurs qualifiants est également corroboré par le fait que quand on peut les remplacer par un adjectif, celui-ci est qualificatif et de ce fait apte à la fonction attributive. Ainsi, *à dents* dans *un couteau à dents* peut être remplacé par *denté* mais non par *dentaire*, adjectif purement relationnel. *Ce couteau est denté* passe, alors que **ce fil est dentaire* est agrammatical puisque le rapport entre *fil* et *dentaire* dans *un fil dentaire* n'est pas prédicatif (cf. plus haut la discussion sur *la soupe populaire*).

Le type *à/AVEC* (*un verre à pied*) passe donc le test de la prédicativité, à la différence des types *à/POUR* (*une brosse à dents*) et *SA* (*un moulin à vent*) où les compléments se comportent comme des adjectifs relationnels.

Nous allons soutenir plus tard que les compléments de parties en *à* apportent une description stable, permanente à un tout et de ce fait sont similaires aux adjectifs qualificatifs dénotant des propriétés permanentes comme *rond, rouge* (à la différence de *cassé* ou de *jauni* par exemple). La raison de ce comportement semble s'expliquer par la présence du déterminant zéro après la préposition, d'où il suit que le nom de partie n'est pas linguistiquement actualisé.

1.4.2. Tests de paraphrase et de groupe endocentrique

Le test de la paraphrase à l'aide des composants (2.1.3.2) vérifie si une suite est opaque ou sémantiquement compositionnelle. L'application de ce test aux suites *N à N à/POUR* et *à/AVEC* montre clairement que les éléments qui les composent gardent leur sens de base et que le calcul du sens entier du groupe se fait sur la base de la relation qui s'établit entre ces éléments : dans le cas du type *à/AVEC*, il s'agit d'une relation partie-tout (relation interne), ce qui est montré lors de la paraphrase par la présence du verbe attributif *avoir* :

- (103) Un fauteuil à roulettes est un fauteuil qui a des roulettes

Quant aux types à/POUR et SA, la relation exacte – qui est toujours externe – entre les éléments peut être exprimée à l’aide de différents prédicats verbaux – par exemple *se nettoyer* en ce qui concerne le rapport entre brosse et dents dans *une brosse à dents* et *fonctionner* pour ce qui est du groupe *un moulin à vent* :

(104) Une brosse à dents est une (petite) brosse qui sert à nettoyer les dents

(105) Un moulin à vent est un moulin qui fonctionne avec le vent

Quant au test de l’endocentricité (2.1.3.3), il vérifie la présence d’un substantif-tête dans un groupe. Le fait qu’on puisse dire qu’une brosse à dents (à/POUR) est une brosse et qu’un verre à pied (à/AVEC) est un verre signifie qu’on est en présence d’une structure nom-expansion (cette propriété éloigne en effet le type à/POUR du statut « nom composé véritable » ; *brosse à dents* donc, comme d’ailleurs *énergie nucléaire* et similaires sont des espèces de syntagmes nominaux figés : ils sont composés par figement syntaxique, à la différence des vrais noms composés comme *panier percé* ou *pomme de terre* qui ont bien une structure de SN, mais où l’expression entière ne dénote pas un type de ce que le substantif-tête dénote ; c’est ainsi que *brosse à dents* peut être défigé : *c’est une brosse à dents ou à ongles ?*, chose impossible pour ce qui est des « vrais » noms composés : **c’est une pomme de terre ou de pin ?* vs *c’est une pomme de terre ou une pomme de pin ?*). Ce test peut également suggérer que l’expansion a la vocation de créer des espèces par rapport au genre dénoté par le substantif-tête. Ainsi, le rapport entre *verre à pied* et *verre* d’un côté et celui entre *tulipe* et *fleur* de l’autre semble être le même :

(106) Un verre à pied est un verre

(107) Une tulipe est une fleur

Nous allons voir plus tard que la question de la création d’espèces ou de types notamment en ce qui concerne les compléments de parties en à est assez compliquée. Il ne semble pas que la description d’un tout par l’une de ses parties entraîne toujours la création d’un sous-type, autrement dit d’une unité de dénomination. À cet égard, on peut donner un exemple tiré de *Germinal* (Zola) :

(108) Il n’y avait que *le coucou à cadran peinturluré*

Et si les locuteurs s'accordent à considérer *un fauteuil à dossier réglable* comme un type (ou espèce) de fauteuil, peut-on dire avec la même certitude qu'*un coucou à cadran peinturluré* est un type (ou espèce) de coucou ? Il semble donc que certains des compléments de parties en *à* arrivent à créer des types « stables » dans la langue (comme dans le cas de *un fauteuil à dossier réglable*, et surtout dans les cas où N2 n'est pas modifié : *un verre à pied, une bête à cornes, des patins à roulettes...*), alors que d'autres n'atteignent pas ce statut et ne peuvent servir qu'à décrire des particularités d'une « occurrence » d'objet (*un short à oursons*, par exemple, est-il un type de short ?). Mais cette distinction semble être extérieure à la construction du complément en soi, c'est-à-dire extérieure à la langue. Nous pensons que la sémantique du complément de partie en *à* est compatible avec la création de types, puisque, comme nous allons essayer de le prouver plus tard, il s'agit de l'introduction d'une propriété stable, permanente eu égard au temps. En revanche, l'introduction d'une propriété stable ne suffit pas à assurer la création d'un type, ce qui est illustré par (108). La fréquence d'emploi d'un groupe semble être un facteur déterminant favorisant la typification.

1.4.3. Tests d'insertion de modification de N1 et d'apposition de à N2 à des modifications qualifiantes

Ces deux tests sont une deuxième preuve, après le test de la prédicativité, que les *N à N* à/AVEC, à la différence des types à/POUR et SA, n'ont pas le statut de noms composés. Un NC, selon les analyses traditionnelles, ne tolère pas l'insertion de matériel linguistique (cf. Fradin 2003 : 193 sur la notion d'atome syntaxique et ses propriétés).

Les deux tests diffèrent en ce qui concerne la hiérarchie des constituants servant à décrire le tout. Quand on insère un modifieur entre N1 et à N2 (test 2.1.3.4), le complément à N2 s'applique au complexe formé par N1 et le modifieur « inséré ». Ainsi, dans le SN, à N2 occupe une position plus haute que le modifieur qui est directement rattaché à N1 :

(109) J'ai acheté [DP un [NP2 [NP1 verre bleu] à pied]]

De la structure en (109), il ressort que ce qui est décrit par le complément à *pied* est le SN *verre bleu*. Les compléments de parties en *à* peuvent donc entrer dans une succession hiérarchique de modifications qualifiantes, ce qui montre qu'ils servent plutôt à décrire qu'à créer des NC. Il est à remarquer que le sémantisme du modifieur « inséré » est assez contraint : dans les exemples que nous avons trouvés, il s'agit presque exclusivement de

caractéristiques liées à la forme, à la couleur et à la matière, c'est-à-dire de propriétés stables et objectives :

- (110) J'ai acheté un chapeau | *de feutre* | à larges bords (Google)
| *plat* |
| *gris* |

Cela n'a rien d'étonnant puisqu'en fin de compte il s'agit d'une succession de parties servant à décrire un tout, qu'elles soient dépendantes ou indépendantes.

Les seuls exemples trouvés par Google où le modifieur inséré entre *N1* et *à N2* dénote un état sont ceux que Cadiot donne sans contexte dans son article de 1992 (page 221) :

- (111) a. casquette sale à carreaux
b. verre sale à pied

Nous trouvons ces exemples très discutables du point de vue de l'acceptabilité. Selon nous, leur malformation est due à l'ordre propriété transitoire – propriété permanente, le *N* dénotant la partie constitutive (en l'occurrence les carreaux et le pied respectivement), en vertu de sa contribution à la construction de l'objet *N1*, devant se trouver plus près de celui-ci que le modifieur d'état. On peut en effet observer les acceptabilités suivantes, suggérées par Van de Velde (c.p.) :

- (112) Une jeune fille obèse irritée *vs* *une jeune fille irritée obèse
(113) Un auteur célèbre furieux *vs* *un auteur furieux célèbre

Remarquons que dans certains cas, l'insertion d'un modifieur peut s'avérer nécessaire pour des raisons d'ambiguïté. Considérons encore une fois (109). Si l'adjectif *bleu* suit le complément *à pied*, la portée de cet adjectif peut très bien se limiter au nom dans le complément. Ainsi, dans le groupe *un verre à pied bleu*, l'adjectif peut soit s'appliquer à *verre à pied* (114) *a* auquel cas le groupe peut être interprété comme un NC ou en tout cas comme un bloc, soit modifier uniquement le nom *pied* (114) *b*.

- (114) a. J'ai acheté [DP un [NP2 [NP1 verre à pied] bleu]]
b. J'ai acheté [DP un [NP1 verre [SP à [NP1 pied bleu]]]]

L'insertion de *bleu* lève l'ambiguïté mais laisse le nom *ped* hors de sa portée (*un verre bleu à pied* – (109)). Il s'ensuit que finalement, dans de tels cas, on ne peut pas appliquer sans ambiguïté une propriété à un complexe *N à N à/AVEC* (sauf à l'oral, où l'intonation peut lever l'ambiguïté). Cela arrive quand le tout et la partie (qui doit être facultative) sont de même congruence ontologique⁶⁵ et par conséquent partagent les mêmes propriétés (parce qu'ils ont les mêmes dimensions que partagent tous les objets d'ordre spatial – forme, couleur, matière...). Il faut encore que les noms dénotant le tout et la partie aient les mêmes genre et nombre, sinon l'ambiguïté est levée d'office, parfois seulement à l'écrit (*une casquette à carreaux rouge/rouges*), parfois à l'écrit et à l'oral simultanément (*une casquette à carreaux blanche/blancs*).

Les compléments de parties en *à* peuvent donc participer à une énumération hiérarchique de parties, sans qu'ils suivent immédiatement le nom dénotant le tout. Ce sont des compléments qualifiants au même titre que les adjectifs qualificatifs. Le fait qu'on puisse « séparer » *bateau* et *à voiles* dans (115) suggère tout d'abord que *bateau à voiles* n'est pas un nom composé, en tout cas syntaxiquement, et ensuite et surtout que *à voiles* n'est qu'une description du bateau parmi d'autres.

(115) Nous ne reverrons plus ce bateau rouge à voiles noires (Google)

Dans (115) *le bateau* est d'abord qualifié en tant que *rouge* et dans un deuxième temps, le SN *bateau rouge* reçoit la qualification d'avoir des voiles (en l'occurrence noires). La couleur du bateau et ses voiles sont en fin de compte des parties qu'on lui attribue, grâce auxquelles il est décrit⁶⁶. Nous avons vu plus haut que les éléments dénotant des parties étaient attribués au tout moyennant les verbes copulatifs *être* et *avoir*, en fonction de la catégorie grammaticale de

⁶⁵ Remarquons que l'ambiguïté peut également être effective dans des expressions à complément de matière, puisque la matière dont est fait l'objet et l'objet lui-même partagent en partie le même statut ontologique. Ainsi, en disant *une table de bois rouge* on ne sait pas si la table est rouge ou le bois dont la table est faite. Mais comme il y a identité (partielle) entre un composé et sa matière, la question n'est pas tout à fait pertinente : si la table est rouge, son bois l'est aussi, et inversement (d'ailleurs, le complément de matière passe avant un adjectif de couleur, ce qui interdit des choses comme *??une table rouge de bois*). Par contre, comme la matière en soi n'a pas de forme, un modifieur de forme ne pourra s'appliquer qu'à l'objet (qui correspond à la formule forme+matière) : dans l'expression *une table de bois rectangulaire*, l'adjectif modifiera le constituant *table de bois* et jamais seulement *bois*.

⁶⁶ Selon Riegel, les parties, qu'elles soient dépendantes ou indépendantes, sont « similaires » en ce qu'elles entretiennent un rapport d'inhérence avec le tout : « l'immensité et la splendeur sont des parties constitutives du parc au même titre que son gazon et ses allées, bien qu'elles soient d'une nature différente » (1985 : 114). Il reste que l'immensité et la splendeur ne sont pas définitionnelles pour le parc à la différence du gazon et des allées. Pour notre propos ici, cette distinction n'est pas pertinente.

la partie (*être* + adj. qual. et *avoir* + nom de partie). Puisque « rouge » et « voiles » dénotent tous les deux des parties (dans le cas de *rouge* il s'agit d'une partie dépendante non abstraite), il ne devrait pas y avoir de raison que dans une hiérarchie de propriétés descriptives, « voiles » occupe obligatoirement une position moins haute que « rouge », autrement dit que le complément de partie en *à* suive immédiatement le nom dénotant le tout. Ces faits suggèrent que les compléments descriptifs en *à* partagent la même position syntaxique que les adjectifs qualificatifs postposés, qui est une position prédicative. Si *à pied* était un « formant de NC » (terme emprunté à Bosredon & Tamba 1991), la possibilité d'insertion d'un adjectif comme *bleu* n'existerait pas.

En revanche, la situation est tout autre concernant les constituants *à N* dans le cadre des *N à N* de type *à/POUR* ou *SA*. En effet, ces constituants ne peuvent pas se séparer du substantif tête, comme le montre bien le test de l'insertion :

- (116) a. *J'ai acheté une brosse rouge à dents
 b. *Paul a construit un moulin solide à vent

Ces constituants ne servent pas à proprement parler à décrire, en tout cas pas de la même façon que les *à N* des *N à N à/AVEC*. Dans le cadre de ces groupes, il s'agit plutôt de la mise en relation de deux entités qui entretiennent des rapports fonctionnels. Comme le font remarquer Bosredon & Tamba (1991), les objets que ces groupes dénotent sont entièrement définis par leur destination (ou fonction pour les *SA*). Puisque le rapport entre *N1* et *N2* n'est pas prédicatif (selon B & T, il s'agit d'un rapport de nécessité tel que la fonction, la destination exprimée par *N2* est interprétée comme définitoire), on comprend pourquoi les constituants *à N* de ces groupes, à la différence des compléments de parties en *à*, ne peuvent pas s'intégrer dans une suite hiérarchique de propriétés descriptives. Syntaxiquement, le « rapport de nécessité » entre le *N1* et le *N2* se traduit par l'impossibilité de les séparer. De plus, un certain nombre de ces groupes ont des mots construits comme équivalents (117), ce qui est un argument supplémentaire de leur caractère soudé⁶⁷.

⁶⁷ Nous avons vu plus haut que si *voilier* peut être l'équivalent de *bateau à voiles* (type *à/AVEC*), ce n'est que parce que les voiles représentent une partie fonctionnelle, ce qui est tout à fait compatible avec le sens du suffixe *-ier*. Mais *bateau à voiles* peut également avoir comme équivalent la métonymie *voile*, basée uniquement sur la relation partie-tout. Il est à noter cependant que *voile*, à la différence de *gaufrier* par exemple, ne « contient » pas l'intégralité du SN respectif ; on ne peut donc pas utiliser la métonymie *voile* comme un argument de soudure des constituants *bateau* et *voiles* dans *bateau à voiles*.

- (117) a. récipient à encre = encrier
 b. moule à gaufres = gaufrier
 c. boîte à plumes = plumier (Cadiot 1992 : 226)

Les groupes de type à/POUR et SA ont donc les propriétés des NC, à savoir absence de prédication (puisque'il s'agit de relations externes) et impossibilité d'insertion de matériel linguistique. Dans leur cas, une analyse du constituant à *N* en tant que « formant de NC » semble alors pertinente. Une preuve du statut d'unité qu'ont ces groupes nous est donnée par le fait que quand on les fait suivre d'une modification descriptive, celle-ci les modifie en bloc, à la différence des *N* à *N* à/AVEC, où, comme nous venons de le voir, des cas d'ambiguïté peuvent se présenter. On peut ainsi opposer l'unique possibilité de structure (118) *a* aux deux structures possibles (114) *a* et *b* :

- (118) a. J'ai acheté [une [brosse à dents] *nwaR*]⁶⁸
 b. *J'ai acheté [une [brosse [à [dents *nwaR*]]]]

L'impossibilité de (118) *b* montre clairement que les *N* à *N* à/POUR et SA ont exactement le même comportement que les NC, pour lesquels l'impossibilité de modification de chaque membre séparément est définitionnelle. De même qu'on ne peut pas avoir **une pomme pourrie de terre cuite*, on n'a pas **une brosse en plastique à dents délicates*.

Nous avons suggéré plus haut que les constituants à *N* dans le cadre des groupes à/POUR et SA peuvent être mis en parallèle avec les adjectifs relationnels qui sont inaptes à la fonction prédicative, réservée aux modifications qualifiantes. Ainsi, face aux groupes *un parc municipal* et *un fil dentaire*, nous n'avons ni **Ce parc est municipal*, ni **Ce fil est dentaire*. Le point commun entre *une brosse à dents* et *un parc municipal* est que dans les deux cas, les expansions n'entrent pas dans un rapport interne avec le substantif tête, à la différence de ce qui se passe dans le cadre des groupes *un verre à pied* et *un verre bleu*. Si les constituants à *N* des groupes de type à/POUR et SA sont assimilables à des adjectifs de relation, et si on argumente que les *N* à *N* à/POUR et SA ont le statut de noms composés, il faudrait stipuler que les groupes *N+adj. relationnel* sont également des noms composés. Pourrait-on le faire ? Nous pensons qu'il est difficile de trancher (surtout parce qu'il existe une multitude de relations possibles que les différents adjectifs de relation instaurent avec leur

⁶⁸ Pour tester l'ambiguïté de l'attribution de la qualité dénotée par l'adjectif *noir*, nous avons transcrit celui-ci en API puisque dans son cas, à l'oral on « n'entend pas » les marques de nombre et de genre.

nom tête), mais comme les adjectifs relationnels ont un grand pouvoir classifiant, en tout cas plus grand que celui des adjectifs qualificatifs, une analyse en tant que NC des groupes où ils entrent ne semble pas impossible. Ce n'est pas que les modifications qualifiantes ne peuvent pas classer. Mais, comme le fait remarquer Riegel (1985 : 116), « la classification opérée par les adjectifs relationnels est souvent jugée plus « réelle » ou plus « objective » parce qu'elle fait appel à un critère de classement extérieur aux objets à classer ».

Il semble donc évident que le constituant *à N* respectivement dans le cadre des *N à N* *à/AVEC* et des *N à N* *à/POUR* et SA n'occupe pas la même position syntaxique, *à N*, dans ce deuxième cas, partageant la syntaxe de l'adjectif relationnel, alors que dans le premier il partage celui de l'adjectif qualificatif. Nous pensons donc que *à dents* dans *une brosse à dents*, espèce d'adjectif relationnel, est directement généré dans une position épithétique auprès du N auquel il est presque soudé. C'est un élément typifiant. En revanche, le même constituant dans *un couteau à dents* fonctionne clairement comme un modifieur prédicatif dont la vocation première est de décrire le tout, avec possibilité de typification.

Passons maintenant au test d'apposition de *à N2* à des modifications qualifiantes (2.1.3.6). À la différence du test précédent, il s'agit ici d'une énumération « plate » de propriétés, chacune de ces propriétés modifiant séparément le substantif dénotant le tout (ce qui est assuré à l'écrit par l'utilisation de virgules). En effet, cette situation rappelle la coordination⁶⁹. Ainsi, dans (119), les modifieurs *noir, rond, de feutre mou* et *à larges bords* s'appliquent-ils chacun séparément à *chapeau*.

(119) Il était coiffé d'un chapeau *noir, rond, de feutre mou, à larges bords*
(Maupassant)

Si *chapeau à larges bords* était un nom composé, il est évident que le constituant *à larges bords* n'aurait pas pu être séparé du substantif tête. Or, dans (119), non seulement il en est séparé, mais participe à une énumération de propriétés descriptives s'appliquant à un référent donné. Le fait que *à larges bords* entre dans une telle énumération suggère qu'il partage le même sémantisme que les autres modifieurs, qui est celui d'une description des propriétés d'un objet. En fin de compte les larges bords sont une partie du chapeau parmi d'autres, le statut de partie étant le point commun entre toutes ces descriptions et qui permet leur

⁶⁹ Et on sait, avec Riegel, qu'on ne peut coordonner que des éléments de sémantisme similaire.

apposition. À *larges bords* apporte donc une caractéristique stable et permanente au référent *chapeau*, au même titre que l'adjectif de couleur *rouge*, que celui de forme *rond* et que le complément de matière *de feutre mou*. Le rapport entre tous ces modificateurs et le substantif qu'ils décrivent est un rapport prédicatif qui peut être explicité moyennant les verbes *être* et *avoir* : *Le chapeau était noir, rond, de feutre mou et avait de larges bords*.

Quant aux compléments à *N* des suites *N à N* à/POUR et SA, il n'est pas surprenant qu'ils ne passent pas ce test. Comme à *dents* dans *une brosse à dents* n'est pas un modificateur qualifiant, on voit mal comment on aurait pu l'aligner à des modificateurs qualifiants, d'où l'agrammaticalité de (120) :

(120) *Paul avait une brosse *rouge, allongée, en plastique dur, à dents*

En effet, c'est le complexe *brosse à dents* qui peut recevoir des modificateurs qualifiants apposés (121), de la même façon que le nom simple *chapeau* de (119) :

(121) Paul avait une brosse à dents *rouge, allongée, en plastique dur*.

Ces données confirment encore une fois que à *dents* dans (121) est un « formant de NC » alors que à *larges bords* et assimilables ont le statut de modificateurs qualifiants d'un N au même titre que d'autres modificateurs qualifiants comme les adjectifs qualificatifs (ou constructions similaires comme les génitifs de qualité ou les compléments de matières) dénotant des propriétés stables. Les compléments de parties en à ne semblent donc pas contribuer à la construction de NC mais modifient des noms simples ou des NC, en les décrivant. Par exemple, on peut les retrouver parmi les modificateurs qualifiants d'un N (119) ou d'un NC – on pourrait en effet allonger la liste des modificateurs de (121), en rajoutant à la fin un complément de partie en à :

(122) Paul avait une brosse à dents *rouge, allongée, en plastique dur, à manche anti-dérapant*

Le fait qu'un complément de partie en à puisse participer à une énumération « plate » de propriétés sans contribuer à la constitution d'un NC, même s'il se trouve juste après le substantif décrit, est confirmé par la possibilité de placer la première virgule juste après lui, comme en (123) :

(123) Le docteur avait un chapeau à larges bords, noir, de feutre mou.

Une telle possibilité n'existe par pour un *N à N* à/POUR (124), où la première virgule ne peut être placée qu'après le premier élément d'une liste de propriétés, ce qui montre que *à dents* ne peut pas participer à une telle liste (125) :

(124) *Paul avait une brosse à dents, rouge, allongée, en plastic dur.

(125) Paul avait une brosse à dents rouge, allongée, en plastic dur.

En (125), l'énumération des propriétés commence par l'adjectif *rouge* (c'est le premier élément suivi d'une virgule), alors qu'en (123) c'est *à larges bords* qui « inaugure » la liste.

Il est pourtant possible de ne pas placer la première virgule après un complément de partie en *à*, ce qui suggérerait que ce genre de compléments peuvent également avoir un rôle classifiant par rapport au N qu'ils suivent immédiatement. Ainsi, en (123'), le complexe *chapeau à larges bords* (qui peut être analysé comme un individu appartenant à la classe des *chapeaux à larges bords*) est-il décrit comme étant *noir, rond* et *de feutre mou* (*à larges bords* n'entrant pas dans la liste des descriptions apposées).

(123') Le docteur avait un chapeau à larges bords noir, rond, de feutre mou.

Mais il est à remarquer que cette possibilité est partagée également par tous les adjectifs qualificatifs objectifs (de forme, de couleur...) qui sont donc susceptibles de créer des classes de toute évidence en vertu de leur caractère permanent. En (103), c'est l'adjectif *noir* qui occupe la place de *à larges bords* de (123') :

(126) Le docteur avait un chapeau noir de feutre mou, à larges bords.

Et de même qu'en (123') l'individu *un chapeau à larges bords* appartient à la classe des *chapeaux à larges bords*, en (126) l'individu *un chapeau noir* appartient à la classe des *chapeaux noirs*. Ces données semblent confirmer l'existence d'une très grande similitude de comportement entre compléments de parties en *à* et adjectifs qualificatifs objectifs pouvant être classifiants. Si les premiers sont susceptibles de créer des classes, c'est de la même façon que les seconds. Cela revient à dire que si on a envie d'analyser *verre à pied* et *chapeau à*

larges bords comme des NC, il faudrait reconnaître le même statut à des groupes comme *table rectangulaire* et *chat noir* qui peuvent se retrouver (i) dans des contextes où ils réfèrent à des individus appartenant à une classe (127) et (ii) dans des contextes génériques où ils renvoient directement à la classe (128) :

(127) Hier mon père a acheté une table rectangulaire / un chat noir

(128) Je n'aime pas les tables rectangulaires / les chats noirs

Il semble qu'il faille faire la distinction entre les espèces naturelles et les classes d'objets qu'on peut créer sur la base de propriétés stables. Nous pensons que les compléments en *à* des *N à N à/POUR* et *SA* se comportent plutôt comme les éléments servant à constituer des espèces naturelles, alors que les compléments des *N à N à/AVEC* peuvent contribuer à la création de classes d'objets sur la base d'une propriété inhérente commune. Ainsi, de même que *à dents* (dans *une brosse à dents*) ne peut pas participer à l'énumération de propriétés qualificantes (124), *siamois* (dans *un chat siamois*), qui contribue à la désignation d'une espèce de chat, ne peut que faire bloc avec *chat*, ce qui est montré par le jeu des virgules :

(129) a. Hier j'ai acheté un chat siamois noir, à poil ras.

b. *Hier j'ai acheté un chat siamois, noir, à poil ras.

En revanche, un adjectif comme *noir*, tout comme un complément de partie en *à*, peut soit participer à l'énumération de propriétés descriptives d'un N (130) a, soit faire bloc avec un N en entrant dans la composition d'un SN renvoyant à un individu appartenant à une classe (130) b :

(130) a. Hier j'ai acheté un chat noir, à poil ras, aux oreilles effilées.

b. Hier j'ai acheté un chat noir à poil ras, aux oreilles effilées.

De cette façon, on pourrait mettre en parallèle d'un côté *chat siamois* et *brosse à dents*, de l'autre *chat noir* et *verre à pied*. Dans le premier cas, il s'agirait de la création d'espèces, dans le second – de la possible création de classes d'objets sur la base de propriétés objectives permanentes entrant dans une relation interne avec les N.

1.4.4. Test d'insertion de modification de N2

Ce test sert de nouveau à opposer le type à/AVEC aux types à/POUR et SA. Modifier N2 n'est possible que dans le cadre des *N à N* de relation partie-tout. Il a été montré plus haut que les *N à N* à/POUR et SA ne pouvaient être modifiés qu'en bloc : comme le constituant à N2 dans leur cas peut être assimilé à un adjectif de relation, il ne faut pas s'étonner de ce que le N2 ne puisse pas être modifié. Quelques exemples de Bosredon & Tamba (1991) montrent cette impossibilité :

- (131) *sac à dos d'âne, *papier à lettres d'amour, *ver à soie chinoise, *moule à gaufres au chocolat (B & T 1991 : 53)

La possibilité de modifier le N2 dans le cadre des *N à N* à/AVEC semble s'expliquer par l'inhérence de la relation entre N1 et N2. Comme l'actualisation de la partie dépend de celle du tout, il n'y a pas d'obstacle à ce que la partie puisse être modifiée. La modification de la partie participe en effet à un enchaînement de modifications qualifiantes dans le cadre du SN: dans *une robe à fleurs rouges* par exemple, on a un tout (*robe*) qui est modifié par une partie indépendante (*fleurs*) qui est à son tour modifiée par une partie dépendante non abstraite (*rouges*). C'est un fait bien connu que la modification d'une partie peut être facultative ou obligatoire, en fonction de la facultativité ou du caractère obligatoire de la partie. Comme l'ont montré plusieurs auteurs (Cadiot 1992 et Borillo 1996 entre autres), lorsque la partie entre de façon analytique dans la définition du tout, sa modification est obligatoire sous peine de produire des énoncés non informatifs (quoique pas agrammaticaux) :

- (132) a. ?? un arbre à feuilles
b. un arbre à feuilles caduques / persistantes
c. ?? une armoire à portes
d. une armoire à portes coulissantes / pliantes / battantes

Si, en revanche, la partie est facultative, sa modification est également facultative :

- (133) a. un verre à pied (doré)
b. une robe à fleurs (rouges)
c. un bateau à voiles (carrées)

Que le modifieur du N2 soit obligatoire ou facultatif, les données empiriques montrent que son sémantisme est contraint : en effet, seuls les modifieurs dénotant des propriétés permanentes et classifiantes sont acceptés. Ainsi, si on remplace les modifieurs de qualités de (132) et (133) par des modifieurs d'état, on aboutit à des groupes à l'acceptabilité détériorée :

- (134) a. *À côté du métro, il y a un arbre à feuilles jaunies.
 b. *Ma voisine a jeté son armoire à portes cassées.
 c. *Après la tempête, on a vu grand nombre de bateaux à voiles déchirées.

Bien sûr, l'impossibilité de décrire un tout à travers l'une de ses parties qui se trouve dans un état donné n'est pas générale. Seulement, ce type de description n'est pas compatible avec la structure *à + déterminant zéro*, mais avec la variante inaliénable de la structure, qui fait intervenir l'article défini devant N2. Ainsi, les exemples (134) *a-c* deviennent-ils acceptables :

- (134') a. À côté du métro, il y a un arbre *aux* feuilles jaunies.
 b. Ma voisine a jeté son armoire *aux* portes cassées.
 c. Après la tempête, on a vu grand nombre de bateaux *aux* voiles déchirées.

Les données montrent sans ambiguïté que le complexe *préposition à + article zéro* sert à introduire ce qu'Anscombe (1991 : 25) appelle des « propriétés essentielles » qu'il oppose aux « propriétés accidentelles ». Il s'agit de la même opposition que celle entre qualités et états : « P est une propriété essentielle d'une entité E si P est vue comme faisant intrinsèquement partie de E (...); elle transcende le temps : elle n'est pas de nature temporelle ; P est en revanche accidentelle si elle apparaît (i.e. est présente linguistiquement) comme ajoutée à E, comme provisoire. De ce point de vue, la propriété accidentelle est du côté des procès. Elle est de nature temporelle, i.e. est située dans le temps. (...) La propriété essentielle est une vraie propriété, alors que l'accidentelle est un procès, en fait un état » (*idem*, 25). De ces définitions, nous retenons surtout l'opposition temporel (propriétés accidentelles) / intemporel (propriétés essentielles). Nous pensons que la contrainte qui pèse sur les modifieurs du N2 dans les *N à N à/AVEC*, est surtout liée à la présence de l'article zéro. Le N de partie n'est donc pas linguistiquement actualisé quoique la partie elle-même le soit ontologiquement par le seul fait que la relation entre N1 et N2 est une relation partitive. Cette non actualisation linguistique a pour conséquence que le modifieur de N2 ne peut être que de type permanent et classifiant. Si le complexe *à + article zéro* a la vocation d'introduire

une caractéristique stable, il n'est pas surprenant que l'apparition de modifieurs dénotant des propriétés essentielles soit la seule possible ((132)-(133)). En revanche, pour qu'on puisse appliquer une propriété accidentelle à un N2, il faut que celui-ci soit linguistiquement actualisé, rôle assuré par le défini des exemples de (134').

Pour Cadiot (1991 : 15), dans le cadre des *N* à *N* de relation partie-tout, les compléments servent à introduire « des propriétés sous-classifiantes notionnelles (non-perceptuelles) ». La sous-classification est le résultat d'une déréférenciation, ce qui revient à dire que finalement, dans *un bateau à voiles*, l'élément *voiles* ne réfère pas. En revanche, pour Van de Velde (1995), dans toutes les expressions partie-tout de type *une maison à terrasse*, le N2 (la partie) réfère à condition que le N1 (le tout) réfère. Nous pensons que les deux auteurs ont raison, seulement l'emploi de « réfère » ou « ne réfère pas » n'est pas utilisé dans le même domaine. Il est évident que la partie réfère toujours dans le cadre du tout actualisé : si on actualise le nom *table* par exemple, on actualise du même coup toutes les parties constitutives de son référent, qu'elles soient dépendantes ou indépendantes. C'est ce qui permet d'ailleurs l'anaphore associative : *Cette table est bancale. Les pieds ne tiennent plus*. Par contre, un N de partie peut se trouver linguistiquement non actualisé, ce qui est le cas de *voile* et de *terrasse* dans *un bateau à voile* et *une maison à terrasse*.

Que la déréférenciation (nous ajoutons : linguistique) du N2 soit à l'origine de la contrainte sur les modifieurs (qui doivent dénoter des propriétés typifiantes), nous n'en doutons pas. Par contre, le rôle sous-classifieur du complément de partie à N2 ne semble pas être linguistiquement ancré dans la structure à + *article zéro*. Autrement dit, nous ne pensons pas que la déréférenciation dont parle Cadiot soit toujours accompagnée d'une sous-typification (ou de création d'hyponymes si on veut). Celle-ci peut avoir lieu, comme elle peut ne pas avoir lieu. Nous préférons donc accorder au complexe à + *déterminant zéro* le rôle d'introduction d'une propriété stable, sans plus. Mais c'est une autre question que celle de savoir si on peut arriver à une sous-typification à partir de l'introduction d'une propriété stable. Toute introduction de propriété stable n'entraîne pas *ipso facto* la construction d'une sous-typification. À cet égard, un paragraphe de Bosredon & Tamba (1991 : 53) mérite d'être cité : « Une *casquette à carreaux* peut désigner soit une casquette appartenant à la sous-classe des casquettes, nommément les *casquettes à carreaux* ; soit une casquette comportant pour celui qui la désigne ainsi, une propriété non constitutive de la classe mais attachée en discours à une occurrence située ». À *carreaux* peut donc désigner une propriété (une « distinction contingente ») qui concerne un individu et non toute une classe. Le même raisonnement vaut pour ce qui concerne les adjectifs qualificatifs objectifs (d'origine, de forme, de couleur...).

Grâce à leur statut de propriétés permanentes, ils ont le pouvoir de créer des sous-classes (*je n'aime pas les voitures rouges*) mais ils peuvent aussi et surtout décrire des individus particuliers (*j'aimerais conduire la voiture rouge garée sur la pelouse*).

Moyennant le complément de partie en *à*, on peut donc attribuer à un N une propriété stable, permanente, à travers une partie indépendante modifiée ou pas. L'attribution d'une telle propriété n'entraîne pas en soi la création d'une sous-classe (ou d'une unité de dénomination), mais la permet. Différents facteurs peuvent entrer en jeu pour qu'un *N à N* à/AVEC accède au statut d'unité de dénomination : fréquence d'emploi (ce qui explique l'apparition de suites comme *verre à pied* et *bateau à voiles* dans les articles des dictionnaires⁷⁰), statut classifiant de l'adjectif modifiant le N2 (comme *caduque* dans *un arbre à feuilles caduques*). Mais l'accès à ce statut n'est pas obligatoire puisque non ancré dans la structure elle-même, ce qui est montré par l'existence de groupes comme *un coucou à cadran peinturluré* ou *un short à oursons rouges*, où le complément en *à* sert à attribuer au N1 une propriété permanente sans plus. On peut de cette façon créer des descriptions occasionnelles, qui ne concernent que les aspects particuliers de certains individus.

Nous pensons donc qu'il faut faire la distinction entre d'un côté l'interprétation sémantique du complément à N2 (*adj*) par rapport à N1 et de l'autre, du modifieur du N2 par rapport à celui-ci. En effet, à N2 (*adj*) peut être à l'origine de la création de classes, mais ce n'est pas obligatoire, à la différence du modifieur du N2 qui, dans les cas où il est utilisé, est sans aucun doute typifiant. Autrement dit, à *pied doré* dans *un verre à pied doré* n'est pas forcément classifiant puisqu'il *fonctionne*, comme nous avons essayé de le prouver, comme un modifieur prédicatif (*ce verre a un pied doré*). En revanche, le modifieur *doré* dans le cadre du SN sans déterminant *pied doré* est généré, nous semble-t-il, dans une position épithétique. On retrouve ici l'opposition "position épithétique vs position prédicative" que nous avons esquissée dans ch. 1, 3.3 (Deuxième partie). Syntactiquement, *doré* ne peut pas être analysé comme une relative réduite pour la simple raison que le groupe où il se trouve (*à pied doré*) est dépourvu de déterminant, celui-ci étant nécessaire à la position prédicative, les relatives étant, selon l'analyse de Kayne (1994), les compléments d'un déterminant. Dans le cadre d'un *N1 à N2 (adj)*, le N2 n'est pas actualisé (linguistiquement) ce qui interdit une

⁷⁰ Pourtant, ces « unités de dénomination » ne sont pas tout à fait stables, ce qui est montré entre autres par le test de l'insertion de modifieurs au N1 (*un bateau noir à voiles*, *un verre bleu à pied*) et au N2 (*un bateau à voiles noires*, *un verre à pied doré*). Il semble que plus on rajoute de propriétés descriptives, moins on a de chances de créer des classes. C'est probablement pour cette raison que Bosredon & Tamba (1991) analysent *verre à pied* comme un NC et *verre à pied décoré* comme un SN.

paraphrase comme **un verre à pied qui est doré*. *Doré*, par ailleurs adjectif apte à la position prédicative, est donc généré dans cette structure spéciale en tant qu'épithète, de la même façon qu'un adjectif relationnel comme *nucléaire* dans *une énergie nucléaire*. Et nous pensons que c'est cette position syntaxique de l'adjectif du N2 (dans un N1 à N2 *adj*), entièrement conditionnée par la structure, qui est à l'origine de la restriction sémantique qui pèse sur lui : comme nous l'avons constaté à travers les exemples (132) et (133), sont acceptés uniquement des adjectifs permanents objectifs aptes à avoir une valeur classifiante, autrement dit des adjectifs dont le sens peut fusionner avec le N de partie en formant des espèces de N composés (ou d'amalgames sémantiques), cette création étant conditionnée syntaxiquement. En revanche, les adjectifs dénotant des états ne peuvent pas être intégrés dans cette structure parce que leur sens ne leur permet que d'apparaître dans des positions prédicatives (ils sont donc essentiellement prédicatifs) : premièrement, ils ne peuvent pas décrire intrinsèquement une entité et deuxièmement l'entité décrite doit être actualisée parce qu'un état est, par définition, ancré dans l'espace et dans le temps. Or, le N de partie non précédé de déterminant reste en quelque sorte au niveau de la notion et du coup il ne peut recevoir que des modificateurs enrichissant son sens en intension, les seuls modificateurs pouvant jouer ce rôle étant ceux qui sont aptes à la fonction classifiante.

Si donc le complément à N2 (*adj*) du N1 et le modificateur du N2 sont tous les deux assimilables à des modifications typifiantes, le premier fonctionne comme un adjectif classifiant dans une position prédicative (comme *rouge* dans *j'aime les voitures rouges* → *qui sont rouges*), alors que le second – comme un adjectif classifiant dans une position épithétique (comme *nucléaire* dans *une énergie nucléaire* → **qui est nucléaire*), ce qui revient à dire que *à pied doré* dans *un verre à pied doré* est moins intimement lié à *verre* que *doré* à *pied*. Du coup, la valeur absolument typifiante du modificateur n'est exigée que pour ce qui est du modificateur du N2.

1.4.5. Tests de surcomposition des compléments à/POUR et à/AVEC

Ces tests recourent ceux de l'insertion de modificateurs à N1 ou à N2. On voit bien que deux compléments de type à/AVEC peuvent se suivre avec inversion de l'ordre puisqu'ils sont de même type sémantique :

- (135) Un pull à rayures à col roulé / Un pull à col roulé à rayures

Et de même qu'un modifieur de qualité peut « s'insérer » entre N1 et N2 (*un pull bleu à col roulé*), un complément de partie en *à* peut en précéder un autre. Dans les deux cas, on aboutit à une suite hiérarchique de propriétés inhérentes.

Quant à l'impossibilité d'avoir l'ordre *à/AVEC* – *à/POUR* (136), elle est due au fait que le complément *à/POUR*, comme nous avons essayé de le montrer plus haut, est soudé au substantif tête ce qui à son tour est dû au rapport de nécessité existant entre N1 et N2 dans le cadre d'un *N à N à/POUR*. La même contrainte est observée quand on insère un adjectif qualifiant (137).

- (136) a. *Un parc à double enceinte à bestiaux
b. *Un verre à pied à dents

- (137) *Un verre bleu à dents

Et si en appliquant l'ordre *à/POUR* – *à/AVEC* (138) on arrive à des segments tout à fait acceptables, c'est parce qu'il n'y a aucun obstacle à ce qu'on qualifie en bloc les *N à N à/POUR*, comme nous l'avons déjà montré. On peut ainsi mettre en parallèle les syntagmes de (138) et ceux de (139).

- (138) a. Un parc à bestiaux à double enceinte
b. Une assiette à dessert à fleurs

- (139) a. Un parc à bestiaux immense
b. Une assiette à dessert jaune

L'impossibilité d'avoir l'ordre *à/POUR* – *à/POUR* (140) montre qu'on ne peut pas « attribuer » une finalité à un groupe qui en a déjà une.

- (140) a. un couteau à viande à fromage
b. Du papier à dessin à lettres

En revanche, comme l'a fait remarquer Cadiot (1992 : 223), on peut coordonner deux compléments de finalité (141) mais dans ce cas on signifie que le même objet peut avoir deux

destinations différentes, indépendantes l'une de l'autre : on n'est pas dans un contexte de surcomposition.

- (141) a. un couteau à viande et à fromage
b. du papier à dessin et à lettres

1.4.6. Test de l'anaphore de N2

Ce test montre encore une fois la pertinence de l'opposition à/AVEC – à/POUR. En effet, la possibilité d'anaphoriser un constituant est la preuve qu'il est actualisé. Nous pensons que si on peut reprendre le N2 d'un *N à N* à/AVEC par un pronom (142), c'est en vertu du fait que le N2 dénote une partie et par conséquent que celle-ci est actualisée (quoique pas linguistiquement) en même temps que le tout auquel elle appartient.

- (142) a. Paul a un bateau à voiles_i. Elles_i sont carrées.
b. J'ai un fauteuil à bascule_i. Elle_i prend toutes les positions. (Cadiot 1992 : 225)

Ce test rappelle le mécanisme de l'anaphore associative où un N de partie, en vertu du fait que ce qu'il dénote se trouve dans la définition d'un tout, peut être présenté en tant que présupposé (grâce à l'article défini) même s'il n'a pas été mentionné dans le contexte linguistique antérieur :

- (143) Il s'abrita sous un vieux tilleul. Le tronc était tout craquelé. (Kleiber 1999 : 70)

Il semble que le nom *voiles* dans le cadre du groupe *un bateau à voiles* ait le même statut que le nom *tronc* qui est « caché » dans *tilleul*. Il s'agit dans les deux cas de parties entrant dans la définition des tous respectifs *bateau à voiles* et *tilleul*, la différence étant dans l'explicitation de la partie.

En revanche, le N2 d'une suite *N à N* à/POUR ne peut pas être repris par un pronom puisque ce qu'il dénote reste toujours à un niveau virtuel. Même s'il s'agit d'une partie comme en (144) *a* et *b*, elle n'est pas actualisée puisqu'elle n'appartient à aucun tout actualisé. Si en (142) les arguments que les N de parties projettent sont contrôlés par le substantif-tête (comme proposé dans 1.3), et que de ce fait leur actualisation dépend de celle

du tout, en (144) les N de partie n'ont accès à aucun tout qui leur convienne et reçoivent une interprétation générique. Comme il n'y a pas de tout actualisé, il n'y a pas de partie actualisée non plus.

- (144) a. *Marie porte sans arrêt un sac à dos_i. Il_i risque une scoliose.
b. ?*Marie met sans arrêt du rouge à lèvres_i. Elles_i sont pourtant gercées.

Comme le montre l'anaphore associative, la possibilité d'employer le défini anaphorique est la preuve que la partie est présupposée par la seule mention du tout. Nous pensons que dans des groupes comme *un bateau à voiles* et *un fauteuil à bascule*, où la partie n'est pas linguistiquement actualisée ce qui explique entre autres les restrictions sur la sémantique des modifieurs possibles du N2, la possibilité de l'actualiser linguistiquement est due à la relation partie-tout (comme dans l'anaphore associative). Autrement dit, si l'actualisation linguistique de la partie, assurée par le défini, peut avoir lieu, ce n'est que parce que la partie est déjà actualisée « ontologiquement » par le seul fait d'appartenir à un tout. C'est ainsi que d'une actualisation seulement ontologique de la partie (145) a on peut passer à son actualisation linguistique (145) b :

- (145) a. Paul a un bateau à voiles (carrées)
b. Paul a un bateau aux voiles carrées / déchirées

Et si l'actualisation ontologique interdit l'emploi de modifieurs d'état (**j'ai acheté une armoire à portes cassées*) puisqu'une partie ne peut être définitionnelle que si elle a des propriétés stables (la même chose vaut pour le tronc du tilleul en tant que composante définitionnelle « cachée » dans *tilleul*), lors de l'actualisation linguistique, la partie « sort de l'ombre » et acquiert une certaine autonomie⁷¹ ; du coup, non seulement elle doit obligatoirement être décrite (**j'ai acheté une table aux pieds*) puisque le défini montre clairement qu'elle est présupposée, mais elle peut accepter tant des modifieurs d'état que des modifieurs de qualités (cf. *carrées* et *déchirées* dans (145) b).

En revanche, un tel présupposé n'existe pas pour ce qui est des groupes *N à N à/POUR* et SA. Le N2 dans leur cas est non seulement linguistiquement non actualisé (à cause du complexe à + *déterminant zéro*), mais une actualisation ontologique n'est pas envisageable

⁷¹ Au fond, elle n'est jamais véritablement autonome puisque sa façon de référer dépend de la façon de référer du tout qui la comprend (cf. infra 2.2).

non plus puisqu'elle ne peut s'appuyer sur rien. Dans les cas où l'emploi du défini est possible comme dans le groupe *une boîte aux lettres*, il ne peut pas s'agir d'un défini anaphorique comme, par exemple, dans (145) *b*, mais d'un défini à valeur générique (ou probablement explétive) ce qui est d'ailleurs corroboré par la possibilité de laisser le N2 sans déterminant, en gardant exactement la même interprétation : *une boîte à lettres*.

1.5. Conclusion des tests : le statut de *à N* dans le cadre des *N à N à/AVEC*

Les quelques tests appliqués aux *N à N* de relation partie-tout montrent clairement que ce genre de suites ne satisfont pas les conditions requises pour le statut de nom composé. Tout d'abord, le test de la prédicativité indique qu'il s'agit de l'attribution d'une partie à un tout puisque tous les *N à N à/AVEC* sont paraphrasables par le verbe *avoir*. Ensuite, la possibilité de l'insertion d'un modifieur qualifiant entre N1 et *à N2* montre que ce complément partage, au moins en partie, la syntaxe des modifieurs qualifiants dans le DP. Et si les compléments *à N2* ne peuvent pas tels quels être dérivés d'une relative puisqu'ils contiennent déjà la marque explicite de la prédication, la possibilité de les remplacer quand cela est possible par des adjectifs prédicatifs (*arbuste à épines = arbuste épineux*) est un argument supplémentaire de leur statut prédicatif qu'ils partagent avec les adjectifs qualificatifs. De plus, *à N2* peut participer à une énumération de modifieurs dénotant des propriétés inhérentes objectives (de couleur, de forme, de matière...), ce qui suggère qu'il a lui-même ce statut. Ceci n'a rien d'étonnant : le rapport entre une entité et ses propriétés inhérentes (comme la couleur et la forme) et celui entre cette entité et ses parties constitutives (indépendantes) sont tous les deux des rapports basés sur une relation unique, qui est celle de la partie au tout. Il n'y a donc rien de surprenant à ce qu'on puisse décrire un tout par la mention simultanée de propriétés inhérentes, dépendantes, et de parties indépendantes, celles-ci, à la différence de celles-là, partageant le même statut ontologique que le tout. Le point commun entre les modifieurs dénotant des propriétés inhérentes et les compléments de parties en *à* sous l'article zéro réside dans leur caractère permanent vis-à-vis du temps et dans leur statut de modifieurs objectifs, c'est-à-dire non soumis à l'évaluation. Le caractère permanent des *à N* dans le cadre des *N à N à/AVEC*, qui leur permet d'être classifiants, est assuré surtout par l'absence de déterminant devant N2 qui est à l'origine de la restriction sur les modifieurs de N2, qu'ils soient obligatoires (dans le cas des parties entrant dans la définition du N1) ou facultatifs (dans le cas des parties « ajoutées »). Comme le N2 n'est pas linguistiquement actualisé, il ne peut recevoir que des modifieurs permanents objectifs typifiants, générés cette

fois dans une position épithétique, qui sont finalement du même type que les modificateurs auxquels on peut aligner les compléments à *N* dans une description hiérarchique ou plate comportant plusieurs « parties » d'une entité.

La raison d'être des compléments de parties en *à* sous l'article zéro semble correspondre à un besoin de décrire un tout, dans le cadre du SN, moyennant une partie indépendante en tant que caractéristique stable et saillante. Le caractère permanent du complément peut avoir comme conséquence la création d'une sous-classe, comme ce peut être le cas de *verre à pied* et de *bateau à voiles*, mais ce n'est pas obligatoire : comme l'ont remarqué Bosredon & Tamba (1991), *une casquette à carreaux* peut soit renvoyer à la classe des *casquettes à carreaux* (en admettant qu'il y en a une), soit référer à un individu *casquette* auquel on attribue la qualité d'*avoir des carreaux*. Et si *verre à pied*, à cause de la fréquence d'emploi et d'autres facteurs qui doivent être d'ordre pragmatique est senti comme une unité de dénomination stable, il n'en est pas ainsi en ce qui concerne des groupes occasionnels comme *un coucou à cadran peinturluré* (qui n'apparaît que dans un roman de Zola) ou *un short à oursons*, pourtant formés selon le même procédé syntaxique. La possibilité de créer des sous-classes est également partagée par les modificateurs permanents objectifs (les « natural qualities » de Vendler (1967 : 172), qu'il définit comme « parts of which the object is made up » ; or, nous avons essayé de montrer que les compléments de parties en *à* + *déterminant zéro* partagent beaucoup de propriétés avec ceux-ci, ce qui est montré par la possibilité de rencontrer les uns et les autres ensemble, dans une énumération de propriétés descriptives d'une entité. On peut finalement dire que les compléments de partie *à* + \emptyset + *N* sont des modificateurs permanents objectifs dans le domaine des parties indépendantes. De la même façon qu'un *short rouge* peut renvoyer à la classe des *shorts rouges*, un *short à oursons* peut renvoyer à la classe des *shorts à oursons* ; on peut créer de la sorte des classes à l'infini, sur la base de propriétés stables objectives.

Revenons encore une fois sur le caractère obligatoire ou facultatif de la partie. Comme nous avons vu, moyennant le complexe *à* + *déterminant zéro*, on peut introduire soit une un *N* de partie n'entrant pas dans la définition du tout dénoté par *N1* mais compatible avec les restrictions de sélection de celui-ci, soit un *N* de partie définitionnelle et qui par conséquent doit obligatoirement être modifié pour des raisons d'informativité. Ces deux cas sont respectivement illustrés par *un verre à pied* et *un fauteuil à dossier réglable*. Il n'est pas alors surprenant de constater que quand on ajoute une modification au *N2* du premier type, des cas d'ambiguïté puissent se présenter : comme nous l'avons montré, le SN *un verre à pied bleu*

peut être interprété soit comme un tout *verre à pied* auquel on attribue une couleur donnée (en l'occurrence *bleu*) – la modification concerne alors l'ensemble *verre à pied*, soit comme une expression où le modifieur ne s'applique qu'à la partie *pied* (dans ce cas c'est le *pied* du *verre à pied* qui est *bleu*, et pas l'ensemble dénoté par *verre à pied*). C'est parce que le segment *verre à pied* est suffisamment informatif, qu'une modification, bien sûr facultative, peut concerner soit la partie, soit le tout. En revanche, un tel cas d'ambiguïté ne peut pas se présenter en ce qui concerne les suites où la partie est définitionnelle. Pour que l'énoncé *un fauteuil à dossier réglable* soit informatif, il faut que le modifieur ne s'applique qu'à la partie. On peut pourtant imaginer syntaxiquement que *réglable* s'applique à l'ensemble *fauteuil à dossier*. Mais comme la composante *dossier* entre dans la définition de *fauteuil*, on aboutirait à la même information que le SN *fauteuil réglable* apporte (puisque *fauteuil à dossier* = *fauteuil*). Ces faits suggèrent que quand on est en présence d'une partie définitionnelle, on l'explique en recourant à la structure en à + *déterminant zéro* dans le but de signifier qu'un modifieur (permanent) ne s'applique qu'à elle seule et pas au tout auquel elle appartient. Il existe cependant des cas où un modifieur peut « piocher » dans un tout en ne sélectionnant que la partie qui est compatible avec ses traits de sélection⁷². Ainsi, comme dans un arbre il n'y a que les feuilles qui peuvent être caduques, l'expression *un arbre caduc* (nous en avons trouvé un très grand nombre d'occurrences sur Internet) signifie *un arbre à feuilles caduques*. De même, quand on dit de quelqu'un qu'il est blond (*un garçon blond*), on ne fait référence qu'à la couleur de ses cheveux⁷³. De telles expressions peuvent être analysées comme des raccourcis linguistiques, mais elles ne sont en effet possibles que si le modifieur s'applique sans ambiguïté à une partie donnée. Pourtant, quand le modifieur a des traits de sélection assez lâches, comme c'est le cas des adjectifs dénotant des couleurs qui peuvent s'appliquer à n'importe quel objet pourvu qu'il ait une extension spatiale, si l'on veut signifier qu'une partie indépendante est d'une couleur donnée, il faut l'expliquer comme dans *une voiture à volant rouge* ; sinon, l'adjectif de couleur s'appliquera au tout en tant que tel, sans possibilité de sélection d'une partie donnée, comme c'est le cas de l'expression *une voiture rouge*. C'est que le tout *voiture* est constitué d'une multitude d'objets physiques avec lesquels il partage le même statut ontologique. *Une voiture rouge* ne pourra donc pas signifier *une voiture à volant*

⁷² Le principe de métonymie intégrée, proposé par G. Kleiber, rend bien compte de ce genre de cas. Ce principe stipule que « certaines caractéristiques de certaines parties peuvent caractériser le tout » (Kleiber 1994 : 155, ch. 8).

⁷³ En effet, les choses sont plus compliquées. Nous sommes d'accord avec G. Kleiber (1994, ch. 8 entre autres) qu'il n'y a pas de changement de référent : dans *un garçon blond*, il n'y a pas de glissement métonymique (le garçon pour ses cheveux) et le principe de métonymie intégrée explique la possibilité pour le prédicat de s'appliquer au tout (le garçon) à travers une partie représentative pour la qualité que le prédicat dénote.

rouge, à la différence de *un arbre caduc* qui a la même interprétation que *un arbre à feuilles caduques* pour les raisons discutées plus haut.

Nous souhaitons nous attarder un peu sur l'affirmation que dans l'expression *une voiture rouge*, la voiture est modifiée en tant que tout. Qu'est-ce que cela veut dire au juste ? Partons du fait qu'une voiture est un tout complexe composé de plusieurs parties indépendantes, articulées de façon structurée. Chacune de ces parties indépendantes, en vertu de son caractère physique, a des dimensions relatives à la forme, à la matière, à la couleur et ainsi de suite. Puisque la voiture peut être vue comme la somme de ses parties, logiquement les dimensions (ou les facettes) qu'elle a doivent être le résultat de l'addition des dimensions de ses parties. Cela revient à dire que quand on qualifie une voiture en tant que rouge, toutes ses parties doivent être rouges, puisque la dimension relative à la couleur de la voiture est la somme des dimensions relatives à la couleur de ses parties constitutives (portes, capot, volant, pare-chocs, etc.). Mais les choses ne se passent pas ainsi en réalité. Une voiture bleue, dont les pare-chocs sont noirs et le volant gris, n'est pas autre chose qu'une voiture bleue. Tout semble donc indiquer que pour qu'on attribue une couleur donnée à un tout, il n'est pas obligatoire que toutes les parties constitutives de ce tout aient cette couleur. Dans le cas des voitures d'ailleurs, ce n'est même pas souhaitable : si toutes les parties possibles d'une voiture sont rouges, on dira que la voiture est entièrement rouge, mais pas simplement qu'elle est rouge⁷⁴. Et si, dans l'idéal, une dimension donnée d'un tout ne peut être autre chose que le résultat de l'addition des dimensions de ses parties, les faits montrent que finalement il suffit qu'une certaine partie ou que certaines parties vérifient une propriété donnée pour qu'on puisse étendre cette propriété au tout entier. Mais quelle est cette partie ou ces parties privilégiée(s) ? Dans le cas des couleurs, il s'agit de toute évidence de la partie ou des parties visibles qui ont la plus grande superficie. Ainsi, si la carrosserie (qui comporte les portes et le capot) d'une voiture est rouge, cette couleur sera étendue à la voiture, puisque c'est la couleur dominante. De même, un réveil pourra être dit rouge en vertu de la couleur de sa boîte qui recouvre les mécanismes, même si son cadran est blanc, ses aiguilles vertes et le bouton qui sert à arrêter le fonctionnement de l'alarme noir. Par contre, s'il s'agit d'une horloge mince qu'on accroche au mur, il suffit que le cadran soit jaune pour qu'on puisse dire que l'horloge est jaune⁷⁵. Si on

⁷⁴ Mais voir Kleiber (1994, ch. 9) pour une analyse détaillée sur le caractère exhaustif des éléments totalisants *entièrement*, *totalement* et *tout le*. Kleiber montre que « la totalité » peut ne pas concerner toutes les parties du référent (par exemple, dans la phrase *Le drapeau est entièrement rouge*, la « cible » la plus naturelle de l'adjectif de couleur est l'étoffe du drapeau).

⁷⁵ Tout ce paragraphe et jusqu'à la fin de cette conclusion a été rédigé avant d'avoir connu les textes de G. Kleiber relatifs à la métonymie intégrée et aux problèmes de référence des adjectifs de couleur, il s'agit notamment des chapitres 8 et 9 de son livre *Nominales : Essais de sémantique référentielle* (1994). Le principe

revient à la voiture, puisque la couleur de la carrosserie « détermine » la couleur de la voiture, on éprouve une certaine gêne devant une expression comme *une voiture à carrosserie rouge*. Cet énoncé est pourtant très bien formé et entièrement compatible avec la sémantique de la structure : on explicite une partie afin de signifier qu'un modifieur ne s'applique qu'à elle. Mais il est senti comme redondant puisque de toute évidence il équivaut à l'expression *voiture rouge*, expression dans laquelle le prédicat semble instancier la dimension 'couleur' de la partie *carrosserie* de la voiture en vertu de sa plus grande extension dans l'espace que les autres parties visibles de la voiture.

Il semble donc que les dimensions d'un tout ne soient pas la simple addition des dimensions de ses parties, mais plutôt qu'elles coïncident avec les dimensions de certaines parties saillantes. Quand on applique une propriété à un tout, il s'agit en fin de compte de l'instanciation d'une dimension d'une partie saillante. Cette sélection dépend des propriétés des différentes parties : par exemple, comme la couleur se réalise dans la surface des objets, la partie ayant la plus grande surface sera sélectionnée, en tant que représentative, pour le tout, de la qualité en question. C'est ainsi que l'expression *une voiture à carrosserie rouge* est l'explicitation de ce que le seul syntagme *une voiture rouge* apporte comme information⁷⁶ (cela fait penser à l'équivalence totale entre *une voiture de couleur rouge* et *une voiture rouge*, à ceci près que le rapport entre *couleur* et *rouge* n'est pas prédicatif à la différence de celui entre *carrosserie* et *rouge*). Par contre, si on veut signifier qu'une partie constitutive non saillante pour une qualité donnée dans le cadre d'un tout ait cette qualité, il faut obligatoirement l'explicitement en lui attribuant à elle seule la qualité en question. Comme un prédicat de couleur, appliqué au tout *voiture* ne peut pas sélectionner la partie *volant* pour les raisons discutées ci-dessus, il faut donc expliciter cette partie, ce qui est rendu possible par la structure en à : *une voiture à volant rouge*.

En conclusion, la structure en à, en dehors de sa vocation de « rattacher » une partie facultative à un tout (comme dans *un verre à pied*), est utilisée également pour l'attribution

de métonymie intégrée rend compte du fait que « dire qu'un objet est rouge ne revient pas nécessairement à le qualifier d'entièrement rouge » (Kleiber 1994 : 173) ; il suffit que « les caractéristiques concernées soient d'une manière ou d'une autre également saillantes pour le tout » (idem, 168), auquel cas « un prédicat qui n'est vrai que d'une facette du référent peut (...) être appliqué au référent global » (idem).

⁷⁶ Cette affirmation nous paraît un peu forte, surtout après avoir lu G. Kleiber (1994, ch. 8), où l'auteur argumente que quand un prédicat, ne sélectionnant normalement qu'une partie du tout, est appliqué directement au tout, il est en fin de compte appliqué au tout dans sa globalité : « Le principe de métonymie intégrée permet d'expliquer pourquoi une propriété qui ne concerne qu'une partie est valide pour le référent tout entier » (idem, 159). C'est ainsi que Kleiber établit une distinction interprétative entre *Paul est bronzé*, *La peau de Paul est bronzée* et *Paul a la peau bronzée*, la première phrase, à la différence des deux autres, apportant « toute une série d'informations stéréotypiques sur l'individu tout entier – il est sportif, il mène une vie au grand air, il est sain, etc. » (idem, 156).

d'une qualité à une partie définitionnelle qui n'est pas saillante, dans le cadre du tout, pour cette qualité.

1.6. Propriétés objectives vs subjectives

Si nous avons argumenté la similitude existant entre les compléments de parties en *à* + *déterminant zéro* et les adjectifs objectifs, nous n'avons pas encore clairement défini cette dernière classe. Pour l'instant, nous en avons seulement donné des exemples : les modificateurs de couleur (*rouge, noir*), de forme (*rectangulaire, triangulaire*), d'origine (*français, italien*) et de matière (*de bois, de fer*) constituent la classe des propriétés objectives (appelées également propriétés *absolues*). Cette classe s'oppose aux propriétés subjectives (ou non absolues⁷⁷) comme *confortable, intéressant, merveilleux, bon*, etc.

Vendler (1967) est peut-être le premier à avoir établi avec rigueur cette distinction, dans le chapitre 7 *The grammar of Goodness* de son livre *Linguistics in Philosophy*. En partant de deux adjectifs qualificatifs, à savoir *yellow* et *good*, il arrive à la conclusion qu'ils ne modifient pas un N de la même façon : l'adjectif de couleur *yellow* est une « natural property », puisque ce qu'il dénote participe à la construction de l'objet. Vendler analyse les « natural qualities » comme des *parties* dont l'objet est fait plutôt que comme des prédicats qui sont attachés à l'objet. Par souci de précision, nous le citerons : « They (=the natural qualities) are, in fact, rather parts of which the object is made up than mere predicates which attach to it. If they were all taken away, no object would be left, not even a bare substance; for they are in themselves substantial and give to the object all the substance that it has » (Vendler 1967 : 172). En revanche, les « nonnatural qualities » comme *bon* ou *confortable* « are attached to the thing already complete » (idem, 173). Cela revient à dire que le lien entre une qualité naturelle et un objet est plus direct qu'entre une qualité non naturelle et ce même objet. Si on prend comme exemples les deux syntagmes *une chaise rouge* et *une chaise confortable*, dans le premier cas l'adjectif de couleur dénote une propriété s'appliquant à l'objet en tant que tel, comme un ensemble de propriétés physiques, alors que dans le second, *confortable* est attribué à l'objet (déjà construit) par l'intermédiaire d'une action liée à cet objet : en effet, dans *une chaise confortable*, l'adjectif s'applique à l'action de s'asseoir (« *confortable* always connotes a verbal structure » idem, 175) qui représente la fonction pour laquelle les chaises sont conçues. Cet état de choses se manifeste linguistiquement par l'ordre

⁷⁷ Les termes adjectif *absolu* (objectif) / *non absolu* (subjectif) sont empruntés à Alexiadou *et al.* (2007).

hiérarchique d'apparition des adjectifs dans le SN. Plus un adjectif dénote une propriété contribuant à la construction de l'objet, plus il se trouve près du nom ; inversement, plus un adjectif dénote une propriété qualifiant l'objet déjà construit, plus il se trouve loin du nom. C'est ainsi que quand les deux prédicats *rouge* et *confortable* se trouvent dans le même SN, l'ordre est toujours 1. *rouge* 2. *confortable* et jamais 1. *confortable* 2. *rouge* (*une chaise rouge confortable* vs *une chaise confortable rouge*). Comme *confortable* s'applique à l'objet déjà construit, et que *rouge* participe à la construction de l'objet, on ne doit pas s'étonner de l'ordre *rouge-confortable*. Dans le SN *une chaise confortable*, on peut dire que virtuellement *confortable* suit les prédicats de couleur, de forme et de matière, qui ne sont pas explicités ; du coup, dès qu'on les explicite, ils précèdent effectivement *confortable*, en vertu de leur statut de « parties édifiatrices ».

Notre analyse de *confortable* s'éloigne un peu de celle de Vendler, pour qui le caractère non immédiat du lien entre ce que cet adjectif dénote et l'objet prédiqué est conditionné par l'intervention d'une action. Notre attention a surtout été attirée par le fait que l'action de s'asseoir est définitionnelle pour tout objet de type chaise. Qu'est-ce qui fait d'un objet une chaise, si ce n'est la fonction qu'il a, à savoir de rendre possible l'action de s'asseoir dessus ? L'adjectif *confortable* s'applique donc à la fonctionnalité de la chaise, comme la couleur rouge instancie sa dimension couleur. Nous pensons donc que le caractère non immédiat du lien entre *confortable* et *chaise* n'est pas à attribuer au fait qu'une action est à restituer, qui « s'interpose » entre l'objet et la qualité, puisque l'action de s'asseoir n'est de toute façon pas extérieure à l'objet *chaise*. C'est bien plutôt le sens même de *confortable* qui l'empêche de remplir le rôle d'une partie "édifiante", c'est-à-dire d'une partie participant à la construction de l'objet, à la différence de *rouge* ou de *rond* par exemple. Un adjectif comme *confortable* a en effet une connotation fortement évaluative, à la différence d'un adjectif de couleur. Quand on dit d'une chaise qu'elle est confortable, il s'agit d'une évaluation qualificative de l'objet de la part de l'énonciateur, autrement dit d'un commentaire subjectif (ici nous rejoignons Alexiadou *et al.* (2007 : 314). La propriété *confortable* ne peut donc pas faire partie des propriétés objectives de l'objet en tant que tel, mais peut se déduire de certaines valeurs de certaines propriétés dont l'objet est constitué. Ainsi les valeurs concrètes de la taille, de la hauteur, de la forme et de la matière d'une chaise peuvent appeler le commentaire subjectif *confortable*. En revanche, les propriétés objectives sont absolument incompatibles avec l'évaluation : le locuteur ne peut que constater leurs valeurs, d'une façon tout à fait passive. La distinction *propriétés objectives (naturelles)* / *propriétés subjectives (non naturelles)* est clairement établie par le test impliquant un verbe évaluatif. Si on peut dire d'une façon tout à

fait naturelle, avec les propriétés non naturelles, *je trouve cette chaise confortable / cette fille belle / ce problème intéressant*, des phrases comme **je trouve cette table ronde / *cette chaise rouge / *cette armoire en bois*, impliquant des propriétés naturelles, ne font pas sens. Les prédicats objectifs et subjectifs sont également distingués sur la base de l'intensité : seuls les seconds sont gradables (*cette chaise est très confortable* vs **cette chaise est très rectangulaire*⁷⁸) et par conséquent les objets peuvent être comparés sur la base de différents degrés de la qualité qu'ils dénotent (*cette chaise est plus confortable que l'autre* vs **cette chaise est plus rectangulaire que l'autre*).

Pour revenir à nos compléments de parties en à + *déterminant zéro* (comme à *pied* et à *voiles* respectivement dans un *verre à pied* et un *bateau à voiles*), leur similitude avec les prédicats objectifs peut être argumentée sur la base de plusieurs propriétés. Remarquons tout d'abord que Vendler parle des « natural qualities » en termes de *parties* (cf. plus haut le segment « parts of which the object is made up ») ; de même, *pied* et *voiles* dans un *verre à pied* et un *bateau à voiles* dénotent indubitablement des parties. Nous avons vu dans une section précédente, avec Husserl (1913), que les parties se subdivisaient en deux grandes classes – les parties dépendantes et les parties indépendantes. Le point commun entre ces deux types réside tout simplement dans leur statut de parties : qu'elles soient dépendantes ou indépendantes, elles constituent l'objet (rappelons que Husserl donne le nom de partie à « tout ce qui est discernable dans un objet ou, pour parler objectivement, à tout ce qui est donné en lui » [Recherches Logiques 3, p. 9] ; autrement dit, tout ce qui constitue effectivement un objet reçoit le statut de partie). La définition de partie de Husserl (qui englobe les parties dépendantes et indépendantes) coïncide avec celle de Vendler concernant les propriétés objectives. Selon ces deux définitions, les propriétés objectives et les parties indépendantes sont également des parties (quoique pas de même type ontologique). Ces définitions excluent les propriétés subjectives puisqu'elles ne participent pas à la constitution de l'objet.

Mais si, objectivement, le *pied* fait partie d'un *verre à pied* et si *rouge* dénote une propriété objective d'une chaise dans *une chaise rouge*, comment peut-on être sûr que le complément à *pied* dénote toujours une propriété objective, en sachant que le N de partie qui entre dans sa composition peut être modifié ? La réponse nous est donnée par la restriction sémantique qui pèse sur les modificateurs du N2 dans la structure *N1 à N2* : comme nous l'avons vu, sont uniquement compatibles des modificateurs dénotant des propriétés objectives et typifiantes, à cause de la non actualisation linguistique du N de partie (présence d'article

⁷⁸ « Objective adjectives do not display different degrees of the property they denote » (Alexiadou *et al.* 2007 : 313).

zéro). Ainsi, *un fauteuil à dossier réglable* est bien formé parce que *réglable* dénote une propriété typifiante : on ne dira pas **je trouve le dossier de ce fauteuil réglable*, pas plus que **le dossier de ce fauteuil est très réglable*. En revanche, l'usage d'un adjectif subjectif détériore l'expression : *??un fauteuil à dossier confortable* ne passe pas puisque la mention d'un point de vue semble incompatible avec le statut définitionnel du complément⁷⁹. La structure en à + déterminant zéro n'est donc possible qu'avec une partie physique, qui ne peut être qu'objective puisqu'elle participe effectivement à la construction de l'objet, et un modifieur, facultatif ou obligatoire selon la facultativité ou le statut obligatoire de la partie, dénotant une propriété objective et typifiante. On a donc soit la seule mention d'une partie indépendante objective (*un verre à pied*), soit la mention simultanée d'une telle partie et d'un modifieur objectif qui, de son côté, contribue à la construction de la partie en tant qu'objet (*un verre à pied doré*, *une casquette à carreaux rouges*). Comme le modifieur du N de partie, s'il est présent, ne peut dénoter qu'une propriété objective, le complément entier à N (*adj*) ne peut être analysé que comme constituant une propriété objective, dans le domaine des parties indépendantes, du N dénotant le tout. On ne s'étonnera pas alors de la possibilité qu'ont les à N comprenant des parties d'être alignés, dans le cadre d'une description, à des prédicats objectifs (de forme, de couleur, de matière), comme nous l'avons déjà vu à travers un certain nombre d'exemples : *J'ai acheté un chapeau {de feutre (matière) | plat (forme) | gris (couleur)} à larges bords* ; *J'ai acheté un sac rouge à bandoulières* ; *Le docteur était habillé en gris et coiffé d'un chapeau noir, rond, de feutre mou, à larges bords*. Et de même qu'un adjectif objectif ne peut être séparé du nom par un adjectif subjectif (146), un complément en à passe devant un tel adjectif (147) :

- (146) a. une chaise rouge confortable
 b. ??une chaise confortable rouge

⁷⁹ Cadiot (1991) avait déjà remarqué l'incompatibilité des modifieurs à valeur évaluative avec la structure N à N (*adj*). Notre attention a surtout été attirée par le contraste *une main à doigts courts* / **une main à doigts ridiculement courts* (Cadiot 1991 : 16). Dans le deuxième syntagme, l'adjectif *court* cesse d'être classifiant à cause du commentaire subjectif (qui est également péjoratif) *ridiculement* ; de tels exemples montrent clairement que le complément de partie en à + déterminant zéro ne peut apporter qu'une qualification objective à un tout. Une autre impossibilité, suggérée toujours par Cadiot, montre en outre qu'un adjectif de taille cesse d'être classifiant dès qu'il reçoit une modification intensifiante : *?une chemise à manches très courtes* (idem). Il semble qu'il y ait une incompatibilité générale entre l'intensité et l'objectivité (ou la classification), problème qui reste à clarifier. Les inacceptabilités sont pourtant supprimées quand on insère l'article défini (observation toujours de Cadiot) : *Il avait des mains aux doigts ridiculement courts* et *J'ai acheté une chemise aux manches très courtes* sont des phrases tout à fait normales. Nous allons revenir à cette structure à article défini dans le point suivant.

- (147) a. un fauteuil à bascule confortable
 b. ??un fauteuil confortable à bascule

C'est que *rouge* et *à bascule*, en vertu de leur statut de parties (et de ce fait de constituants objectifs), participent à la construction des objets *chaise/fauteuil*, alors que *confortable*, conformément aux analyses de Vendler (1967) et de Alexiadou *et al.* (2007), sert à évaluer la fonctionnalité de l'objet déjà constitué. Il existe pourtant des cas où un complément en *à* peut suivre un adjectif subjectif, et où c'est même préférable. Comparons à cet égard (148) *a* et *b* :

- (148) a. ?J'ai acheté un fauteuil à dossier réglable confortable
 b. J'ai acheté un fauteuil confortable à dossier réglable

Mais la phrase de (148) *b* ne constitue un contre exemple qu'à première vue. De toute évidence, le complément *à dossier réglable* suit l'adjectif *confortable* pour des raisons phonétiques liées à la longueur. On peut donc imaginer qu'un mouvement a eu lieu, lors duquel le constituant *à dossier réglable* s'est déplacé à droite, tout en laissant une trace dans sa position d'origine qui doit de toute évidence être plus près du N que celle de *confortable*.

Tout semble indiquer que les compléments de parties en *à* + *déterminant zéro* partagent, dans le cadre du SN, la même zone de positions que les adjectifs dénotant des propriétés objectives. Cette zone de positions est plus près du N que celle des positions réservées aux adjectifs subjectifs. En effet, l'ordre d'apparition des adjectifs dans le SN est sémantiquement conditionné : les adjectifs objectifs se trouvent plus près du nom que les adjectifs subjectifs. En s'inspirant de l'ordre hiérarchique proposé par Scott (1998) pour l'anglais, Laenzlinger (2005 : 650) propose de grouper certaines classes d'adjectifs adjacents dans des méta-classes sémantiques. Nous reproduisons la partie de sa classification pertinente pour notre discussion :

- (149) [SPEAK-ORIENT Subjective comment] > [SCALAR PHYSICAL PROPERTY Size > Length > Height > Speed > Depth > Width] > [MEASURE Weight > Temperature > Age] > [NON-SCALAR PHYSICAL PROPERTY Shape > Colour > Nationality/Origin > Material]

Afin d'intégrer dans la syntaxe cet ordre hiérarchique, qui est basé sur le sens, Laenzlinger abandonne l'analyse des modifieurs adjectivaux en termes d'adjoints, puisque l'adjonction est par définition « an intrinsically unordered operation » (idem, 652). Il adopte alors, dans une

perspective d'interface syntaxe-sémantique, une analyse selon laquelle chaque classe sémantique d'adjectifs a sa propre projection fonctionnelle (FP) où l'adjectif occupe la position du spécifieur, qui est une position unique par projection : « adjectives are merged as the specifier of their corresponding FP categories⁸⁰ » (idem, 653). Ainsi, on a des FP_{qual}, FP_{size}, FP_{form}, FP_{colour}, FP_{nation}, FP_{material}, etc. Que les compléments de parties en à + *déterminant zéro* doivent partager la même zone de positions que les adjectifs objectifs est également corroboré par le fait qu'ils sont intersectifs, tout comme ces derniers. De même que *rouge*, dans *un fauteuil rouge*, décrit une propriété de l'objet en tant que tel, à *pied* dans *un verre à pied* ne peut que décrire l'objet *verre* « comme un tout », à la différence de *confortable* ou *bon*, adjectifs subjectifs, qui nécessitent la restauration d'une action et sont de ce fait non-intersectifs⁸¹ (*un bon danseur* est un danseur qui *danse* bien).

Enfin, on ne doit pas s'étonner de la relative liberté positionnelle des compléments de parties en à dans les limites de la zone de positions des adjectifs objectifs, puisqu'elle est de toute façon partagée par ceux-ci. Comme nous l'avons vu, on peut avoir tant *un bateau blanc à voiles* qu'*un bateau à voiles blanc* ; de même, l'ordre *adjectif de couleur - adjectif de forme* peut être inversé, sans que cela produise des séquences agrammaticales (quoiqu'elles soient moins bonnes) : *une table rouge ovale / une table ovale rouge*. Comme le notent Alexiadou *et al.* (2007 : 318), « adjectives of the same degree of objectivity enjoy freedom with respect to the ordering constraints holding for a number of adjectives ». Laenzlinger, de son côté, dit que l'ordre [form > colour > identity] reste inexpliqué, à moins d'admettre l'existence d'une échelle d'objectivité. Pourtant, dire que la couleur dénote une propriété plus objective que la forme d'un objet semble totalement artificiel. Sauf si on admet que cognitivement on perçoit plus vite la couleur d'un objet que sa forme.

Quoi qu'il en soit, même s'il y a des fluctuations dans l'ordre des modificateurs objectifs (parmi lesquels nous rangeons les compléments de parties en à), ces fluctuations s'effectuent

⁸⁰ L'avantage de cette analyse réside précisément dans l'inscription syntaxique de l'ordre d'apparition des adjectifs dans le DP. Pourtant, cette analyse semble annuler l'opposition "position épithétique vs position prédicative", dont nous nous sommes servi jusqu'à présent, en mettant tous les adjectifs dans une position épithétique (Laenzlinger devant être considéré comme appartenant au courant réductionniste). Pourtant, si on admet que la plupart des adjectifs qualificatifs sont des relatives réduites dans le DP, l'ordre de leur apparition ne peut pas être inscrit syntaxiquement puisque les relatives peuvent être ordonnées librement (un peu comme les adjoints – voir Alexiadou *et al.* 2007 : 357). Une façon de résoudre ce problème est de proposer, comme l'ont fait Sproat and Shih (1987, 1991), cités par Alexiadou *et al.*, que la source des restrictions relatives à l'ordre des adjectifs dans le DP n'est pas à chercher dans la syntaxe, mais bien plutôt dans un calcul cognitif et sémantique : « various ordering hierarchies can be treated as an output filter, i.e. as a cognitive filter » (Alexiadou *et al.* 2007 : 357). Un adjectif comme *rouge* est cognitivement plus « apparent » que *bon* puisqu'il nécessite un moindre calcul cognitif.

⁸¹ Pour la distinction intersectif/non-intersectif, voir entre autres Alexiadou *et al.* (2007) et les références que ces auteurs donnent sur la question.

au sein de la zone de positions qui leur est réservée. Les vraies frontières semblent alors être entre les différentes zones : celle des adjectifs subjectifs et celle des adjectifs objectifs. C'est ainsi que si l'ordre *adjectif de couleur – adjectif de forme* (voir l'exemple dans le paragraphe précédent) peut être inversé parce que ces deux adjectifs appartiennent à la même zone (ils sont tous les deux objectifs et appartiennent à la méta-classe « non scalar physical property »), il n'en est pas ainsi de l'ordre *adjectif de couleur – adjectif subjectif* (cf. *une chaise rouge confortable* vs **une chaise confortable rouge*) puisqu'ils appartiennent à deux zones différentes, en vertu de la profonde différence sémantique qui les sépare (la même chose vaut pour le contraste *un bateau à voiles confortable* vs *??un bateau confortable à voiles*).

Une dernière remarque s'impose quant à la fonction classificatoire des adjectifs objectifs et par conséquent des compléments de parties en *à*. En effet, ces derniers peuvent servir à la création de classes d'objets parce qu'ils sont assimilables aux premiers qui sont des classificateurs naturels en vertu du fait que « they denote concrete properties which render the intended referent of the noun cognitively salient and easy to pick out and identify amongst other referents » (Alexiadou *et al.* 2007 : 318). Pour qu'il y ait possibilité de classification, il semble que l'élément classifieur doive être a) permanent et b) objectif (plus tard nous allons voir qu'il s'agit de conditions obligatoires mais non suffisantes), ce qui explique pourquoi les adjectifs subjectifs et les adjectifs d'état ne peuvent pas avoir cette fonction (les premiers étant seulement permanents, les seconds pouvant seulement être objectifs).

En conclusion, les compléments de parties en *à* sont à ranger parmi les propriétés objectives intersectives. Ils dénotent en effet des propriétés objectives dans le domaine des parties indépendantes.

2. N à LE N modification et les parties indépendantes

2.1. Petite introduction

Nous pensons que la possibilité d'employer l'article défini anaphorique devant N2 découle directement de la relation partie-tout entre N1 (le tout) et N2 (la partie). Quand on passe d'un complément de partie en *à* sous l'article zéro (150) *a* à un complément de partie en *à* avec l'article défini (150) *b*, on passe d'une actualisation ontologique à une actualisation linguistique. Autrement dit, c'est l'actualisation ontologique de la partie, en vertu de la relation partie-tout même, qui permet son actualisation linguistique, matérialisée par le défini.

- (150) a. Hier, j'ai vu une maison à toit pointu.
b. Hier, j'ai vu une maison *au* toit pointu.

L'exemple (150) *b* montre que la partie *toit* est présupposée, sans que l'existence en ait été posée d'une façon indépendante dans le contexte antérieur. Si elle peut être présupposée, c'est en vertu du fait qu'elle entre dans la définition du tout *maison*, en tant que partie constitutive. Et puisque le défini anaphorique montre clairement que la partie est présupposée, elle doit obligatoirement être modifiée, même dans les cas où la partie n'est pas lexicalement présente dans le tout. Comparons à cet égard (151) *a* et *b* :

- (151) a. J'ai acheté un verre à pied.
b. *J'ai acheté un verre au pied.

La différence entre les deux structures est claire : le complément en *à* sous déterminant zéro sert à introduire une information nouvelle, dans ce cas un nom de partie dont les restrictions sélectionnelles sont compatibles avec le nom dénotant le tout, alors que le complément à article défini a une toute autre vocation, à savoir celle de présenter une partie comme déjà existante et de la caractériser (si on ajoute un modifieur à *pied* dans (151) *b*, l'expression devient grammaticale : *j'ai acheté un verre au pied doré*). On peut cependant remarquer que quand la partie est essentielle, les deux types de compléments sont exclus :

- (152) a. ??Paul a planté dans son jardin un arbre à feuilles.
b. *Paul a planté dans son jardin un arbre aux feuilles.

Pourtant, si (152) *a* et *b* sont également mauvais, ce n'est pas du tout pour la même raison. Puisqu'un arbre, par définition, a des feuilles, la phrase en (152) *a* est tout simplement non informative, mais pas agrammaticale. Elle serait tout à fait naturelle dans un monde où on opposerait, par exemple, les arbres à feuilles aux arbres sans feuilles. La vocation du complément en *à* sous l'article zéro, à savoir d'apporter (ou d'affirmer) une information nouvelle, qui est en même temps « typifiante » selon Cadiot 1992, n'est donc pas respectée. En revanche, la malformation de (152) *b* est grammaticale : avec l'article défini anaphorique, comme le note Van de Velde (1995 : 160), l'objet de l'énonciation n'est pas d'affirmer l'existence d'une partie, mais de caractériser celle-ci, puisque « l'usage de l'article défini montre clairement que la partie est présupposée ».

Idéalement, pour que le nom de partie puisse être précédé du défini anaphorique, c'est-à-dire présenté comme présupposé, il faut que la partie se trouve nécessairement dans le tout. C'est d'ailleurs de cette façon que fonctionne l'anaphore associative méronymique (avec article défini), largement analysée dans les travaux de G. Kleiber. Puisque le tronc entre dans la définition du tilleul, l'enchaînement anaphorique *tilleul-tronc* est possible :

(153) Il s'abrita sous un vieux tilleul. Le tronc était tout craquelé. (Kleiber 1999 : 70)

Pour la même raison, on peut passer à une phrase prédicative inaliénable en *avoir* (154) et encore à un syntagme inaliénable en *à*⁸² (155), tous deux exploitant le défini anaphorique sur la base du fait que la partie se trouve dans la définition du tout :

(154) Ce tilleul a le tronc craquelé.

(155) Je me suis abrité sous un vieux tilleul au tronc craquelé.

2.2. L'article défini anaphorique et les parties facultatives

On est pourtant confronté à des exemples, qu'on a d'ailleurs déjà évoqués, où une partie est présentée comme présupposée grâce au défini, même si elle ne se trouve pas dans la définition du tout (il s'agit donc d'une partie facultative). C'est ce qui arrive d'une façon tout à fait naturelle dans le cadre de la phrase inaliénable en *avoir* (156) et dans le cadre du SN inaliénable en *à* (157), probablement avec plus de difficultés dans le site anaphorique associatif en deux phrases (158) :

(156) a. Le bateau avait les voiles déchirées

b. Ce verre a le pied cassé

(157) a. Un soir, alors qu'elle fait son jogging sur le port, Sheila aperçoit dans la baie *un vieux bateau aux voiles déchirées*, bateau qui, l'instant d'après, a déjà disparu.

(Google)

b. Sur une table, au milieu des papiers, *un verre au pied cassé* recouvre une montre. (Google)

⁸² J'appelle syntagme inaliénable en *à* (ou seulement SN inaliénable) les groupes binominaux où le nom de partie est précédé du défini anaphorique lié, qui est définitionnel pour la possession inaliénable, comme nous avons eu l'occasion de le montrer dans le chapitre sur la possession inaliénable.

- (158) a. ?Paul aperçut au loin un bateau. Les voiles étaient déchirées.
 b. ?Paul a astiqué le verre, mais a oublié le pied⁸³.

Nous pensons pouvoir expliquer ce phénomène par un mécanisme sémantique, assuré par le défini anaphorique. On peut imaginer que le défini assure une rétroprojection de ce que le nom de partie dénote dans la définition du nom dénotant le tout, si bien que celui-ci se trouve « enrichi » en discours. Ainsi, le *bateau* et le *verre* dans les exemples (156) et (157) sont-ils interprétés respectivement comme *bateau à voiles* et *verre à pied*. Dès lors, la présupposition de la partie devient possible, tout comme dans les cas où la partie est essentielle (cf. (154) et (155)). C'est ainsi que des énoncés comme **un tilleul au tronc* (partie essentielle) et **un verre au pied* (partie facultative) sont également agrammaticaux, puisque le défini montre que la partie est présupposée et doit donc être modifiée. Quant à l'anaphore associative en deux phrases, elle semble plus rebelle au mécanisme de la rétroprojection, ce qui est montré par la relative bizarrerie de (158) *a* et *b*. Comme l'a bien montré Kleiber, dans l'anaphore associative, la partie est présentée comme aliénée du référent du tout, autrement dit, elle est appréhendée « comme individu autonome » (Kleiber 1999 : 85). Selon ses propres termes, « le référent d'une anaphore associative doit être présenté ou donné comme aliéné par rapport au référent de l'antécédent » (idem). Cette condition d'aliénation entraîne, selon nous, une conséquence importante : afin de pouvoir interpréter le SN comportant la partie comme anaphorique, c'est-à-dire en relation directe avec l'antécédent, il faut que lexicalement partie et antécédent soient associés (ce qui veut dire que la partie doit être essentielle pour le tout) ; si ce n'est pas le cas, l'enchaînement devient bancal surtout parce que de toute évidence le mécanisme de la rétroprojection ne peut pas étendre son action au-delà des limites de la phrase – et dans le cadre de l'anaphore associative, anaphore et antécédent se trouvent dans deux phrases différentes. L'aliénation de la partie et le statut essentiel de celle-ci semblent donc aller de pair : puisque l'anaphore associative présente la partie en quelque sorte comme indépendante ou pour mieux dire autonome, il faut qu'il y ait un lien lexical fort entre tout et partie pour que le SN défini incluant le nom de partie puisse être interprété en tant qu'anaphorique par rapport au tout-antécédent se trouvant dans la phrase antérieure. Notre hypothèse se trouve corroborée par les analyses de Kleiber (1997) concernant les anaphores

⁸³ Nous avons fabriqué cet exemple en nous inspirant d'un exemple similaire de Kleiber (1999 : 73), mais où l'anaphore concerne exclusivement des parties essentielles : *Paul a lavé et nettoyé la voiture, mais a oublié le capot / le toit / les roues / le volant / le tableau de bord / les sièges.*

associatives locatives (pour ce qui est des anaphores associatives méronymiques, Kleiber ne donne que des enchaînements de type *tilleul-tronc*, où la partie est essentielle). Cet auteur oppose la bonne formation de (159) *a* et *b* à la bizarrerie de (160) *a* et *b* (Kleiber 1997 : 39) :

- (159) a. Nous entrâmes dans une cuisine. Le réfrigérateur était ouvert.
b. Nous entrâmes dans un village. L'église était située sur une butte.
- (160) a. Nous entrâmes dans une cuisine. ?La bougie était allumée.
b. Nous entrâmes dans un village. ?La statue était située sur une butte.

Selon Kleiber, le bon enchaînement entre *cuisine* et *réfrigérateur* d'un côté et entre *village* et *église* de l'autre est dû à ce qu'il appelle la « localisation stéréotypique fonctionnelle ». Ce n'est pas qu'on ne puisse pas trouver un réfrigérateur en dehors d'une cuisine ou une église en dehors d'un village, mais les entités *cuisine* et *village* sont « des lieux prototypiques pour la fonctionnalité inhérente des entités *réfrigérateur* et *église*, c'est-à-dire des lieux qui, par avance ou *a priori*, sont destinés à accueillir ces entités » (idem, 42). Corollairement, *église* et *réfrigérateur* « déterminent par avance des "espaces" privilégiés où s'exercera leur fonctionnalité » (idem, 43). En bref, une cuisine évoque la présence d'un frigidaire, comme un frigidaire évoque le lieu "cuisine" (même chose pour ce qui est du rapport *village-église*). C'est cette implication réciproque des termes *cuisine* et *réfrigérateur* qui assure le bon fonctionnement de l'anaphore associative. Au contraire, rien dans l'idée d'une cuisine n'évoque la présence d'une bougie et inversement, une bougie n'a rien de spécifique pour avoir un lien donné avec le concept de cuisine – du coup, l'enchaînement de (160) *a* est mauvais (même chose en ce qui concerne le couple *village-statue* de ((160) *b*). Si nous revenons maintenant aux exemples de (158) *a* et *b*, on s'aperçoit que les SN anaphoriques contiennent des noms dénotant des parties facultatives, ce qui veut également dire que les tous-antécédents ne contiennent pas ces parties dans leur définition (un bateau « simple » n'a pas de voiles, à la différence d'un arbre qui a un tronc ; c'est le *bateau à voiles* qui a des voiles). Du coup, l'anaphore ne peut s'appuyer sur rien, comme c'est le cas dans (160) *a* et *b* illustrant des localisations non stéréotypiques, occasionnelles. Si on se tourne vers d'autres types d'anaphores associatives, on voit que le SN anaphorique doit toujours, d'une façon ou d'une autre, être présent dans « le cadre » de l'antécédent (ou au moins l'antécédent doit suggérer, de par son sens, l'idée dénotée par le substantif du SN anaphorique). C'est le cas,

par exemple, des enchaînements fondés sur la présence d'un scénario, discutés par Salles (1995 : 50-51),

- (161) a. Un meurtre a été commis hier soir. *L'arme* a été retrouvée près de *la victime*.
b. L'année dernière, un homme a été assassiné près de chez moi. *Le meurtrier* court toujours.

et des anaphores associatives « fonctionnelles », dont Kleiber donne un exemple dans son article de 1997 (1997 : 29) :

- (162) Paul s'est inscrit dans un club de foot. *Le président* lui a fait signer une licence pour deux ans.

Il est évident que l'événement dénoté par *meurtre* ((161) a) implique deux participants, l'auteur du meurtre et le patient (la victime), ainsi qu'un instrument (à défaut d'un instrument extérieur comme une arme, ce rôle peut être assigné à une partie du corps du meurtrier, comme les mains). Il est donc tout à fait logique d'interpréter les SN *l'arme* et *la victime* comme anaphoriques et *meurtre* comme leur antécédent, vu que les éléments *arme* et *victime* participent, d'une façon analytique, au scénario dénoté par *meurtre* (et même à la structure argumentale du nom), même s'il ne s'agit pas à proprement parler de « parties ». L'analyse est la même pour ce qui concerne ((161) b), où le verbe *assassiner* assigne les mêmes rôles thématiques que le nom *meurtre* (il est à remarquer que *meurtre* dérive de l'ancien verbe *murtrir* [XI^e siècle], comme nous le signale la rubrique étymologie du *Grand Robert*). Dans cet exemple, c'est l'auteur de l'action qui est repris anaphoriquement, le patient faisant partie de l'antécédent formé par le complexe *un homme a été assassiné*. Dans l'exemple (162), l'enchaînement anaphorique est assuré par le fait qu'un club, en tant que tel, est constitué de membres, dont un président qui est placé au plus haut de la hiérarchie. L'étiquette « AA fonctionnelle » que donne Kleiber doit renvoyer au fait qu'un président a une fonction déterminée au sein du groupe (en l'occurrence le club).

Le constat semble donc clair : une anaphore associative, qu'elle soit méronymique, locative, fonctionnelle, ou basée sur une relation impliquant un scénario, ne peut fonctionner (bien) que si la notion dénotée par le nom dans le SN précédé de l'article défini se retrouve, d'une façon ou d'une autre, dans une autre notion englobante, qui la précède (nous avons vu que dans le cadre des AA locatives, le lieu doit au moins suggérer, connoter, l'élément

localisé). C'est seulement dans une telle configuration qu'on peut avoir un SN anaphorique et un SN (ou autre catégorie) antécédent. On ne doit donc pas s'étonner des enchaînements problématiques illustrés par les couples *bateau-voiles* et *verre-pied* de (158) *a* et *b*, puisque les notions *bateau* et *verre* non seulement ne contiennent pas les notions *voiles* et *pied*, mais ne les suggèrent pas non plus. La raison de cette condition de la présence obligatoire de ce que le SN anaphorique dénote dans « le cadre » de l'antécédent semble être due, comme nous avons essayé de le formuler plus haut, à l'aliénation opérée sur le SN anaphorique. Pour qu'un objet, rendu autonome, puisse toujours être interprété dans une relation avec un autre objet, il faut que le lien entre ces deux objets soit encodé par ailleurs. C'est probablement pour cette raison que le mécanisme de la rétroprojection, qui marche très bien dans le cadre du SN inaliénable (157) et dans la phrase inaliénable en *avoir* (156), ne peut pas avoir lieu dans le cadre d'une anaphore associative en deux phrases : il faudrait, en effet, simultanément projeter la partie dans le tout (intégration de la partie) et l'aliéner du tout (séparation de la partie), deux opérations qui semblent contradictoires. En revanche, une telle condition d'aliénation ne semble pas exister dans la phrase inaliénable en *avoir* et surtout dans le SN inaliénable, où le liage syntaxique de l'article défini « présente le référent (de la partie) comme sémantiquement lié à celui de l'antécédent », comme le signale Van Peteghem (2006 a : 443). C'est ainsi que ces deux dernières structures admettent en dehors des noms de parties physiques, des noms clairement inaliénables, comme les parties du corps humain (*j'ai les yeux bleus*) et les facultés (*j'ai la mémoire qui flanche*), le SN inaliénable admettant même des noms de qualités (*j'ai vu à la télé une actrice à la beauté froide*). Et on sait, avec Kleiber, que l'anaphore associative (méronymique) n'admet ni les noms inaliénables, ni les noms de propriétés, non parce que ce qu'ils dénotent ne se trouve pas dans la définition de l'antécédent, mais parce que leurs référents ne se prêtent pas à l'aliénation⁸⁴, définitionnelle pour l'anaphore associative. C'est pourquoi les enchaînements de (163) sont mauvais, même si le poids, la couleur, la forme... sont des éléments constitutifs de la voiture, en vertu du fait que celle-ci est un objet matériel (tous les objets matériels ayant un poids, une forme, une couleur, etc.).

⁸⁴ La condition d'aliénation de l'anaphore associative est doublée d'un principe de congruence ontologique, seules les parties de même statut ontologique que le tout pouvant être aliénées (pour plus de détails, voir Kleiber 1999, surtout pages 84-89).

(163) ? Paul aime sa voiture, (...) parce que le poids est léger, (...) la couleur est dans le vent, la ligne est aérodynamique, la forme est ronde, la hauteur est inhabituelle (...) (Kleiber 1999 : 80)

Le mécanisme de la rétroprojection ne semble donc être possible que dans une configuration de liage syntaxique de l'article défini, qui ne peut avoir lieu que dans le cadre de la phrase ou du syntagme, où le référent de la partie n'est pas présenté comme aliéné, mais, au contraire, comme sémantiquement lié à celui de l'antécédent (le tout). Ce liage semble expliquer d'un côté la possibilité d'intégration de parties inaliénables, comme les parties du corps humain et les facultés, et de l'autre, le traitement de parties non essentielles (facultatives) comme définitionnelles (c'est-à-dire l'intégration de parties facultatives dans le tout-antécédent). Autrement dit, la « proximité » entre tout et partie dans la phrase inaliénable en *avoir* et dans le SN inaliénable permet tant l'apparition de parties inaliénables que celle de parties facultatives – dans le premier cas, il y a compatibilité entre la sémantique des deux structures (proximité syntaxique entre tout et partie) et la sémantique des noms inaliénables (proximité ontologique entre tout et partie), alors que dans le deuxième, la proximité syntaxique « force » l'intégration de la partie dans le tout, autrement dit la proximité syntaxique donne comme résultat la proximité sémantique, qui n'est pas encodée par ailleurs. On peut dire finalement que ces deux structures (la phrase inaliénable en *avoir* et le SN inaliénable) sont en quelque sorte des « fabricateurs » de parties essentielles, alors que l'anaphore associative en deux phrases s'appuie sur un lien préexistant entre tout et partie, en visant à séparer la partie du tout. Non aliénation et liage, d'un côté, et aliénation et absence de liage, de l'autre, semblent aller de pair. On ne peut donc aliéner que des parties essentielles (sauf les noms inaliénables et les noms de propriétés pour des raisons discutées ci-dessus) – ce qui est montré par l'anaphore associative, mais il n'y a pas d'obstacle à ce que des parties facultatives soient intégrées dans un tout qui ne les contient pas par définition – ce qui arrive aisément dans la structure inaliénable en *avoir* et dans le SN inaliénable.

L'intégration de différents types de parties dans les trois structures examinées – anaphore associative, structure inaliénable en *avoir* et SN inaliénable, montre, en outre, qu'il y a une décroissance de l'aliénation de la partie qui va de l'anaphore associative au SN inaliénable. La partie est présentée comme la moins soudée au tout dans l'AA, et la plus soudée dans le SN inaliénable, le point intermédiaire étant la phrase inaliénable en *avoir*. Cet état de choses est illustré par le fait que les parties ontologiquement les plus dépendantes, à savoir les propriétés, ne peuvent être intégrées que dans le SN inaliénable ; viennent ensuite

les parties inaliénables, comme les parties du corps humain et les facultés, qui peuvent également être intégrées dans la phrase inaliénable en *avoir*, et finalement les parties physiques des objets physiques, qui sont les seules permises dans l’anaphore associative. Autrement dit, le SN inaliénable est le seul site où les trois types de parties peuvent apparaître (propriétés, parties inaliénables et parties physiques), suivi par la phrase inaliénable en *avoir* (parties inaliénables et parties physiques), celle-ci suivie par l’anaphore associative (parties physiques). Ces données sont illustrées ci-dessous :

(164) noms de propriétés

- a. *Hier j’ai vu une fille dans le métro. La beauté m’a fasciné. (AA)
- b. ??Cette fille a la beauté froide. (phrase inaliénable en *avoir*)
- c. Dans ce film, il n’y a que des actrices à la beauté froide. (SN inaliénable)

(165) noms inaliénables

- a. ?Max entre. Les yeux sont hors de leurs orbites (AA) (Kleiber 1999 : 73, J. Julien 1983)
- b. Cette fille a les yeux bleus. (phrase inaliénable en *avoir*)
- c. Je n’aime pas les filles aux yeux bleus. (SN inaliénable)

(166) parties physiques

- a. Il s’abrita sous un vieux tilleul. Le tronc était tout craquelé. (AA) (Kleiber 1999 : 70, B. Fradin 1984)
- b. Ce tilleul a le tronc craquelé. (phrase inaliénable en *avoir*)
- c. Je me suis abrité sous un tilleul au tronc craquelé. (SN inaliénable)

Quant aux noms de dimensions, qui se situent selon le degré de dépendance entre les noms de qualités et les noms de parties inaliénables, certains (*couleur, forme*) se comportent comme les noms de qualités, alors que d’autres (*caractère, tempérament*) – comme les noms de parties inaliénables :

- (167) ??Mon père a acheté une table. La forme est étrange
 (168) ??Cette table a la forme étrange
 (169) J'ai acheté une table à la forme étrange
- (170) ??J'ai rencontré un enfant. Le caractère était difficile
 (171) Cet enfant a le caractère difficile
 (172) Mon fils est un enfant au caractère difficile

Comme nous l'avons vu, les parties facultatives peuvent difficilement apparaître dans l'anaphore associative, alors qu'elles sont possibles dans les deux autres structures, avec une légère préférence probablement pour le SN inaliénable. Ainsi, la bonne formation des énoncés suivants se détériore-t-elle progressivement de (173) a à (173) c.

- (173) a. J'ai un bateau aux voiles déchirées.
 b. Ce bateau a les voiles déchirées.
 c. ?J'ai vu un bateau. Les voiles étaient déchirées.

Ces données montrent que la structure qui accepte les parties les plus soudées, comme les propriétés (en général les parties dépendantes), accepte également avec la même aisance les parties facultatives (il s'agit du SN inaliénable). La structure qui n'accepte ni les propriétés, ni les parties inaliénables (l'anaphore associative) est en revanche rebelle à l'intégration des parties facultatives. Cela semble suggérer que plus la partie est présentée comme aliénée dans une structure donnée, plus elle doit être par ailleurs soudée au tout, pour que le lien entre partie et tout puisse être établi, malgré l'aliénation de la partie. En revanche, plus la partie est présentée comme soudée, moins on a besoin d'avoir un lien préexistant entre partie et tout, puisque c'est alors la sémantique de la structure qui assure l'intégration de la partie dans le tout. La décroissance de l'aliénation entraîne donc un possible « relâchement » de la relation partie-tout, ou, pour mieux dire, s'accompagne du passage possible "parties à caractère essentiel - parties à caractère facultatif". C'est que le SN inaliénable et la phrase inaliénable en *avoir* sont capables de *construire* une relation partie tout, alors que l'anaphore associative *utilise* une relation partie-tout préexistante. Si on peut « rattacher » un nom de partie tout à fait insolite à un nom d'objet donné dans le cadre du SN inaliénable (174), une telle possibilité n'existe aucunement dans le site anaphorique associatif (175), où, comme Kleiber l'a très bien montré, le lien entre tout et partie doit être stéréotypique.

(174) Le temps de la lecture est ponctué par le réveil aux oreilles de Mickey.
(Google)

(175) ??J'ai fait tomber le réveil. Les oreilles (de Mickey) se sont cassées.

2.3. Absence vs présence d'article défini dans le complément des SN de parties en à : Cadiot (1991, 1992, 1997⁸⁵) et Borillo (1996)

Nous avons déjà évoqué le fait que dans le cadre des SN en à sous l'article zéro, le nom de partie peut ne pas être accompagné d'un modifieur si la partie n'entre pas dans la définition du tout (*un verre à pied*). En revanche, dans le cadre du SN inaliénable, le nom de partie, quel qu'il soit, doit obligatoirement être accompagné d'un modifieur, puisque l'article défini montre clairement que la partie est présupposée (**un verre au pied / ^{ok}un verre au pied doré*). L'ajout d'un modifieur est pourtant possible dans les SN en à sans déterminant, comme le montre l'énoncé *j'ai acheté un verre à pied doré*, et il est parfois obligatoire, ce qui est de règle dans les cas où la partie est définitionnelle pour le tout (*??un fauteuil à dossier / ^{ok}un fauteuil à dossier réglable*). Pourtant, si le rattachement d'un modifieur est toujours possible dans le SN en à sans déterminant, sa nature sémantique est restreinte, comme l'a surtout montré Cadiot (1991, 1992, 1997). Il ne peut s'agir que de modifieurs dénotant des propriétés permanentes objectives en même temps typifiantes, ce qui, comme nous l'avons suggéré, doit s'expliquer par la position épithétique du modifieur du N2 dans le cadre de la structure *N1 à N2 modifieur*. En aucun cas on ne peut utiliser de modifieurs dénotant des propriétés transitoires (états), comme le montrent les contrastes ci-dessous de Cadiot (1991 : 15-16).

(176) a. arbre à feuilles persistantes
b. ??arbre à feuilles épanouies

(177) a. table à pieds galbés
b. *table à pieds usés

⁸⁵ Dans le livre de Cadiot (1997) est repris intégralement l'article de Cadiot (1992), avec certains enrichissements.

- (178) a. femme à cheveux gris
b. *femme à cheveux peignés

La situation est tout autre dans le SN inaliénable, qui accepte tant des modifieurs dénotant des propriétés permanentes (qu'ils soient typifiants ou pas⁸⁶) que des modifieurs dénotant des propriétés transitoires (ces dernières étant, selon Cadiot 1992, plus « naturelles » dans cette configuration), ce qui est illustré par la série d'exemples (179)-(182).

- (179) a. arbre aux feuilles persistantes
b. arbre aux feuilles épanouies

- (180) a. table aux pieds galbés
b. table aux pieds usés

- (181) a. femme aux cheveux gris
b. femme aux cheveux peignés

- (182) a. verre au pied doré
b. verre au pied cassé

Le SN inaliénable peut même accepter des modifieurs à valeur évaluative, ce qui n'est pas le cas du SN en à sans déterminant, comme nous avons eu l'occasion de le constater :

- (183) a. *main à doigts ridiculement courts
b. main aux doigts ridiculement courts (Cadiot 1991 : 16)

- (184) a. ??fauteuil à dossier confortable
b. fauteuil au dossier confortable

⁸⁶ L'exemple suivant, trouvé sur Google, montre que le N2 du SN inaliénable peut être modifié par un prédicat permanent et objectif mais qui n'est pas en même temps typifiant : *Abritez-vous dans un bâtiment au toit solide, car une toiture légère est toujours susceptible de s'effondrer sous le poids de la neige*. Dans cet exemple, on ne peut pas enlever le défini devant *toit solide* ce qui prouve que le modifieur du N2 dans un *N1 à N2 adj*, à la différence de ce qui se passe dans le SN inaliénable, ne peut être que typifiant. Le modifieur du N2 respectivement dans la structure sans et avec déterminant ne semble donc pas avoir la même syntaxe : il est épithète dans le premier cas et prédicat dans le second.

L'explication que donne Cadiot (1991 : 16) de ce dernier contraste est que « un modifieur à valeur évaluative n'est pas interprétable comme le renvoi à une classe (type) pré-construite ». Les données sont donc les suivantes : le nom de partie dans le cadre du SN en *à* sans déterminant ne peut recevoir qu'un modifieur typifiant, alors que dans le cadre du SN inaliénable sont acceptées tant les propriétés permanentes (typifiantes ou pas) que les propriétés transitoires, ainsi que les modifieurs (ou adverbes) à valeur évaluative. C'est ce qui a conduit Cadiot à la reconnaissance de deux « régimes », celui de la classification, assimilé à la nomination (*à* + *déterminant zéro*) et celui de la description (*à* + *article défini*). Lors de la classification, on construit des types (programme de sous-classification en intension), alors que lors de la description (programme de caractérisation en extension), on décrit des occurrences (ou des individus [particuliers], terme repris par Borillo 1996). Cadiot se sert en effet de la possibilité d'utiliser des prédicats transitoires dans le SN inaliénable (cf. les exemples *b* de (179)-(182)) pour argumenter le statut d'occurrence du N2 dans son cas, puisque ce type de prédicats « décrivent des propriétés qui ne peuvent être prédiquées que d'occurrences du N2, c'est-à-dire de leur repérage en un temps t_0 non réitérable » (Cadiot 1991 : 14). À partir de là, même quand le prédicat est de nature permanente, définitionnelle – cf. les exemples *a* de (179)-(182) (ce que Cadiot appelle « propriété non-occurrence »), selon Cadiot, le N2 référera toujours à une occurrence : « l'effet interprétatif est bien sûr que, bien que stables, ces propriétés sont présentées dans le discours comme attachées à des occurrences » (Cadiot 1991 : 16). Borillo (1996 : 118) fait un raisonnement similaire, en se concentrant cette fois sur le statut d'occurrence du N1 : « (...) la structure [N1 à Det N2 Adj] ne rend pas compte d'une catégorisation opérée sur la classe N1. Ici la mention de [N Adj] introduit une caractérisation sur le ou les individus représentés par N1. En effet, dans une expression comme *un chien au poil ras*, *un chien* ne peut pas faire référence à une espèce de chien mais à un individu dont on décrit la particularité liée au pelage ».

On peut résumer les raisonnements de ces deux auteurs de la façon suivante : chaque fois que l'article défini est utilisé dans la structure (indépendamment du type de prédicat – permanent ou transitoire), le SN entier renvoie à une occurrence, autrement dit à un individu particulier (dont l'existence est soit posée, soit présumée). Ceci découle de la présence même du défini qui « peut être interprétée comme la marque d'une saisie autonome du référent du N2 » (Cadiot 1992 : 206). Bien évidemment, si le N2 a le statut d'une occurrence, le N1 doit aussi être interprété ainsi puisque l'interprétation de la partie est soumise à celle du tout. En revanche, quand le N2 n'est pas précédé de déterminant, le SN entier peut soit renvoyer à une classe, soit à un individu particulier. Citons à cet égard Borillo (1996 : 118) :

« (...) dans l'expression *un chien à poil ras*, il peut y avoir ambiguïté sur l'interprétation de *un chien* qui peut être pris comme générique et désigner une espèce de chien – l'espèce des chiens à poil ras – ou qui peut faire référence à un individu pris comme instance de cette espèce, mais dans les deux cas [N2 Adj] possède une valeur catégorisante ».

Les SN inaliénables ne peuvent donc renvoyer qu'à des individus particuliers et jamais à des classes, alors que les SN en à sans déterminant peuvent renvoyer soit à des classes, soit à des individus appartenant à une classe.

2.3.1. Limites des analyses de Cadiot et de Borillo : l'importance du contexte

Nous pensons cependant que ces affirmations soulèvent un certain nombre de problèmes, qui sont surtout liés au fait que Cadiot et Borillo n'analysent les groupes en question qu'en eux-mêmes, sans les insérer dans des contextes linguistiques. Il est bien connu que l'interprétation d'un SN ne peut se faire indépendamment du contexte, et que les déterminants ont différents emplois (quoique limités) qui sont activés par le contexte. Ainsi, si on se donne le SN *le livre* isolément, on ne sait pas comment l'interpréter : s'agit-il du livre en général, auquel cas l'article aura une valeur générique, ou bien d'un livre particulier, connu par les interlocuteurs, auquel cas le défini établira une référence spécifique ? Il n'y a que le contexte qui peut trancher entre l'une ou l'autre interprétation. Comme le disent Riegel *et al.* (1994 : 155), « L'article de *Passe-moi le livre* ne peut avoir qu'une interprétation spécifique : le complément du verbe *passer* renvoie nécessairement à un livre particulier. ». En revanche, « Dans *Il faut que le livre cesse d'être une marchandise comme une autre*, l'interprétation est générique : ni la situation, ni le contexte ne permettent d'isoler un objet "livre" particulier qui vérifie ce qu'en dit le reste de la phrase, le seul *livre* ici repérable est le livre en général (...) (pratiquement l'ensemble des livres) ». On peut faire le même raisonnement à propos des groupes indéfinis : avec *un livre*, tout ce qu'on sait est que le référent n'est pas identifié au préalable, il n'est donc pas « connu ». Mais s'agit-il d'un objet particulier (emploi spécifique), d'un référent virtuel (emploi non actuel) ou d'un exemplaire représentatif (typique) de toute une classe (emploi générique) ? C'est le contexte, de nouveau, qui active chacune de ces interprétations : dans *La semaine dernière, j'ai lu un livre très intéressant* le référent est particulier ; dans *Je cherche un livre intéressant pour me distraire* le référent n'a qu'une existence virtuelle, potentielle : je ne suis pas sûr de trouver un tel livre ; dans *Un livre est un bon compagnon de voyage*, il s'agit de n'importe quel élément de l'ensemble qui est concerné.

Le contexte joue donc un rôle déterminant dans l'interprétation d'un SN, quel qu'il soit. À la différence de Cadiot et de Borillo, nous allons donc soutenir que dans le cadre du SN inaliénable, le défini n'a pas en soi le pouvoir d'entraîner, pour le N2, une interprétation de type *individu particulier*, et par conséquent une telle interprétation du SN entier. Nous pensons que le défini ne fait que permettre une telle interprétation, parce qu'il a le pouvoir d'actualiser la partie. Ce pouvoir d'actualisation explique la possibilité d'apparition de prédicats transitoires, lesquels, comme le dit Cadiot (voir ci-dessus), « ne peuvent être prédiqués que d'occurrences ». Mais ce sont les prédicats transitoires qui « font » du N2 une occurrence, l'article défini ne faisant que « apporter son aide » pour la réalisation d'une telle interprétation. C'est ce qui explique la non compatibilité de ce type de prédicats avec le déterminant zéro (comme dans **un oiseau à ailes déployées*) ; on sait que les ailes sont réelles, à condition que l'oiseau lui-même soit réel, mais il n'y a pas de déterminant qui puisse « appuyer » la lecture occurrence des ailes. Celles-ci, quoique réelles par la simple relation partie-tout, ne sont pas actualisées linguistiquement, l'actualisation linguistique d'un N étant de toute évidence indispensable à sa description par des propriétés transitoires.

Que l'article défini devant N2 n'entraîne pas automatiquement une lecture d'individu particulier nous est montré par l'existence de SN inaliénables comme *une fille aux yeux bleus* qui n'ont pas de variante sans déterminant⁸⁷ (cf. **une fille à yeux bleus*). Il s'agit à peu près de tous les cas où est impliquée une partie du corps humain, quoique la relation *homme/partie du corps humain* puisse également, il est vrai dans un nombre limité de cas mais néanmoins tout à fait grammaticaux, être exprimée dans un SN en *à* sans déterminant. En dehors de l'exemple classique *une femme à cheveux gris*, on peut donner à l'appui un exemple attesté dans la littérature :

(185) Le baron, homme comme il faut, *à poitrine creuse et à grosse tête*, n'était vraiment complet qu'avec son violoncelle aux mains (Maupassant, Notre Cœur)

Selon les affirmations de Cadiot et de Borillo, le SN *fille aux yeux bleus* devrait nécessairement renvoyer à un individu particulier (dans tous les contextes), par la seule présence du défini devant le N2. Cette interprétation est en effet vérifiée dans certains contextes, comme ceux de (186) et de (187).

⁸⁷ Il est à noter que Cadiot et Borillo ont basé leurs analyses exclusivement sur des groupes où l'alternance article zéro/article défini est possible, comme dans *un verre à/au pied doré*, en ne disant rien sur un très grand ensemble de groupes qui n'ont que la variante inaliénable, dont *une fille aux yeux bleus* est un exemple représentatif.

(186) Hier, dans le métro, *une fille aux yeux bleus* était assise juste devant moi. Elle mangeait des chips.

(187) J'ai compris par la suite que *la fille aux yeux bleus* que j'ai croisée hier dans le métro était en effet la gagnante d'une émission de télé-réalité⁸⁸.

Les deux phrases ci-dessus illustrent des contextes où les SN en question ont des interprétations d'individus (ou d'occurrences, pour reprendre la terminologie de Cadiot) : dans (186), on pose l'existence de l'individu *fille aux yeux bleus*, alors que dans (187), l'existence de ce même individu est présupposée. Ce sont bel et bien les contextes qui entraînent la lecture d'individu particulier des SN, puisqu'on a un ancrage dans l'espace et dans le temps. De ce fait, ces mêmes contextes permettront également la description de la partie par un prédicat transitoire, ce genre de prédicats étant uniquement compatible avec la mention d'un ancrage spacio-temporel :

(188) Hier, dans le métro, *une fille aux mains sales* était assise juste devant moi. Elle mangeait des chips.

(189) J'ai compris par la suite que *la fille aux mains sales* que j'ai croisée hier dans le métro était en effet la gagnante d'une émission de télé-réalité.

Par contre, que doit-on dire quand le contexte ne favorise pas une lecture du SN en termes d'occurrence, et où pourtant des SN comme *fille aux yeux bleus* peuvent sans aucun problème être utilisés ? Considérons à cet égard le « générique » (190) et le « virtuel » (191) :

(190) Je n'aime pas *les filles aux yeux bleus*⁸⁹.

(191) Je cherche pour mon nouveau film *une fille aux yeux bleus*.

⁸⁸ Nous reprenons l'orthographe donnée par le Larousse illustré. Sinon, sur Internet on peut trouver les variantes *télé-réalité* et *télé réalité*.

⁸⁹ On peut également ajouter un exemple avec le générique *un* : *Une fille aux yeux bleus est toujours agréable à regarder*.

Il est clair que le contexte générique de (190) est tel que le SN *les filles aux yeux bleus* renvoie à toute une classe, nommément celle des filles aux yeux bleus, qu'on peut opposer, par exemple, à celle des filles aux yeux noirs. Cette classe est opérée à l'intérieur de la classe englobante dénotée par les filles en général, qu'on peut opposer aux garçons. On ne peut donc pas, dans ce contexte, parler d'une occurrence *les filles aux yeux bleus* ancrée dans l'espace et dans le temps, puisque le trait définitionnel des énoncés génériques est de ne pas avoir de lien avec le temps (généricité et temporalité s'excluent mutuellement). Ici, l'article défini devant *yeux bleus*, de toute évidence, n'entraîne pas une interprétation d'individu particulier ni pour ce qui est des yeux, ni par conséquent en ce qui concerne les filles, ce qui serait en contradiction avec le sens de l'énoncé générique. La grammaticalité de (190) montre qu'un complément en *à* à article défini peut être classifiant de la même façon qu'un complément en *à* sans déterminant, à condition que le prédicat du N2 soit typifiant et que le contexte ne favorise pas une lecture en termes d'occurrence du SN. Ce sont donc la nature du prédicat et le contexte qui décident du type d'interprétation du SN, et pas l'article défini, le SN où il est utilisé ne renvoyant à une occurrence avec certitude que quand le prédicat de la partie est de type transitoire.

Le contexte virtuel de (191) montre encore une fois que l'article défini devant le N2 n'impose pas une interprétation d'occurrence des *yeux bleus*, en tout cas située dans le temps et dans l'espace. Du fait que la fille est virtuelle, l'interprétation classifiante du complément *aux yeux bleus* est favorisée.

Quant à la possibilité de décrire la partie par des prédicats transitoires, elle est de nouveau fortement conditionnée par le contexte. Il est vrai qu'un SN inaliénable comportant un prédicat transitoire est toujours grammatical, pris isolément, puisque comme nous l'avons suggéré, un état entraîne obligatoirement l'interprétation d'occurrence d'un N (puisque les entités qui se trouvent dans un état donné doivent être situées dans le temps) et du coup l'usage de l'article défini s'impose, pour actualiser le N. Autrement dit, avec la mention d'un état, à la différence d'une qualité, on est sûr d'avoir une occurrence (ou individu particulier). Il s'ensuit naturellement que les SN comportant des prédicats transitoires seront acceptés dans des contextes qui activent une interprétation en termes d'individu réel du SN, comme le montrent les exemples déjà discutés (188) et (189). En revanche, ces mêmes SN, quoique grammaticaux en eux-mêmes, ne seront pas acceptés avec la même aisance dans des contextes qui ne situent pas le référent dans l'espace et dans le temps, comme le générique (190) et le virtuel (191), que nous reprenons ici sous (190') et (191') respectivement en y insérant des prédicats transitoires :

(190') ??Je n'aime pas *les filles aux mains sales*.

(191') ??Je cherche pour mon nouveau film *une fille aux mains sales*.

Le contexte générique de (190') entraîne la lecture classifiante du prédicat ; or, *sale* s'accorde mal avec cette interprétation (les prédicats objectifs comme *bleu* peuvent, en revanche, s'appliquer aussi bien à des individus particuliers qu'à des classes). La possibilité d'interpréter correctement (190') passerait par la « transformation⁹⁰ » de l'état dénoté par *sale* en une qualité (ce qui ne pourrait se faire que sous l'influence du contexte), auquel cas la phrase signifierait quelque chose comme *je n'aime pas les filles qui ne se lavent jamais les mains* (ou *qui ont toujours les mains sales*), où la saleté serait vue comme quelque chose d'habituel et par conséquent de permanent (on pourrait éventuellement parler d'état permanent malgré la nature contradictoire de l'expression). Quant à (191'), il passe mal puisque l'interprétation virtuelle du groupe *une fille aux mains sales*, imposée par le contexte, n'est pas compatible avec la mention d'un état, les états ne pouvant, de toute évidence, s'appliquer qu'à des individus réels situés dans l'espace et surtout dans le temps. Dans (191'), il est vrai que ce que le locuteur cherche est un individu, mais comme il n'est pas réel, il ne peut qu'appartenir à une classe (le référent n'est évoqué que par ses propriétés) ; or, pour l'établissement d'une classe, on a besoin d'une propriété permanente ce qui est lié à l'absence de temporalité ; un état ne serait pas le bienvenu précisément parce que les états ont besoin d'un temps et d'un individu réel ancré dans ce temps, choses que le contexte de (191') exclut. De nouveau, pour interpréter (191'), on est obligé de considérer *sale* comme un « état permanent ». Mais un état dans son sens de base (celui qui est activé naturellement quand le mot n'est inséré dans aucun contexte) n'est pas compatible avec un tel contexte.

De ce qui a été dit, on peut donc conclure qu'un SN inaliénable ne renvoie pas forcément à un individu particulier, surtout quand le prédicat du N2 est typifiant. En revanche, quand le prédicat est transitoire et garde son sens de base, le SN renvoie effectivement à un individu réel. L'interprétation d'un SN inaliénable semble donc être fonction du contexte et du type de prédicat qui modifie le N2, l'article défini pouvant appuyer mais pas rendre obligatoire une lecture en termes d'occurrence du N2 et par conséquent du groupe entier. Que le défini devant le N2 dénotant la partie n'ait pas le pouvoir en soi d'engendrer une référence

⁹⁰ Nous faisons de ce terme un usage tout à fait intuitif et ne renvoyons aucunement au sens très précis qu'il a dans la syntaxe (générationnelle ou autre).

de type *individu particulier* ne doit pas nous étonner, surtout si on se réfère à l'emploi particulier qu'il a dans la possession inaliénable. Le point suivant sera consacré précisément aux propriétés de cet emploi et aux conséquences qui en découlent.

2.4. L'article défini de la possession inaliénable : l'hypothèse du liage anaphorique (Guéron 1983, 1985, 2005)

En partant d'exemples comme (192) et (193) où est exprimée une relation partie-tout de type inaliénable, Guéron (1983, 1985) formule l'hypothèse que l'article défini devant le N dénotant la partie a un emploi possessif, qu'il s'agit d'une anaphore pronominale, autrement dit le défini est analysé comme un pronom qui n'a pas de référence indépendante.

(192) Jean lève la main.

(193) Je lui ai coupé les cheveux.

De plus, les deux SN – celui dénotant le tout et celui dénotant la partie – constituent une chaîne lexicale interprétée comme un argument unique au niveau de LF (logical form). Dans (192), il s'agit de la chaîne lexicale *Jean-la main*, dans (193) cette chaîne est formée par le datif *lui* et le COD *les cheveux*. La particularité d'une chaîne lexicale est qu'elle contient deux (ou plusieurs) SN avec un contenu lexical, dont le rapport est établi par le liage anaphorique, et où les référents des « links » de la chaîne ne sont pas distincts. Pour ce qui est du SN dénotant le tout et du SN dénotant la partie dans le cadre des expressions inaliénables, Guéron propose une contrainte, qu'elle appelle « Nondistinctness constraint » :

(194) If A and B are links of a chain, then the referent of A is non-distinct from the referent of B (Guéron 1985:44)

Cette contrainte explique pourquoi dans (192) et (193) *la main* et *les cheveux* respectivement sont interprétés exclusivement par rapport à *Jean* et à *lui*, et non pas d'une façon indépendante, à la différence de (195), où « A denotes an individual and B denotes some object not intrinsically part of an individual » (Guéron 1985 : 45) :

(195) Je lui ai déchiré le livre (idem)

Guéron (1985, 2005) avance un certain nombre d'arguments afin d'assimiler l'article défini français devant le N dénotant la partie dans les expressions inaliénables à un pronom anaphorique A-lié. Tout d'abord, pour argumenter la possibilité d'interprétation du défini en tant que pronom, elle se sert de ses caractéristiques morphologiques, à savoir sa variation en nombre et en genre. Elle suppose également que le défini comporte le trait « 3^e personne » sur la base du fait qu'il est morphologiquement identique aux pronoms clitiques *le*, *la* et *les* (dans *Ne me recommande pas ce livre, je le connais* par exemple). De cette façon, le défini a toutes les propriétés d'un pronom, en conformité avec la définition de Chomsky (1981) que Guéron (1985 : 46) cite :

(196) The complex of features α number, β gender and γ person is interpreted as AGR, AGR a pronominal

À partir du moment où le défini peut être vu comme un pronom, il n'y a pas d'obstacle à ce qu'il soit sujet à la théorie du liage. Guéron avance l'hypothèse que dans des structures inaliénables comme (192) et (193), l'article défini représente une anaphore liée par le SN dénotant le possesseur (ou le tout), lequel est également son contrôleur. L'assimilation du rapport entre le SN dénotant le tout et le SN défini dénotant la partie dans le cadre de la possession inaliénable à la configuration du liage anaphorique est argumentée par les contraintes structurelles (A, B et C ci-dessous) qui sont identiques dans les deux cas, comme montré par Guéron :

A. L'antécédent (LA) / le SN dénotant le possesseur (PI)⁹¹ est obligatoire :

- (197) a. Je_i ne suis pas d'accord avec moi-même_i (LA)
 a'. *Paul n'est pas d'accord avec moi-même (LA)
 b. Jean_i a les_i yeux bleus (PI)
 b'. (Marie, en admirant Jean) *Les yeux bleus sont charmants (PI)

⁹¹ LA = liage anaphorique, PI = possession inaliénable.

B. L'Anaphore et son antécédent / le SN dénotant la partie et celui dénotant le tout doivent se trouver dans le même domaine phrastique (minimal sentential domain). Il s'agit d'une condition de localité :

- (198) a. Jean_j a persuadé Marie_i [PRO_i de se_i laver]
a'. *Jean_j a persuadé Marie_i [PRO_i de se_j laver]
b. Jean_j semble[t_j lui_i prendre la main_i]
b'. *Jean_j lui_i semble [t_j prendre la main_i]

C. L'antécédent (LA) / le possesseur (PI) doit c-commander l'anaphore (LA) / le SN dénotant la partie (PI) (ou éventuellement leurs traces)

- (199) a. [L'ami de [Jean]_j]_i parle de lui-même_i
a'. *[L'ami de [Jean]_j]_i parle de lui-même_j
b. [Le frère de [Jean]_j]_i a levé la main_i
b'. *[Le frère de [Jean]_j]_i a levé la main_j

Dans les exemples de (199), *Jean* ne peut pas c-commander *lui-même/la main* puisqu'il est trop enchâssé.

La condition A suggère en outre que dans le cadre de la possession inaliénable, il s'agit d'un liage anaphorique à contrôle obligatoire. L'article défini pronominal devant le SN dénotant la partie doit en effet être contrôlé par le SN dénotant le possesseur, afin d'acquérir une référence. Le parallélisme entre les structures de PI et celles à contrôle est illustré par (200) de Guéron (1985, 2005) :

- (200) a. Jean_i lève [LA_i main]
b. Jean_i veut [PRO_i partir]

Ce n'est pas qu'un SN dénotant une partie ne peut pas apparaître dans des contextes sans contrôleur, mais dans ces cas l'article ne sera pas lié et aura par conséquent une interprétation arbitraire ou générique (201), comme le PRO d'un verbe à l'infinitif non contrôlé dans les mêmes conditions (202) :

(201) Un peu de natation muscle souvent [le dos]. (Guéron 2005 : 597)

(202) [PRO vivre] seul est désagréable.

La phrase de (201) n'est pas une structure de possession inaliénable, la PI exigeant la présence d'un possesseur qui lie et contrôle l'article défini pronominal du SN dénotant la partie, la partie étant interprétée exclusivement par rapport au tout. On peut observer également l'interprétation générique d'une anaphore que le contexte peut imposer en l'absence de contrôleur :

(203) Par ces temps de grippe, il est recommandable de *se* laver les mains régulièrement.

2.4.1. La dépendance référentielle de l'article défini lié

Le point qui nous intéresse particulièrement pour notre propos est que si l'article défini peut être analysé en tant que pronom anaphorique se pliant au principe A⁹² de la théorie du liage, c'est qu'il peut être référentiellement dépendant et que par conséquent son pouvoir actualisateur peut être entièrement soumis à la façon dont réfère son antécédent (l'élément qui le lie). Pour plus de clarté, nous citerons Laenzlinger (2003) qui, dans son manuel d'initiation à la grammaire générative, donne une définition très simple de ce que sont exactement les anaphores :

« (Les anaphores⁹³) sont des unités de la langue qui ne peuvent être interprétées que lorsqu'elles sont mises en relation avec un *antécédent* présent dans la phrase qui leur permet d'acquérir une *référence* » (p. 133)

Si une anaphore, qui n'a pas de référence en soi, acquiert sa référence par le biais de son antécédent, il s'ensuit naturellement que la référence acquise va hériter les traits de la référence d'origine – celle de l'antécédent. Prenons un exemple avec le pronom possessif *son*

⁹² Pour information, les principes de la théorie du liage sont les suivants :

Principe A : *Toute anaphore doit être liée dans son domaine de liage.*

Principe B : *Tout pronom doit être libre dans son domaine de liage.*

Principe C : *Toute expression-R doit être libre partout.* (Laenzlinger 2001-2002 : 136)

⁹³ Exemples d'anaphores : les pronoms réfléchis (*lui-même, nous-mêmes, se*) et les expressions réciproques (*les uns les autres*).

qui peut se comporter comme une anaphore quand, par exemple, il est interprété en tant que coréférentiel⁹⁴ au SN sujet de la phrase :

(204) Paul_i a déchiré son_i sac

Dans le cas où *son* est interprété en tant que coréférentiel au sujet Paul, sa référence sera identique à celle de Paul. Du coup, puisque Paul, en vertu du fait qu'il s'agit d'un nom propre, renvoie à un individu particulier, le pronom possessif qui lui est coréférentiel aura la même interprétation : dans (204), *son* ne peut être interprété que comme la forme abrégée du génitif *de Paul*. On aura alors la structure développée (205), du moins dans la lecture où les deux *Paul* renvoient au même individu :

(205) Paul_i a déchiré le sac de Paul_i

Si on prend maintenant une phrase générique avec un sujet à interprétation générique, il est tout à fait naturel que si un pronom possessif coréférentiel au sujet est utilisé, sa référence sera identique à celle du sujet. Considérons à cet égard (206) :

(206) L'homme_i ne sait jamais d'avance son_i destin

Puisque le SN sujet *l'homme* a, en vertu du contexte, une interprétation générique, le pronom possessif *son* qui lui est coréférentiel, aura toujours une interprétation générique. Il ne peut pas en être autrement si on considère la structure développée de (206) :

(207) L'homme_i ne sait jamais d'avance le destin de l'homme_i

On pourrait éventuellement supposer que l'article défini contenu dans le pronom possessif, dans le cas où ce pronom est vu comme une anaphore, est lié par l'antécédent. Cela revient à dire que le défini contenu dans *son* dans (206) n'a une valeur d'article générique que parce que l'antécédent du pronom est un SN générique. Sa valeur est donc soumise à l'interprétation de l'antécédent (même chose concernant (204), où le défini contenu dans le pronom possessif

⁹⁴ « relation de liage » et « coréférence » vont de pair selon les propos de Laenzlinger (2003), que nous adoptons ici. « Le liage exprime la relation de coréférence entre (les SN) à l'intérieur de la phrase » (idem, 153).

a une valeur spécifiante ce qui est dû au fait que l'antécédent *Paul* renvoie à un individu particulier).

Il est intéressant de noter au passage que pour ce qui est des anaphores à la troisième personne du singulier, le français dispose des formes *lui-même*, *elle-même* et *soi(-même)*, les deux premières étant employées quand l'antécédent renvoie à un individu spécifique, la troisième – quand l'antécédent est générique. Ces pronoms se répartissent les rôles (quand il s'agit d'antécédents humains), et sont donc en distribution complémentaire, comme le montrent les exemples suivants de Riegel *et al.* (1994 : 202⁹⁵) :

- (208) a. Pierre ne pense qu'à lui-même et ne parle que de lui-même.
b. ??Pierre ne pense qu'à soi-même et ne parle que de soi-même⁹⁶.
- (209) a. Chacun / On / Tout le monde pense à soi-même.
b. *Chacun / On / Tout le monde pense à lui-même.

Ces données suggèrent que certaines anaphores, quoique entièrement dépendantes de l'antécédent, sont intrinsèquement spécifiées quant à la nature de la référence qu'elles peuvent acquérir. Ce n'est pas qu'elles aient, en elles-mêmes, une référence d'un certain type, mais elles ne peuvent hériter qu'une référence d'un certain type. En revanche, d'autres anaphores comme *se* sont insensibles à une telle spécification, comme le montrent les exemples *a* (antécédent spécifique) et *b* (antécédent générique) de (210) :

- (210) a. Paul *se* méfie de sa belle-mère.
b. On *se* méfie souvent des autres.

Si on se tourne maintenant vers le défini anaphorique de la possession inaliénable, on observe le même phénomène que pour *son* anaphorique ((204), (206)) et *se* (210). Puisque, selon l'hypothèse du liage formulée et argumentée par Guéron, le défini devant le SN dénotant la partie acquiert sa référence de l'antécédent qu'est le SN dénotant le tout, le façon de référer du SN lié (the bindee) sera entièrement fonction de la façon de référer du SN lieur (the

⁹⁵ Les exemples *b* de (208) et (209) n'apparaissent pas dans la grammaire de Riegel *et al.* Ils sont inventés par nous afin de montrer le contraste d'emploi entre les deux types d'anaphores.

⁹⁶ L'emploi de *soi(-même)* avec un antécédent spécifique est considéré comme obsolète ; nous faisons nos analyses en fonction de l'état actuel de la langue.

binder). C'est ainsi que le SN *les yeux bleus* de (211) ne peut pas renvoyer à une occurrence particulière d'yeux bleus, puisque le SN antécédent – le générique *les filles du Nord de la France* - renvoie à toute une classe.

(211) Les filles du Nord de la France ont les yeux bleus.

On peut opposer (211) à (212) où l'antécédent renvoie à un individu particulier et où la référence du SN dénotant la partie sera de ce fait du même type :

(212) Ma prof de piano a les yeux bleus.

Ou encore, dans un contexte où le SN antécédent renvoie à n'importe quel individu d'une classe donnée, le SN dénotant la partie ne pourra recevoir une interprétation que par rapport à cet individu « virtuel », non ancré dans l'espace et dans le temps, comme dans (213) :

(213) Ce n'est pas parce qu'une fille a les yeux bleus qu'elle est forcément jolie.
(Google)

L'hypothèse du liage du défini dans les expressions de possession inaliénable écarte ainsi les affirmations de Cadiot et de Borillo selon lesquelles la présence du défini devant le N2 dans les SN de type *N1 à dét N2 adj* est forcément la marque d'une saisie autonome du référent de N2, le N2 renvoyant forcément à une occurrence et toute l'expression ne pouvant renvoyer qu'à un individu particulier. En effet, il est difficile, dans une expression comme *une fille aux yeux bleus*, d'attribuer une autonomie au SN *les yeux bleus* dénotant la partie, puisqu'une partie en tant qu'élément descriptif d'un tout ne peut être interprétée que par rapport à ce tout – ce dont que l'hypothèse du liage rend parfaitement compte. Il nous semble que la façon dont Cadiot et Borillo interprètent le défini dans cette structure est fortement influencée par son emploi comme opérateur iota, selon lequel « il désigne un objet unique dans le monde du discours » (Guéron 1983 : 23). Or, Guéron fait nettement la distinction entre les emplois « iota » et « possessif » du défini, le second et non le premier étant celui de la possession inaliénable. L'article défini de la possession inaliénable, puisqu'il est lié comme une anaphore, n'a pas d'autonomie (son sens est sous-déterminé) et est donc référentiellement

dépendant d'un antécédent, contrairement à celui de l'emploi *iota* qui est référentiellement tout à fait autonome⁹⁷.

La dépendance référentielle du défini de la possession inaliénable explique donc pourquoi on peut employer un SN comme *filles aux yeux bleus* dans des contextes différents qui imposent chacun – sauf cas d'ambiguïté – une interprétation donnée à l'ensemble du SN. Le SN entier peut ainsi renvoyer à un individu particulier dont on pose l'existence (214) *a* ou qui est connu (214) *b*, à une classe (215) ou encore à une virtualité (216) – exemples déjà cités, et le SN à article défini du complément prépositionnel sera interprété dans chaque cas en fonction du type d'interprétation que le contexte impose au groupe entier.

(214) a. Hier, dans le métro, *une fille aux yeux bleus* était assise juste devant moi.
Elle mangeait des chips.

b. J'ai compris par la suite que *la fille aux yeux bleus* que j'ai croisée hier dans le métro était en effet la gagnante d'une émission de télé-réalité.

(215) Je n'aime pas *les filles aux yeux bleus*.

(216) Je cherche pour mon nouveau film *une fille aux yeux bleus*.

Quant à la possibilité d'attribuer des prédicats transitifs au N dénotant la partie, comme nous avons essayé de montrer, elle est toujours conditionnée par le contexte, lequel doit activer une lecture « occurrence » du SN entier. Le défini, en tant qu'anaphore, a un potentiel référentiel qui donne une instruction d'actualisation au N de partie quand le SN entier renvoie à un individu réel, interprétation activée par le contexte. On a donc le schéma suivant : a) le contexte active une lecture donnée du SN entier (ou, plus précisément, le contexte active un emploi donné parmi les emplois possibles du déterminant du SN entier) ; b) l'emploi du déterminant du SN entier imposé par le contexte va être décisif pour la façon dont

⁹⁷ Dans le prolongement de ce raisonnement, on pourrait imaginer que le défini de l'anaphore associative (méronymique) en deux phrases cumule en quelque sorte les deux emplois – « *iota* » et « possessif ». Le référent d'un SN anaphorique, quoique étant en relation évidente avec l'antécédent, est pourtant vu comme autonome ce qui est montré par l'impossibilité des Npc et des facultés, entités dépendantes (en tout cas plus dépendantes que les parties physiques des tous physiques), d'apparaître en tant qu'anaphores dans le site anaphorique associatif. On ne peut pas parler d'article lié puisque le liage est soumis à plusieurs conditions, dont celle de localité (présence de l'antécédent dans la même phrase ou dans le même syntagme) ; mais si on peut parler d'autonomie, elle est toute relative puisque, comme le dit Kleiber (1999 : 85) « pragmatiquement il (le SN anaphorique) reste dépendant, en ce qui concerne son interprétation référentielle, de la mention antérieure d'un autre individu ». Il y a là, nous semble-t-il, une question à creuser.

le SN dans le complément va être interprété, puisque le défini de ce GN, en vertu de la relation partie-tout entre N1 et N2, est référentiellement dépendant de son antécédent qui représente en effet le segment du GN entier correspondant au déterminant introducteur du groupe plus le substantif-tête. On pourrait dire les choses d'une autre façon : dans le cadre du SN inaliénable, la valeur du premier déterminant (imposée par le contexte) influe sur la façon dont le défini anaphorique actualise le N de partie. Pour en revenir à la possibilité d'employer des prédicats d'état du N de partie, le contexte doit activer une lecture d'individu particulier (disons « réel » pour plus de simplicité), ancré dans l'espace et dans le temps, du SN entier, ce qui permet au défini anaphorique lié de réaliser son potentiel référentiel en donnant une instruction de référence effective (ou actuelle) au N de partie. C'est ainsi que (217) est grammatical, puisque *i) se tenir* est à l'imparfait (ancrage dans le temps), et on a en outre une indication d'ancrage spatial donnée par le complément *devant le perron* ; *ii) le SN une fille aux mains sales* reçoit par conséquent une interprétation spécifique ; *iii) le défini anaphorique* devant le N de partie actualise effectivement celle-ci sous l'influence du type d'actualisation du groupe entier et *iv) du coup*, le prédicat d'état peut être utilisé parce qu'il est entièrement compatible avec les étapes *i), ii) et iii)*.

(217) Une fille aux mains sales se tenait devant le perron.

En revanche, comme nous l'avons déjà noté, l'utilisation de prédicats transitoires dans des contextes qui ne donnent pas d'indication temporelle ((218), (219) ci-dessous qui reprennent 190' et 191') est problématique et ceci non parce que le défini lié n'a pas le pouvoir d'actualiser le N de partie (en tant qu'anaphore, il a un potentiel référentiel), mais parce que ce pouvoir dépend entièrement de l'interprétation du GN entier, laquelle, de son côté, dépend du contexte.

(218) ??Je n'aime pas *les filles aux mains sales*.

(219) ??Je cherche pour mon nouveau film *une fille aux mains sales*.

On arrive donc à la conclusion suivante : le contexte active une interprétation donnée du SN entier (qui passe par une valeur activée du déterminant du groupe entier) ; si le SN renvoie à un individu particulier, dont l'existence est posée (un, une, des) ou présupposée (le, la, les), le défini anaphorique pourra actualiser effectivement le N de partie et celui-ci pourra, de ce fait,

recevoir aussi bien des prédicats permanents que transitoires ; en revanche, si le SN ne renvoie pas à un individu particulier, mais à une classe ou à une entité virtuelle, le défini anaphorique se chargera de la référence non spécifique de l'antécédent et ne pourra pas actualiser le N de partie en tant qu'occurrence. Du coup, l'utilisation de prédicats transitoires sera exclue.

2.4.2. La position syntaxique du modifieur du N2 dans le SN inaliénable

Le fait que le N2 dans le cadre du SN inaliénable peut recevoir, bien sûr en fonction du contexte, des modifieurs d'état ou en général des modifieurs non classifiants, suggère clairement qu'à la différence de ce qui se passe dans le SN à déterminant zéro (où seuls les modifieurs typifiants sont acceptés), le modifieur occupe une position prédicative.

(220) J'ai vu un bateau aux voiles déchirées

(221) Je travaille sur une table aux pieds rongés par les vers

(222) (...) sa figure aux grands traits austères et profondément découpés par le reflet de la lanterne n'avait rien de très rassurant (Gautier, *La Morte amoureuse*)

Les modifieurs *déchirées*, *rongés par les vers* et *profondément découpés par le reflet de la lanterne* ne peuvent en aucun cas être considérés comme classifiants puisqu'ils décrivent des occurrences se trouvant dans un état donné. Ils sont donc prédiqués du N de partie sans pouvoir constituer avec celui-ci ce qu'on pourrait appeler, à la suite de Van de Velde (1995 : 159), un « amalgame sémantique ». Il en est ainsi parce que l'article défini montre que la partie est présupposée et du coup elle ne peut être que décrite. Nous considérons donc le modifieur du N2 dans le SN inaliénable comme ayant la position syntaxique d'une relative réduite (on voit mal comment une propriété transitoire, qui n'est pas attribuée hors temps, pourrait être introduite autrement que par une relative), quoiqu'on ne puisse pas matériellement le remplacer par une relative :

(223) *J'ai vu un bateau aux voiles qui étaient déchirées

(224) *Je travaille sur une table aux pieds qui sont rongés par les vers

(225) *(...) sa figure aux grands traits qui étaient austères et qui étaient profondément découpés par le reflet de la lanterne n'avait rien de très rassurant (Gautier, *La Morte amoureuse*)

Les raisons pour lesquelles la substitution par une relative dans (223) - (225) échoue ne sont pas claires pour nous. Il doit évidemment s'agir d'un blocage syntaxique lié à la structure même. Il se peut que le SN à article défini ne soit pas un vrai DP, quoiqu'on ait la présence de l'article défini. Cet article, selon les analyses de Guéron, est une anaphore et on pourrait imaginer qu'une relative ne peut pas avoir comme antécédent une anaphore. Pourtant, quand on a une structure inaliénable à verbe *avoir*, le défini est toujours une anaphore et la relative est possible :

(226) *Ce bateau a les voiles qui sont déchirées*⁹⁸

La question de savoir pourquoi ce dernier exemple contraste avec (223) reste ouverte. On peut pourtant exprimer la relation prédicative entre le N de partie et le N dénotant le tout en pronominalisant ce dernier par *dont* :

(227) J'ai vu un bateau_i dont_i les_i voiles étaient déchirées

De plus, le N2, respectivement dans le SN inaliénable et dans le génitif de qualité, peuvent recevoir le même type de modificateurs non classifiants qui sont essentiellement prédicatifs :

(228) J'ai vu un bâtiment à la forme étrange

(229) J'ai vu un bâtiment d'une forme étrange

(230) Ma tante a une robe à la couleur effacée par le temps

(231) Ma tante a une robe d'une couleur effacée par le temps

Or, tout semble indiquer que le modifieur du N2 dans le cadre du génitif de qualité est dans une position prédicative, qui est celle d'une relative réduite :

(232) J'ai vu un bâtiment d'une forme qui est étrange

(233) Ma tante a une robe d'une couleur qui est effacée par le temps

⁹⁸ Formé selon le même procédé que *Marie a la tête qui tourne, le chien a la langue qui pend*.

De même, une relative peut être directement utilisée pour modifier le N dans le génitif de qualité, comme dans l'exemple suivant de Montesquieu :

- (234) Les habitants de Paris sont d'une curiosité qui va jusqu'à l'extravagance
(*Lettres persanes*, Lettre XXX)

La présence d'un déterminant semble donc être décisive pour la position prédicative du modifieur du N de partie, que la paraphrase matérielle par une relative soit possible ou non. Par contre, là où le déterminant est absent, le modifieur ne peut pas occuper une position prédicative (mais épithétique) et des restrictions sémantiques pèsent alors sur celui-ci : il doit former un amalgame sémantique avec le N dépourvu de déterminant et seuls les modifieurs classifiants sont aptes à assurer cette fonction :

- (235) Une robe de couleur claire vs *de couleur indéfinissable *MAIS*^{ok} d'une couleur indéfinissable

- (236) Un fauteuil à dossier réglable vs *à dossier cassé *MAIS*^{ok} au dossier cassé

Nous pensons donc que le modifieur du N2 dans le cadre du SN inaliénable, quoique non paraphrasable matériellement par une relative, *se comporte* (ou *fonctionne*) comme une relative réduite, autrement dit comme un élément descriptif. La preuve nous en est donnée par l'utilisation possible de modifieurs d'états qui nécessitent un ancrage spatio-temporel et qui ne peuvent pas par conséquent former des amalgames sémantiques avec le N de partie puisqu'ils ne sont pas typifiants mais uniquement descriptifs. En outre, puisque le défini montre bien que la partie est présupposée, l'objet de l'énonciation est de la caractériser.

2.5. L'alternance \emptyset / *article défini* dans les SN de relation partie-tout en *à* où le modifieur du N2 est typifiant

Si, comme nous l'avons vu, le nom de partie dans les SN en *à* avec déterminant zéro apparaît naturellement non modifié lorsque ce qu'il dénote n'entre pas dans la définition du substantif tête (comme dans *un verre à pied*), dans le cadre du SN inaliénable, que le N2 dénote une partie essentielle ou facultative, il est obligatoirement modifié parce que l'article défini montre clairement que la partie est présupposée. Modifier le N2 dans le cadre des *N1 à \emptyset N2* est pourtant possible (quand la partie est facultative) et peut devenir obligatoire si la partie est

essentielle. Mais si le N2 d'un *NI* à \emptyset *N2* ne peut recevoir que des prédicats permanents typifiants, le N2 d'un SN inaliénable peut recevoir aussi bien des prédicats permanents (typifiants ou pas) que des prédicats transitoires. On arrive alors à des situations où le même rapport entre tout et partie peut être exprimé tant en utilisant un SN sans déterminant qu'un SN avec article défini : il s'agit bien évidemment de cas où le modifieur du N2 est typifiant. Ce phénomène a été remarqué par Cadiot (1992 : 212) qui dit que parfois « les deux programmes peuvent être en opposition » (rappelons que pour Cadiot il existe deux programmes, autrement dit « deux façons d'élaborer de l'information pertinente en étoffant N2 » : soit en construisant des types (programme de sous-classification en intension), soit en spécifiant des occurrences (programme de caractérisation en extension). « Ces deux programmes ont une grammaire différente puisque le premier fait appel à l'article zéro, alors que le second fait usage de l'article défini »). Cadiot donne les exemples suivants :

- (237) a. ballerines (à + aux) bouts effilés (Cadiot 1992 : 213)
 b. chapeau (à + aux) plumes blanches
 c. cuiller (à + au) manche (de + en) bois
 d. homme (à + à la) barbe drue
 e. lampe (à + au) pied de fer forgé
 f. arbre (à + aux) feuilles persistantes (Cadiot 1991 : 15)
 g. table (à + aux) pieds galbés
 h. mains (à + aux) doigts courts
 i. chemise (à + aux) manches courtes
 j. femme (à + aux) cheveux gris

Selon Cadiot, comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, la différence entre les deux types de compléments réside dans le fait qu'avec le déterminant zéro on construit des types, alors qu'avec le défini on décrit des occurrences. Pour être précis, nous citerons cet auteur : « Deux points de vue sont possibles pour traiter ces informations : selon le premier (article zéro), le locuteur utilise la propriété introduite par la séquence *à N2 ADJ* pour thématiser directement sa fonction classificatoire (d'où un certain effacement de la représentation concrète) ; selon le second (article défini), il thématise les caractéristiques perceptuelles de l'objet *N2* à des fins descriptives. La représentation concrète est mise en avant et la fonction classificatoire reste en second plan » (Cadiot 1992 : 213). Ou encore : « Le premier type (sans déterminant) correspond préférentiellement à des propriétés sous-classifiantes notionnelles

(non-perceptuelles), qui se déduisent analytiquement du programme de sens du *NI*. Le second (article défini) implique le traitement par synthèse d'une information venant de l'expérience située ; au contraire du premier qui permet d'accéder directement au stade de la sous-classification (types), le second se construit à partir d'occurrences, pour les soumettre (partiellement) au processus de typification. (...) On peut ainsi traiter des propriétés non-occurentielles selon la procédure perceptuelle. L'effet interprétatif en est bien sûr que, bien que stables, ces propriétés sont présentées dans le discours comme attachées à des occurrences » (Cadiot 1991 : 15-16).

Nous avons déjà vu que cette analyse est inappropriée au cas des SN qui n'ont pas de variante sans déterminant défini comme *une fille aux yeux bleus* (cf. **une fille à yeux bleus*), puisqu'on serait obligé d'employer ces SN uniquement en rapport avec une occurrence donnée (ou un individu particulier). Autrement dit, il y aurait une interdiction d'employer ces SN dans des contextes qui n'activent pas une lecture occurrentielle du SN, comme les contextes génériques ou ceux qui imposent une lecture virtuelle au SN. Or, nous avons montré que le SN *fille aux yeux bleus* était bien accueilli dans toute sorte de contextes. Cela veut dire, en tout cas pour ce qui est des SN de type *une fille aux yeux bleus*, que c'est le contexte qui impose le type d'interprétation du SN.

Une autre donnée a attiré notre attention : si tous les SN en *à* sans déterminant ont une variante à article défini afin de pouvoir décrire le N de partie par des prédicats transitoires, on ne doit pas s'étonner de l'existence de SN à article défini qui n'ont pas de variante sans article puisque le SN inaliénable, à la différence du SN à article zéro, est compatible tant avec la mention de prédicats transitoires qu'avec celle de prédicats permanents lesquels sont les seuls permis dans le SN à article zéro. Du coup, le SN inaliénable peut se charger de ce que le SN sans déterminant peut exprimer (ce qui arrive avec les prédicats typifiants), alors que l'inverse n'est pas vrai (puisque le SN sans déterminant n'accepte pas les propriétés transitoires). Si l'inverse était vrai, le SN inaliénable n'existerait peut-être pas. L'existence de SN inaliénables sans variante à article zéro ne gêne donc pas le fonctionnement de la langue puisque le SN inaliénable est, si on peut le dire, polyvalent : il accepte les mêmes modificateurs que le SN sans déterminant plus d'autres modificateurs que celui-ci n'accepte pas. Du coup, nous pensons que les variantes à article défini des SN sans déterminant à prédicat typifiant sont en quelque sorte redondantes : au fond, selon nous, il n'y a pas de différence notable entre les deux variantes des exemples de (237).

Nous avons fait une petite enquête en soumettant à vingt et un locuteurs natifs⁹⁹ (9 linguistes et 12 non linguistes) quatorze phrases dont la moitié comporte le SN *maison à toit pointu*, l'autre moitié – le SN *maison au toit pointu*. Les locuteurs étaient appelés à émettre des jugements d'acceptabilité pour chaque phrase sur une échelle de 1 à 4 (1 – acceptable, 2 – presque acceptable, 3 – plutôt inacceptable et 4 – inacceptable). Voici les phrases¹⁰⁰ :

T1. Hier, en allant à la fac, j'ai vu *une belle maison à toit pointu*.

T2. De nos jours, *les maisons à toit pointu* sont très prisées.

T3. Je voudrais vivre dans *une maison au toit pointu*.

T4. *La maison à toit pointu* que tu m'as montrée hier ne m'a pas émerveillé.

T5. Il y a deux semaines, nous avons visité *une belle maison au toit pointu*. Nous comptons l'acheter.

T6. *La maison au toit pointu* qui appartient à la mairie a été vendue.

T7. Je voudrais vivre dans *une maison à toit pointu*.

T8. Je n'aime pas *les maisons au toit pointu*.

T9. J'habite dans *une maison à toit pointu*.

T10. J'habite dans *une maison au toit pointu*.

T11. Le dernier dessin de Magali est fait au crayon à papier gris. *Une maison à toit pointu* est tracée en premier.

⁹⁹ Je remercie vivement mes amis, mes collègues et certains de mes étudiants qui ont répondu au test.

¹⁰⁰ La lettre T (test) devant chaque exemple est utilisée pour empêcher la confusion avec la numérotation des autres exemples dans ce travail.

T12. Le dernier dessin de Magali est fait au crayon à papier gris. *Une maison au toit pointu* est tracée en premier¹⁰¹.

T13. En ville, les gens habitent dans *des maisons à toit pointu*.

T14. En ville, les gens habitent dans *des maisons au toit pointu*.

Les phrases peuvent être groupées par type de contexte, si bien que pour chaque type de contexte on a au moins deux phrases comportant respectivement le SN *maison à toit pointu* et sa variante *maison au toit pointu*. On a donc la répartition suivante :

A. Contexte imposant au SN une lecture générique (T2 et T8, article défini générique du SN entier)

B. Contexte imposant au SN une lecture de référent particulier connu (T4 et T6, article défini spécifique du SN entier)

C. Contexte imposant au SN une lecture de référent particulier dont l'existence est posée (T1, T5, T9, T10, T11 et T12, article indéfini à emploi spécifique)

D. Contexte imposant au SN une lecture virtuelle (T3 et T7, article indéfini actualisant un référent à existence virtuelle)

E. Contexte générique où le référent du SN n'a pas à proprement parler une interprétation générique mais n'est pas spécifique non plus (T13 et T14, article indéfini)

L'idée était de voir si, en fonction du contexte, les locuteurs avaient une préférence pour l'une ou l'autre variante de l'expression. La conclusion globale est que toutes les phrases sont généralement très bien acceptées. De plus, la plupart des locuteurs (linguistes ou pas) m'ont fait savoir qu'ils ne voyaient pas de nette différence d'interprétation selon qu'on avait la variante sans déterminant ou celle avec déterminant défini.

¹⁰¹ Cette phrase est trouvée sur Internet, donc T12, avec article défini devant le N2, est la version originale.

Pour plus de clarté, nous donnons les résultats en les groupant par contexte et par variante de la structure (légende : A – acceptable, PA – presque acceptable, PI – presque inacceptable, IN – inacceptable) :

- Contexte A (à) – 90.4% A, 9.6% PA
 (à le) – 57.1% A, 14.3% PA, 19% PI, 9.5% IN

- Contexte B (à) – 76.2% A, 14.3% PA, 9.5% PI
 (à le) – 85.7% A, 4.8% PA, 4.8% PI, 4.8% IN

- Contexte C (à) – 76.2% A, 12.7% PA, 7.9% PI, 3.2% IN
 (à le) – 74.6% A, 9.5% PA, 9.5% PI, 6.3% IN

- Contexte D (à) – 81% A, 14.3% PA, 4.8% IN
 (à le) – 76.2% A, 14.3% PA, 9.5% IN

- Contexte E (à) – 95.2% A, 4.8% IN
 (à le) – 57.1% A, 19% PA, 14.3% PI, 9.5% IN

Quand on groupe les deux premiers degrés d'acceptabilité (acceptable + presque acceptable) et les deux derniers (plutôt inacceptable + inacceptable), on obtient les résultats suivants :

- Contexte A (à) 100% (A+PA) / 0% (PI + IN)
 (à le) 71.5% (A + PA) / 28.5% (PI + IN)

- Contexte B (à) 90.5% (A+PA) / 9.5% (PI + IN)
 (à le) 90.5% (A+PA) / 9.5% (PI + IN)

- Contexte C (à) 88.9% (A+PA) / 11.1% (PI + IN)
 (à le) 84.1% (A+PA) / 15.9% (PI + IN)

- Contexte D (à) 95.3% (A+PA) / 4.8% (PI + IN)
(à le) 90.5% (A+PA) / 9.5% (PI + IN)

- Contexte E (à) 95.2% (A+PA) / 4.8% (PI + IN)
(à le) 76.1% (A+PA) / 23.9% (PI + IN)

Ces résultats suggèrent que les deux variantes de la structure sont interchangeable dans tous les contextes. On voit par ailleurs une légère préférence dans tous les cas sauf B pour la variante sans article, ce qui nous fait penser que la variante inaliénable est considérée comme plus lourde tout en apportant la même information. Nous ne voulons pas prendre une position très forte qui consisterait à dire qu'il n'y a aucune nuance d'interprétation selon qu'on a l'article zéro ou l'article défini devant le SN du complément, mais le fait que les deux variantes sont acceptées sans problème dans tous les contextes est, selon nous, un indice fort de leur identité quant à l'information qu'elles véhiculent. On peut donc les considérer, du point de vue de leurs propriétés contextuelles, presque comme des synonymes absolus (et on sait que la synonymie a une très forte dépendance par rapport au contexte).

Généralement, lorsque la forme de deux unités est différente, on s'attend à une différence sémantique. C'est dans ce sens que Van de Velde, dans son cours universitaire intitulé *La classification des noms communs*, formule l'hypothèse que « à une distinction formelle caractérisée (morphologique, mais surtout syntaxique) doit correspondre une distinction sémantique » (p. 25, cours non publié). Et en effet, nous avons vu que le SN inaliénable, à la différence du SN sans déterminant, accepte les prédicats transitifs comme modificateurs du N de partie. Par contre, dans le cas que nous examinons, où est présent le même type de modifieur du N de partie dans les deux variantes, il est très délicat de formuler une distinction sémantique pertinente, d'autant plus que *maison à toit pointu* et *maison au toit pointu* sont compatibles avec le même jeu de contextes.

Pourtant, il est clair que ces deux groupes n'ont pas la même syntaxe. Comme nous avons essayé de le prouver, le modifieur du N2 dans la structure sans déterminant est généré directement en tant qu'épithète, alors qu'il est prédicat dans la structure à déterminant défini. Cela se traduit par le fait que le rapport syntaxique entre *toit* et *pointu* n'est pas le même respectivement dans *une maison à toit pointu* et dans *une maison au toit pointu* : quoique dans les deux cas *pointu* soit un modifieur adnominal, dans le premier il forme avec le N *toit* un amalgame sémantique (puisque'il est épithète dans cette structure spéciale, position qu'il partage avec les adjectifs relationnels comme *nucléaire* ou *dentaire* dans *une énergie*

nucléaire et *un fil dentaire*), autrement dit une espèce de nom composé en deux mots dénotant une partie dont le nom antérieurement constitué est "toit pointu". Le complexe "toit pointu" dénote donc un type de toit qu'on peut opposer à d'autres types (comme "toit plat" par exemple), tout comme un chat s'oppose à un guépard, tous deux étant des types de félins. Mais puisque dans la structure sans déterminant "toit pointu" est le nom d'une partie, il peut entrer en opposition avec des parties "simples", comme *colombages* par exemple. Ainsi on peut opposer *une maison à toit pointu* non seulement à *une maison à toit plat*, mais également à *une maison à colombages*. En revanche, dans le SN inaliénable *une maison au toit pointu*, il s'agit d'une maison (réelle ou virtuelle) dont le toit EST pointu, autrement dit *pointu*, en vertu de sa position de prédicat, ne fait que décrire la partie *toit* que la maison a. *Toit pointu* est donc une prédication ordinaire dans cette structure, à la différence du statut de partie préconstituée qu'il a dans la structure sans déterminant. C'est ainsi qu'on ne peut pas opposer *une maison au toit pointu* à *une maison à colombages* puisque *toit pointu* dans cette expression n'a pas le statut de partie « indivisible ». En revanche, on peut opposer *une maison au toit pointu* à *une maison aux colombages traditionnels* puisque dans les deux cas il s'agit de parties décrites en tant que telles respectivement par les prédicats *pointu* et *traditionnels*.

Mais quoique la position syntaxique de *pointu* ne soit pas la même respectivement dans *une maison à toit pointu* et dans *une maison au toit pointu*, il est difficile de saisir une différence sémantique entre les deux expressions surtout en sachant qu'elles sont interchangeables dans tous les contextes. *Pointu* peut donc typifier ou décrire, mais dans les deux cas il garde le même sens : seulement le rapport syntaxique change en fonction de la structure. On a donc un adjectif classifiant qui apparaît dans deux positions : épithétique et prédicative. En effet, entre une maison qui a un type de toit et une autre dont le toit est décrit par un prédicat classifiant la différence sémantique semble fortement estompée. Ici, la différence syntaxique, qui est par ailleurs nette, ne contribue pas à une distinction sémantique nette, surtout pour les locuteurs non avertis.

S'il y a néanmoins une différence entre *la/une maison à toit pointu* et *la/une maison au toit pointu*, il nous semble qu'elle doit surtout être d'ordre cognitif, la présence d'article défini devant le N2 rendant la partie plus « présente » ou plus « cognitivement saillante » pour le locuteur. Si nous retenons quelque chose de l'analyse de Cadiot, c'est précisément ce point : « (l'article défini) thématise les caractéristiques perceptuelles de l'objet N2 » (Cadiot 1992 : 213). En revanche, dans la variante sans article, la partie est peut-être moins bien dégagée perceptuellement, en se perdant en quelque sorte dans l'image globale du tout, ce qui expliquerait la légère préférence exprimée par les locuteurs pour cette variante dans le

contextes générique (contexte A) et dans ceux où le SN entier reste une entité virtuelle ou typifiée (contextes D et E). De plus, grâce au statut de bloc de *toit pointu* dans le *N à N adj*, le SN entier peut être considéré en tant que terme (sans pour autant qu'on puisse parler syntaxiquement de l'existence d'un NC *maison à toit pointu* comme les tests syntaxiques l'ont prouvé), alors que le SN inaliénable peut plus difficilement accéder à ce statut à cause des deux prédications imbriquées : celle entre la maison et son toit (qui est également partagée par la structure sans déterminant) et celle entre le toit et le prédicat *pointu* : la maison a le toit qui est pointu.

Quant à la possibilité pour le SN inaliénable d'apparaître aussi bien dans des contextes où le référent du SN entier est générique ou virtuel que dans des contextes où il est spécifique, cela s'explique par l'analyse que fait Guéron du défini anaphorique de la possession inaliénable dont le pouvoir référentiel dépend entièrement de l'actualisation du SN entier. On peut considérer en effet le déterminant défini devant le N de partie comme une espèce de caméléon qui « change de couleur » selon l'interprétation du groupe entier imposée par le contexte.

Pour terminer, nous voulons insister encore une fois sur le fait que l'article défini de la possession inaliénable est dépendant de l'interprétation de l'antécédent qui le lie. Ainsi, dans la structure inaliénable en *avoir + proposition réduite*, l'interprétation du SN comportant la partie sera entièrement fonction de l'interprétation du SN comportant le tout, ce qui est montré par le contraste suivant :

(238) Les mammifères ont le corps ^{ok}poilu / *abîmé.

(239) Les mammifères du jardin zoologique de Lille ont le corps ??poilu / ^{ok}abîmé.

En (238), le SN sujet *les mammifères* est pris dans un sens générique, autrement dit il renvoie à toute une classe. Du coup, le SN *le corps*, puisqu'il ne peut être interprété que par rapport au tout générique *les mammifères*, ne sera compatible qu'avec la mention de prédicats classifiants et définitionnels comme en l'occurrence *poilu*. Le prédicat *abîmé* est exclu non pas parce qu'il n'est pas compatible avec le N *corps*, mais parce que *le corps* ici est exclusivement interprété en fonction du référent de son antécédent lequel est pris dans un sens générique. En revanche, comme en (239) le SN sujet renvoie non pas à une classe mais à un ensemble d'individus (on pourrait dire qu'il s'agit d'une occurrence multiple), le prédicat

abîmé du N dénotant la partie est tout à fait naturel puisque les états, comme le dit Cadiot, sont prédiqués d'occurrences : on a des occurrences de corps (l'effet de distributivité explique le singulier du N de partie) puisqu'on a des occurrences de mammifères. La mention du prédicat *poilu* est ici problématique parce que son utilisation ferait croire que la présence de cette propriété avait quelque chose de particulier par rapport aux individus *les mammifères du jardin zoologique de Lille*. Or, cette propriété concerne la classe à laquelle appartiennent les individus mentionnés et leur est, de ce fait, assignée par défaut. *Poilu* serait ici accepté dans son sens de « qui a des poils très apparents », ce qui permettrait de dégager les individus mentionnés de la classe à laquelle ils appartiennent, le sens pertinent de *poilu* pour la classe étant le non marqué « qui a des poils »¹⁰².

Si on retourne maintenant la relation, en mettant le nom dénotant le tout dans une position de génitif et le nom dénotant la partie dans une position de substantif-tête, on observe les mêmes restrictions sur les prédicats du N de partie. Comparons à cet égard (240) et (241) :

(240) Le corps des mammifères est ^{ok}poilu / *abîmé.

(241) Le corps des mammifères du jardin zoologique de Lille est ??poilu / ^{ok}abîmé.

Avec la pronominalisation par le pronom possessif, on obtient :

(242) Leur corps (= des mammifères en général) est ^{ok}poilu / *abîmé.

(243) Leur corps (= des mammifères du jardin zoologique de Lille) est ??poilu / ^{ok}abîmé.

Les compléments *des mammifères* et *des mammifères du jardin zoologique de Lille* de (240) et de (241) respectivement sont des compléments déterminatifs : ils imposent l'article défini du groupe entier. Ces compléments sont analysés par Godard comme sujets du SN : « seuls sont en position de sujet les compléments qui imposent *le* » (Godard 1986 : 104). On sait par ailleurs, avec Van de Velde (1995), que dans les SN à complément déterminatif « l'objet dénoté par le complément est premier dans l'élaboration de l'objet visé par le groupe nominal entier » (Van de Velde 1995 : 102, note 95), autrement dit « l'ordre d'élaboration de l'objet

¹⁰² Ces définitions sont tirées du *Petit Robert Électronique* 1996.

visé par le groupe nominal dans son entier est régressif » [*idem*, 112] (il est donc orienté à l'inverse de l'ordre des mots, ce qui arrive quand le nom complément a la signification d'un tout et le nom tête celui d'une partie non homogène). L'article défini du groupe nominal entier peut donc être analysé en tant qu'anaphorique, comme dans les cas d'appartenance réelle traités par Guillaume (1919 : 123) : quand on a le SN *le chien du berger*, on pense : *le berger, son chien*. Si le déterminant défini du SN entier est imposé par le complément au génitif sujet du SN, il n'est pas surprenant que sa valeur soit soumise à la façon dont réfère le nom dans le génitif. Ceci explique directement les acceptabilités de (240) et de (241) : comme le SN *les mammifères* de (240) est générique, l'article défini anaphorique du SN entier *le corps des mammifères* ne peut que donner une instruction d'actualisation de celui-ci conforme à l'interprétation générique de l'antécédent (qui se trouve dans le génitif). Du coup, ce qu'on peut dire du SN entier se trouve restreint : il faut qu'on utilise un prédicat classifiant (ou qui peut l'être) et si ce n'est pas le cas, le contexte va exiger la lecture classifiante du prédicat. En revanche, dans (241), comme le SN *les mammifères du jardin zoologique de Lille* dans le génitif renvoie à un ensemble bien délimité d'individus, l'article défini du SN entier va se charger de ce type de référence et l'emploi de prédicats « occurrenceiels » sera tout à fait naturel. Cette idée se retrouve déjà dans Van de Velde (1995 : 102) dans une forme très succincte : « lorsque le nom d'une partie reçoit pour complément en *de* le nom du tout hétérogène auquel elle appartient, la partie se trouve déterminée par le tout, ce qui veut dire que *la visée de la partie est subordonnée à celle du tout* (nous soulignons), et la relation entre le tout et la partie est une relation réelle, c'est-à-dire une relation entre deux individus déterminés ». Cette règle peut être étendue au-delà de la relation partie-tout proprement dite. Elle concerne également les relations possessives et en général toute relation déterminative. Le contraste entre les énoncés de (244) et de (245) est ainsi parallèle à celui entre (240) et (241) :

(244) Le sac de l'élève d'aujourd'hui est très lourd / *déchiré sur le côté droit.

(245) Le sac de Paul est très lourd / déchiré sur le côté droit.

Pourrait-on alors supposer que l'article défini du SN entier est lié par son antécédent postposé qu'est le complément au génitif ? Il nous semble que l'hypothèse est plausible en sachant que les compléments qui imposent l'article défini du SN entier sont analysés par Godard 1986 (qui suit Milner 1977 et 1982) comme occupant la position de sujet du SN. Or, le sujet c-

commande le reste du syntagme/de la phrase. En tout cas, quelle que soit l'analyse syntaxique qu'on va adopter, il est clair que le défini du SN entier à complément déterminatif est dépendant, quant à son interprétation, de ce complément. Cette dépendance peut être mise en parallèle avec le fait que le complément déterminatif impose l'usage du défini : si le complément impose le défini, il en détermine également la valeur.

Si on se tourne maintenant vers les exemples (242) et (243) où le génitif est pronominalisé par un pronom possessif, on observe les mêmes restrictions que pour les cas où le génitif est exprimé par un complément en *de* post-nominal (240) et (241). Seulement les choses sont un peu plus compliquées : un pronom possessif (anaphore ou pronom) se charge de la référence de son antécédent qui peut être exprimé (246), ou non (247) :

- (246) a. Marie_i n'aime pas ses_i (propres) bottes.
 b. Jeanne_i s'est habillée aujourd'hui d'une façon provocante. Marie n'aime pas ses_i bottes.

- (247) (La maman de Paul, en montrant à la maman de Jean le sac de celui-ci) :
 Son sac est vraiment très lourd !

Le pronom possessif français peut être décomposé selon la formule [article défini + génitif]. Le génitif qu'il contient est une variable instanciée par l'antécédent : la variable instanciée se charge donc de la référence de l'antécédent. À partir de là, l'article défini contenu dans le pronom possessif va recevoir une interprétation en conformité avec le référent dans le génitif, ce référent étant lié par son antécédent. En (246) a par exemple, le SN *Marie* lie la variable au génitif du pronom possessif *ses*. Cette variable ainsi instanciée aura un impact sur l'interprétation du SN *ses bottes* à travers l'article défini contenu dans le pronom possessif, cet article défini étant dépendant du génitif puisque celui-ci impose son usage. On pourrait alors imaginer une succession de liages : 1. *Marie_i* (n'aime pas) 2. *de Marie_i* (ou *d'elle-même_i*) 3. *les_i bottes*. On explique de la sorte les acceptabilités suivantes :

- (248) L'élève d'aujourd'hui_i est désavantagé. Son_i sac est très lourd / *déchiré sur le côté droit.

(249) Paul_i a honte quand il croise ses camarades. Son_i sac est déchiré sur le côté droit.

2.6. Conclusion

Le SN inaliénable se différencie du SN dont le complément n'est pas précédé de déterminant par le fait que le déterminant défini devant le N2 montre clairement que la partie est présupposée. Du coup, la modification de celle-ci est obligatoire. La modification du N de partie est pourtant possible dans le cadre du SN à article zéro, mais elle est fortement restreinte : sont uniquement acceptés des modificateurs typifiants, à la différence de ce qui se passe dans le SN inaliénable où, à côté des modificateurs typifiants, sont acceptés des modificateurs descriptifs (dénotant des états ou des jugements subjectifs) : ceci s'explique par la différente position syntaxique du modificateur dans les deux structures (épithète *vs* prédicat). Il s'ensuit que quand on veut décrire une partie par un prédicat occurrence, la structure à article défini s'impose. L'article défini devant le N2 peut donc actualiser linguistiquement la partie et ainsi permettre la mention de prédicats descriptifs, ce que l'article zéro ne peut faire. Pourtant, dire que dans le SN sans déterminant le N de partie ne réfère pas alors que dans le SN inaliénable il réfère n'est dire qu'une demi-vérité, car un N de partie dans une expression où il sert à décrire le N dénotant le tout suit les spécificités référentielles de celui-ci, ce qui est imposé par la relation partie-tout même. Cela nous a conduit à différencier l'actualisation ontologique de l'actualisation linguistique, celle-ci, à la différence de celle-là, étant compatible avec la mention de prédicats autres que typifiants. Mais si l'actualisation linguistique de la partie, matérialisée par l'emploi du défini, est possible, ce n'est que parce qu'elle peut s'appuyer sur l'actualisation ontologique imposée par la relation partie-tout. Sans actualisation ontologique il n'y a pas de possibilité d'actualisation linguistique. Autrement dit, s'il n'y a pas de lien lexical partie-tout entre deux N, on ne pourra pas actualiser la partie par le défini – la présupposition de la partie doit précisément s'appuyer sur le fait que la partie est actualisée par la seule mention du tout.

L'article défini, à la différence du déterminant zéro, actualise linguistiquement le N de partie. Pourtant, la façon dont la partie réfère est entièrement fonction de la façon dont le tout réfère, le SN entier qui englobe tout et partie recevant une interprétation donnée du contexte où il est employé. Nous avons argumenté, suivant Guéron (1983, 1985 et 2005), que le défini devant le N2 dans les SN *NI à LE N2 mod.* est celui de la possession inaliénable, autrement dit qu'il s'agit d'une anaphore acquérant sa référence de son antécédent. En vertu de son

statut d'anaphore, le défini a un potentiel référentiel qui donne une instruction d'actualisation d'individu réel au N de partie quand l'antécédent (le N dénotant le tout) renvoie à un individu réel. Du coup, le N de partie peut être modifié sans restriction, pourvu qu'il soit sémantiquement compatible avec le modifieur. Mais si le contexte impose au SN entier une lecture virtuelle ou générique, les restrictions sur le modifieur du N2 deviennent les mêmes que pour le SN à déterminant zéro. Autrement dit, le défini devant le N2, puisqu'il est lié par l'antécédent, ne peut donner une instruction d'actualisation au N2 autre que celle que le contexte impose au SN entier. Par contre, le déterminant zéro ne peut dans aucun cas donner une instruction d'actualisation linguistique de la partie ce qui explique pourquoi seuls des modifieurs typifiants peuvent être utilisés dans son cas.

Nous avons vu que le SN à déterminant zéro accepte uniquement les prédicats typifiants, alors que le SN inaliénable accepte également les prédicats descriptifs du N de partie. On arrive ainsi à des situations où le même rapport (tout + partie + modifieur typifiant) peut être exprimé par les deux structures, indépendamment du contexte d'emploi (c'est ce qu'a montré notre test sur l'alternance dans les mêmes contextes des SN *maison à toit pointu* et *maison au toit pointu*). Nous sommes arrivés à la conclusion que quand le modifieur du N de partie est typifiant, il n'y a pas de différence notable d'interprétation entre les deux variantes de la structure : quoique le modifieur n'occupe pas la même position syntaxique, il garde le même sens et en plus la référence du défini anaphorique (pronominal) est entièrement dépendante du type d'actualisation imposée au SN entier par le contexte.

3. Conclusion

Dans ce point, nous avons étudié la possibilité qu'ont les N dénotant des parties indépendantes de décrire un tout hétérogène, la réalisation de cette description passant par le complément en *à* sans article ou avec l'article défini. L'application de plusieurs tests syntaxiques aux SN *N à N* de relation partie-tout a tout d'abord écarté l'hypothèse d'une éventuelle composition syntaxique des suites du type *verre à pied* : le seul fait de pouvoir insérer un constituant entre le *N1* et le complément *à N2* (*un verre en cristal à pied*) est suffisamment révélateur de la liberté syntaxique que manifestent ce genre de syntagmes. Mais il n'est pas le seul : si on admet, avec entre autres Gross (1996), qu'un des traits définitoires du nom composé est la non possibilité de prédication (ce qui est un indice du figement), comme le prouvent les énoncés agrammaticaux **cette pomme est de terre* ou **ce fait est divers*, on peut montrer que les suites de relation partie-tout, que le N de partie après la préposition soit précédé ou non de déterminant, sont en effet des prédications : seulement, la copule choisie pour exprimer la prédication n'est pas *être* mais *avoir*, ce dernier verbe étant choisi quand la partie attribuée est une partie indépendante gardant sa catégorie nominale (*un verre à pied* est un verre qui *a* un pied ; *une fille aux yeux bleus* est une fille qui *a* les yeux bleus). De plus, quand on a la possibilité de dériver un adjectif à partir d'un N de partie indépendante (*barbe-barbu*, *poil-poilu*, *épine-épineux*, etc.), il s'agit en effet d'un adjectif qualificatif, ce qui est montré par le fait qu'il peut être considéré comme dérivé d'une relative¹⁰³ (*un vieillard barbu* est un vieillard qui *est* barbu). L'existence de tels adjectifs dérivés et surtout leur fonctionnement sont la preuve que finalement, les compléments *à N2* où *N2* dénote une partie, se comportent comme des prédicats qualifiants dans le cadre du SN : si ces compléments étaient d'une autre nature, on s'attendrait à ce que les adjectifs dérivés des N de parties indépendantes ne se comportent pas comme des adjectifs qualificatifs « ordinaires », en tout cas d'un point de vue syntaxique. Le statut adjectival de ces compléments est également corroboré par le fait qu'ils apparaissent naturellement dans des énumérations hiérarchiques ou plates de propriétés descriptives d'une entité – propriétés relatives à la forme, à la couleur, à la matière et ainsi de suite. Si, par exemple, le GP *à larges bords* dans le SN *un chapeau à larges bords* était d'une autre nature que l'adjectif *rouge* par exemple, il ne pourrait pas suivre celui-ci (or, il peut le suivre – *un chapeau rouge à larges*

¹⁰³ Ce type d'adjectif peut également être intensifié, comme les adjectifs qualificatifs : un arbuste très épineux est un arbuste qui a un grand nombre d'épines ; une très belle fille est une fille dont la beauté est grande.

bords) ou être aligné à celui-ci¹⁰⁴ (*un chapeau rouge, à larges bords*). La cooccurrence des compléments de parties en *à* et des adjectifs qualificatifs ne doit pas nous étonner si on ne perd pas de vue que les deux rapports "tout/partie indépendante" et "tout/propriété" sont en fin de compte basés sur une seule et même relation, celle de la partie au tout. Qu'une partie soit indépendante ou dépendante, elle n'en reste pas moins une partie *tout court*.

Nous sommes arrivé à la conclusion que la raison d'être des compléments de parties en *à* est d'assurer la possibilité de décrire un tout à travers ses parties indépendantes hétérogènes. En somme, il s'agit d'une stratégie syntaxique d'attribution d'une partie indépendante à un tout dans le cadre du SN. Si une partie indépendante donne lieu à une dérivation adjectivale, alors le recours au complément en *à* se fera afin de décrire ultérieurement la partie en question. C'est ainsi qu'à côté d'*un vieillard barbu* on n'a pas **un vieillard à barbe*, mais dès qu'une modification descriptive (ou typifiante) du N de partie s'impose, le recours à la structure en *à* devient obligatoire : *un vieillard à longue barbe* (cf. **un vieillard longuement barbu*). Pourtant, l'existence d'un adjectif dérivé d'un N de partie indépendante ne rend pas toujours « muette » la construction en *à* de même sens. La preuve nous en est apportée par le fait qu'à côté d'*arbuste épineux*, on a *arbuste à épines*¹⁰⁵ (comme on peut dire indifféremment *cet arbuste a des épines* et *cet arbuste est épineux*). Mais dans tous les cas, la structure en *à* présente l'avantage sur l'adjectif de permettre une ultérieure sous-typification. C'est ainsi que si les épines de notre arbuste ont telle ou telle propriété, la structure en *à* s'imposera : *un arbuste à épines droites et acérées* (Google). Mais on n'a pas toujours d'adjectifs dérivés des N de parties (c'est un problème à étudier) : dans des cas comme *verre à pied* ou *patins à roulettes*, l'attribution de la partie au tout ne peut se faire qu'en passant par le complément en *à*. De plus, certains des adjectifs dérivés ont un sens intensif par rapport au N dont ils dérivent : il en est ainsi de tous les adjectifs qui dénotent une partie essentielle d'un tout. Si, par exemple, *chevelu* ou *ventru* signifiaient tout simplement 'qui a des cheveux' ou 'qui a un ventre', ils n'auraient pas de raison d'être puisqu'ils n'apporteraient aucune information que celle déjà présente dans la définition du tout. Mais comme ils sont informatifs grâce à l'idée d'intensité qui leur est rattachée (*un vieillard chevelu* est un vieillard qui a de *longs* cheveux *touffus* – glose tirée du Petit Robert), ils se différencient nettement des GP *à cheveux* ou *à ventre*, dont l'emploi serait pertinent dans des cas où l'on décrirait un tout pour lequel les parties *cheveux* et *ventre* seraient facultatives.

¹⁰⁴ Le test de l'alignement est comparable à la coordination. Or, on ne peut coordonner que des éléments de même sémantisme, comme l'a bien montré Riegel (1985).

¹⁰⁵ Probablement *arbuste à épines* est plus technique et de ce fait aurait plus tendance à être utilisé en tant que terme dans le vocabulaire du jardinage.

Nous avons vu que le complément de partie en à sous le déterminant zéro était soumis à deux restrictions majeures : a) il doit être informatif par rapport au substantif dénotant le tout – le N1 (ce qui exclut d'emblée des SN comme ??*arbre à feuilles*) et b) il doit apporter au N1 une information objective et permanente, propriété qu'il partage avec les adjectifs absolus (de forme, de couleur, de matière) dont il partage, du moins en partie, la syntaxe (apposition, coordination, succession hiérarchique de propriétés dans le DP). De plus, le modifieur du N2 ne peut dénoter qu'une propriété typifiante (cf. *un fauteuil à dossier réglable* vs **un fauteuil à dossier cassé* ou ??*un fauteuil à dossier confortable*), restriction liée à la position épithétique qu'il a puisque le SN où il se trouve est dépourvu de déterminant. Afin de pouvoir décrire un tout à travers la mention d'une propriété non typifiante d'une de ses parties, on recourt à la variante inaliénable du complément qui fait intervenir l'article défini anaphorique. L'article défini a l'avantage sur le déterminant zéro de pouvoir actualiser linguistiquement la partie (quoique cette actualisation soit entièrement dépendante de celle du SN entier imposée par le contexte) et de permettre ainsi sa description occasionnelle, à condition que le SN entier renvoie à une occurrence. C'est ainsi que les prédicats d'états du N de partie sont acceptés dans la structure à article défini (*Je dois changer mon fauteuil au dossier cassé*) à la différence de ce qui se passe (ou plutôt de ce qui ne se passe pas) dans le cadre du SN sous l'article zéro (**Je dois changer mon fauteuil à dossier cassé*). Les deux variantes – celle sans déterminant et celle avec déterminant – se répartissent *grosso modo* les rôles, mais pour des raisons obscures pour nous, certaines expressions n'acceptent que la variante à article défini même si le prédicat de la partie est typifiant – et par conséquent normalement compatible avec la variante sans déterminant. Ainsi, à côté de *une fille aux yeux bleus* on n'a pas **une fille à yeux bleus*. Il en va ainsi pour ce qui concerne la majorité des noms de parties du corps humain qui s'emploient couramment avec le défini (Borillo 1996 : 119 en donne une liste : *un enfant aux cheveux bouclés ; un homme aux cheveux blonds, aux sourcils broussailleux, à la barbe fournie ; une femme à la taille fine, aux lèvres pulpeuses, aux épaules rondes...*), quoique dans une grande partie des cas la variante sans article ne soit pas exclue même si elle probablement sentie comme moins naturelle (pourtant, l'expression *une femme à cheveux gris* passe aussi bien que la variante inaliénable *une femme aux cheveux gris*) :

- (250) C'était un homme vigoureux, à figure rougeaude, à barbe drue, à chevelure épaisse (J. Verne, *Un drame en Livonie*)

(251) Anne H. est l'une des seules actrices à lèvres pulpeuses qui peut se permettre de porter un rouge à lèvres très vif (Google)

En somme, pourquoi n'a-t-on pas le SN **une fille à yeux bleus*¹⁰⁶ en sachant que *i*) on a le SN *une femme à cheveux gris* où il s'agit toujours d'un rapport entre un tout humain et une partie de son corps et du même type de modification du N de partie et *ii*) dans le domaine phrastique, on peut tant utiliser la structure prédicative en *avoir* à article indéfini que la structure inaliénable, illustrées respectivement par *Cette fille a des yeux bleus* et *Cette fille a les yeux bleus* ? La question reste ouverte¹⁰⁷.

En conclusion, nous voulons insister encore une fois sur le fait que la structure prépositionnelle en *à* offre une possibilité syntaxique tout à fait élégante de description d'un tout hétérogène, dans le cadre du SN, par une partie indépendante qui garde sa catégorie nominale. Les deux variantes de la structure – sans et avec déterminant – se complètent (et sont parfois redondantes) dans l'expression du rapport "tout-partie indépendante" : s'il est vrai que la variante inaliénable accepte, pour ce qui est du N de partie, aussi bien des prédicats typifiants que des prédicats descriptifs, ce qui lui permet de se substituer à la variante à article zéro dès qu'il y a présence de modifieur, elle ne peut être utilisée que quand le N de partie est modifié (à cause du défini anaphorique qui montre que la partie est présupposée) – et c'est là que la variante à article zéro est pertinente pour pouvoir précisément exprimer des rapports "tout-partie" où le N de partie n'est pas modifié (cf. *verre à pied* vs **verre au pied*). En revanche, dans les cas où les deux variantes sont possibles (comme dans l'exemple longuement discuté *une maison à/au toit pointu*), la présence du déterminant va entraîner une perception (ou représentation) de la partie plus nette que dans le cas où le déterminant est absent. En outre, le statut d'amalgame sémantique du complexe *N2 + modifieur* dans la variante sans article pourra contribuer plus facilement à la création de classes d'objets du N1,

¹⁰⁶ Il faut cependant nuancer cette étoile parce qu'on trouve des exemples comportant *à yeux bleus* sur Internet : « L'article ne dit pas qu'il faut que les parents aient tous les deux les yeux bleus pour avoir des enfants *à yeux bleus* » (Google). Nous pensons néanmoins que cet emploi est loin d'être standard et naturel, et notre attention a surtout été attirée par le fait qu'on le trouve presque exclusivement dans des forums de discussions ou dans différents commentaires que les internautes font spontanément sur la toile, sans validation par les sites en question.

¹⁰⁷ On peut en effet penser à une explication liée à l'euphonie, puisqu'on a l'habitude d'entendre le son [z] devant *yeux*, qui est la matérialisation sonore de la flexion du pluriel en cas de liaison. Ainsi, on a des [z] yeux ou de mauvais [z] yeux, on a deux [z] yeux, il y a des choses qui sautent aux [z] yeux, il y a aussi la médecine des [z] yeux, des maladies des [z] yeux, on s'use les [z] yeux à lire, je peux aimer quelqu'un parce que ses [z] yeux brillent, on fait les gros [z] yeux à quelqu'un, on voit quelque chose de ses propres [z] yeux et ainsi de suite.

ce qui coïncide d'ailleurs avec l'intuition des locuteurs (pour l'un d'eux, *maison à toit pointu* peut être le nom d'un terme technique par exemple. En effet, si on passe à un autre exemple, dans un magasin de meubles et en dehors de tout contexte, on trouvera sur une étiquette plus facilement *fauteuil à dossier réglable* que *fauteuil au dossier réglable*). Les *N à N (mod.)* sont donc souvent utilisés pour la création de différents termes appartenant à des classifications, surtout dans le domaine des objets fabriqués, ce qui expliquerait probablement leur faible usage dans le rapport homme – parties du corps. Pourtant, quoique les espèces d'animaux appartiennent à des classifications, la variante inaliénable est tout aussi naturelle que la variante sans déterminant : notre attention a été attirée par la définition de *choucas*, donnée dans un livre scolaire : *oiseau au plumage noir*. D'ailleurs, Google trouve 80 000 occurrences de *au plumage noir* et seulement 8 990 de *à plumage noir*, alors que la situation est inversée pour l'alternance *à poil long/au poil long*, respectivement 9 200 000 et 262 000 occurrences. Cette fluctuation dans l'usage confirme encore une fois la quasi équivalence des deux variantes de la structure quand le modifieur du *N2* est typifiant, puisque le fait qu'il soit typifiant est de toute évidence suffisant pour que l'expression entière, qu'elle soit inaliénable ou non, puisse dénoter une classe.

CHAPITRE 3 / Les parties dépendantes en tant que composantes de compléments de parties

1. Introduction

Dans ce chapitre, nous allons étudier successivement les N de qualités, les N de dimensions et les N de matières en tant que composantes de compléments adnominaux de parties. Tous ces noms, en vertu du fait qu'ils dénotent des parties dépendantes, entrent dans la structure prépositionnelle en *de* (que ce soit dans sa variante sans déterminant, ou dans celle avec déterminant appelée par Van de Velde 1995 *génitif de qualité*), qui est une structure adjectivale qu'on peut considérer comme dérivée d'une relative à verbe *être*. Cela se comprend si on ne perd pas de vue que les noms qu'on va étudier dénotent tous des propriétés, et qu'on introduit une propriété moyennant la copule *être*. Mais une partie au moins de ces noms peuvent également intégrer des compléments adnominaux en *à* à article défini, auquel cas ils acquièrent le statut d'individus (on verra d'ailleurs que les noms de dimensions oscillent entre individus et propriétés), et empiètent de ce fait sur le terrain des parties inaliénables, dont les noms qui les dénotent sont prédiqués de leur sujet moyennant *avoir*.

Nous allons également traiter de la question de la modification des N dénotant des parties dépendantes dans le cadre des compléments adnominaux qu'ils peuvent intégrer, qu'il s'agisse d'un rapport genre-espèce, d'une typification ou d'une simple description. Nous essaierons de prouver que, dans les grandes lignes, le type de modification est syntaxiquement conditionné par la structure utilisée, autrement dit que le refus ou l'acceptation d'un rapport donné par une structure donnée renseigne, au moins dans la plupart des cas, sur l'essence même du rapport en question.

2. Les noms de qualités

2.1. Considérations générales

Les noms de qualités (ou de propriétés) sont très généralement dérivés d'adjectifs qualificatifs, le passage à la catégorie nominale s'accompagnant d'une (relative) autonomisation de la qualité, ce qui est dû au processus de l'abstraction. Grâce au passage à la

catégorie nominale, les qualités peuvent en effet avoir ce que Riegel (1985 : 82) appelle « l'emploi référentiel », illustré dans (252) et (253), où le N *avarice* « réfère à une propriété considérée comme telle, abstraction faite de ses multiples occurrences, effectives ou possibles, et sans qu'elle soit rapportée à un univers de discours particulier » (idem).

(252) L'avarice est un défaut.

(253) Je déteste l'avarice.

L'emploi référentiel (ou autonome) des noms de qualités suffit à justifier leur existence, puisque la catégorie adjectivale, qui est propre aux qualités, est inapte à un tel emploi en vertu du caractère dépendant des adjectifs qualificatifs. Ce qui est par contre, au moins à première vue, plus problématique, c'est la possibilité pour les noms de qualités d'avoir un emploi prédicatif (qui est celui qui nous intéresse dans le cadre de ce travail). On peut se demander pourquoi on utilise un N de qualité pour attribuer une propriété à un individu puisque la vocation de l'adjectif dont dérive le N de qualité est précisément d'assurer cette attribution. La réponse qui vient naturellement à l'esprit consiste à dire que lorsqu'on passe de la catégorie adjectivale à la catégorie nominale, les possibilités de modification augmentent considérablement. Et en effet, il semble que la seule façon de qualifier une qualité d'un individu soit d'utiliser un nom modifié par un adjectif, ce qui ressort du contraste suivant :

(254) J'ai rencontré une fille d'une beauté froide

(255) ??J'ai rencontré une fille froidement belle

Van de Velde (1995 : 138, note 136) a montré que « lorsque les qualités et les états sont signifiés par le biais d'adjectifs, ils ne peuvent être à proprement parler qualifiés par un adverbe, et les seuls adverbes qui puissent leur être attachés doivent pouvoir avoir un sens intensif comme c'est le cas dans *Pierre est profondément triste*, correspondant à *Pierre éprouve une tristesse profonde* ». Ce n'est pas que des adverbes dérivés d'adjectifs qualificatifs n'existent pas (*froid-froidement* ; *discret-discrètement*, etc.). Mais il semble que la langue ait limité leur usage à la qualification d'actions ((256) et (257)) si bien que quand on veut modifier une qualité, on est obligé de recourir à la catégorie nominale et d'utiliser comme modificateurs des adjectifs qualificatifs ((254) et (258)).

- (256) Il m'a répondu froidement / Écouter froidement des injures / Il acheva froidement le blessé / Raconter froidement (Le Grand Robert électronique)
- (257) Regarder discrètement quelqu'un / S'habiller discrètement (idem)
- (258) J'ai visité une maison d'un charme discret / *discrètement charmante¹⁰⁸

De ce qui vient d'être dit, il ressort qu'au moins deux faits justifient l'existence des noms de qualités : leur emploi référentiel qui permet de se concentrer sur la qualité en tant que telle en faisant abstraction de son support (qui reste pourtant présent en tant qu'entité indéterminée) et la nécessité qu'on peut avoir de décrire la qualité par des prédicats qualifiants et non intensifs. Pourtant, il y a des cas où ce qui est exprimé par un GP où figure un N de qualité modifié sur le plan de l'intensité peut également être exprimé par un GA où l'adjectif est modifié par un adverbe d'intensité si bien qu'on arrive à des énoncés qui semblent véhiculer le même sens. Comparons à cet égard (259) et (260) :

- (259) J'ai rencontré une fille d'une grande beauté
- (260) J'ai rencontré une très belle fille

L'adjectif *grand* de (259) et l'adverbe *très* de (260) signifient tous les deux un degré élevé de la qualité exprimée respectivement par le N *beauté* et par l'adjectif *beau*. Certains N de qualités peuvent même être prédiqués du sujet sans être modifiés du tout (261) et on peut se demander pourquoi cette possibilité existe en sachant que l'adjectif seul peut assurer cette prédication (262) :

- (261) Il a du courage / Il a de la patience / Socrate a de la sagesse / Marie a du charme
- (262) Il est courageux / Il est patient / Socrate est sage / Marie est charmante

¹⁰⁸Paykin, Tayalati et Van de Velde (à paraître) donnent pourtant des exemples où un adjectif dénotant une qualité peut être modifié par un adverbe de manière : *Pierre a été ostensiblement impoli (avec moi) / Il est toujours discrètement généreux (avec ses amis)*. Mais ceci n'est possible qu'avec une classe d'adjectifs de qualités bien délimitée, que les auteurs appellent AEC (adjectifs d'évaluation de comportements) et qui sont agentifs dans le sens où le sujet auquel ils sont attribués a les propriétés d'un sujet agentif. Du coup, l'emploi d'un adverbe de manière est permis parce que, comme le disent les auteurs, pour qu'on puisse introduire dans une phrase un adverbe de manière, il faut que son sujet soit interprété comme un agent.

Les exemples (259)-(262) montrent que les N de qualités sont en concurrence avec les adjectifs qualificatifs correspondants dans certains emplois prédicatifs qui sont autres que ceux où une qualité est à son tour qualifiée. Nous pensons cependant que le fait de choisir un N de qualité plutôt qu'un adjectif dans l'attribution d'une qualité à un sujet n'est pas sans aucune conséquence interprétative. Il est vrai que la qualité n'est pas visée comme autonome puisqu'elle est rattachée à un support occurrence auquel elle est fusionnée, à la façon de l'adjectif. Ce qui est par contre significatif, c'est que la catégorie nominale confère en soi une certaine autonomie à la qualité et ce indépendamment du contexte d'apparition. Ainsi, la qualité se voit-elle attribuer des bornes à la façon d'une entité indépendante tout en restant dépendante et solidaire de son support. Autrement dit, l'emploi prédicatif d'un N de qualité a l'avantage sur l'adjectif de pouvoir isoler la qualité en dirigeant notre attention sur elle (principe de l'abstraction), tout en gardant d'une manière tout à fait explicite le lien qui l'unit à son support. Dans le cas précis de la structure en (259), c'est d'un côté la catégorie nominale de la qualité *beauté* qui permet que celle-ci réfère à une entité bien délimitée, mais d'un autre côté, le statut adjectival du complément où le N *beauté* se trouve, ramène la qualité à son statut de base, qui est celui d'une entité entièrement dépendante de son support. La différence avec (260), où la qualité est dénotée par un adjectif, réside donc dans l'absence dans ce dernier cas de délimitation propre de la qualité : celle-ci n'est vue que comme fusionnée à son sujet sans pouvoir en même temps être considérée en elle-même.

Nous avons déjà évoqué le fait que les qualités sont généralement¹⁰⁹ des grandeurs intensives, « grandeurs dont l'intensité correspond au degré d'influence que les objets de la perception ont sur les sens » (Van de Velde 1995 : 129). Si les noms de qualités sont intensifs, c'est en vertu du fait qu'ils sont dérivés d'adjectifs qualificatifs qui sont des prédicats intensifs puisque compatibles avec des adverbes de valeur exclusivement intensive comme *très*, *si* et *aussi*. Lorsque les noms de qualités sont précédés de l'article partitif, la qualité qu'ils dénotent a un degré d'intensité indéterminé ce qui correspond à l'emploi de l'adjectif qualificatif seul, comme le montre le parallélisme illustré dans (263) de Van de Velde (1995 : 131) :

(263) Il est patient / Il a de la patience.

¹⁰⁹ Certaines qualités ne sont pas intensives, comme *l'immortalité* ou les qualités relatives à la forme (*la rotondité*), ce qui explique l'incompatibilité des noms qui les dénotent avec l'article partitif.

Que l'intensité soit la propriété définitionnelle des qualités est montré par un ensemble de faits illustrés par Van de Velde (1995 : 132-138) concernant l'interprétation qu'ont avec les noms de qualités les déterminants interrogatif et exclamatif *quel* et *que de* et les adjectifs *tel*, *pareil*, *certain* et *autre*. En somme, qu'il s'agisse d'éléments qualifiants ou quantifiants, ils ont tous, avec les noms de qualités, une interprétation intensive ce qui suffit à prouver que l'intensité est la caractéristique de base des qualités. Il en va tout autrement en ce qui concerne les noms de matières avec lesquels les éléments cités ci-dessus se répartissent les rôles entre qualification et quantification puisque les matières peuvent indépendamment être qualifiées (en se subdivisant en espèces) et quantifiées, en vertu de leur statut d'entités extensives (quantification) ayant une structure interne complexe (sur laquelle se base la qualification). On peut donc dire, avec Van de Velde, qu'en ce qui concerne les qualités, la distinction entre qualité et quantité semble abolie au profit d'une seule et même grandeur : l'intensité. Témoigne de cet état de choses l'équivalence totale entre les deux phrases de (264), qu'on peut opposer à (265) où *quel* et *que de* gardent leurs valeurs respectives de déterminant qualifiant et quantifiant quand ils sont utilisés avec des noms de matières :

(264) Quelle patience / Que de patience elle a montrée ! (Van de Velde 1995 : 133)

(265) Quel vin / Que de vin il a bu !

Puisque l'intensité est la caractéristique de base des qualités, quand les N de qualités sont précédés de l'article partitif, celui-ci indique un degré indéterminé d'intensité, alors qu'avec les noms de matières ce même article indique une quantité indéterminée, la quantité étant ontologiquement intrinsèque aux matières. Et si l'intensité n'est réductible ni à la quantité, ni à la qualité, il nous semble qu'elle a plus de choses en commun avec la quantité qu'avec la qualité puisque quantité et intensité partagent la notion de degré : en passant de *du vin* à *beaucoup de vin*, on ne passe pas d'un type de vin à un autre mais d'un degré indéterminé de quantité de vin à un degré élevé de quantité de vin ; de même, la différence entre *du charme* et *beaucoup de charme* réside dans le degré indéterminé ou élevé de l'impression que produit une seule et même espèce de qualité, à savoir le charme. Il est par ailleurs évident qu'on ne peut pas parler de la quantité du charme (**une grande quantité de charme*), alors que parler de la quantité du vin (*une grande quantité de vin*) est plus que naturel. C'est que, si la quantité est réservée aux grandeurs extensives, l'intensité partage néanmoins avec elle la notion de degré et la non distinction en espèces, la distinction en espèces étant propre à la qualification.

Aux faits rassemblés par Van de Velde concernant l'interprétation qu'ont avec les N de qualités différents éléments qualifiants et quantifiants qui prouvent que le propre des N de qualités réside dans la notion d'intensité, on peut ajouter l'interprétation qu'ont avec ces noms certains adjectifs comme *extraordinaire*, *stupéfiant*, *étonnant*, *incroyable*..., interprétation qui va indubitablement dans le sens de l'intensité. En effet, dire d'une fille qu'elle est *d'une beauté extraordinaire / stupéfiante / étonnante / incroyable* ne revient qu'à dire que la fille en question est très belle tout en mentionnant l'effet que le degré élevé de la beauté produit sur l'observateur. Mais les adjectifs énumérés ci-dessus n'ont pas un sens intensif qui leur soit attaché par définition : si *extraordinaire* signifie 'hors du commun', ce sens s'accommode avec les spécificités du nom modifié. Si par exemple une aventure est qualifiée comme extraordinaire, c'est eu égard aux actions entreprises qui sont hors du commun. Quand on dit d'un beurre qu'il est extraordinaire, on est décidément dans la qualification : il a des propriétés telles que son usage donne des résultats plus que satisfaisants. On peut multiplier les exemples avec les autres adjectifs de la liste qui indiquent tous une forte impression que quelque chose produit sur un « observateur » ou « récepteur », impression qui est basée sur « le contenu » de l'entité qualifiée. Et si un récit incroyable est tel sur la base du fait qu'il contient des choses insolites ou tout simplement inventées, une beauté incroyable ne peut être telle que si elle est grande. On peut ne pas croire, ou être stupéfait pour diverses raisons. Des adjectifs comme *incroyable* et *stupéfiant* ne qualifient pas à proprement parler : ils sont plutôt orientés vers l'« observateur », plus précisément ils indiquent l'effet de surprise qu'une « chose » est susceptible d'exercer sur l'observateur. Mais cet effet ne peut se baser que sur des composantes de la structure interne de la « chose » en question. Et c'est là qu'on voit clairement que le propre des noms de qualités est l'intensité : le fait que des adjectifs comme *incroyable* et *stupéfiant* n'ont qu'une interprétation intensive avec ces noms, alors qu'avec d'autres noms à structure complexe ils ont une interprétation qualifiante, témoigne que finalement la seule chose réellement discernable dans une qualité est l'intensité. Ce n'est pas qu'une qualité ne puisse pas à son tour être qualifiée (mais les possibilités semblent assez réduites et soumises à certaines conditions), puisqu'on a bien *une beauté froide* et *un charme discret*, où le degré d'intensité des deux qualités mentionnées est hors jeu, mais le fait de ne traiter une beauté d'incroyable que si le degré de son intensité est élevé et non pas si elle a telle ou telle qualité montre bien que la qualification des qualités est quelque chose de secondaire, qui semble en tout cas nécessiter un travail mental supplémentaire. Van de Velde a par ailleurs montré que la subdivision en espèces des qualités n'est pas une chose automatique, ce qui ressort de la nécessité d'introduire explicitement la notion de genre ou

d'espèce quand on veut comparer deux 'types' différents d'une qualité donnée, comme dans (266) :

(266) Marie a un autre *genre* de grâce que Julie. (Van de Velde 1995 : 136)

Sans cette mention explicite, la comparaison sera automatiquement basée sur deux degrés d'intensité de la qualité, comme dans la phrase *Marie a une autre grâce que Julie* (avec accent contrastif sur *autre*), où on comprend que « Marie a bien plus de grâce que Julie » (idem). En revanche, comme l'a bien montré Van de Velde, il suffit de dire *un autre vin* pour dénoter une autre espèce de vin, l'article *un* utilisé avec les noms de matières opérant une discontinuité qui donne lieu à une division par espèces.

Pour résumer, nous pouvons dire que lorsque des adjectifs dénotant l'effet qu'une chose produit sont utilisés en tant qu'éléments qualifiant un nom de qualité, ils ont toujours un sens intensif. La raison de cette interprétation semble résider dans la spécificité des noms de qualités qui se résume dans leur statut de grandeurs intensives. Autrement dit, l'effet que ces adjectifs dénotent doit avoir une cause, cette cause étant automatiquement comprise comme un degré d'intensité dans le cas des qualités. C'est pour cette raison que quand on dit d'un livre qu'il est *d'une nullité désespérante* (exemple emprunté à Van de Velde 1995 : 138, note 136), la raison du « désespoir » ne peut être cherchée que dans le degré élevé de la nullité du livre, la nullité n'ayant pas d'autres « parties » que les degrés d'intensité qui puissent être à l'origine du désespoir.

2.2. L'attribution d'une qualité à un sujet dans le groupe nominal

Comme on vient de le voir, on peut attribuer à un sujet soit une qualité non modifiée, soit une qualité modifiée. Dans le groupe nominal, comme d'ailleurs dans la phrase, la façon la plus naturelle d'attribuer une qualité non modifiée à un sujet passe par l'emploi d'un adjectif qualificatif (*une belle fille, une mère patiente*, etc). On peut cependant utiliser un N de qualité dans ce cas de figure, mais les possibilités sont très réduites : la structure *N1 de N2*, où le *N2* n'est pas modifié, ne semble concerner que quelques noms de qualités (*un homme de courage, de cœur...*), la quasi-totalité étant exclus (**une femme de générosité, *une mère de patience...*). Inversement, lorsqu'on veut attribuer une qualité modifiée à un sujet, on a le plus souvent recours au N de qualité ce qui se matérialise, dans le cadre du GN, par deux types de compléments adjectivaux – l'un introduit par la préposition *de* et où le N de qualité modifié

est précédé de l'article indéfini (*une mère d'une grande patience*), l'autre introduit par la préposition *à* suivie de l'article défini de la possession inaliénable (*une fille à la beauté froide*). La qualité peut cependant être exprimée par la catégorie adjectivale – on peut bien modifier l'adjectif par un adverbe (*une très belle fille*), mais les possibilités sont assez réduites puisque comme le signale Van de Velde (1995 : 170) « il n'existe pas autant d'adverbes susceptibles de modifier l'adjectif qu'il existe d'adjectifs susceptibles de modifier le nom de qualité, sans compter que ce dernier peut être modifié par autre chose que par un adjectif ». Dans ce qui suit, nous allons présenter les deux structures prépositionnelles où les noms de qualités ont un emploi prédicatif – le génitif de qualité et le complément inaliénable.

2.2.1. Le génitif de qualité

La construction caractéristique des noms de qualités employés prédicativement dans le cadre du syntagme nominal est le génitif de qualité (terme forgé par Van de Velde) qui se compose de la préposition *de* suivie d'un SN indéfini au singulier comprenant un nom de qualité et sa modification. Cette structure est commune à tous les N de qualités intensives, que les qualités que ces N dénotent soient sensibles ou non ((267) *a* et *b*), alors qu'il existe par ailleurs des structures locatives qui différencient nettement qualités sensibles et non sensibles en fonction du type de rapport entre sujet et qualité, les qualités sensibles, à la différence des non sensibles, ne pouvant pas être conçues comme « contenues » dans leur sujet d'où le contraste entre les exemples *a* et *b* de (268) :

- (267) a. Sa peau est d'une grande douceur
 b. Cette maison est d'un charme mystérieux (Flaux et Van de Velde 2000 : 85)

- (268) a. *Il y a dans sa peau une grande douceur
 b. Il y a dans cette maison un charme mystérieux (idem)

Une propriété remarquable du génitif de qualité est qu'il partage la syntaxe de l'adjectif qualificatif : comme ce dernier, il peut apparaître tant dans une position adnominale (*une mère d'une patience angélique / une mère patiente*) que dans une position attributive après la copule *être*¹¹⁰ (*La maman de Paul est d'une patience angélique / La maman de Paul est*

¹¹⁰ Nous avons argumenté dans 1.3.3.1. que le génitif de qualité est syntaxiquement une relative réduite.

patiente). De plus, comme l'ont montré Flaux et Van de Velde (2000), le génitif de qualité, à l'instar de l'adjectif épithète, ne peut pas être séparé du N auquel il est adjoind, autrement dit il s'agit de la contrainte de non déplaçabilité de l'adjectif épithète (*J'ai acheté une robe d'une belle soie* – **De quelle soie as-tu acheté une robe ?* / *Paul a mangé un gâteau délicieux* – **Comment Paul a-t-il mangé un gâteau ?*).

Comme nous avons eu l'occasion de le constater à plusieurs reprises, le nom de qualité dans le cadre du génitif de qualité peut être modifié tant sur le plan de l'intensité que sur le plan de la qualité comme il apparaît des exemples suivants :

- (269) a. Paul est d'une grande méchanceté / d'une méchanceté incroyable, sans bornes... (intensité)
 b. Paul est d'une méchanceté subtile (qualification)
- (270) a. Cette maison est d'un grand charme / d'un charme irrésistible (intensité)
 b. Cette maison est d'un charme discret (qualification)

La possibilité de modifier le N de qualité sur le plan de l'intensité montre que la qualité, quoique nominalisée, garde son statut de grandeur intensive dans cette structure, statut qu'elle hérite de l'adjectif source de la dérivation. Il n'y a rien d'étonnant dans ce fait puisque comme on vient de voir, le génitif de qualité, qui comprend le N de qualité, partage la syntaxe de l'adjectif qualificatif : la propriété, quoique nominalisée, se trouve dans un constituant adjectival. D'un autre côté, la nominalisation de la qualité permet que celle-ci soit modifiée également sur le plan de la qualification, possibilité qui semble déjà ancrée dans la qualité exprimée par l'adjectif mais qui, pour des raisons morpho-syntaxiques (non existence d'adverbes dérivés d'adjectifs) et surtout à cause de contraintes sémantiques (les adverbes dérivés ne peuvent s'appliquer qu'à des actions ou à des noms dérivés de verbes – voir (256) et (257)) ne peut pas se réaliser.

La raison d'être du génitif de qualité ainsi décrit réside donc dans la nécessité de modifier une qualité attribuée à un sujet tant sur le plan de l'intensité que sur celui de la qualification. En effet, même si l'adjectif correspondant peut être modifié sur le plan de l'intensité (alors que ceci semble être impossible quant à sa qualification sauf dans le cas des AEC cf. note 108), les possibilités sont assez restreintes (comme signalé plus haut). Il est vrai que quand on modifie un adjectif, le haut degré peut être exprimé autrement que par l'adverbe *très* : on peut très bien avoir *une très belle fille* à côté de *une fille incroyablement belle*. Par

contre, tel n'est pas toujours le cas et si je veux dire que la beauté d'une fille est telle que j'en suis stupéfié, je n'ai que le génitif de qualité de disponible (*J'ai vu une fille d'une beauté stupéfiante*), l'expression **stupéfiamment belle* n'existant pas. Comme nous l'avons déjà dit, la nominalisation d'une qualité offre des possibilités de modification nettement supérieures à celles concernant l'adjectif correspondant. Et puisque la raison d'être du génitif de qualité réside dans la possibilité de modifier la qualité, il est normal qu'il soit en distribution complémentaire avec l'adjectif non modifié, fait signalé par Flaux et Van de Velde (2000 : 80) : à côté de *c'est un homme généreux* on n'a pas **c'est un homme de générosité*. Attribuer une qualité non modifiée à un sujet moyennant une structure prépositionnelle en *de* et un nom de qualité n'est pourtant pas impossible, mais concerne très peu de N de qualités comme *courage, cœur, orgueil* (*un homme de courage / de cœur / d'orgueil*) dont la spécificité est d'être premiers dans la dérivation morphologique (c'est *courageux* qui dérive de *courage* à la différence de la majorité des N de qualités qui dérivent de l'adjectif correspondant : *généreux* > *générosité*). Cette structure semble en outre figée puisque le complément ne peut pas occuper une position attributive (**cet homme est de courage*). Le fait que le N de qualité ne soit pas modifié dans cette structure suggère que le degré d'intensité de la qualité est indéterminé, comme dans le cas de l'adjectif non modifié (nous admettons qu'il y a sur ce plan équivalence sémantique entre *homme courageux* et *homme de courage*¹¹¹) ; or, on sait que le degré indéterminé d'une qualité nominalisée est normalement signifié par le partitif. Du coup, il semble qu'on ait affaire au même déterminant dans *Cet homme a du courage* et dans *C'est un homme de courage*, la règle de cacophonie effaçant le partitif dans le deuxième énoncé (*C'est un homme de ~~du~~ courage*).

Revenons au génitif de qualité proprement dit qui est celui où le N de qualité est modifié. Dans cette configuration, le passage du partitif à l'indéfini singulier est de règle,

¹¹¹ Nous ne suivons pas l'intuition de Béchérel (1996) pour qui le passage à la catégorie nominale s'accompagne d'une intensification de la qualité. Pour cet auteur, *un homme courageux* est équivalent à *un homme qui a du courage* alors qu'*un homme de courage* est à interpréter comme *un homme de grand courage*. Il est pourtant possible que la qualité ait un degré d'autonomie plus élevé dans *un homme de courage* à cause de la catégorie nominale par laquelle elle est exprimée. Il nous semble pourtant que le cas illustré par *un homme de courage* est différent de celui illustré par *un homme de valeur* – cette dernière expression de toute évidence étant équivalente à *un homme d'une grande valeur*. Mais à la différence de *courage*, nom de qualité, *valeur* est avant tout un nom de dimension (ou d'attribut essentiel qui nécessite une instanciation). Dans *un homme de valeur*, on a un passage de la dimension à la qualité, la qualité signifiant dans ce cas la dimension instanciée par le haut degré – et ce passage semble assez régulier dans la langue – un aliment goûteux (qualité) est un aliment qui a un bon goût (attribut essentiel), un garçon intelligent (qualité) est un garçon dont l'intelligence (faculté) est bien développée et ainsi de suite. L'équivalence entre (i) *un homme de valeur* et (ii) *un homme d'une grande valeur* s'explique donc par le fait que *valeur* dans les deux cas n'a pas la même... « valeur » - il est nom de qualité dans (i) et nom de dimension dans (ii). Le N *Courage*, par contre, ne dénote qu'une qualité et son degré d'intensité reste, de ce fait, non déterminé, à moins qu'une modification explicite n'intervienne comme dans *un homme d'(un) grand courage*.

comme c'est toujours le cas quand un N de qualité est modifié. L'article indéfini singulier opère toujours une discontinuité quand il s'agit de noms dénotant des entités continues, mais à la différence des noms de matières où la discontinuité donne lieu à une subdivision en espèces (*j'ai bu un bon vin*), dans le cas des N de qualités, la discontinuité est opérée prioritairement par rapport à (ou en fonction de) un degré d'intensité déterminé de la qualité – encore une preuve que le propre des qualités est l'intensité. Flaux et Van de Velde (2000 : 77) ont montré par ailleurs que l'article indéfini contenu dans le génitif de qualité n'est pas pluralisable, ce qui confirme selon ces auteurs l'hypothèse que les N de qualités sont des N d'espèces dernières, autrement dit ils ne peuvent pas se subdiviser en sous-espèces. De plus, le fait que quand on pluralise les N de qualités et les N de matières dans des configurations autres que le génitif de qualité on obtient des interprétations très différentes suffit à prouver que les N de qualités, à la différence des N de matières, ne se laissent pas subdiviser en espèces. Si quand je dis *j'ai bu des vins délicieux* je parle de plusieurs types de vin (ou d'individus spécifiques selon l'appellation de Husserl), il en va tout autrement en ce qui concerne l'interprétation des noms au pluriel *beautés* et *imprudences* dans les phrases *J'ai vu des beautés fascinantes à la fête* et *Ne faites pas d'imprudences !*. Comme l'ont bien montré Flaux et Van de Velde (2000 : 81), la pluralisation des N de qualités, quand elle est possible, a comme conséquence « le retour de la qualité au support dont elle avait été séparée », ce qui s'accompagne du passage de l'abstrait au concret. *Des beautés* ou *des imprudences* ne signifient donc pas des espèces de beauté ou d'imprudence, mais tout simplement de belles femmes et des actes imprudents (ou d'imprudence) respectivement – vraisemblablement parce que la subdivision des qualités en espèces, si elle semble parfois possible (comme dans *une beauté froide* et *un charme discret*), n'est pas donnée d'office dans les qualités ce qui doit s'expliquer par l'impossibilité que celles-ci présentent d'être décomposées en parties – à moins de considérer qu'elles n'ont qu'une seule partie dépendante, à savoir l'intensité, mais celle-ci, comme nous l'avons vu, ne constitue pas un principe de qualification donnant lieu à une subdivision en espèces.

2.2.2. Le SN inaliénable et les noms de qualités

Comme nous l'avons déjà mentionné, les noms de qualités peuvent entrer dans un complément en *à* où le N de qualité est précédé de l'article défini anaphorique et est par conséquent obligatoirement modifié. Cette structure inaliénable est la seule où les N de qualités peuvent entrer (cf. *C'est une fille à la beauté froide* vs ??*Cette fille avait la beauté*

froide), ce qui est vraisemblablement dû au statut adjectival du complément en *à*. Cette structure est en outre partagée par les noms inaliénables (*une femme aux cheveux bouclés*) ou plus généralement par les noms dénotant des parties indépendantes (*une maison au toit pointu*), alors que le génitif de qualité, structure exclusivement adjectivale, n'accepte pas ce type de noms (**un homme d'une grosse tête / *une maison d'un toit pointu*), pas plus que les noms de facultés (*??un homme d'une imagination fertile*). Il semble alors que la possibilité d'insérer aussi bien des noms dénotant des parties indépendantes que des noms de qualités dans le complément inaliénable en *à* soit liée au caractère « hybride » de ce complément – d'un côté, le défini marquant la possession inaliénable est tout à fait compatible avec les noms de parties indépendantes, de l'autre, le statut « mi-adjectival » du complément (celui-ci ne peut occuper qu'une position adnominale) permet l'usage des noms de qualités. On pourrait donc parler d'un complément mi-adjectival inaliénable. Mais du coup, lorsque les N de qualités entrent dans cette structure, les qualités sont visées comme parties inaliénables de leur sujet, autrement dit comme individus spécifiques (ce qui est imposé par l'article défini), ce qui s'accompagne de leur perte du statut de grandeurs intensives, statut qui leur est par ailleurs définitionnel. Et comme les qualités en tant que parties inaliénables ne peuvent être décrites que sur le plan de la qualification, la structure inaliénable en *à* est un bon discriminateur entre ce qui relève de la qualification « pure » et ce qui relève de la modification basée sur l'intensité. Ainsi, parmi les deux exemples (271) et (272), seul (271) est possible, où, comme le dit Van de Velde (1995 : 161), il est question d'un type, d'un genre, d'un style de beauté :

(271) Il choisit toujours des actrices à la beauté froide. (Van de Velde 1995 : 161)

(272) *Il choisit toujours des actrices à la grande beauté.

De même, si (273) est senti comme moins bon que (274), c'est parce que *angélique* signifie plutôt un degré d'intensité (en l'occurrence élevé) de la patience, alors que *diabolique* réfère à la façon d'être méchant – la méchanceté dont il est question en (274) étant accompagnée de ruse et de perversité.

(273) ?C'est une mère à la patience angélique.

(274) C'est un homme à la méchanceté diabolique.

Dans le SN, comme d'ailleurs dans la phrase, nous avons vu que les noms de qualités sont utilisés pour caractériser un sujet quand on a besoin de signifier que la qualité est modifiée. Dans le cas contraire, c'est surtout l'adjectif qui est utilisé. Dans le cadre du SN, deux types de compléments adjectivaux où le N de qualité est modifié sont possibles : le génitif de qualité et le complément inaliénable. Le premier est de loin le plus fréquent et est restreint aux N de qualités ce qui semble être dû à son statut de complément purement adjectival – il peut occuper une position tant épithétique qu'attributive après la copule *être*, à la façon de l'adjectif qualificatif. Le génitif de qualité est donc une stratégie syntaxique pour modifier une qualité grâce au passage de l'adjectif au nom, mais sans que ce passage entraîne un changement dans le statut de la qualité qui reste une grandeur intensive, propriété qui lui est définitionnelle. Le génitif de qualité est donc là pour compléter les possibilités très restreintes de modification de l'adjectif dont dérive le nom de qualité. En revanche, le deuxième type de complément n'est pas spécifique aux noms de qualités mais aux parties inaliénables et en général aux parties indépendantes, ce qui explique que quand il arrive qu'un N de qualité soit utilisé dans cette structure, la qualité « devient » (ou est interprétée comme) une partie inaliénable de son sujet ; mais du coup, comme nous l'avons déjà dit, elle n'est plus visée comme grandeur intensive (à la différence de ce qui se passe dans le génitif de qualité), l'article défini de la possession inaliénable la « transformant » en individu, ce qui devrait être à l'origine de la restriction qui, dans ce cas, impose une modification exclusivement qualifiante du N de qualité.

Si, en se servant du génitif de qualité, on peut modifier un N de qualité tant sur le plan de l'intensité que sur celui de la qualification, le complément inaliénable ne présente que cette deuxième possibilité si bien que, au niveau de la qualification non intensive, les deux structures sont équivalentes (*une actrice d'une beauté froide / une actrice à la beauté froide*). Nous allons maintenant nous concentrer sur les possibilités de modification non intensive des noms de qualités en essayant de nous pencher, comme une donnée importante, sur leur structure interne.

2.3. La question de la modification non intensifiante des qualités : quelques pistes

2.3.1. La modification qualifiante « interne »

Selon Van de Velde (2009), attribuer des propriétés inhérentes aux propriétés des choses ne devrait pas être possible puisque « ces prédicats n'ont pas la structure interne complexe des

choses et des procès ou actions, qui permet aux uns comme aux autres de présenter des variations qualitatives » (Van de Velde 2009 : 25). Ainsi, s'il y a plusieurs « manières d'être » une table (*table ronde, table basse, table rouge...*) ou plusieurs « manières de se dérouler » d'une action (*parler vite mais distinctement, marcher joyeusement...*) en vertu de leur structure interne complexe, il n'y a pas « plusieurs espèces qualitativement différenciées de dureté, ou de beauté, car les qualités n'ont plus à leur tour de qualités » (Van de Velde 2009 : 26). En somme, les qualités, selon cet auteur, n'ont pas de « manières d'être » mais uniquement des « degrés d'être », ce qui est lié à leur statut de grandeurs intensives, autrement dit les qualités (intensives) ne diffèrent entre elles que par leurs degrés d'intensité : dans une phrase comme *La terre est moins dure que la pierre*, la dureté de la pierre se différencie de celle de la terre par le degré d'intensité qui, dans le cas de la terre, est moins élevé. On peut pourtant se demander, s'il en est ainsi, comment une distinction basée sur autre chose que l'intensité est quand même possible en ce qui concerne les qualités, ce qui est suggéré par le couple de phrases en (275) :

- (275) a. Marie est d'une beauté sévère.
 b. Jeanne est d'une beauté mystérieuse.

Il est clair que le principe différenciateur entre la beauté de Marie et celle de Jeanne n'est pas celui de l'intensité (à partir de l'information que ces deux phrases véhiculent, il n'y a, à notre avis, aucune possibilité de décider si l'une des filles est plus belle que l'autre), mais se base, si on peut dire, sur deux manières d'être distinctes de la même qualité, à savoir la beauté. Il serait par contre difficile de concevoir la beauté comme une entité ayant différents aspects (ou dimensions) dont un (mais lequel ?) serait instancié, par exemple, par la propriété dénotée par *sévère*. La modification du nom *beauté* par le prédicat *sévère* semble alors se baser sur ce sur quoi se base la qualité – disons que pour qu'une fille soit considérée comme belle, son visage doit avoir des traits réguliers (mais, bien évidemment, cette donnée peut varier en fonction des critères esthétiques de l'observateur), et *sévère*, selon cette analyse, ne va pas modifier la beauté en soi, mais ce sur quoi se base la beauté – à savoir les traits réguliers du visage « qui imposent par la gravité et le sérieux » (définition de l'acception pertinente pour notre propos de *sévère* tirée du Petit Robert électronique). Si on peut donc qualifier la qualité, ce n'est pas parce qu'elle a une structure interne complexe, mais parce qu'elle se base sur quelque chose qui a une telle structure. En somme, l'expression *beauté sévère* n'est possible que parce qu'elle exploite certaines propriétés de certaines entités sous-jacentes : les traits réguliers du

visage, qui sous-tendent la beauté (ou qui sont la source de la beauté) sont en même temps accusés, propriété qui évoque la gravité, le sérieux, autrement dit la sévérité. On peut donc être à peu près sûr que quand on a l'impression qu'une qualité est qualifiée « en soi », il s'agit en effet d'une qualification se basant sur « la source » de la qualité en question, la qualité elle-même n'étant concernée qu'indirectement. Nous ne nous écartons donc pas de l'affirmation de Van de Velde (2009) qui consiste à dire que puisque les qualités n'ont pas de parties, on ne peut pas leur attribuer des propriétés, du moins des propriétés inhérentes.

Mais il semble que toutes les qualités ne se laissent pas analyser de la même façon, puisqu'il existe différents types de qualités. L'analyse qu'on vient de proposer est probablement valide en ce qui concerne les qualités statives – comme *beauté* et *charme*, mais les qualités qui se basent sur des actes – comme la méchanceté, la générosité, la gentillesse, semblent pouvoir hériter des propriétés de leur support ce qui est illustré par les exemples suivants :

(276) Paul est d'une méchanceté têtue / vicieuse / paisible / sournoise

(277) Paul est d'une générosité condescendante

(278) Paul est d'une gentillesse complaisante / timide / attentive / tendre / indifférente / chaleureuse

Van de Velde (2009) a montré qu'en ce qui concerne les prédicats actifs, leur possibilité d'hériter une propriété de leur sujet est soumise à la restriction que celui-ci soit un agent. Cette restriction permet d'avoir (279) *a* et *b* mais non (280) :

(279) a. Pierre marchait joyeusement le long de la rivière

b. Pierre a frappé violemment son adversaire

(280) *Mon fils grandit violemment

La possibilité de modifier un prédicat d'action suggère avant tout que celui-ci soit modifiable, autrement dit qu'il ait une structure interne : « c'est en effet parce qu'il y a différentes manières pour les pas de se succéder dans la marche que quelqu'un peut marcher *joyeusement* ou *résolument* » (Van de Velde 2009 : 27). Si on se tourne maintenant vers les noms de qualités de (276) – (278), on s'aperçoit qu'ils partagent, de par leur sémantisme, certaines propriétés avec les prédicats d'action, quoiqu'ils soient de type « individual level ». En effet,

les qualités qu'ils dénotent sont basées sur des actes – quelqu'un qui est gentil ne peut l'être que s'il accomplit certains actes qu'on qualifie comme gentils, d'où il s'ensuit que celui qui est gentil est une espèce d'agent. Paykin *et al.* (à paraître) ont montré que le sujet des adjectifs de type *gentil*, *généreux*, *impoli*, etc. est bien un agent en apportant un certain nombre d'arguments dont le fait déjà signalé que ces adjectifs acceptent les adverbes de manière lesquels ne peuvent être employés que si le sujet de la phrase est un agent (comparer les couples *Pierre a été ostensiblement impoli / *irritable* et *Il est toujours discrètement généreux / *avare*, exemples de Paykin *et al.*). Et, avec Van de Velde (2009), on sait que les sujets agentifs permettent le transfert de certaines de leurs propriétés au prédicat qui leur confère le rôle agentif. Et puisque les qualités dénotées par *gentillesse* ou *méchanceté* sont basées sur des actes, il ne semble pas y avoir d'obstacle à ce qu'on leur reconnaisse une structure interne – on peut dire qu'il y a différentes manières de la gentillesse, parce qu'il y a différentes manières d'être gentil, « être gentil » étant une espèce d'action potentielle. De cette façon, les deux conditions pour qu'une propriété du sujet « passe » dans un prédicat, à savoir (i) l'existence de structure interne du prédicat et (ii) le rôle sémantique d'agent du sujet semblent être réunies en ce qui concerne les qualités d'évaluation comportementale, qualités à mi-chemin entre propriété et action. Cet état de choses se matérialise dans des exemples comme ceux en (276) – (278), où les adjectifs qui qualifient les différentes propriétés sont des adjectifs normalement réservés à la qualification du comportement d'un sujet humain en tant qu'agent, et le fait de ne pas les attribuer directement à ce sujet signifie que leur domaine d'application se trouve limité au type de comportement exprimé par la qualité modifiée en question. On peut donc établir un parallélisme entre la possibilité de modifier les prédicats d'action à sujet agentif et les qualités d'évaluation basées sur des actes : comme il y a plusieurs façons de marcher puisque la marche se décompose en une succession de pas, il y a plusieurs façons d'être gentil puisque *être gentil* se matérialise dans différentes actes, et les actes sont des entités complexes. Et puisque nous sommes responsables de nos actes, qui sous-tendent certaines de nos qualités, il n'y a rien de surprenant à ce qu'une qualité du sujet puisse « passer » dans une qualité d'évaluation comportementale (le comportement se basant sur des actes), comme c'est le cas de tous les exemples de (276) – (278). En revanche, avec les qualités statives comme la beauté, le sujet ne peut pas leur « transférer » une de ses propriétés avant tout parce qu'il ne s'agit pas d'un sujet agentif.

C'est bien plutôt l'inverse qui se produit : si, par exemple, dans *une beauté sévère*, la sévérité se base sur certaines propriétés sous-jacentes de la beauté liées à l'aspect de la personne, elle peut être étendue au sujet, en tant que qualité comportementale. Autrement dit,

les traits accusés du visage d'une personne peuvent suggérer ou évoquer le comportement sévère de la personne et ceci n'a rien d'extraordinaire si on admet que les différentes facettes de l'aspect extérieur d'une personne peuvent révéler son comportement, chose amplement exploitée lors de la description des personnages dans les oeuvres littéraires – par exemple, la propriété de quelqu'un d'avoir des yeux en boutons de bottine peut suggérer que la personne en question est mesquine, bornée. Il semble alors que le mécanisme de l'attribution d'une qualité à une autre soit très différent respectivement dans le cas des qualités statives et des qualités basées sur le comportement. Comparons à cet égard le couple suivant :

(281) Paul est d'une bonté sévère

(282) Marie est d'une beauté sévère

En (281), c'est une propriété du sujet (la sévérité) qui « passe » dans la qualité, alors qu'en (282), ce sont certaines propriétés physiques de l'aspect de la personne qui suggèrent l'existence de la sévérité, qualité morale, dans le sujet. Dans (282), on a un transfert d'une propriété physique à une propriété comportementale, mais ce transfert ne peut se faire que si la propriété comportementale peut être exprimée (ou révélée) par des traits physiques, ce qui explique l'impossibilité de (283) :

(283) *Marie est d'une beauté attentive / têtue / condescendante

En effet, on ne peut trouver aucune matérialisation dans les traits du visage ou dans son expression qui traduise les propriétés *être attentif*, *être têtue* ou *être condescendant*. D'un autre côté, puisque la beauté est une qualité stative, son sujet n'est pas un agent et ne peut par conséquent lui transférer les propriétés en question, même s'il les « détient », à la différence de ce qui se passe quand on a affaire aux propriétés comportementales (cf. tous les exemples de (276) – (278)).

Pourtant la question de la qualification des qualités statives ne semble pas être résolue, puisque notre analyse a été basée sur des cas où le support de la qualité qualifiée est un être humain. Si Marie est d'une beauté sévère, les traits de son visage peuvent suggérer la sévérité, propriété morale, compatible avec ce que Marie est, à savoir un être humain qui a en tant que tel des propriétés morales. Du coup, la sévérité peut être étendue au sujet. Par contre, que

doit-on dire d'un exemple comme (284) où le support de la qualité qualifiée est une entité inanimée ?

(284) Ce temple / cette façade est d'une beauté sévère

Dans ce cas, on ne peut pas dire par exemple que la forme (ou la couleur) du bâtiment (ou de la façade) ont des propriétés qui peuvent suggérer la présence de la sévérité (en tant que qualité morale) dans celui-ci. C'est bien plutôt que le bâtiment, qui est beau, donne en même temps une impression de sévérité à l'observateur, comme si celui-ci était en présence d'une personne se comportant sévèrement. Ce qui reste de la sévérité, c'est donc l'impression que celle-ci produit, qui est normalement la conséquence d'un comportement sévère. La sévérité dont il est question dans (284) est donc orientée vers l'observateur en tant que sentiment que celui-ci éprouve suite à un comportement sévère, sauf qu'un tel comportement (ou plutôt un acte basé sur un tel comportement) n'a pas eu lieu : c'est *comme si* l'observateur, en regardant l'édifice, avait été en présence d'un tel comportement.

2.3.2. La modification qualifiante « externe »

Il arrive assez souvent qu'une qualité soit qualifiée en utilisant un adjectif relationnel mais qui a un emploi d'adjectif qualificatif, comme dans les exemples suivants :

(285) Pierre est d'une avarice bourgeoise / paysanne / provinciale

(286) Paul est d'une générosité chevaleresque

(287) Marie est d'une beauté indienne

(288) Pierre est d'une gentillesse/patience chrétienne

(289) Jean est d'une méchanceté diabolique

Les adjectifs relationnels des exemples ci-dessus ne peuvent pas garder leur emploi canonique : ils ne peuvent pas exprimer le support de la qualité puisque celui-ci est déjà exprimé dans la phrase par le sujet. Par exemple, l'avarice de (285) ne peut pas en même temps avoir comme supports la bourgeoisie/les paysans/les provinciaux et Pierre. Il s'ensuit que la valeur des adjectifs relationnels des exemples ci-dessus est purement qualifiante, ce qui est corroboré par leur possibilité d'occuper la position attributive : *l'avarice de Pierre est bourgeoise, la méchanceté de Pierre est diabolique, etc.*, ou, pour certains, d'être intensifiés :

l'avarice de Pierre est très paysanne. De plus, le modifieur du N dans le génitif de qualité est dans une position prédicative, comme nous l'avons montré dans ch. 2, 2.4.2. Ce n'est pas que l'entité dénotée par l'adjectif relationnel soit absente, mais elle est réduite à ses propriétés, ce qui donne comme interprétation « qui a la ou les propriétés impliquées par l'emploi relationnel de l'adjectif (en question) » (Riegel 1985 : 118). On peut donc dire qu'il y a un passage métonymique (ou plutôt synecdotique) entre l'entité et ses qualités, ou plutôt entre l'entité et la façon dont la qualité mentionnée « se manifeste » dans cette entité. On peut donc paraphraser par exemple (287) en disant que Marie est belle à la façon dont sont belles les belles Indiennes – et seules les connaissances extralinguistiques peuvent nous renseigner sur la façon propre aux Indiennes d'être belles – par exemple, entre autres qualités, « avoir une taille trop fine » caractérise les belles Indiennes, en tout cas selon l'ouvrage *L'Inde (sans les Anglais)* de P. Loti.

Nous opposons donc deux façons de qualifier une qualité – la première, qu'on propose de nommer « interne », exploite soit la structure complexe sur laquelle se base la qualité (comme dans l'exemple discuté *une fille d'une beauté sévère*) ou l'impression d'une qualité que peut donner un objet (comme dans *une façade d'une beauté sévère*), soit la structure complexe de la qualité qui permet le transfert d'une qualité du support à la qualité en question (comme dans les exemples (276) – (278) où figurent des qualités d'évaluation comportementale). La deuxième façon, qu'on propose de nommer « externe » concerne l'emploi qualifiant d'adjectifs relationnels et se base sur une manière d'être de la qualité comme elle se manifeste normalement chez l'entité exprimée par l'adjectif de relation, et cette façon de se manifester de la qualité est rapportée au support de la qualité, elle lui est attribuée de l'extérieur, par comparaison. C'est ce qui explique que quand on dit de Pierre qu'il est d'une avarice paysanne, on ne peut pas inférer que Pierre est un paysan (puisque la phrase ne dit pas que Pierre détient toutes les propriétés d'un paysan), mais uniquement que Pierre est un paysan *quant à l'avarice* ou plus précisément qu'il se comporte comme un paysan quand il est avare – autrement dit, Pierre ne détient d'un paysan que la façon de celui-ci d'être avare.

Enfin, il arrive que la qualification d'une qualité par un adjectif relationnel soit sur le plan de l'intensité, ce qui se produit quand la façon dont l'entité dénotée par l'adjectif de relation détient la qualité en question est basée sur l'intensité : ainsi, une patience chrétienne est finalement une très grande patience, puisque le propre d'un chrétien est d'être très patient. Il en va de même d'une patience angélique, l'ange évoquant la perfection et celle-ci, dans le domaine des qualités qui sont des grandeurs intensives, ne peut être interprétée que comme un degré très élevé. D'autres adjectifs relationnels semblent combiner manière et degré comme il

nous semble que c'est le cas de *diabolique* dans *une méchanceté diabolique* : d'un côté, le diable est l'incarnation de la méchanceté suprême ou du plus haut degré de la méchanceté, de l'autre, cette méchanceté est accompagnée de perversité, ce dernier aspect n'étant pas présent dans la qualité « à l'état pur » - quand quelqu'un est méchant, tout ce qu'on sait est qu'il cherche à faire du mal, la façon de réaliser les actes de méchanceté étant hors la définition de *méchant*.

2.4. Conclusion

Nous avons vu que dans le cadre du SN, on a recours à un nom de qualité pour décrire une entité lorsqu'on a besoin de signifier que la qualité est modifiée. Autrement, c'est l'adjectif qualificatif qui assure l'attribution de la qualité au sujet. La structure la plus utilisée pour attribuer une qualité modifiée à un sujet est indubitablement le génitif de qualité, structure purement adjectivale, où le passage à l'article indéfini, en ce qui concerne le N de qualité, est de règle et opère une discontinuité justifiée par l'emploi d'un modifieur. Mais si avec les N de matières qui dénotent des entités continues la discontinuité est accompagnée d'une subdivision en espèces, en ce qui concerne les N de qualités, cette discontinuité donne lieu avant tout à une subdivision basée sur l'intensité. Pourtant, il serait faux de dire qu'un type donné de qualité ne se subdivise qu'en différents degrés d'être, puisqu'on peut comparer une seule et même qualité selon la façon dont elle est présente dans des sujets différents : nous ne savons pas si on peut reconnaître trois espèces de beauté respectivement dans *Marie est d'une beauté froide*, *Marie est d'une beauté sévère* et *Marie est d'une beauté mystérieuse*, mais il est clair que les adjectifs qui modifient la qualité ne disent rien sur le degré d'existence de celle-ci et par conséquent ne peuvent pas opérer une discontinuité basée sur l'intensité. Autrement dit, la question de savoir comment ordonner les trois filles selon le degré de présence de la beauté n'est pas du tout pertinente ici. De plus, les qualités peuvent être visées comme parties inaliénables de leur sujet ce qui arrive quand les N qui les dénotent sont employés dans la structure inaliénable en *à*, structure qu'ils partagent avec les noms inaliénables comme les N de parties du corps humain, et dans ce cas les qualités perdent leur statut de grandeurs intensives pour acquérir de toute évidence celui d'individus spécifiques, et un individu spécifique dénote une espèce. Mais est-ce qu'on peut pour autant postuler l'existence de différentes espèces de qualités différenciées qualitativement ? Comment argumenter un tel fait en sachant qu'avec les qualités on arrive au bout de la relation partie-tout puisque si le propre des qualités est d'être des parties (dépendantes), elles-mêmes n'en

ont pas ? Et si on peut contourner la présence de parties pour la typification d'une qualité en se servant par exemple d'adjectifs relationnels (comme dans *une méchanceté diabolique* et *une beauté indienne*), comment expliquer la difficulté d'avoir des questions en *quel* avec les N de qualités, ce déterminant interrogatif proposant un choix entre des espèces non seulement quand il est utilisé avec des N de matières (*Quel vin veux tu boire ? – Je veux boire du vin rouge*) mais également avec des N d'individus (*Quel arbre veux-tu planter dans ton jardin ? - Un chêne*) ? Comme l'a bien montré Van de Velde (1995 : 164), un dialogue comme celui de (290) est en effet impossible :

(290) *De quelle indolence est-il ? – Il est d'une indolence exceptionnelle

Il est vrai que dans la réponse de (290) la qualité est modifiée sur le plan de l'intensité mais il nous semble que même si on donne une réponse où on qualifie la qualité autrement que sur le plan de l'intensité, le résultat ne sera pas bien meilleur, ce qui suggère que le problème est dans la question même en *quel* :

(291) a. ??De quelle beauté est-elle ? – Elle est d'une beauté sévère
 b. ??De quelle méchanceté est-il ? – Il est d'une méchanceté diabolique

Le caractère problématique des questions en *quel* avec les N de qualités montre qu'il est difficile de parler de l'existence d'espèces de qualités, en tout cas d'espèces préconstituées, à la différence de ce qui se passe en ce qui concerne les matières (*vin – vin rouge, vin blanc, cabernet...*), les activités (*nage – brasse, crawl...*) ou les individus (*arbre – chêne, hêtre...*). De plus, on ne peut pas avoir des choses comme **une fille à beauté froide* et **un garçon à méchanceté diabolique* ce qui montre que le complexe *N qualité + modification* ne peut pas être analysé comme un amalgame sémantique à la différence de ce qui se passe quand on a une « vraie » partie et un modifieur typifiant comme dans *un verre à pied doré* et *une table à pieds ronds*. Comme l'a bien montré Van de Velde (1995 : 161), « la construction en *à* n'est empruntée par les noms de qualités que dans la forme où elle exprime la possession inaliénable (c'est-à-dire avec l'article défini) », et on a eu l'occasion de voir que cette structure, par opposition à celle où la préposition est sous le déterminant zéro, est beaucoup moins contrainte et de ce fait favorise le régime de la description. Mais si on peut imputer l'agrammaticalité de **une fille à beauté froide* et de **un garçon à méchanceté diabolique* au fait que la structure « nue » en *à* est réservée aux parties indépendantes, on ne peut pas faire

de même quant à l'impossibilité d'avoir ??*une fille de beauté froide* et ??*un garçon de méchanceté diabolique*, puisque la structure en *de*, qu'elle fasse figurer ou pas le déterminant indéfini, est réservée aux parties dépendantes. Il semble donc qu'en fin de compte une qualité ne puisse être que décrite et pas véritablement typifiée, puisque les N de qualités ne sont compatibles qu'avec le génitif de qualité et le SN inaliénable, structures dans lesquelles le modifieur occupe une position prédicative, comme nous avons essayé de le prouver. En revanche, dans les structures en *à* et en *de* sans déterminant, le modifieur est directement généré en tant qu'épithète et forme, de ce fait, avec le N de partie (ou de propriété), une espèce d'expression composée où le rapport entre N et ADJ est très intime. Comme nous le verrons dans le point suivant, les expressions *une robe d'une couleur claire* et *une robe de couleur claire* ne véhiculent pas exactement le même sens, dans le premier cas la couleur étant décrite alors que dans le second elle est typifiée. On peut faire la même observation quant au contraste *une maison au toit pointu* / *une maison à toit pointu*. Mais les N de qualités ne peuvent se trouver que dans des configurations où ils sont décrits par un modifieur dans une position prédicative ce qui veut dire que si on admet l'existence d'espèces de qualités, ce sont des espèces construites, en tout cas plus labiles que les espèces préconstituées (comme *couleur rouge*) ou que celles qui peuvent être vues comme telles dans une structure donnée (comme c'est le cas de *couleur claire* ou et de *toit pointu* respectivement dans *une robe de couleur claire* et dans *une maison à toit pointu*). Enfin, si avec les N de matières on peut d'un côté avoir des espèces préconstituées (*du vin blanc*) et de l'autre des espèces basées sur la mention d'une propriété descriptive (*un vin délicieux*), avec les N de qualités on n'a que cette deuxième possibilité ; à *une beauté froide* on peut faire correspondre *un vin délicieux* mais non *un vin blanc*, puisque *un vin blanc* n'est pas un vin *qui est* blanc (*blanc* est donc dans une position épithétique et se comporte syntaxiquement comme un adjectif relationnel), alors qu'*un vin délicieux* est un vin *qui est* délicieux comme *une beauté froide* est une beauté *qui est* froide (il s'agit de prédications). On peut par contre mettre en parallèle *une beauté froide* et *un vin blanc délicieux*, mais dans ce cas *froide* et *délicieux* décrivent respectivement le N *beauté* et l'unité complexe *vin blanc*.

Nous pensons donc que l'article indéfini contenu dans *un vin délicieux* et dans le génitif de qualité *d'une beauté froide* est le même, même s'il est vrai que dans le deuxième cas, à la différence du premier, il ne peut pas être pluralisé. Cette impossibilité semble être due au fait que la plupart des qualités, entités entièrement dépendantes, entretiennent des rapports "un à un" avec leur support : une fille ne peut avoir qu'une seule beauté (et par conséquent un seul "type" de beauté), une seule méchanceté, comme elle n'a qu'une seule tête et un seul nez. En

revanche, les matières à l'état isolé ne dépendent d'aucune entité et les noms qui les dénotent peuvent du coup être pluralisés, à condition qu'on soit en présence d'un modifieur : *j'ai bu des vins délicieux*. Mais un N de qualité (ou plutôt de dimension), à la condition que ce qu'il dénote puisse être multiplié chez un seul et même individu, semble pouvoir être pluralisé dans le génitif de qualité, comme dans l'exemple suivant où figure un déterminant indéfini : *j'ai acheté une écharpe de différentes couleurs*.

Tout semble donc indiquer que si une qualité peut être qualifiée (mais ce n'est pas toujours le cas – la dureté de la terre ou la rotondité existent ou n'existent pas, la seconde n'ayant même pas des degrés d'intensité), elle ne peut pas être sous-classifiée, ce qui est surtout montré par l'usage de structures où le modifieur est dans une position prédicative. Peut-être le fait que la qualification d'une qualité n'est jamais vraiment « interne », puisque les qualités sont fusionnées à leur sujet, empêche-t-il la typification.

3. Les noms de dimensions

Nous avons rassemblé sous le terme de *dimensions* les attributs essentiels moyennant lesquels les choses sont *grosso modo* qualifiées. Il s'agit de parties définitionnelles qui entrent donc de façon analytique dans la constitution des entités et qui sont instanciées par les qualités qui leur conviennent. On peut considérer les qualités qui les instancient comme des valeurs qui leur sont attribuées, autrement dit les qualités ne sont pas globalement attribuées aux entités, mais uniquement sous un rapport donné lequel dans la majorité des cas peut être explicité. Ainsi, l'énoncé *cette voiture est de couleur rouge* est l'explicitation de l'énoncé *cette voiture est rouge* lequel n'est ni plus ni moins informatif que le premier puisque la qualité *rouge* comprend dans sa définition la notion de *couleur* (*rouge* étant une couleur). Les dimensions, quoique la plupart d'entre elles soient exprimées dans la langue par des noms qui ne sont pas dérivés d'adjectifs, sont des parties dépendantes puisqu'elles ne peuvent pas être séparées de l'entité qui les comprend à moins de recourir à l'abstraction : si on peut se donner factuellement une partie du corps humain par exemple, en la séparant matériellement de son tout qu'est le corps, il n'en va pas ainsi de la couleur, de la forme ou du poids d'un objet ou bien du caractère d'une personne. Pourtant, le fait que la plupart des dimensions sont exprimées dans la langue par des noms à la base suggère qu'elles ont déjà une certaine autonomie (ce sont des individus), qui est bien entendu toute relative, autonomie que les qualités n'acquièrent que par « forçage », en passant de la catégorie adjectivale, qui leur est définitionnelle, à la catégorie nominale. C'est ce plus haut degré d'autonomie des dimensions

qui explique sans doute la possibilité qu'ont les noms qui les dénotent, au moins pour certains, d'entrer dans des structures inaliénables phrastiques (292) normalement réservées aux noms inaliénables (noms de parties du corps humain, de parties indépendantes, de facultés), alors qu'en ce qui concerne les noms de qualités, la seule structure inaliénable où ils sont acceptés est, comme nous l'avons vu, le complément adnominal inaliénable (cf. le contraste entre (293) *a* et *b*):

- (292) a. Il avait (...) le *caractère* plus opiniâtre qu'intrépide (Mignet, Mém. Hist. I, cité par Guillaume 1919)
 b. Il avait le *tempérament* vif mais non pas violent (Jacques Parini, Le sens politique dans le sang, Google)
- (293) a. ^{ok}C'est une fille à la beauté froide / sévère.
 b. ?? Cette fille avait la beauté froide / sévère

Les noms de dimensions diffèrent de la plupart des noms de qualités en ce qu'ils n'acceptent pas l'article partitif ce qui montre qu'ils ne dénotent pas de grandeurs intensives : ce sont les qualités qui s'y greffent qui sont intensives. Des énoncés comme *Paul a du caractère* ou *cet aliment a du goût* ne constituent pas de contre exemples à la règle puisque les N de dimensions ont cette propriété remarquable de pouvoir prendre le sens de N de qualités quand ils sont employés sans modification (ou en construction absolue selon les dictionnaires). Ainsi, un aliment qui a du goût est un aliment dont le goût est marqué, reconnaissable (selon le Petit Robert). Il existe par ailleurs des adjectifs dérivés des noms de dimensions qui ont clairement un sens qualifiant comme par exemple *goûteux*. D'autres, comme *caractériel* ont un double emploi – celui d'adjectif relationnel (qui ne s'éloigne pas du sens de base de la dimension, comme dans *les traits caractériels*) et celui d'adjectif qualifiant (comme dans *Paul est un enfant caractériel* = qui a un caractère difficile). Ce phénomène s'observe également dans le domaine des dimensions relatives à la mesure : un adjectif comme *long* dont dérive le nom de dimension *longueur* ne peut dénoter la dimension en soi que dans la structure spéciale *long de* + complément de mesure (*fleuve long de trois mille kilomètres* – exemple du Petit Robert), alors qu'employé sans complément (comme dans *une longue tige*) il signifie *qui a une étendue supérieure à la moyenne dans le sens de la longueur* (définition tirée du Petit Robert).

Nous avons déjà eu l'occasion de voir que les dimensions qu'ont les entités peuvent être subdivisées en deux grandes classes, en fonction des deux rapports fondamentaux selon lesquels les entités se laissent décrire (que cela implique ou pas une typification) : la qualification et la quantification. Les dimensions relatives à la qualification comme *couleur, forme, nationalité, nature, naturel, caractère, tempérament, goût...* subsument des espèces, autrement dit elles se présentent comme des genres par rapport aux qualités qui s'y greffent. C'est ce qui explique par exemple que le rapport entre *couleur* (genre) et *rouge* (espèce) n'est pas prédicatif (**la couleur de cette pomme est rouge*) mais tend vers l'identité. Dans l'expression *la couleur rouge* donc, *rouge* indique le nom de la couleur, comme dans *le citoyen Dupont* "Dupont" indique le nom du citoyen, la seule différence entre les deux expressions étant que dans le premier cas il s'agit d'un rapport genre-espèce alors que dans le deuxième – d'une relation entre terme d'espèce dernière et nom propre, comme l'ont bien montré Flaux et Van de Velde (2000 : 77-78). Enfin, la preuve que dans *couleur rouge, forme triangulaire, nature placide* et autres semblables on est en présence d'un rapport genre-espèce nous est donnée par la possibilité, comme le disent les auteurs déjà citées, de substituer à ces expressions les seules qualités qui les instancient, à savoir *rouge, triangulaire, placide*, autrement dit d'omettre les N de dimensions. Dans les exemples suivants, la partie entre parenthèses peut en effet être supprimée sans que cela entraîne la moindre perte d'information :

- (294) a. Cette voiture est (de couleur) rouge.
 b. Cette table est (de forme) triangulaire.
 c. Cet enfant est (de nature) placide.

La deuxième grande classe de dimensions est celle dont font partie *le poids, la taille, la longueur, la largeur, la profondeur, la surface, le volume, la durée, la température*. Ces dimensions, à travers lesquelles les entités sont décrites par rapport à la quantification, reçoivent également des valeurs mais à la différence des dimensions précédentes, ces valeurs ne constituent pas des espèces. Il s'agit bien plutôt d'une échelle sur laquelle sont ordonnées différentes valeurs : par exemple, *cing kilos* est un poids, *six kilos* est un autre poids, mais comme ils sont situés sur la même échelle, à savoir celle du poids, il n'est pas possible de les considérer comme des espèces du genre *poids*. *Poids* n'est donc pas un genre, mais subsume directement des individus que dénotent les noms de mesure exacte, en l'occurrence les kilos.

Dans ce qui suit, nous allons étudier les noms de dimensions, en commençant par le premier type, en tant qu'éléments descriptifs faisant partie de compléments dans le cadre du groupe nominal. Nous allons exclusivement nous concentrer sur trois types syntaxiques de compléments adnominaux où ces noms peuvent entrer, à savoir la structure en *de* sans article (*une voiture de couleur rouge, un homme de tempérament colérique, un enfant de nature placide, un homme de taille énorme*), le génitif de qualité (*une robe d'une couleur indéfinissable/étrange, un homme d'un tempérament colérique, une tour d'une hauteur de cent mètres, un homme d'une taille énorme*) et la structure inaliénable en *à* (*une table à la forme étrange, un homme au tempérament colérique, un enfant au caractère difficile*). Nous allons essayer de voir plus précisément comment le rapport entre un type de dimension donnée et son instanciation (ou sa qualification) est en cause pour le choix de tel ou tel type syntaxique de complément.

3.1. Les noms de dimension relatives à la qualification

La preuve que les noms de dimensions sont proches des noms de qualités et surtout qu'ils dénotent des parties dépendantes nous est donnée par le fait que quand ils sont utilisés pour décrire une entité, ils intègrent des compléments en *de*. Pourtant, quand il s'agit d'un rapport strict de genre à espèce, comme c'est le cas des couples *couleur rouge* et *forme triangulaire*, entre les termes desquels il n'y a pas de prédication (**cette couleur est rouge, *cette forme est triangulaire*), seule la structure en *de* sans déterminant est possible, le génitif de qualité proprement dit étant exclu :

- (295) a. C'est une voiture de couleur rouge / *c'est une voiture d'une couleur rouge
 b. C'est une table de forme triangulaire / *c'est une table d'une forme triangulaire

En revanche, les noms de qualités modifiés n'entrent pas dans la structure en *de* sans déterminant mais seulement dans le génitif de qualité, ce qui nous amène à la situation inverse de (295), illustrée par (296) :

- (296) *C'est une fille de beauté froide / c'est une fille d'une beauté froide

Dans (296), il est à remarquer que le rapport entre *beauté* et *froide* est prédicatif puisqu'on peut très bien avoir *la beauté de cette fille est froide*.

Ce n'est pas que les noms de dimensions ne peuvent pas entrer dans le génitif de qualité, mais il semble que cela n'arrive que quand la dimension n'est pas instanciée par une espèce au sens strict du terme, mais purement décrite (dans la plupart des cas par un prédicat subjectif ou d'appréciation) comme dans les exemples ci-dessous :

(297) Ma mère a une robe *d'une* couleur indéfinissable / étrange / ravissante / magnifique / splendide / effacée par le temps

La preuve qu'en (297) les adjectifs *indéfinissable*, *étrange*, etc. n'instancient pas la dimension dénotée par le nom *couleur* nous est donnée par le fait qu'on ne peut pas effacer ce nom sans changer le sens de l'énoncé : *une robe étrange* n'est pas *une robe d'une couleur étrange* et *une robe indéfinissable* peut être une robe qui n'en est pas une à proprement parler mais dont la couleur peut être par ailleurs bien déterminée. De plus, comme en (296), le rapport entre *couleur* et *indéfinissable*, *étrange*, etc. est prédicatif (*la couleur de cette robe est étrange*) à la différence de ce qui se passe en (295) où le rapport genre-espèce exclut la prédication (**la couleur de cette robe est rouge*).

La structure en *de* sans déterminant et le génitif de qualité semblent donc être en distribution complémentaire ce qui est confirmé par le fait qu'on ne peut pas exprimer les rapports entre dimension et modification exprimés dans (297) par la structure « nue » en *de* :

(298) *Ma mère a une robe *de* couleur indéfinissable / étrange / ravissante / magnifique / splendide / effacée par le temps

De tous ces faits, on peut tirer provisoirement la conclusion suivante : la structure en *de* sans déterminant est utilisée dans le cas du rapport strict de genre à espèce ce qui arrive quand une dimension donnée (genre) reçoit une valeur donnée (espèce), comme dans (295). En revanche, le génitif de qualité est utilisé quand on est en présence d'un lien prédicatif entre dimension ou qualité et modification, autrement dit quand il ne s'agit pas d'une instanciation.

Molinier (2006), dont le travail porte sur les termes de couleurs, analyse les deux structures *N être d'une couleur ADJ* et *N être de couleur ADJ* de la façon suivante : la première structure résulte de la composition de deux phrases élémentaires ce qui est montré par la dérivation suivante (Molinier 2006 : 263) :

- (299) a. Cette robe est d'une certaine couleur. Cette couleur *est* claire
 b. Cette robe est d'une couleur qui *est* claire
 c. Cette robe est d'une couleur claire

Selon Molinier, il faut que l'adjectif modifiant le nom dans le cadre de cette structure ait statut prédicatif par rapport à ce nom. Autrement dit, puisqu'on peut dire *cette couleur est claire*, on peut avoir *cette robe est d'une couleur claire*. Le génitif de qualité est donc utilisé avec un nom de dimension quand celui-ci est purement modifié et non instancié, ce que nous avons constaté à travers l'exemple (297). La structure en *de* sans article s'oppose au génitif de qualité précisément au niveau du rapport entre nom et adjectif qui ne doit pas être prédicatif : puisqu'on ne peut pas dire **cette couleur est bleue*, on n'aura pas **cette robe est d'une couleur bleue* mais *cette robe est de couleur bleue*. Selon Molinier, cette dernière structure « est une construction simple, basique, dans laquelle *être de couleur* fonctionne comme un verbe support, variante spécifique de *être*, dont le rôle est uniquement de préciser l'univers de discours dans lequel prend place le jugement » (p. 263). La phrase *cette robe est de couleur bleue* est parallèle à *Max est de nationalité française* ou à *cette commode est de style Louis XV* puisque dans tous ces cas les adjectifs introduits respectivement par *être de couleur*, *être de nationalité* et *être de style* « opèrent une catégorisation dans un domaine défini » (idem, p. 264) et par conséquent peuvent être directement prédiqués du sujet.

Pour résumer les propos de Molinier, chaque fois que le rapport est prédicatif entre le N et l'adjectif, on utilise le génitif de qualité, alors que dans le cas contraire, on se sert de la structure « nue » en *de*. C'est ainsi qu'on a d'un côté *une robe d'une couleur ravissante* et de l'autre *une robe de couleur bleue*, les deux structures étant en stricte distribution complémentaire. Cependant, à quelques pages d'écart, Molinier donne comme également grammaticales les deux phrases suivantes, où figure pourtant le même adjectif, à savoir *clair* :

- (300) Cette robe est d'une couleur claire (p. 261)
 (301) Ce tissu est de couleur claire (p. 264)

Selon l'analyse proposée par l'auteur, on ne devrait avoir que (300) puisqu'on peut dire *cette couleur est claire* et non pas **cette couleur est la couleur claire* (à la différence de *cette couleur est la couleur bleue*), ce qui montre que *couleur claire* n'est pas une espèce de couleur ou tout simplement n'est pas le nom d'une couleur. C'est que les adjectifs comme

clair, foncé, vif... en tout cas employés avec le nom générique *couleur* « ont un comportement tout à fait comparable à celui des adjectifs qualificatifs ordinaires » (Molinier 2006 : 261). Comment alors expliquer la grammaticalité de (301) ? Il nous semble que si (301) est possible, c'est parce que l'adjectif *clair*, tout en pouvant être prédicatif par rapport au N *couleur*, a un statut d'adjectif typifiant en ce qui concerne les couleurs : il s'agit d'une qualité liée à la saturation, celle-ci étant un attribut essentiel des différentes espèces de couleurs. Il est vrai que l'expression *couleur claire*, prise isolément, ne constitue pas une espèce de couleur, à la différence de *bleu clair* (**ce bleu est clair*) mais a tout de même un plus grand rapport avec la typification que par exemple l'expression *couleur ravissante* précisément à cause du statut spécial du terme *clair* dans le domaine des couleurs. Si donc les deux phrases (300) et (301) sont possibles, c'est parce que d'un côté l'adjectif *clair* est prédicatif par rapport au terme générique *couleur* et de ce fait peut être interprété comme un élément purement descriptif (quoique pas subjectif), mais de l'autre il peut être interprété comme élément typifiant puisqu'il peut fonctionner en tant que tel dans le domaine des couleurs, d'où le sentiment qu'en (301) l'expression *couleur claire*, si elle ne renvoie pas à proprement parler à un type décontextualisé, constitue néanmoins une description stable (on peut dire qu'il s'agit d'une espèce de couleur construite et non préconstituée). Nous pensons donc qu'en (301), la structure force l'interprétation du complexe *couleur claire* en tant qu'espèce de couleur (semblable de ce point de vue à *bleu clair*), mais cette interprétation n'est due qu'à la structure (en dehors de celle-ci *couleur claire* n'étant pas une espèce) et encore au fait que *clair* a une interprétation typifiante dans le domaine des couleurs.

Ces faits, nous semble-t-il, s'expliquent par l'opposition syntaxique "position épithétique vs position prédicative" des adjectifs dans le cadre du SN. Molinier a donc raison de stipuler que quand il s'agit d'un rapport prédicatif entre N de dimension et modifieur, c'est le génitif de qualité qui est utilisé (puisque dans son cas le modifieur est une relative réduite), alors que quand le rapport n'est pas prédicatif, c'est la structure « nue » en *de* qui s'impose : comme le N de dimension dans ce cas n'est pas précédé de déterminant, le modifieur ne peut être généré que dans une position épithétique, en tant que spécifieur d'une projection fonctionnelle, puisqu'une relative exige la présence d'un déterminant. Du coup, *couleur rouge* ne pourra intégrer qu'un GP en *de*, alors que *couleur indéfinissable* – un génitif de qualité. Mais l'analyse de Molinier, quoique parfaitement juste, n'arrive pas à expliquer des expressions comme *un tissu de couleur claire*, puisque le rapport entre *couleur* et *claire* est prédicatif à la différence de celui entre *couleur* et *rouge*. Notre explication passe par la distinction entre type de rapport en dehors de toute structure et type de rapport imposé par une

structure. Ainsi, nous reconnaissons des rapports essentiellement non prédicatifs, qui sont tels d'une façon inhérente (comme celui entre *couleur* et *rouge*), des rapports essentiellement prédicatifs, où l'adjectif ne peut être que dérivé d'une relative (comme celui entre *couleur* et *indéfinissable*), et des rapports normalement prédicatifs (qui sont tels en dehors de tout contexte) mais qui, si l'adjectif peut avoir une interprétation typifiante, peuvent *devenir* non prédicatifs dans une structure où l'adjectif ne peut être généré qu'en tant qu'épithète. C'est le cas de *couleur claire* qui, tout en étant prédicatif (comme montré par son possible emploi dans le génitif de qualité – *une robe d'une couleur claire* [*d'une couleur qui est claire*]) peut *perdre* ce statut quand il intègre une structure où l'adjectif est généré en tant qu'épithète – dans notre cas il s'agit de la structure « nue » en *de* : *une robe de couleur claire* (**une robe de couleur qui est claire*). Et le fait que les rapports *couleur-rouge* et *couleur-indéfinissable* sont respectivement (i) essentiellement non prédicatif et (ii) essentiellement prédicatif, à la différence du rapport « caméléon » *couleur-claire*, est confirmé par leur non possibilité de changer de statut en fonction de la structure : on n'a ni **une robe d'une couleur rouge*, ni **une robe de couleur indéfinissable*, parce que *rouge* ne peut jamais être vu comme purement descriptif par rapport à *couleur* et *indéfinissable* – comme typifiant la couleur. Le rapport *couleur-claire* rappelle celui entre *toit* et *pointu* dans le domaine des parties indépendantes, puisqu'on peut aussi bien avoir *une maison à toit pointu* qu'*une maison au toit pointu*. C'est que *pointu*, par rapport à *toit*, est normalement descriptif (le rapport est donc prédicatif – *ce toit est pointu*), mais peut également être vu comme typifiant, en vertu de son sémantisme, et intégrer par conséquent une structure où il constitue une espèce de concept unique dont le nom est "toit pointu", comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire.

La structure « nue » en *de* n'est donc pas réservée exclusivement à des rapports essentiellement non prédicatifs, comme celui entre *couleur* et *rouge*, où il s'agit d'un rapport genre-espèce, mais peut également être utilisée pour exprimer des rapports normalement prédicatifs mais qui peuvent se transformer en non prédicatifs si le sens de l'adjectif le permet. Pour qu'une telle opération puisse se produire, il suffit que l'adjectif puisse avoir le statut d'un modifieur typifiant¹¹².

¹¹² C'est ce que suggère Van de Velde (1995 : 166, note 155) en opposant *de tempérament colérique* à *d'un tempérament enclin à la tergiversation* en disant que bien que les contraintes sur l'absence d'article ne soient pas claires, « il est possible qu'un des facteurs en jeu soit le caractère classifiant ou non de l'adjectif qualificatif : *colérique* définit un type de tempérament, comme *ronde* définit un type de forme dans *de forme ronde*, opposé à *d'une forme étrange* ». Le parallélisme entre *de tempérament colérique* et *de forme ronde* n'est pourtant pas parfait puisqu'on peut bien avoir *d'un tempérament colérique*, alors que **d'une forme ronde* semble impossible.

Si nous admettons, avec Molinier, que le modifieur du N de propriété dans le génitif de qualité est un prédicat, et que donc son rôle est purement descriptif, nous nous heurtons à des cas où quoiqu'il s'agisse de rapports genre-espèce, le génitif de qualité est possible à côté de la structure « nue » en *de*. Il s'agit des cas qui concernent ce qu'on peut appeler la qualification typifiante des attributs essentiels de l'être humain dans le domaine moral, comme le caractère, le tempérament, la nature, etc. En voici quelques exemples trouvés moyennant Google¹¹³ :

- (302) a. Elle est sociable, elle a beaucoup d'amis, mais elle est *d'un caractère difficile*.
b. Anne Boleyn est *de caractère difficile* – un peu déséquilibrée peut-être. À nouveau enceinte, elle fait une fausse couche.
- (303) a. Le Roi était *d'un tempérament colérique*.
b. Jeanne est *de tempérament colérique*.
- (304) a. Je suis assez posée, *d'un caractère tranquille*.
b. Tu as pour mari un homme bon et honnête, il est *de caractère tranquille* et jamais tu ne souffriras de lui nulle offense.
- (305) a. Pie VII, naturellement *d'un caractère timoré* et indécis, consulta en particulier le cardinal Albani et le commissaire du saint-office.
b. Ainsi, Lady Falkland, bien que forte, était *de caractère timoré* et craignait les assauts de Satan lors de sa mort.
- (306) a. «Barry» (il s'agit d'un présentateur d'une émission télé) est *d'une nature placide*; rien ne lui fait perdre son calme et il maîtrise toujours tout.
b. Jusque là, il a toujours été *de nature placide*, accommodant, un homme à l'existence plutôt banale.

Ces exemples, comme ceux en (300) et (301), montrent qu'il existe une zone commune d'emplois aux deux structures examinées. Dans la structure « nue » en *de*, la condition de

¹¹³ Nous avons sélectionné avec soin les sites d'où sont tirés ces exemples, en évitant les pages web du type forum de discussion, chat ou blog personnel.

typification de l'adjectif est de règle, mais le génitif de qualité n'exclut pas pour autant la typification qui est dans son cas facultative. Logiquement, il s'ensuit que quand un adjectif typifiant est employé dans le génitif de qualité, on peut toujours basculer dans la structure sans déterminant quoiqu'il existe quelques exceptions dues probablement à l'idiosyncrasie de la langue comme celle illustrée par *un homme d'un naturel placide* qui ne peut pas devenir **un homme de naturel placide* (mais le problème disparaît si on substitue *nature* à *naturel*, cf. (306)).

On pourrait se dire que la condition pour qu'un rapport donné de typification puisse être exprimé par le génitif de qualité est que le lien entre nom et adjectif soit prédicatif, autrement dit que le nom soit qualifié mais pas instancié. C'est ce qui semble être le cas dans (302) puisqu'on peut avoir presque naturellement une phrase comme *le caractère de mon père est difficile*. Pourtant, on se heurte à des exemples comme (303) et (306) où tout semble indiquer qu'il s'agit d'un rapport genre-espèce, autrement dit de l'instanciation d'une dimension (pour ce qui est de (303), dire de quelqu'un qu'il est d'(un) tempérament colérique ou tout simplement qu'il est colérique est dire la même chose), et une phrase comme *??le tempérament de mon père est colérique* est très difficilement acceptée par les natifs¹¹⁴ (même chose en ce qui concerne la phrase *??la nature de Barry est placide*). La question de savoir pourquoi alors on ne peut pas avoir **cette table est d'une couleur rouge* mais uniquement *cette table est de couleur rouge*, où *rouge* instancie *couleur* et en est une espèce, surgit immédiatement. Il est extrêmement difficile de répondre à cette question et il nous semble que la seule voie possible d'explication (ou plutôt de tentative d'explication), en tout cas dans une perspective synchronique, suppose qu'on admette que peut-être le rapport entre d'un côté *tempérament* et *colérique* et de l'autre entre *couleur* et *rouge* (ou entre *forme* et *ronde*) n'est pas exactement le même. Quoique dans *tempérament colérique* il s'agisse d'un rapport genre-espèce, on y trouve aussi une petite dose de qualification qui est absente de l'expression *couleur rouge*, ce qui est suggéré par le fait que la phrase *??le tempérament de mon père est colérique* est, il est vrai, seulement marginalement, un peu moins mauvaise que **la couleur de cette voiture est bleue* (ou **la forme de cette table est triangulaire*). De plus, dans le domaine des « composantes » morales de l'homme il y a souvent un flottement ou une imprécision si bien que *colérique* (ou *coléreux*) peut instancier indifféremment des dimensions (probablement synonymiques ou quasi synonymiques) comme *caractère*, *tempérament*,

¹¹⁴ Je remercie vivement C. Corteel et C. Patin (UMR STL, Lille 3) de m'avoir fait part de leurs jugements d'acceptabilité.

nature, naturel ou *humeur* ; or, *rouge* instancie sans ambiguïté la *couleur* ainsi que *rond* la *forme*.

Si maintenant on se pose la question de la différence sémantique entre les expressions avec et sans déterminant dans les phrases *a* et *b* des exemples (302) - (306), on arrive, nous semble-t-il, au même cas de figure que celui illustré par le contraste discuté précédemment (deuxième partie, 2.2.5) entre *une maison à toit pointu* et *une maison au toit pointu*. On a l'impression que la variante sans article (*de caractère difficile / timoré / colérique...*) a un plus grand pouvoir classifiant à la différence de la variante avec article, où il s'agit plutôt d'une description (quoique le statut classifiant de l'expression entière ne semble pas dépendre de la présence ou de l'absence d'article mais bien plutôt du statut classifiant de l'adjectif). C'est ce qui explique qu'en contexte générique (où les expressions nominales dénotent des classes) la variante sans déterminant ((307) et (308) *a*) (qui occupe par ailleurs une position adnominale) soit un peu mieux accueillie, quoiqu'il ne s'agisse que d'une légère préférence¹¹⁵, selon mes informateurs :

- (307) a. Qui n'a pas déjà travaillé ou côtoyé dans sa vie professionnelle ou privée des personnes *de caractère difficile*? (Google, phrase originale)
b. ?Qui n'a pas déjà travaillé ou côtoyé dans sa vie professionnelle ou privée des personnes *d'un caractère difficile*? (phrase modifiée par nous)
- (308) a. Il cherche, pour pouvoir la manipuler, une personne *de caractère craintif*
b. ?Il cherche, pour pouvoir la manipuler, une personne *d'un caractère craintif*
(exemples fabriqués)

Si nous nous tournons maintenant vers le syntagme inaliénable en *à* que les noms de dimensions relatives à la qualification peuvent intégrer, on constate qu'il est possible chaque fois qu'un rapport donné entre dimension et modification peut être exprimé par le génitif de qualité ((309) et (310)) et impossible quand un rapport donné ne peut être exprimé que par la structure « nue » en *de* (311), à ceci près que le complément inaliénable (ou en général les compléments en *à*) ne peut pas occuper une position attributive après la copule *être* (312) (on pourrait imaginer, comme nous l'avons déjà fait, que cette contrainte est liée au fait que la

¹¹⁵ On a observé le même phénomène concernant les expressions *maison à toit pointu* et *maison au toit pointu* dans des contextes génériques où les locuteurs ont exprimé une légère préférence pour la première variante (la phrase T2 *De nos jours, les maisons à toit pointu sont très prisées* étant mieux acceptée que T8 *Je n'aime pas les maisons au toit pointu* – voir deuxième partie, 2.2.5).

préposition *à* est une espèce de verbe *avoir* « réduit » au statut de préposition et par conséquent il y aurait un conflit entre *être* et *à* dans ??*ce verre est à pied* ou **cette fille est à la beauté froide* puisqu'on attribuerait respectivement *le pied* et *la beauté froide* par deux procédés différents qui sont en effet en distribution complémentaire).

- (309) a. C'est un enfant d'un / au caractère difficile
 b. C'est un homme d'un / au tempérament colérique
- (310) a. C'est un homme d'un / au tempérament enclin à la tergiversation
 b. C'est une table d'une / à la forme étrange
 c. C'est une fleur d'une / à la couleur ravissante
- (311) a. C'est une voiture de / *d'une / *à la couleur bleue
 b. C'est une table de / *d'une / *à la forme ronde
- (312) a. Cet enfant est d'un / *au caractère difficile
 b. Cette fleur est d'une / *à la couleur ravissante

Ce parallélisme frappant entre le génitif de qualité et le complément inaliénable en *à* peut être expliqué par le fait que quoique par des voies différentes, dans les deux cas le nom dans le complément est linguistiquement actualisé (et le modifieur du N de « partie » est dans une position prédicative) d'où la possibilité de le modifier librement, sans condition de typification (cf. (310)). C'est ainsi que le complément inaliénable, et non le complément en *à* sans déterminant, quand il est utilisé avec des noms de parties indépendantes, accepte des modifications qui n'ont rien à voir avec la typification, ce qui est montré par le contraste suivant de Van de Velde (1995 : 159-160) :

- (313) a. Je travaille sur une table aux pieds rongés par les vers
 b. *Je travaille sur une table à pieds rongés par les vers

S'il est possible d'avoir (313), c'est parce que l'expression *pieds rongés par les vers* ne constitue pas un amalgame sémantique – elle ne peut pas en constituer un parce que, comme l'a bien montré Van de Velde (1995), l'article défini de la possession inaliénable montre

clairement que ce que le nom qu'il introduit dénote fait partie de la définition de ce que dénote le substantif-tête (en l'occurrence *table*). Du coup, la vocation de la structure est de caractériser la partie, qui est « isolée » du tout moyennant le défini actualisant le nom qui la dénote. La différence entre le génitif de qualité et la structure inaliénable en *à* réside donc dans le fait que la partie est présumée dans le deuxième cas (présence du défini anaphorique) alors qu'elle ne l'est pas dans le premier (présence d'article indéfini), mais le nom dénotant la partie est toujours actualisé. Du reste, les dimensions, en vertu de leur statut de parties définitionnelles, sont présumées même dans le génitif de qualité (c'est-à-dire en l'absence du défini) où l'indéfini doit normalement poser leur existence. Par contre, tel n'est pas le cas des qualités qui sont des parties facultatives, d'où le contraste entre (314) et (315), dans (314) *la beauté* étant interprétée comme partie constitutive du sujet (=partie présumée) alors que dans (315) cette même qualité (et sa modification) est attribuée au sujet en quelque sorte de l'extérieur :

(314) Hier j'ai vu à la télé une actrice à la beauté froide

(315) Hier j'ai vu à la télé une actrice d'une beauté froide

3.1.1. Conclusion

À partir des données que nous avons examinées dans ce point, nous avons vu que les noms de dimensions relatives à la qualification peuvent être modifiés de deux façons différentes. Dans le premier cas, où d'ailleurs il ne s'agit pas à proprement parler de modification, les dimensions sont instanciées par des espèces et le rapport entre dimension et espèce n'est pas prédicatif. Ce cas est illustré par des expressions de type *couleur rouge* et *forme triangulaire*. Dans le deuxième cas, les noms de dimensions sont purement qualifiés, comme dans *couleur indéfinissable* et *forme étrange* où le rapport est prédicatif et où le nom de dimension ne peut pas être effacé (sous peine de changement de sens) ce qui montre qu'il ne s'agit pas d'une instantiation. Ces deux cas de figure extrêmes sont exprimés, dans le cadre du SN, moyennant deux structures prépositives, respectivement la structure « nue » en *de* et le génitif de qualité (*une robe de couleur rouge* vs *une robe d'une couleur indéfinissable*), d'où la conclusion que la première structure est réservée aux rapports stricts genre-espèce où toute prédication entre N de dimension et adjectif instanciant est exclue, alors que la deuxième, beaucoup plus « lâche », est utilisée quand un N de dimension est qualifié, à la manière d'un nom de qualité (on pourrait d'ailleurs soutenir qu'un nom de dimension n'est tel que quand il est instancié par

une valeur donnée, et que du coup, dans les cas où il est purement qualifié, il empiète sur le terrain des qualités¹¹⁶, sans pour autant devenir un véritable nom de qualité). Cette différence entre les deux structures peut s'expliquer par le fait que le modifieur du N de dimension n'occupe pas la même position syntaxique : il est épithète dans la structure « nue » en *de* (et fait partie d'un NP), et prédicat dans le génitif de qualité (et fait partie d'un DP), ce qui est en conformité avec le type de modifieurs acceptés respectivement dans chacun des deux cas. Nous avons pourtant vu que la frontière entre les deux structures n'est pas étanche puisque d'un côté la structure « nue » en *de* peut accueillir des rapports normalement prédicatifs, comme celui entre *couleur* et *claire* (dans *un tissu de couleur claire*), et que de l'autre, le génitif de qualité peut exprimer des rapports de type genre-espèce où la prédication semble, pour le moins, être très problématique (comme dans *un homme d'un tempérament colérique*). On peut néanmoins formuler une règle en ce qui concerne la première structure, à savoir que l'adjectif, s'il n'instancie pas la dimension, doit au moins avoir un statut typifiant par rapport à celle-ci, ce qui veut dire que d'un point de vue syntaxique il doit pouvoir être directement généré en tant qu'épithète auprès du N. Nous avons suggéré, à l'instar de la structure en *à* sans déterminant, que cette contrainte était précisément liée à l'absence de déterminant qui empêche par ailleurs l'actualisation linguistique du N de dimension lequel reste en quelque sorte au niveau de la notion. Du coup, comme dans la structure en *à*, nom et adjectif forment une espèce d'amalgame sémantique (terme emprunté à Van de Velde 1995 : 159). Quant au génitif de qualité, il semble bien plutôt réservé à la qualification, comme d'ailleurs son nom l'indique, quoiqu'il accepte lui aussi les adjectifs typifiants (*homme d'un caractère difficile*) et des rapports genre-espèce (*homme d'un tempérament colérique*) : il est à noter cependant que les rapports genre-espèce qui peuvent être exprimés naturellement dans le génitif de qualité concernent des dimensions propres à l'être humain ; or, celui-ci, n'est vraisemblablement pas un bon candidat à la typification en tout cas aux yeux du locuteur ordinaire, d'où l'emploi naturel d'énoncés comme *mon père est d'un tempérament colérique*¹¹⁷ qui contrastent avec **une robe d'une couleur bleue*. Mais il n'en reste pas moins que d'un point de vue syntaxique, des expressions comme *un homme d'un tempérament colérique* et surtout *un homme d'une nature placide* restent problématiques puisqu'il y a

¹¹⁶ On sait par ailleurs que certains noms de dimensions employés d'une façon absolue deviennent des noms de qualités, comme dans *il a du caractère / du tempérament, il fait preuve d'intelligence...*, ce qui montre que le passage dimension-qualité n'est, pour le moins, pas inhabituel.

¹¹⁷ Un informateur m'a même fait savoir qu'il préférerait cette phrase à celle où le déterminant est absent, à savoir (i) *Mon père est de tempérament colérique*, surtout quand *tempérament colérique*, comme dans (i), est rapporté à une occurrence de personne.

conflit entre la nature du rapport (lequel n'est pas prédicatif) et la position du modifieur dans le génitif de qualité qui est celle d'une relative réduite.

Si les deux structures acceptent des rapports d'instanciation, parfois les mêmes, et des adjectifs typifiants comme modificateurs du nom de dimension, seul le génitif de qualité accepte des modifieurs non typifiants, purement descriptifs. De ce point de vue, le complément inaliénable en *à* peut en être rapproché puisqu'on peut dire tant *un bâtiment d'une forme étrange* qu'*un bâtiment à la forme étrange* (il est à remarquer que dans les deux cas le nom après la préposition est actualisé par un déterminant, et son modifieur est dans une position prédicative), alors qu'on ne dit ni **une voiture d'une couleur rouge*, ni **une voiture à la couleur rouge*, mais seulement *une voiture de couleur rouge*. Pourtant, le génitif de qualité et le complément inaliénable en *à* ne sont pas tout à fait parallèles quant au rapport exprimé entre nom de dimension et modification, ce qui est montré par le fait qu'un adjectif fortement subjectif comme *bon*, parfaitement compatible avec le génitif de qualité (c'est *un aliment d'un bon goût*, c'est *un homme d'une bonne nature*), est mauvais dans la structure en *à* (*??c'est un aliment au bon goût*, *??c'est un homme à la bonne nature*) quoiqu'un adjectif comme *exceptionnel*, qui s'oppose sans raison apparente à *bon* (sauf si on le considère comme moins subjectif), soit bien accepté dans les deux structures : on peut substituer *d'un goût exceptionnel* à *au goût exceptionnel* dans l'exemple (316) sans que cela n'en affecte l'acceptabilité :

- (316) Si vous avez beaucoup de temps devant vous et envie de cuisiner un plat *au goût exceptionnel*, je vous recommande un confit d'agneau! (Google)

3.2. Les noms de dimensions relatives à la quantification

Les objets (ou individus dénombrables) qui ont une extension dans l'espace ou dans le temps peuvent être décrits précisément par rapport à cette extension dont leur statut d'individu détermine les limites. La description de cette délimitation se fait, en tout cas de manière précise, au moyen de la mesure laquelle est « un moyen de caractériser les individus sous le rapport de la quantité » (Van de Velde 1995 : 71). Il n'y a alors rien de surprenant à ce que la description quantitative d'un individu soit syntaxiquement réalisée par ce qu'on appelle les compléments de mesure – compléments purement descriptifs (apparentés de ce fait aux compléments de qualités) qui se trouvent à la droite du substantif-tête, comme dans les exemples suivants :

- (317) a. J'ai acheté un poulet de deux kilos
b. J'ai acheté un appartement de soixante mètres carrés
c. J'ai fait une promenade de deux heures

Dans ces exemples, le rôle sémantique du complément est de quantifier l'extension à l'intérieur des limites de l'une des dimensions des entités individuelles dénotées par le substantif-tête, limites qui, comme nous l'avons déjà dit, sont prédéterminées par le statut d'individu des entités décrites. Mais les noms de mesure exacte permettent également de construire des spécifieurs sauf que dans ce cas les entités déterminées n'ont pas intrinsèquement de limites ; c'est alors le spécifieur qui leur en confère puisqu'elles n'ont pas de forme, à la différence des vrais individus, raison pour laquelle Van de Velde (1995 : 70 et 83) les appelle « quasi individus ». On peut illustrer ce cas par les exemples suivants, où figurent logiquement des noms de matières, autrement dit des noms massifs :

- (318) a. Il me faut deux mètres de tissu
b. J'ai acheté deux kilos de farine

On a donc une répartition pour ce qui est des noms de mesure entre les deux positions syntaxiques, à savoir celle de « spécifieur » et celle de « complément de mesure », en fonction des propriétés sémantiques des noms déterminés ou décrits : noms massifs dans le premier cas, noms d'individus (=dénombrables) dans le second. Ainsi, on n'a ni **soixante mètres carrés d'appartement*, ni **de la farine de deux kilos*. Et s'il est vrai qu'on dit très naturellement *je voudrais deux kilos de pommes*, c'est que les pommes (et autres semblables) sont des objets « dont les différences individuelles sont considérées (...) comme négligeables » et en vertu de leur statut de choses consommables sont « destinées à disparaître comme individus » (Van de Velde 1995 : 81).

Nous avons déjà dit que la mesure ne s'applique pas directement aux individus, mais toujours par la médiation d'une dimension donnée que les individus ont. La preuve en est que dans les exemples sous (317), les dimensions relatives au poids, à la superficie et à la durée respectivement peuvent être explicitées, ce qui montre que finalement ce ne sont pas les choses qui sont directement mesurées mais certaines de leurs propriétés, à savoir les propriétés mesurables :

- (317') a. J'ai acheté un poulet d'*un poids* de deux kilos
 b. J'ai acheté un appartement d'*une superficie* de soixante mètres carrés
 c. J'ai fait une promenade d'*une durée* de deux heures

D'ailleurs, l'explicitation de la dimension peut s'avérer obligatoire quand le même nom de mesure peut être utilisé pour mesurer différentes dimensions d'un objet comme c'est le cas des mètres, centimètres... qui sont communs aux dimensions qu'on peut appeler linéaires, à savoir la longueur, la largeur, la hauteur, l'épaisseur et la profondeur. Ainsi, l'énoncé de (319) sans l'information entre les parenthèses est incomplet puisqu'on ne sait pas laquelle des deux dimensions linéaires de la fenêtre (la hauteur ou la largeur) est mesurée :

- (319) J'ai acheté une fenêtre ?(d'une hauteur / d'une largeur) de deux mètres

Et si un énoncé comme *j'ai acheté un câble de deux mètres* n'est pas ambigu – on comprend tout de suite que la dimension mesurée est la longueur, c'est pour la simple raison pragmatique que l'autre dimension linéaire du câble, à savoir l'épaisseur (ou le diamètre de la coupe transversale) est bien inférieure et ne dépasse pas normalement quelques centimètres.

Dans le cadre du syntagme nominal, en dehors des deux types de compléments de mesure déjà esquissés – (i) où le complexe *nom de nombre + nom de mesure* est prédiqué du nom d'individu sans la mention de la dimension mesurée (320) et (ii) où ce même complexe apparaît comme un complément du nom de dimension explicité (321), on a deux autres types de compléments, le premier étant une structure adjectivale où la dimension est dénotée par un adjectif complété par le complexe *nom de nombre + nom de mesure* (322), le second étant composé du complexe *nom de nombre + nom de mesure* et du nom (ou de l'adjectif à statut nominal qui reste invariable) de dimension, structure dans laquelle le premier élément semble jouer le rôle de spécifieur par rapport au second (323) :

- (320) C'est un fleuve de trois mille kilomètres
 (321) C'est un fleuve d'une longueur de trois mille kilomètres
 (322) C'est un fleuve long de trois mille kilomètres
 (323) C'est un fleuve de trois mille kilomètres de longueur / de long

Parmi ces quatre types de compléments, les deux premiers sont les plus fréquents et en même temps les plus généraux puisque toutes les dimensions relatives à la quantité peuvent s'y trouver. En effet, le type de complément de (321) est, si on peut dire, le complément de mesure de base et le complément de (320) est dérivé par effacement de la dimension de mesure quand cela est possible. Les deux autres structures sont plus marginales : (322) est possible seulement dans les cas où une dimension peut être exprimée par un adjectif (*un objet [épais, large, long] de quatre mètres*), mais il faut que l'adjectif ait clairement le sens de la dimension ce qui exclut de dire des choses comme **un tonneau volumineux de deux mètres cube* puisque *volumineux* n'a pas le sens de « qui a un volume de ». De plus, il est évident qu'une dimension comme la surface (ou la superficie, en parlant d'un appartement) qui n'a pas de corrélat adjectival ne peut pas être exprimée par ce type de structure. Le complément de mesure de l'adjectif qui est réalisé par la structure prépositionnelle « de + spécifieur de nombre + nom de mesure » est de toute évidence un complément non thématique, descriptif, car il ne peut être pronominalisé par *en* ni déplacé en tête de phrase à la différence d'un vrai complément adjectival. On peut opposer ainsi (324), où le complément sélectionné par *fier* peut être déplacé à (325) où le complément *de deux mètres* ne le peut pas :

(324) Paul est fier [de sa maman] / Paul en_i est fier t_i / [De qui] $_i$ Paul est-il fier t_i ?

(325) Cet objet est long [de deux mètres] / *Cet objet en_i est long t_i / *[De combien de mètres] $_i$ cet objet est-il long t_i ?

Mais ce qu'il y a de commun entre les deux compléments, celui de *fier* et celui de *long* est leur caractère obligatoire. Parce que si on supprime ces compléments, les adjectifs changent automatiquement de sens. *Fier* par exemple, dans *Tu es bien fière, que tu passes sans dire bonjour aux amis* (Zola, cité par le Petit Robert) a comme synonyme *hautain, arrogant*, adjectifs intransitifs, alors que dans un contexte comme celui de (324) il a le sens de *content / heureux / satisfait de* et est obligatoirement complété. De même, en dehors de la structure spéciale *long de*, où *long* ne se différencie pas sémantiquement de la dimension dénotée par *longueur*, cet adjectif a le sens *dont la longueur est importante* (comme dans *Paul a un long nez*), autrement dit il indique que la longueur d'un objet est supérieure à la longueur standard associée à ce type d'objet. On a donc, associé au sens de dimension de l'adjectif *long* (ou *large, épais*), un complément de mesure obligatoire quoique descriptif. Cette situation semble très particulière puisque normalement ce qui est descriptif n'est pas obligatoire, à moins que la structure n'exige que ce soit l'inverse : si l'énoncé **Paul a sauvé ma fille, c'est un homme*

d'un courage est incomplet, c'est à cause du déterminant indéfini dont l'emploi ne peut se justifier que si le N est décrit (*d'un grand courage, d'un courage exceptionnel...*) et non pas à cause du sens de *courage* lequel n'exige en soi aucune description – on peut très bien avoir *c'est un homme de courage* sans que le N *courage* change de sens par rapport à une phrase comme *il est un homme d'un courage exceptionnel*. Au contraire, le caractère obligatoire du complément de mesure de l'adjectif *long* semble bien être d'ordre sémantique en étant associé au cas où l'adjectif ne signifie rien d'autre que la dimension à l'état pur.

3.2.1. Deux mètres dans une table de deux mètres de longueur est un spécifieur nominal

Quant à la structure illustrée dans (323), quoique la dimension de quantité soit sous sa forme nominale, certains noms de dimensions refusent de l'intégrer pour des raisons qui restent obscures pour nous. Ainsi, on peut opposer les exemples de (326) à ceux de (327) :

- (326) a. J'ai trouvé un objet de quatre mètres de (*longueur, largeur, hauteur, profondeur*)
 b. J'ai acheté un appartement de soixante mètres carrés de *superficie*
 c. Les statues de moins de quarante mètres cubes de *volume* n'entrent pas dans le champ d'application du permis de construire (Google)
 d. Une source lumineuse de quinze candelas d'*intensité* suffira (exemple légèrement modifié de Le Pesant 1996 : 65)
- (327) a. *J'ai assisté à une séance de deux heures de *durée*
 b. *Mon vélo a dix-sept kilos de *poids*
 c. *J'ai bu un thé de quarante degrés Celsius de *température*

Quoi qu'il en soit de la raison pour laquelle certains noms de dimensions refusent cette structure, celle-ci fournit, nous semble-t-il, des informations assez importantes concernant le sémantisme des noms de dimensions de mesure. Dans cette structure, le test de la dislocation à droite, qui déplace le nom précédé de *de* en dehors de la frontière de la phrase, en le remplaçant à l'intérieur par *en*, tandis que le spécifieur reste à l'intérieur, montre que la dimension de mesure occupe la position de substantif-tête et le complexe *adjectif de nombre + nom de mesure* – la position de spécifieur, exactement de la même manière que dans le cas

où un nom de matière est spécifié par un nom de mesure exacte. Ainsi on établira le parallélisme entre (328) et (329) :

- (328) Cette table a deux mètres de longueur
dislocation à droite : Cette table en a deux mètres, de longueur
- (329) J'ai acheté deux kilos de farine
dislocation à droite : J'en ai acheté deux kilos, de farine

Mais à la différence des noms de matières, qui ne peuvent pas être complétés par des compléments de mesure puisque les matières, en vertu de leur statut d'entités massives, n'ont pas de limites propres, les noms de dimensions de mesure sont régulièrement suivis de ce type de compléments, bien sûr quand ils sont précédés de l'indéfini *un*. Ainsi, on opposera (330) à (331) :

- (330) *J'ai acheté de la farine de deux kilos¹¹⁸
(331) Cette table a une longueur de deux mètres

La possibilité pour les noms de mesure d'apparaître tant à la gauche (en tant que spécifieurs) qu'à la droite (en tant que compléments) des noms de dimensions de mesure suggère que ceux-ci ne sont ni absolument indénombrables (comme les matières), ni absolument dénombrables (comme les individus ayant des limites) mais ont des propriétés des deux catégories. Ou plus exactement : ils sont tantôt indénombrables, tantôt dénombrables, selon que l'entité qu'ils dénotent est conçue comme continue et par conséquent non bornée, ou bien comme individu ayant des limites. Cette situation rappelle le fonctionnement des noms d'activités, noms extensifs ayant une étendue temporelle, mais qui n'ont pas de limites temporelles propres (comme les matières qui n'ont pas de limites spatiales propres), et qui peuvent se transformer en accomplissements (c'est-à-dire en individus) dès lors que l'article indéfini singulier est utilisé. Une activité se différencie d'un accomplissement précisément par

¹¹⁸ La phrase *j'ai acheté une farine de deux kilos n'est pas acceptable non plus parce que l'article *un* appliqué à un nom de matière a comme résultat la création d'une espèce ; quoique celle-ci soit un individu, il s'agit d'un individu spécifique qui en tant que tel n'a pas plus de limites dans l'espace que la matière en tant qu'entité continue. Du coup, le complément *de deux kilos* est ici inapproprié parce que la création d'une espèce exploite des propriétés qualifiantes (*un bon vin, un vin délicieux*) et non quantifiantes.

l'absence/présence de limites temporelles : une activité n'a pas de limites propres, alors qu'un accomplissement en a. Ainsi on peut opposer les couples suivants :

- (332) a. Nous avons fait huit heures de vol
b. Nous avons fait un vol de huit heures
- (333) a. Après trois heures de voyage nous sommes arrivés à destination
b. Après un voyage de trois heures nous sommes arrivés à destination (Van de Velde 1995 : 232)

Dans les exemples *a*), *vol* et *voyage* dénotent des activités dont les limites temporelles sont établies de l'extérieur, moyennant des spécifieurs nominaux de mesure ; en revanche, dans les exemples *b*) l'article *un* confère des limites propres à ces mêmes activités (transformées du coup en accomplissements) lesquelles limites peuvent être explicitées par les compléments de mesure exactement de la même façon que pour ce qui est des entités individuelles occupant de l'espace (*un appartement de cinquante mètres carrés*) à la seule différence près que dans ce dernier cas il s'agit d'une étendue spatiale et non temporelle. En somme, la seule différence de sens entre le vol de (332) *a* et celui de (332) *b* réside dans la présence/absence de limites propres, différence qui ne ressort pas facilement dans le contexte donné à cause de l'emploi du passé composé puisqu'il présente le vol de (332) *a* comme une activité qui a cessé, et il est facile de confondre une activité qui a cessé avec un accomplissement. Pourtant, comme le signale Van de Velde (1995 : 232), seules les activités peuvent cesser, alors que les accomplissements sont par définition limités et par conséquent achevés, d'où il s'ensuit que dans un contexte n'impliquant pas de point final temporel, une activité, quoique bornée par un spécifieur temporel, peut se poursuivre, chose impossible en ce qui concerne un accomplissement. C'est ce que fait apparaître le contraste suivant :

- (334) a. Après trois heures de voyage, j'ai commencé à me sentir malade (Van de Velde 1995 : 232)
b. Après un voyage de trois heures, j'ai commencé à me sentir malade

Dans (334) *a*, ce qui est limité est une « tranche » de l'activité non limitée *voyage*, laquelle peut se poursuivre, comme le dit Van de Velde (*idem*) « autant qu'on voudra ». On peut d'ailleurs établir un parallélisme avec une expression comme *deux cents grammes de purée*

dans *Après avoir mangé deux cents grammes de purée, le désir de poursuivre a augmenté* où la quantité de purée mangée peut augmenter, au moins virtuellement, à l'infini. En revanche, le voyage dont il est question dans (334) *b* est bel et bien terminé (il a une durée propre exprimée par *trois heures*) et la phrase n'a de sens que si le fait dénoté par *j'ai commencé à me sentir malade* intervient après son terme.

Si nous revenons maintenant aux noms de dimensions de quantité, nous avons vu qu'ils peuvent être tantôt dénombrables, tantôt indénombrables, et en dehors de leur possibilité de prendre des spécifieurs nominaux de mesure, ils peuvent régulièrement avoir le singulier après *beaucoup de*, autre caractéristique des indénombrables :

- (335) Les espèces dont les membres postérieurs ont *beaucoup de longueur* sautent avec une grande facilité (Dictionnaire classique d'histoire naturelle, Audouin)
- (336) Les panneaux solaires occupent *beaucoup de superficie* (Google)
- (337) Mes cheveux ont *beaucoup de volume*

Les noms de dimensions de quantité sont donc plutôt à ranger parmi les indénombrables et la possibilité qu'ils ont de devenir dénombrables semble s'appuyer, en tout cas dans les cas qui nous intéressent, sur le fait qu'en tant que parties d'objets sensibles ils sont limités précisément par ces objets. Mais s'il n'y a pas de différence de sens entre (338) *a* et *b*, où *longueur* dénote respectivement un individu et une dimension (intensive) indénombrable, il nous semble que c'est pour la même raison que pour ce qui est de l'absence de contraste entre (339) *a* et *b* (mêmes exemples que sous (334)) où *voyage* dénote respectivement un accomplissement et une activité qui a cessé.

- (338) a. Cette table a une longueur de deux mètres
b. Cette table a deux mètres de longueur
- (339) a. Après un voyage de trois heures, nous sommes arrivés à destination
b. Après trois heures de voyage, nous sommes arrivés à destination

De même que l'emploi du passé composé dans (339) *b* indique que l'activité dénotée par *voyage* a cessé, sans pour autant qu'elle devienne un accomplissement, de même la mention d'un nom d'objet dans (338) *b* indique clairement que la longueur, quoique entité continue, est bornée, autrement dit ne peut pas continuer d'augmenter : si on peut dire, la table de (338)

b joue le rôle du passé composé de (339) *b* comme facteur de limitation. On peut en effet dire de la différence entre les exemples *a* et *b* de (338) que dans le premier cas la longueur, en tant que partie dépendante de l'objet *table* a ses propres limites que le complément de mesure explicite, alors que dans le second la longueur, entité continue, reçoit des limites de l'extérieur moyennant le spécifieur nominal, et c'est l'objet dénoté par le sujet qui « gèle » ces limites, comme le passé composé « gèle » les limites des trois heures de voyage de (339) *b*. C'est pour cette raison qu'on arrive (quasiment) au même sens des énoncés *a* et *b* des exemples (338) et (339) puisque dans les deux cas les entités dénotées respectivement par *longueur* et *voyage* sont limitées sans possibilité d'augmenter ou de décroître, quoique cette limitation soit atteinte moyennant des procédés différents.

Nous pouvons conclure que les noms de dimensions de quantité sont essentiellement des grandeurs continues, probablement intensives¹¹⁹ (comme les qualités), et qui précédés de l'article indéfini *un* se transforment en individus ayant leur propres limites. Mais comme ces noms ne présentent dans leur sens rien d'autre que la notion de quantité sous ses différentes formes, le passage à l'individu ne peut pas, à la différence de ce qui se passe avec les noms de matière, aboutir à une création d'espèces. Leur seule possibilité d'exister en tant qu'individus est donc celle où ils sont bornés sur le plan de la quantité et du coup les individus ne se distinguent entre eux que selon différents degrés d'intensité. Leur existence en tant qu'individus peut s'appuyer sur les limites que leur impose un objet dont ils sont une partie dépendante (comme dans (338) *a*), mais cette condition n'est pas obligatoire puisqu'ils peuvent, au moins pour certains, être intrinsèquement limités (et donc constituer des individus) sans forcément appartenir à un objet, ce que les exemples de (340) prouvent :

- (340) a. Cet oiseau vole à une hauteur de deux cents mètres.
 b. Le champignon supporte une température de 14 à 30° (Google)

Il est à noter que pour Giry-Schneider (1991), les structures comme *mille kilomètres de longueur* (dans *Ce fleuve a mille kilomètres de longueur*) ne sont pas à analyser en *déterminant - dimension de mesure* puisque, selon cet auteur, la pronominalisation ne marche pas, alors qu'elle marche quand on a un nom de matière précédé d'un complexe

¹¹⁹ Van de Velde (1995 : 133, note 131) suggère en effet que « l'épaisseur, la longueur et autres semblables sont bien, en tant que qualités des choses, des grandeurs intensives, et ceci en dépit du lien qu'ils entretiennent avec l'espace, car ce sont les choses mêmes et non leurs dimensions qui sont étendues ». Si cette affirmation est juste, on peut dire que quand leur degré d'intensité augmente, les objets, entités extensives, occupent plus d'espace. Autrement dit, l'intensité de ces propriétés détermine l'extension des objets.

nombre+unité de mesure, où ce complexe joue précisément le rôle d'un spécifieur. Ainsi, cet auteur oppose (341) à (342) (idem, p. 42) :

- (341) a. Jean a acheté un mètre de ruban
b. Jean en a acheté un mètre

- (342) a. Le ruban a un mètre de longueur
b. *Le ruban en a un mètre

Pourtant, nous pensons que (342) *b* s'améliore nettement si on garde l'élément pronominalisé, c'est-à-dire en appliquant le test de la dislocation à droite :

- (343) Le ruban en a un mètre, de longueur

Or, le test de la dislocation à droite est une preuve que *un mètre* est un spécifieur, puisque ce test marche aussi avec *beaucoup de*, dont le statut de spécifieur est reconnu :

- (344) a. J'ai acheté beaucoup de bonbons
b. J'en ai acheté beaucoup, de bonbons.

Giry-Schneider reconnaît par ailleurs les structures où figure un N temporel comme des structures à spécifieur : dans *Jean a fait trois jours de voyage*, elle ne met pas en doute le statut de *trois jours* en tant que spécifieur. Elle oppose donc ce dernier cas à celui où un nom de dimension de mesure est précédé d'un complexe *nombre+unité de mesure*, en disant qu'il s'agit de deux structures différentes. Mais la seule chose qu'elle dise à propos de « l'alternance » *Ce lac a une profondeur de deux mètres / Ce lac a deux mètres de profondeur* est qu'il s'agit « d'une permutation entre un nom prédicatif et son modifieur » (idem, p. 32), autrement dit, *deux mètres* reste un modifieur dans *deux mètres de profondeur*. S'il en est ainsi, qu'est-ce qui motive cette permutation ? Ce « renversement » a-t-il quelque chose à voir avec celui qu'on observe entre *Sylvie a les hanches fortes* et *Sylvie est forte des hanches* ? C'est une piste à poursuivre. Pour le moment, nous admettons que des expressions comme *deux mètres de profondeur* sont à analyser en spécifieur-nom, surtout parce que les N dénotant des dimensions de mesure, comme nous l'avons vu, peuvent fonctionner aussi bien comme substantifs comptables que comme noms massifs (avec les déterminants appropriés),

ambiguïté liée à leur sémantisme même et qui les rapproche de noms comme *voyage* et *promenade*.

3.2.2. Les rapports objet/dimension de quantité, objet/noms de mesure et dimension de quantité/noms de mesure

Si la relation entre un objet et ses mesures semble bien être une variante de la relation partie-tout, l'expression de cette relation par le verbe *avoir*, marqueur de la relation partie-tout, n'est possible qu'en ce qui concerne la relation objet/dimension de quantité. En effet, les objets « ont » un poids, une longueur, une superficie et ainsi de suite, mais n'« ont » pas de kilos, de mètres ou de litres ; les dimensions de quantité n'« ont » pas non plus les entités dénotées par les noms de mesure. C'est ce qui apparaît dans les exemples suivants :

- (345) a. Cet appartement a une superficie de trente mètres carrés
b. Ce poulet a un poids de deux kilos

- (346) a. *Cet appartement a trente mètres carrés
b. *Ce poulet a deux kilos

- (347) a. *La superficie de l'appartement a trente mètres carrés
b. *Le poids du poulet a deux kilos

Et si on peut dire *Cet appartement a trente mètres carrés de superficie*, c'est parce que *trente mètres carrés de*, comme nous l'avons suggéré, est le spécifieur du nom *superficie* d'où il suit que *trente mètres carrés* n'est pas le complément du verbe *avoir*. Dans cet exemple, ce que l'appartement a, c'est la dimension *longueur* bornée de l'extérieur par le spécifieur.

Ce que les exemples (345)-(347) suggèrent, c'est qu'il y a bien une relation partie-tout entre un objet et ses dimensions quantitatives alors qu'une telle relation n'existe ni entre un objet et les entités dénotées par les noms de mesure ni entre une dimension de quantité et ces mêmes noms. Ceci semble découler du fait que les entités dénotées par les noms de mesure sont des idéalités sans « valeur référentielle » comme le dit Van de Velde dans son cours sur les noms (p. 56), et qui de ce fait ne peuvent pas fonctionner comme des parties entrant dans la composition d'un tout. Elles servent en effet à mesurer les objets par comparaison à des étalons et de ce fait restent extérieures aux objets (ou aux propriétés mesurables de ces objets)

mesuré(e)s. Une propriété comme la longueur n'a pas en soi des parties isolables mais on peut la mesurer en la divisant en tant d'unités de mesure strictement égales entre elles, c'est-à-dire en comparant son « étendue » à l'« étendue » d'un objet étalon donné. Pour la longueur d'un objet donné, on peut se demander combien de fois la longueur du mètre étalon « entre » dans celle de l'objet mesuré, preuve supplémentaire qu'il s'agit d'une comparaison. Il n'est donc pas surprenant que les relations objet/noms de mesure et dimension de mesure/noms de mesure ne soient pas exprimables par *avoir* puisque ce verbe, employé dans le sens de la relation partie-tout, semble exiger la possession réelle, par un tout, d'une partie constitutive isolable et surtout préconstituée. Or, comme nous avons essayé de le montrer, les mètres et autres semblables ne sont pas des parties constitutives d'une longueur donnée (celle d'un objet par exemple), mais servent à la mesurer par comparaison. C'est pour cela que des énoncés comme **ce câble a deux mètres* et **la longueur de ce câble a deux mètres* sont inacceptables quoique parfaitement interprétables. En revanche, dans le cas où les parties constitutives d'un tout homogène sont prises comme unités de mesure et peuvent fonctionner comme des compléments de mesure à l'instar des vrais noms de mesure, la relation est exprimable par *avoir* ce qui n'a rien d'étonnant parce qu'il s'agit d'abord de parties préconstituées appartenant réellement au tout, et en second lieu seulement d'unités de mesure. Ainsi, si dans le cadre du syntagme nominal la différence entre les relations respectives *appartement/ soixante mètres carrés* et *livre/cinq cents pages* est masquée (les compléments dans (348) et de (349) sont introduits de la même façon, par la même préposition), elle peut être facilement établie par les faits illustrés en (350) et (351) où *avoir* discrimine les parties constitutives réelles et celles qui ne le sont pas :

(348) J'habite dans un appartement [de soixante mètres carrés]

(349) Je lis un livre [de cinq cents pages]

(350) *Mon appartement *a* soixante mètres carrés

(351) Mon livre *a* cinq cents pages¹²⁰

Nous allons revenir à la structure illustrée dans (349) un peu plus tard.

¹²⁰ Dans cette phrase, le verbe *avoir* peut être remplacé par *faire* ce qui montre que les pages peuvent fonctionner comme des noms de mesure.

Si nous examinons maintenant les trois rapports exprimés respectivement dans (345), (346) et (347) à la lumière du verbe *être* qui sert à introduire une propriété, nous obtenons les acceptabilités suivantes :

- (352) a. Cet appartement est d'une superficie de trente mètres carrés
b. Ce poulet est d'un poids de deux kilos

- (353) a. *Cet appartement est de trente mètres carrés
b. *Ce poulet est de deux kilos

- (354) a. La superficie de l'appartement est de trente mètres carrés
b. Le poids du poulet est de deux kilos

L'acceptabilité de (345) et de (352) montre que l'expression *une superficie de trente mètres carrés* peut être vue également comme une partie ou comme une propriété de l'objet *appartement*. Mais il est à remarquer que c'est uniquement le complexe *une superficie de trente mètres carrés* qui peut avoir le statut d'une propriété – dès lors qu'on supprime le complément de mesure, la relation n'est exprimable que par *avoir* (pour des raisons pragmatiques, l'utilisation d'énoncés génériques s'impose dans ce cas) :

- (355) a. Un appartement a une superficie
b. *Un appartement est d'une superficie

Il s'ensuit qu'une dimension de mesure, qui est foncièrement une partie, n'a le statut de propriété que lorsqu'elle est mesurée ou plus généralement décrite¹²¹ (comme dans *cet*

¹²¹ Le fait qu'une dimension de mesure, bien sûr décrite, puisse intégrer le génitif de qualité, structure purement adjectivale (qui peut être introduite par la copule *être*), doit s'expliquer par le fait qu'une dimension de mesure est une partie dépendante, et on sait qu'une partie dépendante est fusionnée à son tout comme le sont les propriétés. En revanche, une partie indépendante, quoique décrite, ne peut intégrer un tel complément (**ce verre est d'un pied doré*) puisqu'elle ne peut pas être vue comme dénotant une propriété, à moins de changer de catégorie morphosyntaxique ce qui arrive avec certains noms de parties indépendantes : *barbu* (barbe), *épineux* (épinés), etc. Mais une dimension de mesure n'a pas besoin de changer de catégorie pour devenir propriété : quoique exprimée par la catégorie nominale, son statut de partie dépendante (qui ne semble néanmoins pas tout à fait accompli) l'assimile déjà à une propriété. On peut observer le même phénomène quand on passe de *Pierre a un caractère difficile* à *Pierre est d'un caractère difficile*, le point commun entre *superficie* et *caractère* étant dans leur statut de dimensions, et les dimensions semblent se trouver à mi-chemin entre parties dépendantes et parties indépendantes.

appartement est d'une grande superficie). Et la possibilité d'avoir également *avoir* dans ce cas s'appuie sur le fait que quoique mesurée, la dimension de mesure n'en reste pas moins une partie de l'objet. La différence entre (345) *a* et (352) *a* peut être décrite ainsi : dans (345) *a*, c'est le complément entier *d'une superficie de trente mètres carrés* qui dénote une propriété de l'appartement, alors que dans (352) *a*, c'est *de trente mètres carrés* qui est une propriété de la partie *superficie* que l'appartement « a ».

Quant à l'agrammaticalité de (346) et de (353), elle montre (i) que les mètres carrés et les kilos ne sont pas des parties respectivement de l'appartement et du poulet et (ii) que l'ensemble des mètres carrés ou des kilos ne constitue pas une propriété (en tout cas directe) des objets en question. Pourtant, le contraste entre les exemples de (347) et de (354) montre que quoique les unités de mesure ne puissent pas avoir le statut de parties par rapport à la dimension mesurée, l'ensemble qu'elles constituent est vu comme une propriété directe de cette même dimension. Et si les exemples sous (353) sont inacceptables, c'est parce que l'ensemble des mètres carrés et celui des kilos ne sont pas des propriétés directes des objets mesurés, mais indirectes, ce qui est montré par l'usage de verbes de mesure qui rend les énoncés acceptables :

- (356) a. Cet appartement *fait* trente mètres carrés
- b. Ce poulet *pèse/fait* deux kilos

Quoique les verbes de mesure soient proches de *avoir* et de *être*, puisqu'il s'agit toujours de copules, ils ont la particularité d'inclure, en gros, dans leur sens l'idée de la mesure. Certains, comme *peser* ou *durer*, incluent explicitement une dimension donnée et leur sens peut être décomposé au moyen du verbe *avoir*¹²². Ainsi, peut-on établir les équivalences de sens suivantes :

- (357) Ce sac (pèse = a un poids de) trois kilos
- (358) Le spectacle (dure = a une durée de) trois heures

D'autres, comme *mesurer* et surtout *faire* ne sont pas spécifiés quant à une dimension de mesure particulière et ont par conséquent un usage plus ou moins généralisé :

¹²² Giry-Schneider (1991 : 31), analyse, par exemple, le verbe *peser* comme un verbe à objet interne, cet objet interne étant le nom de mesure *poids*. Dans *Le poulet pèse deux kilos*, *deux kilos* serait le modifieur de cet objet interne.

- (359) a. Cette planche mesure deux mètres (longueur ou largeur)
 b. Ce flacon mesure un demi-litre (volume)
- (360) a. Cette planche fait deux mètres (longueur ou largeur)
 b. Cette tour fait deux cents mètres (hauteur)
 c. Ce colis fait trois cents grammes (poids)
 d. Ce réservoir fait cinquante litres (volume)
 e. Cette table fait vingt euros (coût)

Comme ces verbes sont ambigus quant à la dimension mesurée, si les unités de mesure le sont aussi (comme dans (359) a et (360) a), la mention de la dimension lève l'ambiguïté :

- (361) Cette planche { mesure / fait } deux mètres { de long / de large }

Comme le verbe *faire*, à la différence de *peser*, *durer*, *coûter*... n'inclut pas dans son sens une dimension de mesuré donnée, mais peut exprimer tout simplement l'idée que quelque chose est mesuré, on peut le retrouver dans les rapports objet/dimension mesurée et dimension/noms de mesure, où la dimension de mesure est explicitée :

- (362) Ce poulet fait un poids de deux kilos
 (363) Le poids de ce poulet fait deux kilos

Dans ces structures, *avoir* et *être* peuvent remplacer *faire* (dans (363), pour des raisons discutées ci-dessus, seul *être* est possible) ce qui suggère que *faire* n'inclut pas dans son sens une dimension de mesure donnée mais uniquement l'idée de la mesure. En revanche, *peser* serait inapproprié puisqu'il inclut dans son sens la dimension *poids*, alors que celle-ci est explicitée dans nos exemples¹²³.

¹²³ Le Pesant (1996 : 50) signale que l'expression *peser un poids de + complément de mesure* est possible (*Cette planche pèse un poids de cinquante kilos*), mais qu'elle est unique en son genre dans le vocabulaire des prédicats de mesure : on ne dit ni **cette séance dure une durée de deux heures*, ni **cette chaise coûte un prix de vingt euros*. On dit pourtant des choses comme *cet appartement coûte un prix fou* (on en trouve sur Google), mais dans ce cas *un prix fou* est équivalent à (*très*) *cher* et modifie le verbe *coûter* à la façon d'un adverbe. L'expression *peser un poids* est donc une espèce de locution figée qui rappelle, comme le signale Le Pesant, les structures à complément d'objet interne comme *vivre sa vie*.

Pour plus de clarté, nous allons maintenant donner sous forme de tableau les différents rapports examinés et les copules qu'on utilise pour relier les éléments au sein de ces rapports :

(364) Tableau récapitulatif

Rapport copule	Objet- dimension.mes	Objet- dimension.mes +complément de mesure	Objet- complément de mesure	Objet- complément de mesure (parties constitutives)	Dimension.mes- complément de mesure
Avoir	+	+	-	+	-
	<i>Un frigo a un poids, une longueur, une largeur, un volume</i>	<i>Cette planche a une longueur de deux mètres</i>	<i>*Ce poulet a deux kilos</i>	<i>Ce livre a cinq cents pages</i>	<i>*Le poids de ce poulet a deux kilos</i>
Être	-	+	-	-	+
	<i>*Un frigo est d'une longueur...</i>	<i>Cette planche est d'une longueur de deux mètres</i>	<i>*Ce poulet est de deux kilos</i>	<i>*Ce livre est de cinq cents pages</i>	<i>Le poids de ce poulet est de deux kilos</i>
Faire	-	?+	+	?+	+
	<i>*Un frigo fait une longueur</i>	<i>Cette planche fait une longueur de deux mètres/ ??Cette séance fait une durée de deux heures</i>	<i>Ce poulet fait deux kilos</i>	<i>Ce livre fait cinq cents pages/ ?Cet appartement fait cinq pièces</i>	<i>Le poids de ce poulet fait deux kilos</i>
Peser, coûter, durer..	-	-	+	-	-
	<i>*Une séance dure une durée</i>	<i>*Cette séance dure une durée de deux heures</i>	<i>Ce poulet pèse deux kilos</i>		<i>*Le poids de ce poulet pèse deux kilos</i>

3.2.3. L'expression de la mesure dans le cadre du syntagme nominal

3.2.3.1. Le rapport dimension de mesure – complément de mesure à noms d'unités de mesure

Si nous revenons maintenant à l'expression de la mesure dans le cadre du syntagme nominal, nous constatons que les compléments de mesure, au moins quand la dimension de mesure est explicitée et reçoit elle-même un complément constitué par un ensemble nommé d'unités de mesure, sont en effet parallèles aux compléments de qualités de par leur structure : le point crucial est qu'il s'agit dans les deux cas de génitifs de qualités. Le parallélisme entre compléments de qualités et compléments de mesure est établi par Van de Velde (1995) et apparaît clairement si on compare les deux exemples suivants :

(365) C'est une tour d'une hauteur de cent mètres

(366) C'est une mère d'une patience prodigieuse (Van de Velde 1995 : 77)

Le choix du génitif de qualité dans (365) semble être imposé par le fait que le rapport entre *hauteur* et *de cent mètres* est un rapport prédicatif, comme l'ont prouvé les exemples sous (354). En effet, on peut paraphraser les exemples ci-dessus par l'introduction d'une relative :

(367) C'est une tour d'une hauteur *qui est* de cent mètres

(368) C'est une mère d'une patience *qui est* prodigieuse

On pourrait être tenté de considérer que le rapport entre *poids* et *deux kilos* ou entre *longueur* et *deux mètres* dans des expressions comme *un poulet d'un poids de deux kilos* et *une table d'une longueur de deux mètres* est un rapport d'identité¹²⁴ ou d'instanciation (chose que nous

¹²⁴ Pour Leclère (1993 : 20), du moins dans le cas où l'unité de mesure implique un type de mesure bien déterminé (comme dans *un poids de trois kilos*, *une surface de trente mètres carrés*), il s'agit d'un rapport similaire à celui qu'on a entre *ville* et *Rome* dans *la ville de Rome*. Son argumentation repose sur l'observation que dans les deux cas on peut supprimer les « noms appropriés » qui sont redondants : *J'ai visité (la ville de) Rome / Paul soulève (un poids de) 150 kilos*. Pourtant, cet effacement marche seulement quand les noms de mesure ne sont pas ambigus quant à la dimension de quantité mesurée (*un bloc de métal ??(d'une longueur) de deux mètres*) et surtout la relation entre terme d'espèce dernière et nom propre dans le cas de *la ville de Rome* empêche la prédication (**Cette ville est de Rome*), alors que celle-ci est tout à fait possible pour ce qui est de l'expression *poids de deux kilos* (*Son poids est de deux kilos*). Il est vrai que, comme le remarque Giry-Schneider

avons provisoirement admise dans la Première partie, ch. 3, point 4.2), similaire de ce point de vue à celui entre *couleur* et *rouge* dans *une voiture de couleur rouge*, à la différence près que *rouge* est une espèce du genre *couleur*, alors que *deux kilos* est un poids, autrement dit le poids subsume directement des individus (les kilos) alors que la couleur subsume des espèces. Pourtant, s'il s'agissait d'un rapport d'identité, la prédication serait exclue comme elle l'est pour ce qui est du rapport entre *couleur* et *rouge* (**la couleur de ma voiture est rouge*). Et puisqu'il n'y a pas de prédication entre *couleur* et *rouge*, la seule possibilité d'introduire le complexe *couleur rouge* en tant que propriété d'un objet passe par la structure en *de* sans déterminant (comme nous l'avons déjà vu), le génitif de qualité étant exclu :

(369) J'ai acheté une voiture de couleur rouge

(370) *J'ai acheté une voiture d'une couleur rouge

Or, c'est exactement l'inverse qui se passe avec *longueur* et *de deux mètres* :

(371) *J'ai acheté une table de longueur de deux mètres

(372) J'ai acheté une table d'une longueur de deux mètres

Or, comme nous l'avons déjà argumenté, dans la structure en *de* sans déterminant, à la différence de ce qui se passe avec le génitif de qualité, l'adjectif est généré directement en tant qu'épithète dans le GN (plus exactement en tant que spécifieur d'une projection fonctionnelle spéciale) ; en tout cas, une dérivation à partir d'une relative semble impossible, ce qui est dû à l'absence de déterminant (**j'ai acheté une table de couleur qui est rouge*). C'est pour cette raison que cette structure accueille des rapports d'identité, autrement dit des rapports essentiellement non prédicatifs comme ceux entre *couleur* et *rouge* ou entre *forme* et *ronde*. En revanche, dans le génitif de qualité, tout semble indiquer que l'adjectif (ou le complément) occupe une position prédicative, autrement dit qu'il s'agit d'une relative réduite, ce qui est surtout suggéré par la présence de déterminant – et on sait, depuis la Grammaire de Port-Royal, qu'une relative s'appuie sur un nom actualisé, c'est-à-dire sur un nom pourvu de

(1991 : 36), *de deux kilos*, quoique occupant une position prédicative, ne constitue pas une qualification « ordinaire » puisqu'il ne permet pas la pronominalisation (*Ce poids est de deux kilos / *Ce poids l'est, de deux kilos vs Paul est d'une grande sobriété / Paul l'est, d'une grande sobriété*) ; mais à partir de là dire qu'il y a identité entre *poids* et *deux kilos* (et donc dire qu'on a affaire ici à un être d'identité et non d'attribution) nous semble un peu difficile : les deux kilos servent à mesurer (par comparaison à un étalon) le poids du poulet et par conséquent ne peuvent pas coïncider avec lui. Il s'agit donc, pour nous, d'une modification spécifiante qui est, par ailleurs, à distinguer de la qualification ordinaire.

déterminant. Cette idée trouve sa justification syntaxique dans l'analyse de Kayne (1994) pour qui les propositions relatives, projections phrastiques (CPs), sont les compléments d'un déterminant¹²⁵. C'est ainsi que, comme nous l'avons déjà vu, les deux structures sont en distribution complémentaire en fonction du rapport entre nom et adjectif : les rapports essentiellement non prédicatifs sont exprimés par la structure sans déterminant (373), les rapports essentiellement prédicatifs – par le génitif de qualité (374) :

(373) J'ai acheté une robe de couleur rouge (*d'une couleur rouge)

(374) J'ai acheté une robe d'une couleur indéfinissable (*de couleur indéfinissable)

Et si un rapport, envisagé en dehors de toute structure déterminée, est normalement prédicatif, il pourra être vu comme prédicatif ou comme non prédicatif en fonction de la structure utilisée, comme c'est le cas déjà discuté de *couleur claire* :

(375) J'ai acheté une robe de couleur claire

(376) J'ai acheté une robe d'une couleur claire

En (375), la structure force l'interprétation de *couleur claire* comme une espèce de bloc ou, pour reprendre les termes de Van de Velde (1995), comme "un amalgame sémantique", alors qu'en (376), *claire* sert tout simplement à qualifier *couleur*. Mais pour qu'une structure puisse faire perdre le statut prédicatif d'un rapport donné, il faut que ce rapport puisse se prêter à une telle opération. Et la condition de ce « changement » de statut semble de toute évidence dépendre du sens de l'adjectif, lequel doit pouvoir avoir une interprétation classifiante. Or, on sait que seuls les adjectifs objectifs permanents, i.e les individual-level (les intersectifs) peuvent avoir une telle interprétation. D'ailleurs, de ce point de vue, la structure en *à* sans déterminant est parallèle à la structure en *de* sans déterminant, à ceci près que normalement la première est réservée aux parties indépendantes, alors que la seconde aux parties dépendantes. On peut observer les parallélismes suivants :

(377) J'ai acheté une robe de couleur claire

(378) J'ai acheté une maison à toit pointu

¹²⁵ Les hypothèses de Kayne (1994) concernant les relatives sont résumées dans Alexiadou *et al.* (2007).

(379) *J'ai acheté une robe de couleur indéfinissable / étrange / effacée par le temps

(380) *J'ai acheté un verre à pied_i étrange_i / cassé_i

On voit clairement que les adjectifs appréciatifs (*indéfinissable, étrange*) et ceux qui sont stage-level (*effacé, cassé*) sont de mauvais candidats pour une position épithétique puisque leur sens leur permet seulement d'être purement descriptifs et que par conséquent ils doivent toujours occuper une position prédicative. En revanche, les adjectifs *claire* et *pointu* dénotent des propriétés IL, et de ce fait ils peuvent « fusionner » avec le sens des noms qu'ils modifient en créant des unités à signification stable, ce qui passe par la création de types – le type de toit "toit pointu" et le type de couleur "couleur claire". Mais le statut IL d'un adjectif ou similaire n'est pas suffisant pour qu'on puisse annuler le rapport prédicatif entre N et ADJ, autrement dit tous les adjectifs IL ne sont pas capables de créer des types. Van de Velde (c.p.) fait remarquer qu'une expression comme celle en (381) est pour le moins bizarre :

(381) ?? J'ai acheté une maison à toit solide

L'agrammaticalité (ou plutôt la bizarrerie) de (381) montre que la solidité du toit, quoique propriété permanente et objective, n'est pas pour autant typifiante : elle est « condamnée », probablement pour des raisons pragmatiques (on n'oppose pas des toits solides à des toits instables), à rester purement descriptive (et par conséquent à occuper toujours une position prédicative). La même contrainte pèse de toute évidence sur les compléments de mesure (adjectif numéral+nom de nombre) qui sont par ailleurs de type IL. Dans l'expression *une longueur de deux mètres* il n'y a ni identité, ni possibilité de typification, mais une description (ou peut-être spécification) qui est basée sur la comparaison entre l'extension de l'étalon *mètre* et l'extension de l'individu *longueur*. Les deux modificateurs – *solide* et *de deux mètres* peuvent donc être mis en parallèle de par leur statut de modificateurs permanents et objectifs mais qui restent néanmoins essentiellement prédicatifs (cf. l'agrammaticalité de (371) et (381)), propriété qu'ils partagent avec les prédicats subjectifs et ceux d'état (cf. (379) et (380)).

En conclusion, nous soutenons que le fait pour les compléments de mesure d'intégrer le génitif de qualité est directement lié au fait que le rapport dimension de mesure – complément de mesure (adjectif numéral+nom de mesure) est un rapport essentiellement prédicatif. S'il pouvait être vu comme typifiant, la structure sans déterminant serait possible, comme elle

l'est pour ce qui est des rapports N-ADJ où l'ADJ, de par son sémantisme, a le potentiel de typifier N (ce qui est le cas de *claire* dans *couleur claire*). La raison pour laquelle le complexe *adj. numéral + nom de mesure* ne peut pas être vu comme typifiant réside sans doute dans le fait que le nombre d'unités de mesure qui sert à évaluer l'intensité d'une dimension de mesure est théoriquement infini.

Il est vrai, pourtant, que comme nous l'avons déjà constaté à travers les exemples (302) – (306), certains rapports genre-espèce, qui sont par conséquent non prédicatifs, peuvent être exprimés par le génitif de qualité, ce qui arrive surtout dans le domaine des dimensions morales de l'homme, domaine qui semble par ailleurs un peu mal défini. Mais ce qui est significatif, c'est que ces mêmes rapports peuvent être également exprimés dans la structure sans déterminant ce qui doit être l'usage normal vu leur nature. En voici deux exemples ((382) et (383) reprennent (303) et (306)) :

- (382) a. Le Roi était *d'un tempérament colérique*.
b. Jeanne est *de tempérament colérique*.

- (383) a. Barry est *d'une nature placide*; rien ne lui fait perdre son calme et il maîtrise toujours tout.
b. Jusque là, il a toujours été *de nature placide*, accommodant, un homme à l'existence plutôt banale.

Or, cette « double possibilité » n'existe pas pour ce qui est des rapports *dimension de mesure – noms de mesure* pour lesquels seul le génitif de qualité est disponible et qui sont par conséquent essentiellement prédicatifs.

3.2.3.2. Le rapport dimension de mesure – modificateurs adjectivaux

Si on se tourne maintenant vers les adjectifs qui peuvent modifier les dimensions de mesure, on se rend tout d'abord compte que les possibilités sont assez réduites : sont acceptés des adjectifs à sémantisme intensif (grand, gros, élevé, moyen, réduit, petit, faible...) et certains adjectifs à charge appréciative (énorme, colossal, extraordinaire...), mais l'appréciation doit pouvoir porter sur l'intensité et non sur tel ou tel aspect relatif à la qualité puisque de toute façon les dimensions de mesure n'ont pas de tels aspects. C'est ainsi que si on peut dire d'une

couleur ou d'une forme qu'elles sont bizarres, on ne peut pas faire autant d'un poids ou d'une longueur :

- (384) J'ai acheté une robe (d'une couleur/d'une forme) bizarre
(385) *Nous avons acheté un frigo (d'un poids/d'une longueur) bizarre

Les adjectifs de dimension qui n'incluent pas dans leur sens une charge appréciative peuvent naturellement être typifiants dans certains contextes, ce qui arrive quand ils servent à opposer des objets de même nature sur la base de l'intensité d'une dimension de mesure donnée. Ainsi, on répartit les œufs en trois types en fonction de leur calibre : petit calibre, calibre moyen et gros calibre. Les expressions *petit calibre*, *calibre moyen* et *gros calibre* se comportent comme de vrais amalgames sémantiques (en tout cas quand elles sont utilisées dans le domaine des œufs) ce qui est corroboré par le fait d'être introduites sans déterminant :

- (386) J'ai acheté des œufs de gros calibre / de calibre moyen / de petit calibre

Le génitif de qualité ne peut pas être utilisé dans leur cas ce qui suggère que les adjectifs *gros*, *moyen* et *petit* ne peuvent pas avoir une fonction purement descriptive (ou qualifiante) dans ce contexte :

- (387) *J'ai acheté des œufs d'un gros calibre / d'un calibre moyen / d'un petit calibre¹²⁶

L'existence d'une classe d'œufs de petit calibre, par exemple, se justifie par le fait qu'on instaure une comparaison entre la taille normale d'un œuf « prototypique » et une taille qui lui est inférieure. On a le même phénomène quand on dit d'un chat qu'il est petit : il est petit par rapport à ce qui est convenu de considérer comme la taille normale d'un chat, autrement dit il est petit *pour un chat*. Mais dès qu'on crée un type *petit chat*, un chat de taille normale devient automatiquement le membre d'une classe : celle des chats dont la taille ne se différencie pas de celle des chats « prototypiques ». On entre alors dans un système d'oppositions où « la normalité » fonctionne comme type au même titre que ce qui s'écarte d'elle. C'est ainsi que *les œufs de calibre moyen* sont les membres de la classe qu'on peut

¹²⁶ Nous n'avons pas trouvé de telles occurrences sur Google.

appeler « la classe de la normalité », classe qui existe par l'existence d'autres classes – en l'occurrence celle des œufs de petit calibre et celle des œufs de gros calibre¹²⁷. Si toutes les poules pondaient des œufs exactement de la même taille, la typification des œufs en fonction de la taille serait totalement exclue.

En revanche, les modifieurs qui n'arrivent pas à construire une classe ne sont naturellement pas aptes à occuper une position épithétique mais seulement prédicative, et c'est pour cette raison que le génitif de qualité s'impose dans leur cas :

(388) Cette année, le magasin propose toujours le même tarif pour des œufs... d'un calibre nettement plus petit (Google)

(389) Les œufs d'un calibre insuffisant doivent être éliminés (Google)

Sans entrer dans les détails d'interprétation, les modifieurs des deux exemples ci-dessus comportent une idée d'appréciation ce qui bloque une éventuelle construction de types. La situation est la même concernant les modifieurs des exemples ci-dessous :

(390) a. C'est un homme d'une taille gigantesque/énorme
b. ?C'est un homme de taille gigantesque/énorme (*mais*^{ok} de grande taille)

(391) a. C'est un fardeau d'un poids considérable
b. ??C'est un fardeau de poids considérable (*mais*^{ok} de grand poids)

Et si certains locuteurs acceptent des énoncés comme (390) *b*, c'est probablement parce que les adjectifs *gigantesque* et *énorme* dénotent tout d'abord un très haut degré d'intensité, lequel en soi peut être vu comme une propriété objective, et la subjectivité n'intervient qu'en second lieu, comme une conséquence de ce degré d'intensité « extrêmement » élevé, qui peut nous plonger, si on peut le dire, dans un état d'étonnement. Par contre, des adjectifs comme *inimaginable* et *étonnant* ne signifient pas directement un degré d'intensité mais qualifient celui-ci selon l'effet produit sur le locuteur (et le haut degré d'intensité, comme le dit Van de

¹²⁷ La typification, qui se base sur l'opposition entre différents types, rappelle la conception saussurienne de l'existence de différents systèmes dans la langue. En effet, un système ne peut exister que s'il comporte au moins deux membres qui acquièrent leur valeur grâce à leur opposition. Et en effet, comme le signale Boyadjiev (2002), professeur à l'Université de Sofia, qui était un grand adepte des théories saussuriennes, il n'y a pas de langue à système casuel qui ne comporte qu'un seul cas, pas plus que langue où on n'a que le féminin ou le masculin pour ce qui est du système du genre. De même, il n'existe pas de type (ou de classe) si au moins un autre type n'existe pas qui entre en opposition avec le premier.

Velde (2009 : 26), est inféré de l'usage de ces adjectifs). *Inimaginable* et *étonnant* sont donc purement évaluatifs (ce qui explique le fait qu'ils sont essentiellement prédicatifs – voir le contraste entre *a* et *b* de (392) ci-dessous) à la différence de *gigantesque* et de *énorme* qui peuvent être considérés à la base comme objectifs mais qui de par le très haut degré qu'ils signifient « frappent » les sens du locuteur et par conséquent vont être naturellement employés quand celui-ci veut en même temps exprimer son étonnement – ce qui leur donne une nuance de subjectivité tout à fait perceptible.

- (392) a. Les Américains construisent des tours d'une hauteur étonnante/inimaginable
 b. *Les Américains construisent des tours de hauteur étonnante/inimaginable

Les modifieurs adjectivaux des dimensions de mesure se répartissent donc en deux grandes classes, ceux qui peuvent être à l'origine de la création de classes (et qui sont donc capables d'avoir un emploi non prédicatif) et ceux qui ne le peuvent pas (et qui n'ont que des emplois prédicatifs). Les premiers dénotent des propriétés objectives (grand, gros, moyen, petit...) et peuvent servir à opposer différents types sur la base de ce qu'on peut appeler d'une façon générique *la taille*, les seconds des propriétés subjectives (étonnant, inimaginable...) et il y a, entre les deux, une catégorie qui comporte des adjectifs ayant des caractéristiques des deux classes (énorme, gigantesque...) et qui permettent la création de types quoique leur emploi « non marqué » semble être celui où ils sont purement prédicatifs. Selon le statut prédicatif, les compléments de mesure à noms de mesure (de deux kilos, de cinq mètres...) sont à rattacher aux adjectifs subjectifs (on ne dit ni **une table de longueur de deux mètres*, ni **une table de longueur étonnante*), et même si les premiers sont tout à fait objectifs à la différence des seconds, le point commun entre eux est que ni les uns, ni les autres n'ont la « force » suffisante pour la création de types¹²⁸, ce qui d'ailleurs montre clairement, fait déjà discuté, que l'objectivité (ou le statut IL) d'un modifieur n'est pas une condition suffisante pour la typification, mais tout simplement une condition nécessaire.

Si on se tourne maintenant vers la structure en *à*, que les noms dénotant des parties dépendantes peuvent intégrer dans sa variante inaliénable¹²⁹, on constate qu'elle n'est possible

¹²⁸ Notre attention a quand même été attirée par un exemple comme *un pistolet de calibre 7.75* où tout indique que le constituant 7.75 est classifiant mais dans ce cas il doit s'agir d'une valeur fixe qui s'oppose de toute évidence à d'autres valeurs fixes pertinentes dans le domaine des armes à feu.

¹²⁹ La raison pour laquelle les noms de propriétés, quand cela est possible, ne peuvent intégrer que la variante inaliénable de la structure en *à* doit probablement trouver une explication dans le fait que l'article défini de la

ni avec les compléments de mesure à noms de mesure, ni avec les adjectifs intensifs de dimension :

- (393) a. *J'ai acheté un poulet au poids de deux kilos
b. *J'ai acheté une table à la longueur de deux mètres
- (394) a. ??C'est un fardeau au poids faible
b. ??C'est une table à la grande longueur

Pourtant, cette structure est compatible avec des modificateurs essentiellement prédicatifs (395) et n'accepte pas des rapports non prédicatifs (396) :

- (395) a. J'habite un bâtiment à la forme étrange
b. Jeanne a acheté une robe à la couleur indéfinissable
- (396) a. *Les Japonais ont construit des bâtiments à la forme triangulaire
b. *Jeanne a acheté une robe à la couleur rouge

Or, nous avons essayé d'argumenter que les compléments de mesure à noms de mesure occupent une position prédicative. À quoi alors est due leur impossibilité d'intégrer un complément inaliénable en *à* ? Il y a donc une condition supplémentaire qui pèse sur la structure inaliénable, condition dont l'explication reste obscure pour nous, et qui veut qu'une grandeur intensive, dès qu'elle est traitée comme partie inaliénable de son sujet, perd son statut de grandeur intensive, ce que Van de Velde (1995 : 161) a souligné en opposant les exemples suivants :

- (397) Il choisit toujours des actrices à la beauté froide
(398) *Il choisit toujours des actrices à la grande beauté
(399) Il choisit toujours des actrices d'une grande beauté

possession inaliénable « fait adhérer », par des moyens syntaxiques, la partie à son tout d'une façon beaucoup plus intime que ne le fait la structure en *à* sans déterminant. Or, les propriétés, en vertu de leur statut de parties dépendantes, « adhèrent » à leur tout d'une façon très intime puisque leur propriété définitionnelle est d'être fusionnées au tout qu'elles intègrent.

En (397), *froide* n'a aucun rapport avec le degré d'intensité de la beauté, et l'expression est du coup bien formée. En revanche, la mention d'un degré d'intensité dans (398) est en contradiction avec le statut que la structure confère au nom *beauté*, statut qui n'est compatible qu'avec une qualification non intensive (qu'elle soit typifiante ou pas). (399) est tout à fait normal puisque dans le génitif de qualité, structure entièrement adjectivale, le nom de qualité garde sa valeur intensive au même titre que l'adjectif dont il dérive. Nous pensons donc que l'impossibilité de (398) est parallèle à celle de (393) et de (394) puisque dans les trois cas il s'agit de modifieurs à valeur intensive ; or, la structure inaliénable, à la différence du génitif de qualité, n'est pas compatible avec l'intensité. Mais même si on utilise avec les noms de dimensions de mesure des modifieurs comme *inimaginable* ou *étonnant* qui, comme nous venons de le dire, ne signifient pas directement un degré d'intensité, l'emploi de la structure en *à* semble toujours problématique puisque, au bout du compte, ce dont on peut s'étonner ou ce qui peut nous « frapper » en parlant d'une dimension de mesure ne peut être lié qu'à son degré d'intensité :

(400) ?(?)Les Américains construisent des tours à la hauteur étonnante /
 inimaginable / exceptionnelle / extraordinaire

Tout ces faits montrent qu'une dimension de mesure ne peut jamais perdre son statut de grandeur intensive, à la différence de ce qui se passe avec les noms de qualités (comme *beauté*) dont le sens permet une modification basée sur autre chose que l'intensité.

3.2.3.3. Les parties homogènes fonctionnant comme noms de mesure

Les parties homogènes d'un tout sont peut-être les seules parties indépendantes dont les noms qui les dénotent entrent dans un complément adnominal en *de* qui est parallèle à celui où entrent les noms de mesure :

(401) J'ai lu un livre de cinq cents pages

(402) J'ai acheté un poulet de deux kilos

Comme l'a bien montré Van de Velde (Cours sur les noms, p. 51), « la condition pour que cela soit possible est que l'objet en question soit intégralement constitué par une somme de

parties identiques entre elles ». Si ce n'est pas le cas, la structure choisie sera celle en *à*, qui est la structure par excellence des parties indépendantes :

(403) J'ai acheté un chandelier à sept branches

(404) *J'ai acheté un chandelier de sept branches

(404) n'est pas possible puisque « le total des sept branches ne constitue pas tout le chandelier » (idem). Mais ce qu'il y a de commun entre les deux rapports respectifs *livre-cinq cents pages* et *chandelier-sept branches* est que dans la phrase ils peuvent être exprimés par *avoir* :

(405) Ce livre a cinq cents pages

(406) Ce chandelier a sept branches

Or, ce verbe ne peut pas être utilisé pour relier les kilos au poulet (**ce poulet a deux kilos*). Le verbe *avoir* indique clairement que les pages sont des parties du livre, ce que les kilos ne sont pas pour le poulet (ni pour son poids d'ailleurs). Les pages sont donc bien des parties du livre et leur emploi en tant qu'unités de mesure n'est possible que parce que (i) elles sont identiques entre elles (en tout cas, en tant que noms de mesure, elles sont dépouillées de toute propriété qui puisse servir à les distinguer¹³⁰) et (ii) leur somme épuise le livre, en tout cas d'un point de vue quantitatif. Que les cinq cents pages fonctionnent comme des unités de mesure peut être montré par la possibilité de substituer *faire* à *avoir* dans (405), ce qui est impossible dans le cas du chandelier et de ses branches :

(407) Ce livre fait cinq cents pages

(408) *Ce chandelier fait sept branches

¹³⁰ La modification des parties homogènes servant de noms de mesure est parfois possible mais bien sûr à la condition que ce soit en bloc. Ainsi on trouve sur Internet dans les annonces publicitaires des choses comme *appartement de trois pièces lumineuses/spacieuses* ou bien *bel appartement de deux grandes pièces*. Cette possibilité, quoique marginalement attestée, montre bien que les pièces, même réduites au statut d'unités de mesure, ne perdent pas entièrement leur « matérialité » puisqu'il s'agit avant tout de parties réelles et isolables d'un tout réel. En revanche, les mètres et les kilos dénotent des entités non référentielles et stables et ne peuvent pas, de ce fait, changer qualitativement d'un objet à un autre. Le seul cas où, du moins en apparence, on peut qualifier un nom de mesure est illustré par l'emploi de l'adjectif *bon* dans des phrases comme *il me faut un bon kilo de farine*, mais ici la qualification va décidément dans le sens de la quantité (puisque, comme le dit Van de Velde 1995 : 78, les entités qui dénotent les noms de mesure « sont dénuées (...) de toute espèce de qualité ») : ce dont le locuteur a besoin, c'est un peu plus d'un kilo de farine (ou au moins un kilo de farine).

La possibilité d'exprimer le rapport entre le livre et les cinq cents pages d'un côté par un verbe de mesure et de l'autre par le verbe *avoir* montre donc que les cinq cents pages fonctionnent bien comme des noms de mesure (comme les kilos), mais que leur statut de base est celui d'être des parties préconstituées (comme les branches du chandelier). On peut pourtant se demander si leur emploi comme unités de mesure implique une dimension de mesure donnée, comme c'est le cas des noms de mesure prototypiques – autrement dit, s'il existe une dimension spécifique qui relie le livre et les cinq cents pages comme c'est le cas de tous les rapports *objet-noms de mesure*. Il nous semble qu'un élément de réponse à cette question nous est fourni par le choix du verbe *faire* comme verbe de mesure. Or, comme nous avons essayé de montrer plus haut, ce verbe n'inclut pas une dimension de mesure à la différence de verbes comme *peser*, *coûter* et *durer* qui se décomposent en *avoir* + *dimension de mesure*. Il est de ce point de vue similaire à *être* et à *avoir* à ceci près qu'il implique l'idée de la mesure, en signifiant que quelque chose est mesuré. Il s'agit donc d'une espèce de « copule de mesure », la « mesure » de cette expression devant être comprise dans un sens très large (ou générique). C'est ainsi qu'il peut relier une dimension de mesure aux unités qui servent à la mesurer, en étant dans ce cas équivalent à *être de* :

(409) La superficie de cet appartement *fait* trente mètres carrés

(410) La superficie de cet appartement *est de* trente mètres carrés

La possibilité de (409) indique clairement que *faire* ne contient pas une dimension de mesure donnée, puisqu'il peut établir le lien direct entre une dimension de mesure et les unités de mesure qui lui correspondent. Une autre preuve que *faire* est une simple copule de mesure nous est fournie par le fait que ce verbe nécessite toujours la mention explicite ou implicite d'une dimension : en effet, quand il sert à introduire un complément de mesure à unités de mesure et que le sujet est un objet, pour que l'énoncé soit bien formé il faut que les unités de mesure soient sans ambiguïté réservées à une dimension de mesure donnée (411). Si ce n'est pas le cas, la mention explicite de la dimension s'impose (412) :

(411) Ce poulet fait deux kilos / Cet appartement fait trente mètres carrés / Ce réservoir fait cinquante litres / Cette ampoule fait cent watts

(412) Cette table fait deux mètres ?(de long / de large / de haut)

Or, la phrase *ce livre fait cinq cents pages* est suffisante en soi alors même que le nom *page* en tant qu'unité de mesure ne semble pas, à la différence de noms comme *kilo*, *mètre carré* et *litre*, impliquer une dimension de mesure donnée. Il n'y a donc pas d'obstacle à considérer que le nombre de pages sert directement à mesurer le livre, comme le nombre de mètres carrés mesure directement la superficie de l'appartement dans (409). On peut pourtant se dire que la relation entre le nombre de pages et le livre est médiatisée par la dimension *taille*. Mais premièrement, un énoncé comme *?j'ai acheté un livre d'une taille de cinq cents pages* est pour le moins très artificiel et deuxièmement le nom *taille* a un sens tellement général qu'il se confond avec l'idée même de la mesure (sur le plan de la grosseur ou de la grandeur). Or, le complément *de cinq cents pages* indique déjà par sa structure (préposition *de*) et par la présence du nom de nombre qu'on a affaire à quelque chose qui sert à mesurer.

Il est à signaler par ailleurs que le verbe *faire*, qui reste un verbe strict de mesure, s'accommode mal avec la plupart des relations *objet-parties homogènes fonctionnant comme noms de mesure* et l'usage de verbes « de contenance » comme *compter* ou *comporter* est parfois le seul possible :

(413) Ce livre comporte (*fait) trois chapitres (Leclère 1993 : 24)

(414) Cette maison compte (*fait) douze pièces (idem)

(415) Cette ville compte (*fait) deux millions d'habitants

Or, comme l'a montré Leclère (1993 : 24), *compter*, *comporter* (et *comprendre*) peuvent être considérés comme « équivalents (...) à une expression *avoir* + Modalité, où la modalité serait locative », à savoir à la formule « avoir dedans ». De par cette propriété, ces verbes s'éloignent des verbes de mesure prototypiques (on peut se rappeler que *peser*, par exemple, est à décomposer en *avoir un poids*) dans la mesure où ils instaurent une relation locative, et une relation locative est une relation directe.

Nous pensons donc que dans tous les rapports *objet-parties homogènes fonctionnant comme noms de mesure*, la relation qui s'instaure entre l'objet et les parties qui servent à le mesurer est une relation directe (ceci semble découler du fait que les pages [d'un livre], les pièces [d'un appartement]... sont des parties indépendantes et qu'une partie indépendante est directement rattachée à son tout), à la différence de ce qui se passe dans des cas comme *un poulet de deux kilos* où les noms de mesure, qui dénotent des entités purement abstraites, sont utilisés pour évaluer « la grandeur » d'un objet ce qui se réalise obligatoirement par la

médiation d'une dimension de mesure donnée que l'objet « a ». Par contre, *de deux cents pages* et *de deux kilos* sont bien tous les deux des compléments de mesure (lesquels, comme tous les compléments de qualités, sont introduits par *de*) à ceci près que la propriété *de deux cents pages* est directement prédiquée du livre (ce que le verbe *faire* indique), alors que la propriété *de deux kilos* passe par la médiation de la dimension *poids* du poulet (c'est ce qui apparaît clairement quand on dit que le poulet *pèse* deux kilos). Du point de vue de la relation directe, *un livre de deux cents pages* est parallèle à *un poulet d'un poids de deux kilos*, *d'un poids de deux kilos* et non *de deux kilos* étant une propriété directe du poulet (puisqu'on peut dire que le poulet a [ou fait] un poids de deux kilos, comme pour le livre qu'il a [ou fait] deux cents pages, mais non que le poulet a deux kilos – *faire* étant possible dans ce dernier cas car comme on a vu le sens de *kilo* implique la dimension du poids).

Les rapports *objet-parties homogènes*, comme celui entre le livre et ses pages, font naturellement penser aux rapports *nom collectif-membres*, puisque l'ensemble des pages, parties homogènes et identiques entre elles, épuise le livre comme l'ensemble des bêtes épuise le troupeau. Les membres d'une collection peuvent fonctionner eux aussi comme des noms de mesure dans des compléments adnominaux de mesure. Ainsi, peut-on instaurer le parallélisme entre (416) et (417) :

(416) J'ai lu un livre de cinq cents pages

(417) Mon oncle a un troupeau de cent bêtes

Pourtant, un nom comme *livre* peut difficilement être considéré comme un nom collectif puisque, comme l'a bien montré Flaux (1999 : 473), « les pages sont bien des éléments constitutifs du tout qu'est le livre, mais *elles ne sont pas les seules* (nous soulignons), tandis que les fleurs sont les uniques constituants du bouquet en tant que tel ». Pour appuyer cette affirmation, Flaux oppose *un livre à couverture rouge* à **un bouquet à fleurs rouges*, et surtout souligne la bizarrerie d'énoncés comme *?un bouquet à papier d'emballage sophistiqué* ou *?un troupeau à cloches sonores* qui montre que le papier d'emballage ou les cloches ne sont pas des parties, mêmes facultatives, respectivement du bouquet et du troupeau, mais peuvent être uniquement considérés comme des éléments accessoires, qui peuvent « accompagner » le bouquet et le troupeau ce que l'utilisation de la préposition *avec* confirme : *un bouquet avec (un) emballage sophistiqué / un troupeau avec des cloches sonores* (Flaux, idem). Un livre donc, à la différence d'un troupeau ou d'un bouquet, est un

tout complexe à parties variées. C'est ce qui explique selon nous le fait que la relation entre le livre et ses pages peut être exprimée par *avoir*, bien que les pages dans leur ensemble « épuisent » le livre, alors qu'une telle possibilité n'existe pas dans le cas d'un nom collectif et de ses membres :

(418) Ce livre a cinq cents pages

(419) ??Ce troupeau a cent bêtes

Déjà, l'impossibilité de (419) indique que les membres d'une collection ont précisément le statut de membres et non pas de parties. Mais le contraste entre (418) et (419) souligne surtout le fait que les pages, à la différence des bêtes, n'épuisent pas véritablement le livre. Pour comprendre ce fait, nous faisons référence à Tamba (1994) qui distingue deux types de relateurs sur la base de l'opposition exhaustivité / non-exhaustivité, *avoir* (ainsi que *comporter*, *comprendre*) appartenant au second type, le premier étant illustré par *se composer de* et ses variantes *être constitué de* et *être formé de*. Un rapport collection-membres ne peut être exprimé que par des relateurs d'exhaustivité :

(420) Ce troupeau se compose de cent bêtes

Concernant le rapport *livre – pages*, on arrive donc à une situation paradoxale où l'ensemble des pages semble en même temps épuiser et ne pas épuiser le livre. D'un côté, la possibilité de relier le livre et les cinq cents pages par le verbe *avoir* va dans le sens de l'hypothèse de la non exhaustivité (comme c'est le cas illustré par la phrase *ce chandelier a sept branches*). Mais de l'autre, *cinq cents pages* et non *sept branches* peut entrer dans un complément de mesure, et, comme le dit Van de Velde (Cours sur les noms, p. 51), « la condition pour que cela soit possible est que l'objet en question soit *intégralement constitué* (nous soulignons) par une somme de parties identiques entre elles » - ce qui fait toute la différence entre l'ensemble des pages et l'ensemble des branches respectivement par rapport au livre et au chandelier. Si donc les deux rapports peuvent être exprimés en *avoir*, dans le cadre du syntagme nominal on aura deux prépositions différentes – à savoir *à* et *de* :

(421) a. C'est un chandelier à sept branches

b. *C'est un livre à cinq cents pages

- (422) a. *C'est un chandelier de sept branches
b. C'est un livre de cinq cents pages

Le rapport entre le livre et les cinq cents pages est un cas unique dans le domaine des parties indépendantes, où *avoir* ne peut pas donner lieu à la préposition *à* qui lui est en quelque sorte équivalente dans le cadre du syntagme nominal. La possibilité pour les cinq cents pages (du livre) ou pour les cinq pièces (de l'appartement) de servir d'unités de mesure doit être liée au fait qu'il s'agit de parties homogènes dont le nombre épuise « à peu près » le tout, en fournissant une information générale sur son étendue spatiale. On peut dire qu'ici on a un « épuisement quantitatif » qui de toute évidence ne coïncide pas avec ce qu'on pourrait appeler un « épuisement total » et qui est celui qu'on peut observer entre une collection et les membres qui la composent. Autrement dit, les cinq cents pages épuisent le livre du point de vue de la quantité (sans qu'il y ait pour autant une dimension de mesure particulière qui intervienne), mais pas du point de vue de sa composition en tant que tout (puisque'un livre a d'autres parties, comme par exemple la couverture).

D'ailleurs, les tous composés de parties homogènes acceptent également *avoir* et *se composer de*, ce qui souligne le statut instable de l'ensemble des parties quant au trait de l'exhaustivité. C'est ce qui apparaît dans les deux exemples ci-dessous tirés de Tamba (1994 : 77) :

- (423) Un clavier se compose de touches
(424) Un clavier a des touches

Un clavier peut donc être vu comme un ensemble de touches (423) ou comme un tout dont les touches sont des parties constitutives (424). Les noms à parties homogènes peuvent donc être rapprochés des noms collectifs sans pour autant qu'on puisse les y assimiler.

3.2.4. Conclusion

À la différence des dimensions relatives à la qualité, comme *couleur*, *forme*, etc, les dimensions relatives à la quantité ne peuvent jamais être instanciées, autrement dit elles ne sont pas des genres subsumant des espèces. On peut dire que ce qu'elles ont, ce sont différents degrés d'intensité exprimés soit de manière exacte, en se servant d'unités de mesure, soit de

manière approximative et implicitement comparative, en se servant d'adjectifs de taille (comme *petit, grand, moyen, réduit...*). En gros, les dimensions de quantité, qu'elles soient des parties dépendantes d'objets physiques (comme dans *cette table a une hauteur de deux mètres*) ou des entités indépendantes (comme dans *l'oiseau vole à une hauteur de cent mètres*), sont mesurées, autrement dit on leur *attribue* une valeur sans que celle-ci puisse être considérée comme une sous-espèce. On en a une preuve syntaxique : quand un N dénotant une dimension de quantité reçoit un complément de mesure à unités de mesure, et que ce complexe apparaît dans une position adnominale par rapport à un N dénotant une entité physique mesurée, on se sert du génitif de qualité (comme dans *cette table est d'une longueur de deux mètres*). Or, nous avons essayé de montrer que le modifieur dans le cadre du génitif de qualité, qu'il s'agisse d'un adjectif ou d'un complément adjectival, est dans une position prédicative, i.e. peut être analysé comme une relative réduite. L'apparition d'un complément de mesure dans le génitif de qualité est en conformité avec le fait que le rapport entre une dimension de quantité et un complément de mesure est un rapport prédicatif : une table d'une longueur de deux mètres est une table dont la longueur EST de deux mètres. En revanche, un adjectif objectif de taille, s'il peut avoir une valeur typifiante, peut être généré directement en tant qu'épithète auprès d'un N de dimension de quantité, ce qui arrive dans un système fermé basé sur l'opposition entre différents degrés d'intensité, en nombre limité, d'une dimension de quantité donnée. C'est ainsi que les œufs se subdivisent en plusieurs espèces, en fonction de leur taille : on oppose les œufs de petit calibre à ceux de moyen et de gros calibre (et naturellement dans ce cas, c'est la structure « nue » en *de* qui est utilisée, structure où le modifieur du N de « partie » est généré en tant qu'épithète). Mais même dans ce cas, le rapport *nom de dimension de quantité – adjectif typifiant* n'est pas un rapport *genre-espèce*, à la différence d'un rapport comme celui entre *couleur* et *rouge*, quoique dans les deux cas on se serve de la structure « nue » en *de* (cf. *un œuf de calibre moyen* et *une voiture de couleur rouge*). C'est que la condition pour que structure « nue » soit utilisée réside dans l'absence de prédication entre N et modifieur, absence qui peut soit être essentielle et donc encodée dans le rapport même, soit être construite, et donc rendue telle par la structure, si le rapport se prête à une telle opération. En effet, le rapport *calibre-moyen* est similaire au rapport *couleur-claire*, mais pas au rapport *couleur-rouge*.

Si les dimensions de quantité sont des grandeurs intensives, la question se pose de savoir si les noms qui les dénotent sont dénombrables ou indénombrables. On ne peut répondre à cette question ni par la positive, ni par la négative, parce qu'ils peuvent aussi bien

prendre des compléments à la façon des individus dénombrables qu’être introduits par des spécifieurs dont la vocation est de borner leurs limites (on peut très bien dire *beaucoup de longueur*). C’est ce qui apparaît clairement quand on contraste *une table d’une longueur de deux mètres* à *une table de deux mètres de longueur*, dans le premier cas la longueur étant interprétée comme un individu intrinsèquement limité, alors que dans le second, comme une entité continue recevant des limites de l’extérieur. C’est que les dimensions de quantité, en tant que grandeurs intensives, sont théoriquement illimitées, mais qu’en tant que parties dépendantes d’un objet, elles ont des limites bornées précisément par l’étendue de cet objet. Nous avons comparé les noms de dimensions de quantité à des noms comme *voyage* et *promenade*, noms essentiellement dénombrables mais qui, en vertu de leur sémantisme temporel, peuvent dénoter des entités se poursuivant à l’infini, ce qui les rapproche des noms de matières (on peut bien dire *deux heures de promenade*, comme on dit *deux kilos de farine*, quoiqu’on n’ait pas *du voyage* mais seulement *de la farine*). Les N de dimensions quantitatives, à la fois indénombrables et dénombrables, représentent donc une catégorie mixte, leur caractère intensif les rapprochant des N de matières, mais leur possibilité d’avoir des limites propres, que cela soit ou non la conséquence de leur statut de parties dépendantes d’un objet limité, les rapprochant des N d’individus dénombrables.

4. Les noms de matières

Notre examen des parties dépendantes va se terminer par quelques mots sur les noms de matières. Il s’agit évidemment d’un champ assez vaste et nous ne nous concentrerons que sur les N de matières entrant dans la composition de compléments de matière, autrement dit nous nous intéresserons aux cas où les matières sont considérées comme des « constituants » d’objets physiques.

Dans un grand nombre de langues, dont le latin et le bulgare, quand on veut signifier qu’un objet « est constitué » d’une matière donnée, on se sert d’adjectifs dérivés des noms de matières respectifs (425) et (426)¹³¹ : c’est une manière de rendre les matières dépendantes, alors qu’elles sont par définition des entités autonomes : on peut avoir une certaine quantité de bois ou de cristal sans avoir des objets – par exemple une chaise et un vase – auxquels ces matières seraient subordonnées.

¹³¹ Nous avons limité nos exemples au bulgare, langue maternelle de l’auteur.

- (425) Darven stol
De-bois_{adj} chaise
'Chaise de bois'
- (426) Kristalna vaza
De-cristal_{adj} vase
'Vase de cristal'

Le statut de parties dépendantes ou de propriétés des matières est donc dérivé ou secondaire, à la différence des dimensions et surtout des qualités qui sont par définition des parties dépendantes puisqu'elles se définissent toujours par rapport à un tout auquel elles sont fusionnées, qu'il soit mentionné ou implicite.

En français contemporain, comme le signale Van de Velde (1995 : 90), il n'existe pas d'adjectifs « dérivés de noms servant à spécifier de quelle matière les choses sont faites », c'est pourquoi on se sert de compléments de matières où la matière est exprimée sous sa forme nominale. Ainsi, on oppose, comme le dit cet auteur, *d'or* à *doré*, *de coton* à *cotonneux*, etc.

Mais puisque la matière est par définition autonome (ou indépendante), dans la structure *NI de N2*, où *N2* est un nom de matière, *NI* peut avoir le rôle de spécifieur, comme ce peut être le cas de (427) de Van de Velde (1995 : 123) :

- (427) Il y a une pyramide de bois derrière la maison

Que le nom *pyramide* puisse jouer le rôle de spécifieur par rapport à *bois*, en ne dotant la matière, entité autonome, que d'une forme, est confirmé par la possibilité d'utiliser l'indéfini *tout* (*Il y a toute une pyramide de bois derrière la maison*), chose impossible quand la matière est celle d'un objet individuel riche en propriétés et pleinement référentiel comme l'est la chaise dans (393) :

- (428) Il y a (*toute) une chaise de bois derrière la maison

Nous nous bornerons aux cas qu'illustre (428) et où la matière est considérée comme une « composante » (ou propriété) d'un objet physique lequel correspond à la formule ontologique *forme+matière*¹³².

¹³² Observation de G. Kleiber (1999 : 88).

4.1. Le caractère dépendant de la matière en tant que propriété du composé

Si on s'en tient aux compléments de matière en *de* sans déterminant, qui sont strictement parallèles, dans les langues qui en possèdent, aux adjectifs signifiant la matière dont un objet est fait (qu'il soit naturel ou fabriqué), nous devons considérer la matière comme une partie dépendante illustrant le plus haut degré de la dépendance. Et en effet, comme l'a montré Van de Velde (1995), un complément de matière en *de* est dans une proximité maximale avec le substantif tête puisqu'il ne peut pas en être séparé même par des adjectifs de forme et de couleur, adjectifs qui dénotent des parties dépendantes tout à fait fusionnées avec l'objet, ce que le contraste suivant montre :

(429) Je voudrais un chemisier de soie vert

(430) *Je voudrais un chemisier vert de soie (Van de Velde 1995 : 120)

Cet état de choses est compatible avec l'ordre hiérarchique d'apparition des adjectifs dans le syntagme nominal en fonction du degré de proximité entre adjectifs et nom, proposé par Sproat & Shih (1987, 1991) pour l'anglais et pour d'autres langues et reproduit dans Alexiadou *et al.* (2007 : 311), où on voit que les adjectifs de matière apparaissent dans la plus grande proximité par rapport au nom tête :

(431) Ordinal > cardinal > subjective comment > evidential > size > length > height
> speed > depth > width > temperature > wetness > age > shape > colour >
nationality/origin > material

C'est que comme le dit Van de Velde (1995 : 117), « le rapport entre un composé et sa matière est un rapport prédicatif certes, mais qui tend vers l'identité », ce que prouve un dialogue comme celui de (432) :

(432) C'est quoi, cette timbale ? – C'est de l'argent ? (Van de Velde 1995 : 117)

Le composé et sa matière semblent donc être « confondus » d'une certaine façon et leur grande proximité ne doit pas être sans lien avec l'impossibilité de relier un nom d'objet et un nom de matière par le verbe *avoir* :

- (433) *Cette table a du bois / *Cette chemise a du coton / *La tour Eiffel a un métal très robuste

On sait par ailleurs que certains noms de qualités peuvent être reliés à leur sujet par le verbe *avoir* (*il a de la patience, du courage, du charme...* vs **il a de la générosité, de l'avarice, de la maladresse...*) ce qui prouve que les qualités nominalisées (au moins pour certaines) peuvent être considérées comme des parties constitutives de leur sujet, un peu à la façon des parties indépendantes, ce qui doit être lié au fait qu'il n'y a pas de « recouvrement » entre qualité et sujet, à la différence de ce qui semble se passer pour ce qui concerne le rapport composé-matière. C'est cette particularité ontologique du rapport composé-matière qui doit interdire l'usage du verbe *avoir*, car sinon il n'y a pas d'obstacle syntaxique pour utiliser cette copule en sachant que les matières sont représentées dans la langue par des noms et qu'en tant que tels ils ont besoin du cas accusatif que *avoir* peut leur assigner dans une position d'objet¹³³.

Une autre preuve de la « dépendance totale » des matières par rapport au composé nous est donnée par le fait que les N de matières, à la différence de tous les autres types de N de parties dépendantes, n'acceptent pas la structure inaliénable en *à*. Cette structure est typique des N de parties inaliénables, comme les N de parties du corps humain (mais tous les N dénotant des parties indépendantes peuvent aussi y figurer), et elle transforme qualités et dimensions en parties inaliénables de leur sujet :

- (434) J'ai vu une fille à la beauté froide (N de qualité)

- (435) J'ai vu un bâtiment à la forme étrange (N de dimension)

¹³³ Tremblay (1992) oppose les deux copules *être* et *avoir* d'un point de vue strictement syntaxique, en disant en gros que *avoir*, à la différence de *être*, peut assigner le cas accusatif ce qui explique qu'une qualité nominalisée est introduite par *avoir*, alors que sa réalisation adjectivale par *être*. C'est ce qui apparaît dans le contraste entre *Marie est charmante* à *Marie a du charme* (exemples de Tremblay 1992 : 145). *Avoir* donc, selon Tremblay est « sémantiquement vide » (idem : 146) et son utilisation n'est conditionnée que syntaxiquement. Une visée strictement syntaxique risque pourtant de donner des résultats qui surgènèrent puisque d'un côté, il ne suffit pas qu'on passe à la catégorie nominale d'une qualité pour avoir automatiquement *avoir* (**il a de l'avarice ; *la nuit avait une obscurité profonde*) et de l'autre, les noms de matières n'acceptent pas cette « copule sémantiquement vide ». Il nous semble donc qu'il faut reconnaître à *avoir* un fond sémantique compatible avec l'attribution d'une partie à un tout – si l'impossibilité qu'ont certains N de qualités d'être introduits par *avoir* peut être due à des raisons idiosyncrasiques, l'incompatibilité des N de matières avec *avoir* montre qu'il y a certainement des restrictions sémantiques que ce verbe, quoique copule, impose (on peut par exemple se rappeler que selon Tamba (1994) *avoir* est un relateur de non exhaustivité – alors que la matière, d'un certain point de vue, peut être considérée comme « épuisant » l'objet, si on se base sur l'affirmation de Van de Velde (1995 : 125) que dans le rapport composé-matière « la partie et le tout se recouvrent »).

Cette structure est proche de *avoir* et il est à remarquer que même ceux des N de qualités qui refusent *avoir* l'acceptent :

- (436) *Mon père a de la générosité (??a une/la générosité discrète)
(437) Mon père est une personne à la générosité discrète

Les matières ne peuvent donc pas être vues comme parties inaliénables de leur sujet comme le prouvent les exemples ci-dessous :

- (438) *J'ai acheté une robe à la soie fine
(439) *J'ai vu une tour au métal robuste

C'est qu'une partie inaliénable est certes dans une grande proximité avec l'objet dont elle est partie, mais elle garde cependant une certaine autonomie ; si ce n'était pas le cas, on s'attendrait à ce que les N de parties strictement indépendantes (comme les voiles du bateau à voiles ou le toit d'une maison) ne puissent pas l'intégrer ; or ces N de parties sont entièrement compatibles avec elle (*un bateau aux voiles déchirées, une maison au toit pointu*) alors qu'elles ne sont pas compatibles avec les structures en *de*, structures purement adjectivales, et qui dénotent des propriétés (**un bateau de voiles déchirées, *une maison d'un toit pointu*). Les N de matières sont uniquement compatibles avec ce deuxième type de structures ce qui prouve qu'ils ne peuvent dénoter que des propriétés entièrement fusionnées avec le sujet, à la différence des autres propriétés (qualités et dimensions) qui peuvent devenir des parties inaliénables et s'éloigner de ce fait de leur statut de base qui est celui d'être des propriétés.

4.2. L'indépendance de la matière par rapport au composé

4.2.1. La structure en *en*

Pourtant, les choses ne semblent pas aussi nettement tranchées puisque dans le cadre du syntagme nominal, à côté des structures en *de*, un N de matière peut intégrer un complément en *en* (ce qui est impossible pour les autres parties dépendantes) dans lequel la matière que le N dénote garde une certaine autonomie laquelle semble être annulée quand on a affaire à un complément en *de* (en tout cas sans déterminant). Déjà, avec *en*, la relation entre composé et

matière est plus libre ce qui est montré par le fait qu'un complément de matière en *en*, et pas en *de*, peut apparaître après un adjectif de couleur par exemple, comme l'a montré Van de Velde (1995 : 120) :

(440) *Je voudrais un chemisier vert de soie

(441) Je voudrais un chemisier vert en soie (Van de Velde 1995 : 120)

Nous pensons cependant que le N de matière dans la structure en *en* n'a pas le statut de partie mais garde (presque) son autonomie en tant que matière à l'état libre. Tout d'abord, comme l'ont signalé plusieurs auteurs parmi lesquels Tamba (1983) et Van de Velde (1995), le complément de matière en *en*, à la différence du complément en *de*, ne peut être utilisé que dans le cas des objets fabriqués (442) et ne peut pas avoir de sens métaphorique (443) – la matière donc, avec *en*, doit rester « réelle » :

(442) a. J'ai acheté une table en bois

b. *Nous étions sur une plage en sable fin (^{ok}de sable fin)

(443) Ils naviguaient sur une mer d'huile (*en huile) (Van de Velde 1995 : 124)

Ces restrictions découlent sans doute de l'origine verbale du complément en *en* (où on a une idée de fabrication) et du caractère de préposition pleine de *en* face à *de*, faits signalés par Van de Velde (1995 : 121). L'expression *table en bois* peut être considérée comme une « explication encyclopédique » très synthétisée (i) qui nous apprend qu'on a un objet de type *table* pour la fabrication duquel on a utilisé une certaine quantité de bois et (ii) qui nous donne, grâce au sens de *en* qui se confond avec *dans*, une indication de la façon dont on a utilisé cette matière pour fabriquer l'objet : la table est fabriquée « dans » le bois (ou plutôt « dans » du bois). C'est dans cet esprit que Van de Velde (1995) affirme pour ce qui est de la construction en *en* que « (elle) réalise, entre noms d'individus et noms de matière, l'équilibre référentiel le plus parfait » (idem, 123) « où chacun des termes subsiste dans une relative indépendance par rapport à l'autre » (idem, 125).

Le bois de la *table en bois* garde donc son autonomie de matière libre, matière qui a été utilisée pour la fabrication de l'objet. Dans cette expression, le bois n'est pas vu comme une propriété de la table, à la différence de ce qui se passe dans l'expression *table de bois* – les structures en *de* étant propres aux propriétés. Nous sommes donc porté à croire que dans les

cas où la matière est vue comme une « partie constitutive » de l'objet, c'est uniquement en tant que partie atteignant le plus haut degré de la dépendance – nous avons vu que les relations composé-matière n'étaient exprimables ni par *avoir*, ni par la structure inaliénable en *à*, alors que les autres parties dépendantes – qualités et dimensions les acceptaient (bien sûr avec certaines restrictions). D'ailleurs, dans le cas des objets naturels, seule la structure en *de* est possible (*une plage de (*en) sable fin / d'un sable très fin*) ce qui montre que quand un processus de fabrication n'est pas envisageable, la matière ne peut être vue que comme une partie « très » dépendante de l'objet, si on se base sur l'opposition *structures en de/structure en avoir/structure inaliénable en à*.

4.2.2. L'anaphore associative et les N de matières

Enfin, le comportement des N de matières dans l'anaphore associative apporte une preuve supplémentaire du caractère dépendant de la matière en tant que « partie » d'un objet, si on se base sur les intuitions de Kleiber (1999) pour qui les N de matières ne sont pas bien accueillis dans des SN anaphoriques :

- (444) ?Il retira lentement sa robe. La laine était douce.
 (445) ?Paul ouvrit la commode. Le bois était polychrome. (Kleiber 1999 : 83)

De ce point de vue, les N de matières se comportent comme les N de propriétés (? *Un chien affamé vint sonner à ma porte. La maigreur / la docilité m'empêcha de le repousser* – Kleiber 1999 : 77) puisque les deux dispositifs stipulés par Kleiber pour le fonctionnement de l'anaphore associative – à savoir le principe de congruence ontologique et la condition d'aliénation ne sont pas respectés : un objet est de type *matière + forme*, alors que la matière est seulement de type *matière* ; et on ne peut pas aliéner une « partie » si elle ne partage pas le statut ontologique de son « tout ». Pour Kleiber, les N de matières ne sont pourtant pas tout à fait exclus du site anaphorique associatif, mais il faut que la phrase comportant l'antécédent contienne « un facteur aliénant de la matière » qui « sélectionne la matière comme zone active du référent ». Un tel facteur peut être matérialisé par des prédicats comme *toucher, tâter, caresser* qui « impliquent un contact avec la matière » (Kleiber 1999 : 90-91) :

- (446) Paul toucha / tâta / caressa la valise. Le cuir était souple.

Dans ces conditions, comme le dit Kleiber, le principe de congruence ontologique ne tient plus et du coup l'anaphore associative peut s'établir. Mais il est à remarquer qu'on peut « aliéner » de la sorte une propriété qui est par définition une partie dépendante, en intégrant dans la phrase qui contient l'antécédent un prédicat sélectionnant cette propriété comme zone active du référent, rôle qui est joué par *mesurer* dans (447) de Kleiber (1999 : 91) :

(447) Paul mesura la planche. La longueur était de 5 m, l'épaisseur de 5 cm.

Pourtant, les choses ne sont pas aussi évidentes que cela puisse paraître : par exemple, Flaux et Van de Velde (2000 : 68) acceptent un enchaînement comme celui illustré dans (448) (en disant néanmoins que ce type de séquences sont plus naturelles dans certains contextes que dans d'autres) que Kleiber refuserait probablement :

(448) J'ai acheté une robe. La soie est d'une qualité exceptionnelle.

Pourrait-on considérer alors la matière comme pouvant être aliénée de l'objet qui en est fait ? Si on répond par la positive, on devrait reconnaître aux matières un statut tout à fait ambigu, entre partie absolument dépendante et partie absolument indépendante, position que Flaux et Van de Velde (2000) semblent adopter. Pourtant, comme le disent ces auteurs (p. 68), « il est vrai qu'on peut conserver la matière d'une table sans la table même, mais c'est seulement si on détruit celle-ci », autrement dit la matière peut être séparée de l'objet seulement quand on supprime celui-ci, mais du coup elle va se retrouver à l'état libre et par conséquent elle ne pourra plus être considérée comme « partie de » (ou plutôt comme « propriété de ») l'objet en question, ce qui n'est pas le cas des parties indépendantes qu'on peut isoler de leur tout sans supprimer celui-ci. Mais l'enchaînement de (448) présente la matière (*la soie*) comme une partie indépendante de la robe, qu'on a tout simplement isolée ou aliénée, en conservant toutefois l'intégralité de la robe. Pour Flaux et Van de Velde, la condition de congruence ontologique est respectée puisque la robe et la soie dénotent des entités de même nature : concrètes et physiques (mais ces auteurs ne tiennent pas compte du fait que les deux entités se différencient de par la présence/absence de forme, ce que Kleiber souligne comme facteur empêchant l'enchaînement). Peut-être, en restant dans le raisonnement de Kleiber, pourrait-on considérer que (448) est (presque) parallèle à (446), le prédicat *acheter* pouvant sélectionner la matière de la robe comme zone active du référent, en imaginant que le choix de l'achat

précisément de cette robe et pas d'une autre aurait pu être motivé par la qualité de la matière...

Si l'acceptabilité de (448) peut être remise en question, il y a des exemples dans le domaine des objets naturels qui semblent se prêter sans problème à l'enchaînement anaphorique associatif :

(449) Nous sommes allés à la plage. Le sable était brûlant.

(450) Paul a promené son chien autour du lac du Héron. L'animal est entré dans l'eau plusieurs fois.

Pourtant, il nous semble que l'anaphore associative dans (449) et (450) exploite le lien locatif entre les objets individuels *plage* et *lac* et les N de matières *sable* et *eau*. Autrement dit, il s'agit d'AA locatives (où la relation locative est canonique) et pas méronymiques (sur cette distinction voir Kleiber 1997). De même qu'une église est localisée *dans* un village (lieu), on trouve du sable *sur* une plage (lieu) et de l'eau *dans* un lac (lieu). Les enchaînements de (449) et (450) peuvent ainsi être considérées comme parallèles à (451) illustrant un cas typique d'anaphore associative locative où il s'agit d'un lien locatif stéréotypique :

(451) Nous entrâmes dans un village. L'église était située sur une butte. (Kleiber 1997 : 29)

4.3. L'alternance *de / d'un* (+ modifieur) dans le cas des compléments de matières

On observe les mêmes restrictions d'usage que dans le cas des dimensions, à savoir que l'absence de déterminant, qui conditionne la position épithétique du modifieur, est compatible uniquement avec des modifieurs faisant bloc avec le N de matière, alors que la présence de déterminant est la marque de l'existence d'un rapport prédicatif entre N de matière et modifieur. Ainsi, on oppose (452) à (453) et (454) et (455) :

- (452) Je n'ai qu'une table de bois blanc (Van de Velde 1995 : 111)
 (453) C'est une table d'un bois rare et difficile à entretenir¹³⁴
 (454) C'est une voiture de couleur rouge
 (455) C'est une voiture d'une couleur indéfinissable

Dans (452), *bois blanc* est un NC comparable de ce point de vue à *vin blanc*, *vin rouge*, *laine naturelle* (où la prédication est exclue), expressions qui prennent normalement l'article partitif (*du vin blanc/rouge*, *de la laine naturelle*, *du bois blanc*). En revanche, un prédicat comme *rare* est purement descriptif et de ce fait ne peut occuper qu'une position prédicative (même chose pour *difficile à entretenir* qui, nous semble-t-il, comporte en plus une nuance de subjectivité). Quand ces prédicats modifient le N matière à l'état isolé, il est à remarquer que l'indéfini s'impose face au partitif : *Nous vous prévenons que nous allons utiliser, pour la fabrication de votre table, un (*du) bois rare et difficile à entretenir*.

Il est vrai que le passage à l'indéfini en ce qui concerne les N de matières est accompagné de la création de sous-espèces, ou d'individus spécifiques selon l'appellation de Husserl, par le biais d'une qualité spécifique. *Un vin délicieux* est donc une espèce de vin, par le biais du prédicat qualifiant *délicieux*. Mais *un vin délicieux* est une espèce de vin créée en discours, alors que *vin blanc*, *laine naturelle*, *bois blanc*... sont des espèces préconstituées existant en tant que telles dans la langue (pour cette affirmation nous nous sommes inspiré de Flaux et Van de Velde 2000 : 70). De la même façon, on peut créer l'espèce *un bois rare* sans qu'elle soit inscrite dans la langue (si elle était inscrite dans la langue, on n'aurait pas pu la créer). La structure en *de* sans déterminant semble donc exiger que la relation N-modifieur soit une relation essentiellement typifiante, et si elle ne l'est pas, qu'elle puisse le devenir : l'expression *soie verte* dans *une chemise de soie verte* par exemple « devient » un NC et il semble que ce cas soit parallèle à celui illustré par *une chemise de couleur claire* où le modifieur a clairement un statut typifiant. En revanche, *une table de bois rare* n'est pas une expression naturelle puisque *rare*, à la différence d'un adjectif de couleur, ne peut pas contribuer à la création d'un type « stable » et « reconnu »¹³⁵.

¹³⁴ On peut donner d'autres exemples illustrant cette opposition : *un manteau de laine naturelle / d'une belle laine rouge* (Tamba 1983) ; *un manteau *de / ^{ok}d'une matière robuste* (cet exemple fait penser à l'impossibilité de **une maison à toit solide* face à ^{ok}*La piscine de Mons est un bâtiment au toit solide*).

¹³⁵ Les adjectifs de couleur, qui sont dans une grande proximité avec le nom, peuvent très facilement devenir typifiants ce qui est montré par leur possibilité d'intégrer les compléments adnominaux en *à* sans déterminant : *un short à oursons rouges*, *une maison à toit orange*... On peut donc avoir le type « toit orange » à côté d'occurrences de toits *qui sont oranges*.

4.4. Conclusion : le caractère « insaisissable » de la matière

Le rapport composé-matière est un rapport très complexe et nous sommes loin de pouvoir donner des solutions nettes et tranchées quant à son essence. Tout d'abord, l'alternance *de/en* présente ce rapport sous deux angles différents : la matière peut être vue comme une propriété du composé (*de*) ou bien comme une entité autonome qui a servi à la fabrication du composé (*en*). Cette « double vision », sur l'échelle de l'éloignement, a pour corollaire syntaxique le fait que la position attributive du complément en *en* est plus fréquente (et naturelle) que dans le cas du complément en *de* (en tout cas sans déterminant)¹³⁶, fait signalé par Tamba (1983). On peut en déduire que des expressions comme *une table de bois* et *un manteau de laine naturelle* sont presque des noms composés (sans pouvoir parler de figement pour autant) signifiant respectivement un type de table et un type de manteau. Les faits suivants : position d'attribut problématique et proximité maximale par rapport au nom tête (nous avons vu que les compléments de matière en *de* sans déterminant ne pouvaient pas être séparés du nom tête par d'autres prédicats même par ceux de couleur et de forme) ne peuvent pas être sans lien avec la grande proximité « ontologique » entre un composé et sa matière, décrite par Van de Velde comme une espèce de « recouvrement » ou, si on veut, d'identité – la matière est, en quelque sorte, l'objet même. En revanche, la structure en *en* présente, comme nous l'avons dit, la matière comme plus autonome mais dans ce cas il nous semble que la matière n'est pas considérée comme une partie du composé, mais comme une entité (et non comme une partie) indépendante dont une quantité donnée a servi à la fabrication du composé. On arrive donc à deux façons diamétralement opposées de traiter le rapport composé-matière : soit la matière est traitée par la langue comme une partie dépendante illustrant le plus haut degré de la dépendance, soit elle est traitée comme une entité indépendante utilisée pour la fabrication du composé, d'où il s'ensuit que la matière, en tant que partie, n'est vue que comme une propriété fusionnée à tel point au composé qu'elle se confond avec lui.

¹³⁶ On peut établir un parallélisme entre d'un côté le français - structure en *de* et structure en *en*, et le bulgare – adjectif dérivé d'un N de matière et structure prépositionnelle. Un adjectif signifiant la matière dont un objet est fait est en bulgare moins naturel en position attributive que la structure prépositionnelle correspondante, comme en français la structure en *de*, équivalente aux adjectifs de matière dans les langues qui en ont, est moins naturelle dans cette position que la structure en *en*. Ainsi, on peut mettre en parallèle *tazi masa e darvena_{adj}* (cette table est de-bois_{adj}) et *cette table est de bois* d'un côté, et de l'autre *tazi masa e ot darvo_N* (cette table est en bois_N) et *cette table est en bois*. Tout semble indiquer que la structure prépositionnelle bulgare est parallèle à la structure française en *en*, d'autant plus qu'en bulgare il n'y a pas de prépositions vides, « ot » signifiant en gros l'origine (et se traduit en français, en fonction du contexte, par *de*, *à partir de*, *depuis*, *de la part de...*).

Si la matière pouvait être traitée comme une *partie* indépendante, les noms de matière auraient dû partager les mêmes structures que les N de parties indépendantes du type *volant* (voiture), *tronc* (arbre), etc. Or, non seulement les N de matière ne peuvent pas apparaître dans des compléments du verbe *avoir* ou dans des compléments adnominaux en *à*, mais ils ne sont pas non plus accueillis dans la structure inaliénable en *à* qui « resserre » pourtant le lien entre partie et tout. Enfin, dans l’anaphore associative, qui aliène la partie, et qui devrait par conséquent leur donner le statut de partie indépendante, ils ont un comportement douteux qui ne permet pas de trancher : si les N de matières sont acceptés dans certains cas d’AA, il doit y avoir de fortes restrictions dues au contexte, alors que pour ce qui est des N dénotant de « vraies » parties indépendantes, partageant le même type ontologique que leur tout, l’AA est possible d’office. La possibilité d’accepter (parfois) des N de matières dans des AA méronymiques devrait trouver une explication dans le fait que la matière et le composé partagent en grande partie le même type ontologique, mais la vision « aliénante » de la matière par rapport au composé, imposée par l’AA, reste problématique, puisque l’AA « aliène » la partie tout en préservant le tout ; or, pour pouvoir « isoler » la matière, il semble qu’il faille détruire le composé, alors que quand on isole une partie indépendante, le tout peut continuer d’exister.

CONCLUSION

Dans le cadre de ce travail, nous nous sommes servi de la théorie husserlienne selon laquelle les parties sont divisées en indépendantes et dépendantes. Les notions d'indépendant et de dépendant recourent celles de concret et d'abstrait, seuls les contenus dépendants (et par conséquent les parties dépendantes) pouvant être abstraits puisqu'ils ne peuvent pas exister de façon autonome. L'abstraction d'une partie dépendante se matérialise normalement dans la langue par le passage de la catégorie adjectivale à la catégorie nominale, ce qui arrive massivement dans le domaine des qualités : ainsi, l'adjectif *beau* dénote une propriété, mais le nom *beauté* dénote une partie dépendante (qui est une propriété nominalisée), et la nominalisation s'accompagne d'une relative autonomisation de la qualité : on isole quelque chose qui ne se laisse pas isoler dans la réalité, opération que seul l'esprit peut effectuer. Mais une partie dépendante, quoique toujours abstraite, n'est pas forcément exprimée par des noms dérivés : comme nous l'avons vu, la plupart des dimensions sont exprimées dans la langue par des noms véritables (*le caractère, la nature, la couleur, la forme, le poids...*) ce qui peut déjà suggérer qu'à l'intérieur de la notion de *dépendant* il existe différents degrés. Une dimension est moins dépendante qu'une qualité et par conséquent plus facile à abstraire.

Une des questions que nous nous sommes posée était celle de savoir si la langue reflétait fidèlement la distinction ontologique *parties indépendantes / parties dépendantes*, autrement dit s'il y avait des structures spéciales (que ce soit au niveau du syntagme, de la phrase ou au delà) réservées à l'expression de chacun des deux rapports "tout/partie indépendante" vs "tout/partie dépendante". Une structure comme le génitif de qualité (avec ou sans déterminant) est en effet un bon discriminateur entre parties dépendantes et indépendantes, les noms qui dénotent les premières étant les seuls admis dans ce type de complément : on a *une fille d'une grande beauté* (qualité), *un enfant d'un caractère difficile* (dimension), *une table d'un bois rare* (matière) mais pas **un homme d'une grosse tête*, ni **un verre d'(un) pied doré*. Cela se comprend si on ne perd pas de vue que le génitif de qualité est une structure purement adjectivale qui peut être considérée comme dérivée d'une relative à verbe *être* ; or, la copule *être* sert normalement à introduire des propriétés, les parties indépendantes ne pouvant pas, de toute évidence, avoir ce statut, sauf dans les cas où elles se présentent sous la forme adjectivale (comme *barbu, épineux, ailé*, etc.). Quant à la structure binominale en *à*, elle ne semble accepter que les parties indépendantes (typifiées ou pas), en

tout cas dans sa variante sans déterminant : on a des choses comme *un verre à pied, une maison à toit pointu*, où encore *une femme à cheveux gris* où figure un N dénotant une partie du corps humain. Les N de parties dépendantes semblent refuser cette structure (**une voiture à couleur rouge*) d'où on peut tirer la conclusion que dans le cadre du SN, les compléments en *de* sont réservées aux N de parties dépendantes, alors que les compléments en *à* – aux N de parties indépendantes. Pourtant, la variante inaliénable de la structure en *à* accepte les deux types de N de parties, ce qui est la preuve que la langue « peut effacer » les frontières ontologiques, du moins sous certaines conditions : dans *une fille à la beauté froide*, par exemple, le N *beauté* perd son statut de grandeur intensive (statut qu'il garde dans le génitif de qualité) pour acquérir celui de partie inaliénable, autrement dit d'individu spécifique. Un N de partie dépendante peut donc entrer dans une structure normalement réservée aux N de parties indépendantes, mais l'inverse ne semble pas être vrai : c'est qu'une partie dépendante, qui est abstraite, se présente dans la langue sous la forme nominale ce qui lui confère déjà une autonomie et la rapproche de ce fait, au moins en partie, des parties indépendantes, alors qu'une partie indépendante ne peut être assimilée à une propriété (**une fille de cheveux gris, *une table de pieds ronds*) que lors du passage *Nom-Adjectif* quand il est possible (*épine-épineux*) et dans le cas spécial où l'ensemble des parties épuise le tout sous l'angle de la quantité (*un livre de cinq cents pages*).

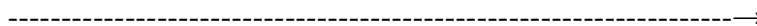
Dans le cadre de la phrase, un constituant dénotant une partie (au sens large du terme) peut être introduit moyennant les copules *être* et *avoir*, le premier verbe, dans l'idéal, étant réservé aux propriétés, le second – aux parties indépendantes : on *est* beau mais on *a* une grosse tête. Et c'est là qu'on voit qu'entre les deux extrêmes de l'indépendance absolue et de la dépendance absolue, il existe des degrés intermédiaires. Certains noms de qualités refusent *avoir* (**Paul a de la générosité, *La nuit avait une obscurité profonde*), alors que d'autres l'acceptent (*Paul a du courage, Marie a un grand charme*), mais tous peuvent intégrer le génitif de qualité après *être* (*La nuit était d'une obscurité profonde, Marie est d'un grand charme*). Les noms de matières, en tant qu'ils dénotent des propriétés des objets physiques, ne peuvent pas apparaître dans des compléments d'*avoir* mais seulement dans des constituants adjectivaux introduits par *être*, ce qui suggère que la matière, en tant que partie dépendante, est plus dépendante de son support qu'une qualité « ordinaire ». Les N de dimensions, quant à eux, sont compatibles avec les deux copules (*cette chaise est d'un poids de deux kilos/a un poids de deux kilos ; cette table est d'une forme étrange/a une forme étrange*), ce qui les place, quant au degré de dépendance, après les N de qualités, lesquels sont eux-mêmes précédés des N de matières. En effet, les N de dimensions sont à mi-chemin entre parties

dépendantes et parties indépendantes, ce qui est lié au fait que d'un côté la plupart d'entre eux ne sont pas dérivés d'adjectifs, c'est-à-dire d'une catégorie syntaxiquement dépendante, mais de l'autre, les notions qu'ils dénotent ne peuvent pas avoir une existence autonome, puisqu'une couleur, une forme, ou un caractère ne peuvent pas être remarqués que dans une entité qui les « a » - ce sont donc essentiellement des abstractions.

Les parties indépendantes ont elles aussi des degrés, surtout si on pense à leur fonctionnement dans l'anaphore associative dont la caractéristique principale est d'aliéner la partie. Puisque les parties du corps humain, quoique indépendantes, ne partagent pas le statut ontologique de leur tout qu'est l'homme (quand celui-ci n'est pas réduit à son corps), elles ne peuvent pas être aliénées et se présentent de ce fait comme moins indépendantes que les parties physiques entrant dans la composition des tous physiques. Ainsi, on peut aliéner le tronc d'un arbre mais pas les yeux d'un individu humain. De plus, les N dénotant des parties du corps humain et les N dénotant des parties de l'âme (les facultés) partagent certaines structures inaliénables ce qui suggère leur profonde parenté, quoique les facultés soient ontologiquement dépendantes. Mais le caractère dépendant des facultés se manifeste dans le refus des N qui les dénotent d'entrer dans l'anaphore associative, alors que les N de parties du corps humain sont possibles dans cette configuration, bien sûr à la condition que l'homme soit réduit à son corps.

Le tableau suivant synthétise les différents types de parties et les structures moyennant lesquelles la langue (française) exprime le rapport qu'elles entretiennent avec leur tout. Quoiqu'il ne s'agisse ni d'une image exhaustive, ni d'une image très précise (ce qui caractérise d'ailleurs tout notre travail qui n'a aucunement la prétention d'être complet mais ressemble plutôt à une esquisse nécessitant des développements ultérieurs), ce tableau, nous semble-t-il, montre clairement le caractère spectral des différents types de parties (ou le continuum entre ce qui est dépendant et ce qui est indépendant), du moins de point de vue de la langue.

dépendance



Type de partie Expression dans la langue	Parties physiques	Parties du corps humain	facultés	dimensions	qualités	matières
Catégorie morphosyntaxique de base	N	N	N, V ou ADJ	N (parfois ADJ)	ADJ	N
Article partitif (dans l'emploi de base)	-	-	-	-	+	+
Copule	<i>avoir</i>	<i>avoir</i>	<i>avoir</i>	<i>avoir/être</i>	? <i>avoir/être</i>	<i>être</i>
Anaphore associative	+	-	-	-	-	- / ?+
à N2 (<i>mod</i>)	+	- / +	- / ?+	-	-	-
à LE N2 <i>mod</i>	+	+	+	+	+	-
PI phrastique : <i>avoir LE N2 mod</i>	+	+	+	+ / -	-	-
Génitif de qualité	-	-	-	+	+	+
Structure « nue » en <i>de</i>	-	-	-	+	-	+

Comme « traits » de l'indépendance, nous pouvons isoler la catégorie nominale (de base), la copule *avoir*, l'anaphore associative, le complément à N2, et dans une moindre mesure le complément inaliénable à LE N2 *mod* et la phrase inaliénable en *avoir LE N2 mod*. Inversement, la dépendance s'exprime par la catégorie adjectivale ou verbale (de base), la copule *être*, et le génitif de qualité avec ou sans déterminant. Selon cet ensemble de traits, les parties les plus indépendantes sont les parties physiques comme les pieds de la table, le tronc de l'arbre, etc., qui peuvent, d'un côté, être aliénées de leur tout (compatibilité absolue des N qui les dénotent avec l'anaphore associative), auquel cas elles sont vues comme totalement indépendantes (tout en restant des parties, trait qui leur est définitionnel), et de l'autre, être présentées comme inaliénables (dans les structures de la possession inaliénable) auquel cas

leur adhésion au tout est à son point maximal. À l'autre bout du continuum "indépendance-dépendance", on retrouve les matières (en tant que qualités des choses) et les qualités, puisque les noms qui les dénotent entrent le plus naturellement dans le génitif de qualité, structure purement adjectivale, qui peut être considérée comme dérivée d'une relative à copule *être*.

Les matières ont pourtant un comportement paradoxal puisque, d'un côté, elles sont exprimées dans la langue par des noms non dérivés d'adjectifs et qu'en outre les noms qui les dénotent peuvent dans certains cas intégrer l'anaphore associative (ce qui est un fort indice d'indépendance), mais de l'autre, un N de matière (bien sûr actualisé) ne peut pas être attribué à son sujet par le verbe *avoir*, ni entrer dans des structures de possession inaliénable. Nous pensons néanmoins que les matières, en tant que qualités des choses, sont à ranger parmi les parties les plus dépendantes puisque les N de matières n'intègrent que difficilement l'anaphore associative, et que leur catégorie de base, à savoir le nom, s'explique par le fait que les matières sont tout d'abord des entités autonomes : elles n'acquièrent le statut de propriétés que quand, avec la forme, elles participent à la constitution d'un objet.

Quant aux qualités, leur haut degré de dépendance se manifeste dans le fait que les N qui les dénotent sont massivement dérivés d'adjectifs et en plus, l'attribution d'une qualité nominalisée à un sujet par le verbe *avoir* n'est pas automatique, comme nous venons de le voir. Les N de qualités ne peuvent pas entrer dans la phrase inaliénable en *avoir* (??*Cette actrice avait la beauté froide*), mais seulement dans le SN inaliénable (*J'ai vu à la télé une actrice à la beauté froide*), où elles sont vues (par la langue) comme parties inaliénables se trouvant dans un rapport de grande intimité avec le tout.

Les dimensions, quant à elles, semblent être (un peu) moins dépendantes que les qualités (et de ce fait, plus abstraites) puisqu'elles sont, pour la plupart, exprimées dans la langue à la base par des noms, et qu'un N de dimension peut être attribué à son sujet par *avoir*. De plus, outre le SN inaliénable, les N de dimensions (au moins pour certains) peuvent intégrer la structure inaliénable en *avoir* à la différence des N de qualités (*Paul a le caractère intrépide* vs ??*cette fille a la beauté froide*). De toute évidence, la structure inaliénable en *avoir* présente la partie comme moins "adhérente" au tout que le SN inaliénable ce qui peut expliquer ces différences de comportement. Sinon, les N de dimensions, comme les N de qualités, n'acceptent pas l'anaphore associative (impossibilité d'aliénation) et acceptent massivement le génitif de qualité, ce qui permet de les ranger, les uns comme les autres, parmi les parties dépendantes quoique de légères différences dans le degré de la dépendance puissent être observées.

Restent les parties du corps humain et les facultés, les premières étant ontologiquement indépendantes alors que les secondes sont dépendantes (et que dans la plupart des cas leurs noms sont dérivés de verbes). Pourtant, les parties du corps humain, en tout cas dans leur rapport avec l'être humain, ne se présentent pas comme tout à fait indépendantes, ce qui est surtout montré par leur impossibilité d'être aliénées (anaphore associative impossible). Les constructions dans lesquelles les N qui les dénotent entrent le plus naturellement sont celles de la possession inaliénable, qu'elle soit au niveau de la phrase ou du syntagme nominal, et la possession inaliénable, à travers le défini lié, semble réconcilier en quelque sorte dépendance et indépendance. Bien évidemment, ce sont des parties qui penchent plus vers l'indépendance (génitif de qualité exclu), à la différence des dimensions, les noms qui dénotent celles-ci acceptant également la PI et le génitif de qualité. Quant aux facultés¹³⁷, quoiqu'elles aient beaucoup de points communs avec les qualités (ce sont des aptitudes), les noms qui les dénotent ne peuvent pas intégrer le génitif de qualité (**il est [d'une volonté de fer + d'une mémoire d'éléphant]*, Flaux et Van de Velde 2000 : 87), et tout comme les N de parties du corps humain, les N de facultés acceptent les structures inaliénables. La syntaxe commune des N de parties du corps humain et des N de facultés ne doit pas être extérieure au fait que ces deux types de parties, quoique différentes du point de vue de la logique, épuisent ensemble le tout « être humain », celui-ci étant un "assemblage" de corps et d'âme. Quand on pense au « moi », on pense aussi bien à celui qui agit, pense, veut, ressent une joie... qu'à celui qui a des bras, des yeux, des cheveux et ainsi de suite. Les facultés sont pourtant plus dépendantes que les parties du corps humain ce qui se traduit linguistiquement par le fait que même si l'homme est vu sous l'angle de son âme, un N de faculté ne peut pas être utilisé dans le cadre de l'anaphore associative (aliénation impossible), à la différence d'un N dénotant une partie du corps humain qui peut être aliénée à condition que l'homme soit vu sous l'angle de son corps (*??Marie rêvait. L'esprit était ailleurs. / ??Marie dormait. Le sommeil était agité. vs Le malade est livide. Les yeux sont hors de leurs orbites* [Kleiber 1999, ex. de Julien 1983]).

Nous arrivons donc à la conclusion que les différents rapports entre tout et partie, qui divisent grossièrement les parties en indépendantes et dépendantes, peuvent être exprimés par différents procédés linguistiques qui peuvent jusqu'à un certain point en modifier le statut de base. Une partie dépendante par exemple, comme une qualité, peut empiéter sur le terrain des parties inaliénables et de ce fait être vue par la langue comme moins dépendante que ce

¹³⁷ Nous n'avons pas véritablement étudié les spécificités des facultés dans le cadre de ce travail. Nous les développerons dans un travail ultérieur.

qu'elle est conceptuellement, c'est-à-dire hors emploi dans une structure quelconque. Mais son statut de base (qui est celui de partie dépendante) lui interdira de « devenir » aliénée par rapport à son tout, ce qui est montré par l'impossibilité des N de qualités d'intégrer l'anaphore associative. Autrement dit, la langue ne peut pas « modeler » tout à fait librement un rapport ontologique donné, en lui faisant perdre toutes ses propriétés de base. Inversement, une partie physique pourra être présentée comme plus ou moins adhérente à son tout, respectivement à travers l'anaphore associative et le SN inaliénable, mais ne pourra jamais « devenir » partie dépendante, ce qui est montré par le fait que les N de parties physiques ne peuvent jamais entrer dans le génitif de qualité, celui-ci étant le parangon de la dépendance.

Il existe donc différents degrés de dépendance et d'indépendance, comme différents degrés d'abstraction, que la langue exprime et façonne à travers les moyens dont elle dispose, mais à l'intérieur de limites bien précises.

Notre travail a tenté de donner une image globale du comportement linguistique des N dénotant différents types de parties, mais il n'a fait qu'ouvrir la voie à l'élaboration d'une classification plus fine à l'intérieur des grandes classes de parties dégagées, qui supposerait elle-même l'établissement d'une liste exhaustive des différents types de qualités, de dimensions, etc. En outre, nous avons laissé de côté l'importante question des possibles passages d'une classe à l'autre, en particulier la possibilité, pour les noms de facultés, dont l'étude devrait être considérablement approfondie, de « se transformer » en noms dénotant des qualités.

Il faudrait, par ailleurs, approfondir l'analyse syntaxique des compléments de parties, par une utilisation plus rigoureuse des outils de la Grammaire Générative. Une étude ultérieure devra, par exemple, essayer d'expliquer l'impossibilité pour les compléments de parties se trouvant dans une position adnominale d'être déplacés (**À combien de branches as-tu acheté un chandelier ?*), propriété que ces compléments partagent avec les adjectifs épithètes (**Comment as-tu un piano ?*).

Enfin, il nous semble qu'il faut encore étudier de plus près la syntaxe et la valeur sémantique de la préposition *à* dans les compléments de parties en *à*, en mettant cette préposition en parallèle avec le verbe *avoir* et avec la préposition *avec*.

Enfin, au cours du travail, de nombreuses questions moins générales mais intrigantes n'ont même pas été abordées (par exemple celle de savoir pourquoi, quand le verbe *avoir* a pour complément un SN indéfini comportant un N de partie, celui-ci ne peut pas être modifié

par un prédicat transitoire (*Marie a des yeux bleus* vs **Marie a des yeux rouges [pour avoir pleuré]*)).

Ce sont toutes ces questions dont nous espérons pouvoir nous occuper dans les années à venir.

BIBLIOGRAPHIE

Alexiadou A., Haegeman L., Stavrou M., 2007, *Noun Phrase in the Generative Perspective*, Mouton de Gruyter, Berlin – New York.

Anscombre J.-C., 1990, « Pourquoi un moulin à vent n'est pas un ventilateur », *Langue française*, 86 : 103-125, Paris : Larousse.

Anscombre J.-C., 1991, « L'article zéro sous préposition », *Langue française*, 91 : 24-39, Paris : Larousse.

Arnauld A. & Lancelot C., 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, rééd. 1969, Republications Paulet, Paris.

Arnauld A. & Nicole P., 1662, *La logique ou l'art de penser*, PUF, Paris 1965.

Bally Ch., 1926, « L'expression des idées de sphère personnelle et de solidarité dans les langues indo-européennes ». In : Festschrift Louis Gauchat, 68-78. Aarau : Sauerländer.

Bartning I., 1987, « L'interprétation des syntagmes binominaux en *de* en français contemporain », *Cahiers de Grammaire* 12 : 2-64, Université de Toulouse-Le Mirail.

Béchérel D., 1996, « Comparaison des structures No – DE – N abstrait / No – Adj. un homme de courage / un homme courageux », in : FLAUX, N., GLATIGNY, M. et SAMAIN, D. (dirs), *Les noms abstraits, histoire et théories*, Presses universitaires du Septentrion, 1996, p. 337-348.

Benveniste E., 1974, *Problèmes de linguistique générale* II, éd. NRF, Paris.

Berthonneau A.-M., 1999, « Prendre Marie par la main / le couteau par le manche ou comment *par* joue ... la partie », in Amiot D., De Mulder W., Flux N. et Tenchea M. (éds), *Fonctions syntaxiques, rôles sémantiques*, Artois Presses Université, pp. 9-25.

Bierwisch M., 1965, « Eine Hierarchie syntaktisch-semantischer Merkmale », *Studia grammatica* 5, Berlin (trad. fr. de P. Verdez, exemplaire dactylographié).

Bolinger D., 1967, « Adjectives in English : attribution and predication », *Lingua* 18 : 1-34.

Borillo A., 1985, « Un congé de trois jours, trois jours de congé », *Cahiers de Grammaire* 9, 3-20.

- Borillo A.**, 1996, « La relation partie-tout et la structure [N1 à N2] en français », *Faits de langues*, 7, Paris, pp. 111-120.
- Bosredon B. & Tamba I.**, 1991, « Verre à pied, moule à gaufre : préposition et noms composés de sous-classe », *Langue française* 91, pp. 40-55.
- Boyadjiev J.**, 2002, *Introduction à la linguistique générale*, Sofia, éd. Paradigma.
- Cadiot P.**, 1991, « À la hache ou avec la hache ? Représentation mentale, expérience située et donation du référent », *Langue française*, 91 : 7-23, Paris : Larousse.
- Cadiot P.**, 1992, « À entre deux noms : vers la composition nominale », *Lexique*, 11 : 193-240, Presses Universitaires de Lille.
- Cadiot P.**, 1997, *Les prépositions abstraites en français*, Collection U, Armand Colin / Masson, Paris.
- Carlier A.**, 2005, « L'argument davidsonien : un critère de distinction entre les prédicats "Stage Level" et les prédicats "Individual Level" », *Travaux de Linguistique* 50, 13-35.
- Carlson G.N.**, 1978, *Reference to Kinds in English*, Bloomington, Indiana University Club.
- Chappell, H. & McGregor, W.**, 1996, *The grammar of Inalienability. A typological perspective on body part terms and the part-whole relation*, Berlin / New York, Mouton de Gruyter.
- Choi I.**, 1991, *Étude des compléments de manière non prépositionnels du type Les yeux fermés*. Aix-en-Provence. Thèse de doctorat de l'Université de Provence.
- Chomsky N.**, 1981, *Lectures on government and binding*. Dordrecht : Foris.
- Corbin D.**, 1991, « La formation des mots : structures et interprétations (Introduction) », *Lexique* 10, 7-30.
- Cruse D.A.**, 1986, *Lexical Semantics*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Curat H.**, 1999, *Les déterminants dans la référence nominale et les conditions de leur absence*, Librairie Droz S. A., Genève.
- Darmesteter A.**, 1874, *Traité de la formation des noms composés*, Ed. Bouillon, Paris.

Darmesteter A., 1877, *De la création actuelle des mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, Wieveg, Paris.

Flaux N., 1999, « À propos des noms collectifs », *Revue de linguistique romane* 63, 251-252, pp. 471-502.

Flaux N. & Van de Velde D., 2000, *Les noms en français : esquisse de classement*. Paris, Orphys.

Fradin B., 1984, « Anaphorisation et stéréotypes nominaux », *Lingua* 64 : 325-369.

Fradin B., 2003, *Nouvelles approches en morphologie*. Paris: PUF.

Gasiglia N., 1998, *Elaboration d'un lexique hiérarchisé pour l'élaboration de représentations sémantiques de noms d'instrument de structure N1 à N2*, thèse (Université de Paris VII).

Gettrup H., 1988, « À marquant la caractéristique. Le problème de l'article », *Traditions et tendances nouvelles des études romanes au Danemark. Articles publiés à l'occasion du 60^e anniversaire d'E. Spang-Hansen*. (M. Herslund et al. édés), *Revue Romane* no spéc. 31, 49-65.

Giry-Schneider J., 1991, « Noms de grandeurs en avoir (NO a Dét N-Modif) et noms d'unités », *Cahiers de grammaire* 16, 29-49.

Godard D., 1986, « Les déterminants possessifs et les compléments de Nom », *Langue Française* 72 : 102-122.

Godard D., 1992, « Extraction out of NP in French », *Natural Language and Linguistic Theory* 10 : 233-277.

Grevisse M., 1986, *Le Bon Usage*, 12^e édition revue et corrigée par André Goose, Duculot, Paris.

Gross G., 1996, *Les expressions figées en français, noms composés et autres locutions*, Ophrys, Paris.

Guéron J., 1983, « L'emploi 'possessif' de l'article défini en français », *Langue Française* 58, pp. 23-35.

Guéron J., 1985, « Inalienable Possession, Pro-inclusion and Lexical Chains », in Guéron, J., Obenauer, H. et Pollock, J.-Y. (édés), *Grammatical Representation*, Dordrecht, Foris, pp. 43-86.

Guéron J., 2005, « Inalienable possession », *The Blackwell Companion to Syntax*, Volume 2, 35, pp. 590-638.

Guillaume G., 1919, *Le problème de l'article*, Paris, Hachette.

Hanon S., 1988, « Qui a quoi ? Réflexions sur la possession inaliénable et le verbe *avoir* en français », *Revue Romane*, 23/2, pp. 161-177.

Hanon S., 1989, *Les constructions absolues en français moderne*, Louvain-Paris, Peeters.

Hawkins J., 1978, *Definiteness and Indefiniteness. A study in Reference and Grammaticality Prediction*, London, Croom Helm.

Herschensohn J., 1992, « French Inalienable Binding », In: Ch. Laeufer – T. Morgan (éds), *Theoretical Analyses in Romance Linguistics*, 367-384. Amsterdam – Philadelphia: Benjamins.

Herslund M., 1988, *Le datif en français*. Paris/Leuven : Peeters.

Herslund M., 1996, « Partitivité et possession inaliénable », *Faits de langue*, 7, 33-42.

Husserl E., 1913, *Recherches logiques*, tome 2, Deuxième partie, Recherche III, trad. franç. P.U.F., 1972.

Julien J., 1983, « Sur une règle de blocage de l'article défini », *Le français moderne*, 51, 2, 135-156.

Kant E., 1781-1787, *Critique de la raison pure*, Gallimard, Pléiade, t. 1, 1980.

Kayne R., 1994, *The Antisymmetry of Syntax*. Cambridge, Mass.: MIT Press.

Kennedy C., 2001, « Polar opposition and the ontology of 'degrees' », *Linguistics and Philosophy* 24, 33-70.

Kleiber G., 1994, *Nominales: essais de sémantique référentielle*, Armand Colin.

Kleiber G., 1996, « Anaphores associatives méronymiques : définition et propriétés », in BLUMENTHAL, ROVEN, SCHWARZE (eds), *Lexikalische Analyse Romanischer Sprachen*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 51-62.

Kleiber G., 1997, « Des anaphores associatives méronymiques aux anaphores associatives locatives », *Verbum*, XIX, 1-2, 321-337.

Kleiber G., 1999, « Anaphore associative et relation partie-tout : condition d'aliénation et principe de congruence ontologique », *Langue française* 122, pp. 70-100.

Kolliakou D., 1999, « De-phrase extractability and individual/property denotation », *Natural Language and Linguistic Theory* 17, 713-781.

Kupferman L., 2000, « Avoir et la prédication seconde », *Langue française* 127, 67-85.

Laenzlinger C., 2003, *Initiation à la Syntaxe formelle du français : Le modèle Principes et Paramètres de la Grammaire Générative Transformationnelle*, Peter Lang AG, Berne.

Laenzlinger C., 2005, « French adjective ordering : perspectives on DP-internal movement types », *Lingua* 115.5, 645-689.

Lamiroy B., 2003, « External Possession Structure and Grammaticalisation in Romance and Germanic languages ». in D'Hulst, Yves; Coene, Martine (eds.) *From NP to DP. Vol. II : The expression of Possession in Noun Phrases*. Amsterdam : John Benjamins. pp. 257-281.

Leclère C., 1993, « Classes de constructions directes sans passif », *Langages* 27 (109) : 7-31.

Le Pesant D., 1996, « Vocabulaire des prédicats de grandeurs et des noms d'unités de mesure », *Cahiers de Grammaire* 21, pp. 45-74. Toulouse : Université de Toulouse-Le Mirail.

Lévy-Bruhl L., 1914, « L'expression de la possession dans les langues mélanésiennes », *Mémoire de la Société de Linguistique de Paris* 19.2 : 96-104.

Lyons J., 1977, *Semantics. Volumes I and II*. Cambridge University Press, Cambridge.

Milner J.-C., 1978, *De la syntaxe à l'interprétation*, Le Seuil, Paris.

Milner J.-C., 1982, *Ordres et raisons de langue*, Le Seuil, Paris.

Molinier C., 2006, « Les termes de couleur en français. Essai de classification sémantico-syntaxique », *Cahiers de Grammaire* 30, 259-275.

Mostrov V., 2009, « Syntactic features of Inalienable Possession in the French and the Bulgarian Simple Predicative Structure "Il lève la main" vs "Toi vdiga raka" », *Proceedings of the First Patras International Conference of Graduate students in Linguistics*, University of Patras Press, 150-161.

Mostrov V., 2010 a, « Syntactic features of Inalienable Possession in the French *have* + *small clause* and the Bulgarian *be with* structures », *Contrastive Linguistics* (Sofia University Press) 1/2010, 5-23.

Mostrov V., 2010 b, « Inalienable Possession in French and in Bulgarian », numéro spécial de *Linguisticae Investigationes* "French Syntax in Contrast" 33 : 2.

Paykin K., Tayalati F., Van de Velde D., à paraître, « Une réanalyse des adjectifs de qualité morale ».

Riegel M., 1984, « Pour une redéfinition linguistique des relations dites de *possession* et d'*appartenance* », *L'information grammaticale* 23, pp. 3-7.

Riegel M., 1985, *L'adjectif attribut*, Collection « Linguistique nouvelle », PUF.

Riegel M., 1988, « L'adjectif attribut de l'objet du verbe *avoir* : amalgame et prédication complexe ». *Travaux de linguistique* 17 : 69-87.

Riegel M., 1992, « De la quantité à la qualité : à propos de la syntaxe et de l'interprétation des relations partie-tout ». In : Jacques Fontanille (éd.), *La quantité et ses modulations qualitatives*, 163-173. Amsterdam : Benjamins.

Riegel M., Pellat J-Ch., Rioul R., 1994, *Grammaire méthodique du français*, PUF.

Salles M., 1995, « Anaphore, partie-de et stéréotypes », *Scolia* 3, 47-58.

Saussure F. de, 1913, *Cours de linguistique générale*, éd. Payot (1995).

Scott G-J., 1998, « Stacked adjectival modification and the structure of nominal phrases », *SOAS Working papers in Linguistics and Phonetics* 8, 59-89.

Sproat R. & Shih Ch., 1987, « Prenominal adjectival ordering in English and Chinese ». In *NELS* 18 : 465-489

Sproat R. & Shih Ch., 1991, « The cross-linguistic distribution of adjective ordering restrictions ». In *Interdisciplinary Approaches to Language. Essays in Honor of S.-Y. Kuroda*, C. P. Georgopoulos & R. L. Ishihara (eds.), 565-593. Dordrecht : Academic Press.

Tamba I., 1983, « La composante référentielle dans « un manteau de laine », « un manteau en laine » », *Langue française*, 57, N 1. Grammaire et référence, pp. 119-128.

Tamba I., 1994, « Un puzzle sémantique : le couplage des relations de tout à parties et de parties à tout », *Le gré des langues*, 7, pp. 64-85. L'harmattan, Paris.

Tellier C., 1992, « Remarques sur *avoir* attributif et possessif », *Revue québécoise de linguistique*, 22 (1), 164-182.

Tremblay M., 1992, « *Avoir* ou *être* », *Revue québécoise de linguistique*, 22 (1), 145-163

Tyvaert J-E., 1997, « Le problème de l'indentification des parties », *Verbum* 19, 3, pp. 355-370.

Van de Velde D., 1995, *Le spectre nominal. Des noms de matières aux noms d'abstractions*, Louvain-Paris, B.I.G., Peeters.

Van de Velde D., 1999, « Adjectifs de qualités, adjectifs d'états », *Fonctions syntaxiques et rôles sémantiques*, D. Amiot, W. De Mulder, N. Flaux, M. Tenchea (eds), Arras, Artois Presses Université, pp. 151-160.

Van de Velde D., 2006, *Grammaire des événements*, Presses Universitaires du Septentrion.

Van de Velde D., 2009, « Les adverbes de manière : propriétés inhérentes et propriétés héritées des prédicats verbaux », *Langages* 175, 15-32.

Van Peteghem M., 2000, « Datif possessif et inaliénabilité en français, roumain et russe », In : L. Tasmowski (éd.), *The Expression of Possession in Romance and Germanic Languages*, 149-162, Cluj : Clusium.

Van Peteghem M., 2006 a, « Anaphores associatives intra-phrastiques et l'inaliénabilité », in : M. Riegel, C. Schnedecker, P. Swiggers & I. Tamba (éds.), *Aux carrefours du sens. Hommages offerts à Georges Kleiber pour son 60e anniversaire*, Orbis Supplementa, Leuven, Peeters, pp. 441-456.

Van Peteghem M., 2006 b, « Inaliénabilité et partitivité : Le datif possessif en français, en néerlandais et en roumain », G. Kleiber, C. Schnedecker & A. Theissen (éds), Louvain-Paris, B.I.G., Peeters, pp. 351-366.

Vendler Z., 1967, *Linguistics in Philosophy*, Cornell University Press, Ithaca, New York.

Vénérin C., 2006, *Morceau, bout, fragment, tranche, etc. Les noms de parties atypiques issues d'un processus de bris ou de découpe*, thèse (Université de Lille III).

Vergnaud J-R. & Zubizaretta M. L., 1992, « The Definite Determiner and the Inalienable Construction in French and English », *Linguistic Inquiry*, 23, 4, 595-652.

Villar M.B., 2006, « Quel est le rôle de la possession inaliénable dans la description de la relation lexicale partie-tout ? », G. Kleiber, C. Schnedeker & A. Theissen (éds), Louvain-Paris, B.I.G., Peeters, pp. 367-379.

Winston M.E., Chaffin R., Herrmann D., 1987, « A Taxonomy of Part-Whole Relations », *Cognitive Science* 11, pp. 417-444.

Dictionnaires :

Le Grand Robert de la langue française, 1990 (version électronique), Dictionnaires Le Robert, Paris.

Le Petit Robert, 1997 (version électronique), Dictionnaires Le Robert, Paris.

Dictionnaire de la langue française (LEXIS) 1979, Larousse, Paris.

Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage (sous la direction de Jean Dubois), 1994, Larousse, Paris.

Le Trésor de la Langue Française informatisé (<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>).

Dictionnaire de la Philosophie, 2000, Encyclopaedia Universalis.

RÉSUMÉ :

Ce travail a pour objectif d'examiner les différents types de rapports entre tout et partie et leur expression dans la langue française, en portant une attention particulière à la sémantique et à la syntaxe des compléments adnominaux en *à* et en *de* dénotant des parties. Nous nous servons, comme point de départ, de la distinction ontologique "parties indépendantes vs parties dépendantes", proposée par Husserl, pour montrer qu'il s'agit en fait d'un continuum, autrement dit que des positions intermédiaires entre 'indépendant' et 'dépendant' sont à envisager, aussi bien sur le plan ontologique que sur le plan linguistique.

Ainsi, sont examinés successivement les noms qui dénotent des parties physiques, des parties du corps humain, des facultés, des dimensions (ou moments sur lesquels se greffent les qualités), des qualités et des matières (en tant que propriétés des choses), en fonction de leur possibilité (ou impossibilité) d'entrer dans diverses structures de relation partie-tout, que ce soit au niveau du syntagme, de la phrase ou au-delà (on pense surtout à l'anaphore associative). L'emploi de certaines structures de la possession inaliénable a par ailleurs montré que la langue pouvait exprimer différents rapports ontologiques de la même façon, l'inaliénabilité, à travers l'article défini lié (en tout cas en français), qui présente le référent de la partie comme ce qu'on pourrait appeler un "individu dépendant", étant un point où convergent parties indépendantes et parties dépendantes.

Nous avons également étudié la possibilité de modifier les N de parties dans le cadre des compléments adnominaux, en nous servant de l'opposition syntaxique entre position épithétique (non dérivée) et position prédicative (ou dérivée) des adjectifs, ce qui a permis d'expliquer, en gros, le statut typifiant ou descriptif du modifieur en fonction de la structure.

MOTS CLÉS : sémantique et syntaxe du groupe nominal, compléments adnominaux descriptifs, relation partie-tout, parties indépendantes et dépendantes, méronymie, possession inaliénable, anaphore associative, *N à N*, *N de N*.

ABSTRACT:

This study deals with different types of part-whole relations and how they are expressed in French, focusing mainly on the syntax and semantics of adnominal complements (featuring the prepositions *à* and *de*) denoting parts. As a starting point, we use the ontological, Husserlian distinction between "independent parts" and "dependent parts". It is shown that this distinction should be viewed rather as a continuum; in other words, intermediate positions between the notions of 'independent' and 'dependent' must be recognized both at the ontological and the linguistic levels.

Next are examined in succession nouns that denote physical parts, human body parts, abilities, dimensions, qualities and materials (as properties of objects), according to whether they allow the integration of different structures denoting part-whole relations, be it at a phrasal, a clausal or an inter-clausal level. Furthermore, the use of some structures denoting inalienable possession shows that language (at least insofar as French is concerned) can express different ontological relations in the same way. Inalienability, expressed by the bound definite article, presents the referent of the part as what can be called 'a dependent individual', and emerges as a point where independent and dependent parts converge.

Also studied is the possibility of modifying nouns denoting parts in adnominal complements. This is accomplished through the use of the syntactic opposition between the attributive position (base-generated) and the predicative position (derived) of adjectives, thus providing an explanation of the classifying or descriptive status of the modifier according to the structure used.

KEY WORDS : syntax and semantics of the noun phrase, adnominal descriptive complements, part-whole relation, independent and dependent parts, meronymy, inalienable possession, associative anaphora, *N à N*, *N de N*.